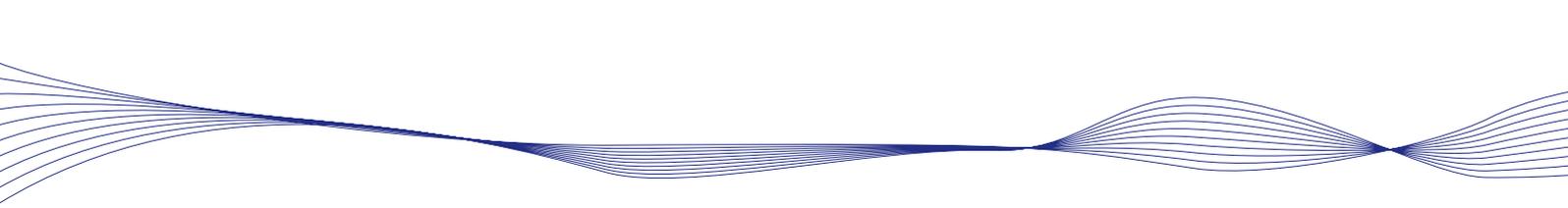


Dassault Systèmes

Document de Référence 2003





Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 mai 2004 conformément au règlement COB n° 98-01 tel que modifié par le règlement n° 2001-05.
Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Sommaire

1	DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	p. 2	Risques de marché	p. 61	
	Historique et évolution de la Société	p. 3	Obligations contractuelles et engagements hors-bilan	p. 63	
	Description de l'activité	p. 5	Domaine social	p. 64	
	Faits marquants 2003	p. 19	Événements exceptionnels et litiges	p. 64	
	Concurrence	p. 22	Adoption des normes comptables internationales (IFRS)	p. 64	
	Organisation	p. 23	Évolution récente	p. 65	
	Protection des marques et autres propriétés intellectuelles	p. 23	Perspectives d'avenir	p. 67	
			Comptes consolidés	p. 69	
2	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	p. 24	Rapport des Commissaires aux comptes	p. 69	
	Conseil d'administration	p. 25	Bilans consolidés	p. 70	
	Cadres dirigeants	p. 28	Comptes de résultats consolidés	p. 72	
	Rémunération	p. 29	Tableau des flux de trésorerie consolidés	p. 73	
	Conventions réglementées	p. 30	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	p. 74	
	Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration ou de direction	p. 31	Annexe aux comptes consolidés	p. 75	
	Actifs appartenant aux dirigeants	p. 31			
	Contrôle des comptes	p. 31	4	AUTRES INFORMATIONS	p. 100
	Déclarations effectuées dans le Rapport annuel américain	p. 32		Facteurs de risque	p. 101
	Rapport du Président du Conseil d'administration sur les travaux du Conseil d'administration et le contrôle interne	p. 33		Renseignements de caractère général	p. 108
	Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président	p. 37		Capital et actionariat	p. 116
				Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte du 2 juin 2004	p. 127
3	RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE ET COMPTES CONSOLIDÉS	p. 38		Projet de texte des résolutions proposées à l'Assemblée générale mixte du 2 juin 2004	p. 144
	Rapport de gestion	p. 39		Attestation du Document de référence	p. 158
	Présentation générale	p. 39		Avis des Commissaires aux comptes sur le document de référence	p. 158
	Résultat des opérations	p. 44		Responsable du document de référence	p. 159
	Comparaison 2003-2002	p. 50		Contrôle externe	p. 159
	Comparaison 2002-2001	p. 54		Responsable de la communication financière	p. 159
	Analyse par les dirigeants des résultats d'exploitation trimestriels	p. 58		Table de concordance du document de référence	p. 160
	Trésorerie et ressources en capitaux	p. 60		Glossaire des termes et abréviations	p. 162

1 Description de l'activité

□ Sommaire

HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ p. 3

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ p. 5

Principaux points forts de l'entreprise p. 5

Stratégie de croissance p. 7

Structure du marché et marques p. 8

Clients et secteurs industriels p. 11

Partenariats de la Société pour l'entreprise étendue p. 15

Ventes et marketing p. 18

FAITS MARQUANTS 2003 p. 19

Projets importants et développements clients p. 19

Développements relatifs aux produits, aux marques et aux solutions p. 20

CONCURRENCE p. 22

ORGANISATION p. 23

PROTECTION DES MARQUES ET AUTRES PROPRIÉTÉS INTELLECTUELLES p. 23

HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

Le groupe Dassault Systèmes (la "Société") est l'un des leaders mondiaux du développement de solutions logicielles utilisant la technologie numérique en trois dimensions ("3D"). Sa mission consiste à offrir des applications logicielles et des services permettant à ses clients :

- de créer des produits plus innovants et de qualité supérieure ;
- de développer de nouveaux produits plus rapidement pour répondre à la demande du marché ;
- de réduire les coûts de création et de fabrication des produits ;
- et de développer des produits contribuant à préserver l'environnement, aussi bien pendant leur fabrication qu'au cours de leur vie.

La Société, fruit d'un essaimage d'une équipe de Dassault Aviation travaillant au développement de logiciels destinés à la conception de produits en 3D, a été constituée en 1981. La même année, elle a conclu un accord de distribution avec IBM et commencé à vendre son logiciel sous la marque CATIA à des clients des secteurs automobile et aéronautique. En travaillant avec de grandes entreprises, la Société a compris que ses logiciels pouvaient contribuer de façon déterminante au processus de développement de produit de ses clients. Elle a donc enrichi ses solutions logicielles, pour rendre possible la conception de "maquettes numériques", qui ont permis à ses clients de réduire significativement le nombre de prototypes physiques et la durée des cycles de développement de leurs produits. Le Boeing 777 a été le premier projet significatif réalisé grâce à cette nouvelle approche. La Société a également élargi ses secteurs industriels cibles pour inclure la mécanique générale, les biens de consommation, les produits électriques et électroniques, la construction navale et la conception d'usines.

En 1997, la Société a décidé d'organiser son activité en deux secteurs : le secteur axé sur les processus ("Process-centric") dont l'objectif est l'optimisation des processus de développement de produit des clients d'un bout à l'autre de la chaîne de production, et le secteur axé sur la conception ("Design-centric"), centré sur les besoins des clients en matière de conception de produits 3D. Pour accélérer cette stratégie, la Société a acquis SolidWorks, afin de bénéficier de l'opportunité de croissance que représentent les sociétés qui conçoivent leurs produits en deux dimensions ("2D") et souhaitent passer à la 3D.

Dans le cadre de sa mission et afin d'offrir une réelle solution de gestion du cycle de vie des produits à ses clients, la Société s'est lancée, parallèlement à son développement interne, dans une série d'acquisitions ciblées. En 1998, elle a acheté à IBM le logiciel "Product Manager" et le laboratoire de développement s'y rattachant, qu'elle a fusionnés avec sa propre application de gestion de données produit pour créer ENOVIA. Depuis l'acquisition de SmarTeam Corporation en 1999, la Société poursuit le développement d'un portefeuille d'applications sous les marques ENOVIA et SMARTEAM permettant de gérer les données produit en configuration, d'intégrer toutes les informations créées au cours du cycle de vie du produit et de collaborer. Delmia a été créée en 2000 pour répondre à la demande de solutions de fabrication numérique. Elle a été constituée à partir de trois acquisitions, dont : Deneb, société américaine spécialisée dans la simulation robotique, acquise en 1997 ; Safework, société canadienne spécialisée dans la technologie de modélisation humaine ; et Delta, société allemande spécialiste du développement de logiciels de gestion des procédés de fabrication. Safework et Delta ont été acquises en 2000. En 2003, la Société a acheté Athys, société française spécialisée dans le développement de logiciels de programmation d'automatismes. En 1999, elle a lancé la Version 5 (la "V5"), une plate-forme logicielle innovante permettant de développer des solutions intégrées de gestion du cycle de vie des produits. Grâce à cette nouvelle plate-forme, les applications développées par les sociétés acquises comme Delmia, mais aussi les lignes de produits CATIA et ENOVIA, sont intégrées les unes aux autres et forment un portefeuille cohérent de solutions pour la gestion du cycle de vie des produits.

La solution de gestion du cycle de vie des produits (Product Lifecycle Management – "PLM") de la Société comprend quatre marques : CATIA pour la conception des produits, DELMIA pour la gestion numérisée des processus de fabrication, et ENOVIA et SMARTEAM pour la gestion des données produits et la collaboration.

Dans le cadre de ses solutions PLM, la Société propose également des méthodologies de travail ("Best Practices") et des prestations de conseil, pour aider ses clients à optimiser la mise en place et le déploiement de ses logiciels en fonction de leurs propres processus industriels. Enfin, elle distribue son infrastructure PLM sous le nom de "CAA V5" (V5

Component Application Architecture) par le biais de Spatial, société américaine achetée en 2000 pour aider des éditeurs de logiciels tiers à développer des applications complémentaires aux solutions PLM de la Société.

La Société, dont le siège social se trouve en France, bénéficie d'une forte présence internationale. En 2003, 46 % de son chiffre d'affaires était réalisé en Europe, 29 % sur le continent américain et 25 % en Asie. Au 31 décembre 2003, elle employait 4 088 personnes à travers le monde. Dans la zone géographique Europe/Moyen-Orient, elle dispose de bureaux en France, mais aussi en Belgique, en Allemagne, en Israël, en Italie, aux Pays-Bas, en Espagne, en Suède, en Suisse et au Royaume-Uni. Sur le continent américain, la Société a des filiales importantes aux États-Unis et au Canada, ainsi que des bureaux en Argentine, au Brésil et au Mexique. Enfin, elle dispose de bureaux en Chine, à Hong Kong, en Inde, au Japon, à Singapour et en Corée du Sud. Par ailleurs,

sa stratégie d'entreprise étendue lui assure une présence mondiale encore plus large, à travers des partenariats dans le domaine des ventes, du marketing et de la technologie.

La Société distribue ses solutions par l'intermédiaire d'IBM, partenaire stratégique depuis sa création en 1981, d'un réseau d'autres partenariats de distribution et de ses forces de vente directes pour certains produits. Le partenariat avec IBM porte sur la commercialisation, la distribution et le support de la plupart des produits de la Société. Au fil des ans, ce partenariat s'est renforcé et a su s'adapter aux évolutions du marché de la Société et de ses lignes de produits.

Depuis son introduction en Bourse en 1996, la Société est cotée sur Euronext Paris et sur le Nasdaq.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Un glossaire des termes et abréviations utilisés figure en page 204 du présent document.

L'activité de la Société s'articule autour de deux axes : le premier est de permettre à ses clients de créer des produits innovants et de simuler l'ensemble du cycle de vie de leurs produits, de la conception jusqu'à la maintenance, et le second est d'offrir au plus grand nombre possible d'utilisateurs les avantages de la technologie 3D, comme moyen le plus intuitif pour travailler et communiquer sur des produits industriels.

Avec une part de marché d'environ 23 % (Source : Daratech), la Société estime être le leader mondial du marché des logiciels PLM. Ses solutions permettent à des entreprises de toutes tailles de créer et gérer leurs produits tout au long de leur cycle de vie, depuis la conception jusqu'à la fabrication et la maintenance. Ses applications logicielles sont utilisées pour la réalisation de très nombreux produits, depuis les biens de consommation jusqu'aux avions commerciaux, en passant par les pièces détachées, les voitures, les bateaux ou les usines. Ses clients appartiennent essentiellement aux sept secteurs industriels suivants : l'automobile, l'aéronautique, la mécanique générale, les biens de consommation, le secteur des produits électriques et électroniques, la conception d'usines et la construction navale.

Les solutions de la Société jouent un rôle clé pour ses clients, car elles leur permettent d'être plus innovants, de réduire les délais de mise sur le marché des produits et leurs coûts, et de mieux intégrer leurs processus de création de produits et de production, afin de répondre de manière toujours plus adaptée aux exigences de leurs marchés. En effet, grâce à l'environnement collaboratif qu'elles offrent, de nombreux acteurs de la gestion du cycle de vie des produits peuvent partager, modifier, gérer et archiver, sur une plate-forme

d'information intégrée, l'ensemble des données liées au produit, à sa production et à sa maintenance. Le recours à des technologies de modélisation avancées, notamment à des outils de visualisation en 3D hautement sophistiqués et aux technologies Internet, permet aux ingénieurs, aux équipes de fabrication, aux chargés de budget et aux autres participants de simuler le comportement du produit et les opérations de fabrication en utilisant des prototypes virtuels plutôt que des maquettes physiques, avec pour conséquence d'importantes économies en temps et en ressources, tout en améliorant constamment la qualité et l'innovation.

La Société structure ses activités et commercialise ses produits et services en fonction des exigences de ses clients en deux secteurs distincts : le Process-centric concerne les clients soucieux d'intégrer le développement, la production et la maintenance de leurs produits, tandis que le Design-centric s'adresse aux clients qui se concentrent principalement sur la conception des produits. Les produits de la Société destinés au marché Process-centric sont regroupés sous la marque phare CATIA pour la conception de produits (CAO/IAO), sous la marque DELMIA pour la gestion numérisée des processus de fabrication, et sous les marques ENOVIA et SMARTEAM pour la gestion virtuelle des produits, la collaboration et l'intégration du cycle de vie des produits. Ensemble, ces quatre marques constituent l'offre PLM de la Société et sont définies dans ce document de référence comme les "applications logicielles PLM" de la Société. Spatial, l'une des filiales de la Société, s'occupe de la distribution et du support de la plate-forme de développement CAA V5 de la Société. Les produits Design-centric de la Société sont proposés sous la marque SolidWorks.

Principaux points forts de l'entreprise

La Société estime que ses principaux points forts lui ont permis de devenir leader dans son secteur et d'accroître sa part de marché au cours des cinq dernières années.

■ **Des partenariats à long terme avec ses clients** : depuis sa création, la priorité de la Société a été d'établir des partenariats à long terme avec ses clients dans les secteurs industriels qu'elle adresse. La Société travaille en étroite collaboration avec eux, pour les impliquer dans les différentes phases de développement de ses produits et pour identifier au mieux leurs besoins en constante évolution. Ces relations

proches et fidèles lui permettent ainsi d'acquérir une compréhension profonde des processus de conception de produits de ses clients et de leurs besoins. En conséquence, la Société estime que ces relations lui ont permis de développer des solutions logicielles en adéquation avec les besoins de ses clients et très bien adaptées aux particularités des secteurs industriels sur lesquels elle se concentre. En complément de ses solutions logicielles, la Société a créé des centres de compétence, qui travaillent avec de nombreuses sociétés leaders de leurs secteurs industriels

pour développer des Best Practices. Leur but est d'améliorer la mise en place et le déploiement des solutions PLM de la Société, tout en répondant aux demandes croissantes d'expertise et d'optimisation de processus.

■ **Un engagement fort en matière d'innovation technologique** : la réussite commerciale de la Société s'appuie en grande partie sur ses atouts technologiques. La dernière génération de sa plate-forme logicielle destinée au marché Process-centric, la Version 5 (la "V5"), lui permet d'offrir des solutions PLM intégrées. Ces solutions ont été pensées pour optimiser, d'un bout à l'autre de la chaîne de production, l'ensemble des processus industriels spécifiques à chaque industrie. Elles résultent de l'investissement considérable fait avec ses clients pour comprendre leurs processus, spécifiques selon leurs secteurs d'activité, et ce afin de pouvoir leur offrir des solutions permettant l'optimisation de ces processus. Les solutions V5 sont conçues de façon à offrir des espaces de travail collaboratifs en partageant un modèle produit, processus et ressources ("PPR") commun au sein de CATIA, DELMIA et ENOVIA. Grâce à ce modèle PPR, les entreprises peuvent obtenir, partager et réutiliser des savoir-faire tout au long du cycle de vie de leurs produits, tandis que l'architecture ouverte de la V5 permet d'étendre et d'intégrer les solutions de la Société en fonction des besoins spécifiques de chaque entreprise.

Avec SolidWorks, spécialement conçue pour Windows, la technologie de la Société destinée au marché Design-centric permet aux concepteurs et ingénieurs de faire facilement la transition des outils de dessin en 2D à un environnement fiable de modélisation 3D. Son interface Windows intuitive permet aux utilisateurs d'être opérationnels sans avoir besoin d'une formation prolongée.

■ **Une stratégie de marque** : la Société estime que sa stratégie de marque est un des facteurs clé de son succès, car elle lui permet de développer des applications bien adaptées à chaque processus industriel. Ses marques pour le marché du Process-centric répondent à des besoins précis tout au long du cycle de vie des produits, ce qui permet à la Société de développer les stratégies de recherche et développement, de vente et de marketing les mieux adaptées à chaque secteur. Par ailleurs, la plate-forme V5 permet à la Société d'offrir un ensemble complet de solutions PLM. Enfin, sa stratégie de marque lui permet également d'offrir

à ses clients une plus grande flexibilité, en leur proposant de multiples points d'entrée en fonction de leurs besoins. De même, sur le marché du Design-centric, la marque SolidWorks et ses solutions répondent aux besoins spécifiques des clients de ce segment.

■ **Un modèle d'entreprise étendue** : depuis la création de la Société en 1981, la mise en œuvre de sa stratégie a été accompagnée par la création et le développement d'un modèle d'entreprise étendue. La Société a constitué un réseau de partenariats dans les domaines du marketing, du développement produits et de la relation client, et elle souhaite continuer à le développer. Son principal partenaire depuis 23 ans est IBM, en particulier dans le domaine de la distribution de ses produits. Outre IBM, la Société commercialise ses solutions à travers un réseau de distributeurs, et grâce à une force de vente directe pour certains produits. Elle a également mis en place un programme destiné aux développeurs de logiciels indépendants nommé CAA V5, afin de leur permettre de développer des applications complémentaires reposant sur la plate-forme V5. Grâce à la collaboration proche avec ses clients, la Société noue un dialogue permanent entre eux et ses équipes de recherche et développement afin d'assurer une réactivité optimale aux besoins du marché.

■ **Un modèle financier solide, avec un chiffre d'affaires logiciels récurrent élevé** : depuis sa constitution, la Société s'est fixé l'objectif de générer des flux de revenus récurrents élevés et elle a atteint tous les ans un niveau élevé de revenus logiciels récurrents. En 2003, son chiffre d'affaires logiciels récurrent a représenté 51 % de son chiffre d'affaires logiciels, ce dernier constituant pour sa part 86 % du total de son chiffre d'affaires. L'importance du chiffre d'affaires récurrent confère à la Société une solidité lui permettant de continuer à investir dans des ressources critiques même lors de périodes de ralentissement économique. Il lui apporte également une meilleure visibilité sur ses performances futures.

■ **Une rentabilité élevée et d'importants flux de trésorerie d'exploitation** : grâce à son modèle financier, la Société dégage une importante trésorerie et bénéficie d'une bonne rentabilité. La solidité de sa situation financière lui confère une grande flexibilité opérationnelle.

Stratégie de croissance

La Société a la conviction qu'il existe de nombreux axes de développement de son activité. Sa stratégie de croissance s'appuie sur les opportunités liées à ses solutions PLM V5 et à ses solutions de Design-centric. Les principaux facteurs de croissance de la Société sont exposés ci-après.

■ **Accroître le nombre de ses clients stratégiques :** l'objectif de la Société est de disposer d'une base de clients diversifiée, constituée aussi bien de grandes entreprises que de PME. Grâce à sa nouvelle génération de logiciels, elle estime pouvoir gagner de nouvelles références dans ses secteurs industriels cibles.

■ **Accroître la pénétration de ses solutions de CAO, au sein de sa base installée client :** CATIA V5 est conçu pour répondre aux besoins d'un large éventail d'utilisateurs, depuis les utilisateurs occasionnels jusqu'aux spécialistes plus exigeants. Par ailleurs, la Société développe régulièrement de nouvelles applications au sein de CATIA V5, élargissant ainsi son potentiel d'utilisateurs.

■ **Fournir à ses clients une solution PLM complète comprenant les solutions de gestion de données produit et de collaboration ("PDM") et les solutions de fabrication numérique :** les solutions PLM de la Société permettent l'utilisation de la 3D pour tout le cycle de vie du produit. Au nombre des solutions les plus récentes de la Société figure la gestion de données produit avec SMARTEAM et ENOVIA, qui va de la collaboration à la gestion du cycle de vie, avec des fonctionnalités telles que le suivi des modifications. Le marché du PDM offre des opportunités de croissance significatives au fur et à mesure que les sociétés adoptent des solutions PLM complètes.

Dans le domaine du PLM, le marché de la fabrication numérique, que la Société adresse avec sa marque DELMIA, est encore émergent. Les solutions de DELMIA aident les entreprises à simuler et optimiser leurs processus de fabrication. DELMIA est actuellement l'un des deux principaux acteurs du marché de la fabrication numérique.

■ **Accroître sa pénétration au sein de la chaîne de sous-traitance :** de nombreux grands constructeurs aéronautiques et automobiles figurent au nombre des clients de la Société. Beaucoup d'entre eux ont commencé leur migration vers la plate-forme V5. La Société estime que la sous-traitance représente une opportunité de croissance, au fur et à mesure que les constructeurs cherchent à mieux intégrer leurs processus de conception et de fabrication. La Société perçoit d'ailleurs un intérêt grandissant pour le PLM chez les sous-traitants, en partie en réponse aux transformations engagées par leurs partenaires constructeurs. De surcroît, ses solutions V5 ont été conçues pour répondre aussi bien aux besoins des grandes entreprises qu'à ceux des PME.

■ **Élargir sa présence dans ses secteurs industriels cibles :** historiquement, une part importante des revenus de la Société a été générée dans les secteurs de l'automobile et de l'aéronautique qui, ensemble, représentaient 50 % du total de son chiffre d'affaires en 2003. Le secteur de la mécanique générale contribue également de manière importante au chiffre d'affaires, avec 33 % du total du chiffre d'affaires de la Société en 2003. Outre ses opportunités de croissance sur ses marchés principaux, la Société est convaincue que sa nouvelle génération de logiciels va lui permettre d'augmenter sa part de marché dans des secteurs plus nouveaux pour elle tels que les biens de consommation, le secteur des produits électriques et électroniques, et la construction navale. De plus, en 2003, la Société a introduit ses premières solutions industrielles PLM, qui comprennent un éventail d'applications et des Best Practices PLM, et qui s'adressent aux secteurs de l'automobile, de l'aéronautique et des produits électriques et électroniques.

■ **Capitaliser sur les opportunités de migration de la 2D vers la 3D :** de nombreux concepteurs continuent à travailler dans un environnement 2D. La Société croit que ses solutions, en particulier ses solutions Design-centric avec SolidWorks, répondent parfaitement aux besoins de ces concepteurs.

Structure du marché et marques

La Société structure actuellement ses activités et commercialise ses produits et services en fonction des exigences de ses clients pour deux types d'applications : le marché axé sur les processus ("Process-centric"), qui regroupe les clients souhaitant intégrer le développement, la production et la maintenance de leurs produits, et le marché axé sur la conception ("Design-centric"), qui cible des clients se focalisant principalement sur la conception des produits. En 2003, l'activité Process-centric représentait 83 % du chiffre d'affaires de la Société, tandis que l'activité Design-centric en représentait 17 %.

■ MARCHÉ AXÉ SUR LES PROCESSUS

Le marché Process-centric comprend principalement les applications de gestion du cycle de vie des produits permettant de créer et simuler l'intégralité du cycle de vie des produits, de la conception initiale à la mise en service du produit. La Société répond aux besoins de ce marché grâce à son offre PLM, qui facilite la collaboration simultanée entre les nombreuses fonctions impliquées dans la gestion du cycle de vie du produit : ingénierie, stratégie, commercialisation et vente, planification et production, achat, finance et ressources humaines, ainsi que l'ensemble des sous-traitants. La Société estime que ses applications PLM aident les entreprises à développer leur créativité et leur capacité d'innovation, à réduire la durée de leur cycle de développement, à sauvegarder et mieux partager leur savoir-faire, et à améliorer la qualité et la compétitivité de leurs produits.

■ **Produits et solutions PLM** - La Société s'adresse au marché Process-centric principalement en offrant les solutions et produits suivants :

- CATIA, qui permet de concevoir le produit numériquement et d'en simuler le comportement ;
- DELMIA, qui permet la conception et la simulation des processus de fabrication et aide à l'optimisation de la planification, de la simulation ou de la validation des procédés de fabrication, ainsi que la modélisation et la simulation des ressources ;
- ENOVIA, qui gère le cycle de vie du produit, notamment la configuration de maquettes numériques, la connaissance des processus et l'information sur les ressources ;
- SMARTEAM, qui gère les données du produit et la collaboration ;

- Spatial, qui distribue et fournit le support CAA V5, la plateforme de développement ouverte de la Société ;

La Société offre des solutions PLM qui comprennent, outre les logiciels applicatifs des marques sus-citées, des méthodologies de travail et des services de conseil, qui permettent de couvrir les processus spécifiques des secteurs industriels cibles de la Société. Ces solutions comprennent notamment les solutions "PLM Express" et les solutions industrielles décrites plus loin dans "Développements relatifs aux produits, aux marques et aux solutions".

CATIA, dédiée à la fabrication et la simulation de produits, est la principale gamme de logiciels de la Société. Elle est totalement intégrée avec DELMIA, dédiée à l'ingénierie des processus de fabrication, avec ENOVIA, spécialisée dans la gestion du cycle de vie du produit, et avec SMARTEAM, solution de gestion collaborative, facile à mettre en œuvre par des sociétés de toutes tailles.

CATIA est un système intégré qui permet aux utilisateurs d'adapter leur capacité de développement de produits à leurs besoins particuliers. CATIA permet aux utilisateurs de construire un environnement de développement de produits pour simuler l'ensemble des processus de conception, de l'idée initiale au projet définitif, à l'analyse, à l'assemblage et à la maintenance. La gamme de produits CATIA s'articule autour des domaines clés suivants : la conception mécanique, la conception de formes et le style, la synthèse de produit, l'ingénierie des équipements et des systèmes et l'analyse d'usinage.

La Société estime que CATIA est un des systèmes de conception et de simulation de produit le plus avancé, comme l'illustre l'adoption du maquettage numérique par les principaux clients de la Société. Cette position de leadership est fondée sur les caractéristiques suivantes :

- la possibilité pour les sociétés de sauvegarder et réutiliser leur savoir-faire ;
- des technologies de pointe (par exemple la conception générative) qui permettent un "morphing" intelligent de concepts à travers les gammes de produits ;
- une interface simple et intuitive qui optimise la productivité et réduit la durée de la formation ;
- une intégration complète de toutes les applications CATIA sur un même modèle PPR ;
- et des configurations adaptables à la demande, qui facilitent l'utilisation de CATIA pour les utilisateurs, depuis l'utilisateur débutant jusqu'à l'expert chevronné.

CATIA est disponible sur les plates-formes Unix et Windows.

DELMIA offre des applications logicielles qui permettent aux clients de créer et gérer virtuellement leurs processus de fabrication. Ces derniers comprennent les phases de définition conceptuelle des séquences de fabrication jusqu'à la mise en œuvre en atelier, en passant par la gestion et l'optimisation de la production. Les logiciels DELMIA permettent une simulation et une optimisation des processus de fabrication, de l'atelier à la chaîne de production complète, et des flux de fabrication d'une unité à l'ensemble des flux de production de l'entreprise. La famille de logiciels DELMIA comporte des applications de planification des processus et de mesure des délais de production standards, des simulations du comportement humain, des simulations de robots et de machines-outils, ainsi que des solutions de simulation du flux des matières.

ENOVIA fournit aux entreprises industrielles un ensemble complet de solutions intégrées pour mettre en œuvre leur entreprise virtuelle, en simulant la totalité du cycle de vie du produit, du concept initial à la création, la synthèse, la simulation, la fabrication, l'assistance à la production et le service après-vente. En fournissant des espaces de travail et de collaboration pour l'ingénierie, la fabrication et l'intégration à l'échelle de l'entreprise, les solutions ENOVIA permettent aux clients de gérer leurs produits virtuels à chaque étape du cycle de vie, et de simuler les procédés de développement et de fabrication propres à leur industrie, en y associant les ressources nécessaires (robots, cellules, lignes d'assemblage, usines). Bénéficiant de la plate-forme ouverte V5, et utilisant les technologies Internet les plus avancées, ENOVIA permet un accès unique et simplifié à l'information pour favoriser la collaboration, la visualisation, l'analyse et aider à la décision.

SMARTEAM facilite l'échange d'information produit et la collaboration entre les équipes, par le biais d'Internet, au sein d'entreprises étendues de divers secteurs industriels. Le portefeuille d'applications SMARTEAM permet aux entreprises et à leurs sous-traitants d'échanger, d'archiver et de gérer les informations relatives aux produits de l'entreprise tout au long de leur cycle de vie. SMARTEAM offre un ensemble de technologies de collaboration en ligne, et fournit une solution abordable, facile à personnaliser, qui peut être rapidement mise en place et aisément étendue à toute l'entreprise en fonction de l'évolution de ses besoins. Elle peut ainsi servir à la gestion collaborative des données produit, tout comme devenir la solution d'entrée pour le déploiement du PLM.

■ **Technologie Version 5** - En associant son savoir-faire technologique à sa compréhension des besoins du marché, la Société a développé une architecture de logiciel ouverte et

innovante, appelée V5, qu'elle a mise sur le marché fin 1999. La V5 est la plate-forme technologique dédiée au développement de nouvelles applications destinées au marché du PLM, car elle permet une intégration étroite de CATIA, DELMIA et ENOVIA.

L'un des principaux atouts de la V5 repose sur son modèle objet unique qui permet de relier produits, processus et ressources afin de favoriser une collaboration multidisciplinaire. Grâce à la V5, les clients de la Société bénéficient d'un outil de gestion et d'aide à la prise de décision pour concevoir, développer et produire de façon dynamique des produits et optimiser les processus associés.

Grâce à l'architecture ouverte de la V5, d'autres éditeurs de logiciels peuvent développer des applications complémentaires, ce qui permet une intégration des produits de la Société avec des applications tierces.

La technologie V5 permet aux produits PLM de la Société de s'inscrire dans une logique de gamme évolutive. L'existence de cette gamme permet à des entreprises de tailles différentes, et à des utilisateurs aux profils variés, utilisateurs occasionnels ou ingénieurs spécialisés, de bénéficier d'une solution PLM totalement intégrée. C'est parce que ses solutions PLM V5 possèdent une architecture commune, la V5, que la Société peut les adapter aux besoins spécifiques de ses clients et ainsi proposer chaque solution avec différents niveaux de complexité.

Le développement de la V5 s'appuie sur les cinq piliers suivants :

Optimisation de processus d'entreprise spécifiques à chaque industrie. Optimiser les processus industriels nécessite d'investir du temps, des ressources et de l'énergie afin de comprendre les fondements qui sous-tendent les processus industriels des entreprises manufacturières. Le réel bénéfice pour les clients ne réside pas uniquement dans la compréhension des pratiques actuelles, mais également dans l'appréciation des évolutions à venir et dans la définition, ensemble, des processus à mettre en œuvre. Pour aider ses clients à optimiser l'ensemble de leurs processus, la Société doit partager avec eux une appréciation commune et approfondie de la prochaine évolution majeure de leurs processus et du moyen de les déployer avec la V5.

Communication en 3D et collaboration étendues. Lorsque des salariés collaborent dans un lieu de travail, les capacités de représentation qu'offre la 3D améliorent sensiblement leur aptitude à se comprendre mutuellement et à communiquer. La maquette numérique a été la contribution la plus importante des dix dernières années à la collaboration dans le développement produit. Créée par la Société, la maquette numérique offre un environnement d'immersion en 3D où tous

les participants à la gestion du cycle de vie du produit peuvent échanger entre eux leurs concepts, et améliorer la communication directement et rapidement, grâce à la simulation et la validation en 3D. De nombreux projets industriels majeurs sont désormais développés par des réseaux de personnes venant de sociétés et de pays différents. Il est donc fondamental de bénéficier d'une information précise et exhaustive, qui puisse être partagée à travers ces réseaux afin de réaliser avec tous les participants une équipe virtuelle autour du projet. La V5 incorpore des technologies de pointe et offre des fonctionnalités permettant d'optimiser l'utilisation de l'Internet et des systèmes d'information de l'entreprise, afin de déployer l'usage de la 3D à travers ces réseaux de partenaires. Cela apporte un niveau d'aide à la décision et à la collaboration qui fait tomber les frontières imposées par la diversité des partenaires ou des lieux où ils se trouvent et permet donc d'accélérer le processus de développement des produits.

Un modèle unique de description et d'intégration des produits, des processus et des ressources. Le cycle de vie d'un produit industriel s'étend au-delà du produit lui-même pour inclure également les moyens et méthodes nécessaires à sa fabrication et à sa maintenance. Le cœur de la V5 repose sur une technologie unique sur le marché appelée "PPR", laquelle propose un modèle associatif intégrant en un tout le produit et les processus et ressources associés. Le PPR comporte aussi un modèle de produit virtuel qui enregistre la définition logique, fonctionnelle et géométrique du produit, des processus et des ressources. Grâce à ce modèle, un environnement exact peut désormais être établi afin de permettre la gestion de la configuration, la simulation, la propagation des modifications et l'établissement rigoureux de liens à travers le cycle de vie du produit. Une réelle optimisation du cycle de vie du produit ne peut intervenir que dans ce contexte, et cette fonctionnalité de l'architecture V5 est unique sur le marché.

Capter, partager et réutiliser le savoir-faire de l'entreprise. Les sociétés industrielles reconnaissent que la propriété intellectuelle devient de plus en plus leur actif le plus précieux, dans la mesure où la pression de la concurrence les force à être toujours plus innovantes. Stimuler le savoir-faire pour innover consiste à identifier et à extraire le savoir-faire de l'entreprise, à le partager, et à le réutiliser rapidement, précisément et efficacement. La V5 intègre des services qui permettent à une société d'exploiter ses savoir-faire dans un but innovant. Les applications V5 franchissent un pas supplémentaire en incorporant directement le savoir-faire de l'entreprise dans le produit, le processus ou la ressource (modélisation). La V5 permet de s'assurer que les processus

spécifiques à certains secteurs sont appuyés par des applications dédiées qui incorporent les meilleures méthodologies et les règles de conception de ces secteurs. Ces applications peuvent, par exemple, incorporer la compréhension des techniques qui sous-tendent l'analyse des effets d'aéroélasticité sur une aile d'avion ou les nuances de la conception du style d'une automobile.

Ouverture et expansion des applications à travers une architecture fondée sur des composants logiciels et un réseau de partenaires de développement. Les besoins spécifiques de chaque client nécessitent que leurs solutions PLM soient adaptées, étendues et intégrées, donc ouvertes et permettant de réintégrer des composants pour obtenir des réponses et capacités différentes. L'architecture de la V5 a été spécialement élaborée pour répondre à ces besoins. Développée à partir de langages de programmation de pointe orientés objet tels que Java et C ++, l'architecture de la V5 est comparable à celle de logiciels de premier plan tels que les plates-formes IBM et Microsoft. Les composants sont des unités de construction qui permettent la conception et le développement de logiciels complexes et sophistiqués ; ils permettent aux concepteurs de logiciels de centrer leur travail sur la programmation conceptuelle de haut niveau et leur fait intégrer les détails de mise en œuvre. Cette approche permet à des groupes plus large de développeurs de contribuer à enrichir le système d'applications logicielles, au fur et à mesure de son évolution. La Société a donc développé un réseau de partenaires offrant des applications niches dans des domaines d'expertise spécifiques. En utilisant la V5, ces partenaires bénéficient d'une plate-forme de développement unique qui permet d'offrir des solutions logicielles complètement intégrées composées de leurs produits et de ceux de la Société. Cette architecture de composants contribue à aider la Société à atteindre son objectif d'élargissement de l'utilisation de sa technologie, mené à travers Spatial.

CAA V5 est une plate-forme de développement robuste, ouverte et complète. Les partenaires CAA de la Société développent, vendent et supportent des applications innovantes intégrées aux solutions PLM. Spatial est le principal canal de distribution et de support de CAA V5. Les produits CATIA, ENOVIA, et DELMIA sont basés sur la technologie V5. Grâce à la plate-forme V5, les partenaires de la Société peuvent également interfacier ces produits avec des applications tierces développées par des clients ou d'autres éditeurs de logiciels. La Société a développé des interfaces stables et partagées pour permettre l'interface avec des applications non V5. La plate-forme V5 supporte par ailleurs l'utilisation de standards tels que Websphere,

Microsoft.net, PROSTEP, ONG, W3C et XHL. Les standards sont créés par des consortia ou des leaders industriels, pour permettre à tous l'échange de données, de formats ou d'interfaces.

■ MARCHÉ AXÉ SUR LA CONCEPTION

Le marché Design-centric se concentre principalement sur la conception de produits. La Société est présente sur ce marché à travers sa marque SolidWorks. La mission de SolidWorks est d'offrir la puissance de la 3D à tous. SolidWorks a été fondé en 1993, et a vendu, depuis cette date, plus de 300 000 licences à des concepteurs, ingénieurs et élèves ingénieurs à travers le monde, à la fois dans le secteur industriel et dans le monde universitaire. Le marché du Design-centric complète le marché du Process-centric en touchant un nombre largement supérieur d'utilisateurs potentiels.

■ **Produits Design-centric** - Pour répondre aux besoins spécifiques du marché Design-centric, SolidWorks développe et commercialise des produits de modélisation, d'analyse et de gestion de données produits, des catalogues 3D en ligne et des contenus simples à utiliser et capables d'améliorer considérablement la productivité d'utilisateurs employant jusqu'à présent des applications 2D. Les produits SolidWorks comprennent notamment : SolidWorks Office Professional pour les organisations cherchant à gérer plus efficacement les

données de conception de groupes d'utilisateurs ; SolidWorks Office, qui se compose d'une solution de conception très complète, comprenant un logiciel de conception mécanique en 3D et une suite d'outils permettant d'améliorer la productivité et la communication ; SolidWorks 3D, logiciel de conception mécanique.

SolidWorks a développé le SolidWorks Solution Partner Program regroupant des fournisseurs de logiciels et de matériel informatique dont les produits interagissent avec les logiciels SolidWorks et fournissent des solutions dans des domaines précis.

Spécialement conçue sur Windows, la technologie de la Société pour le marché du Design-centric a pour objectif de permettre aux ingénieurs et aux concepteurs de passer facilement des outils de dessin en 2D à un environnement 3D. L'interface Windows très intuitive de SolidWorks permet d'utiliser ce logiciel sans formation de longue durée. Les applications SolidWorks offrent aux utilisateurs un processus de conception en 3D qui permet de produire rapidement des dessins et d'utiliser des fonctions de conception simples. SolidWorks offre des applications dans trois domaines : la conception, l'analyse et la gestion de données. Les logiciels de SolidWorks sont ouverts, et permettent à des éditeurs de logiciels indépendants de créer des produits complémentaires qui peuvent être intégrés dans SolidWorks, augmentant ainsi significativement le portefeuille de fonctionnalités offert aux clients.

Clients et secteurs industriels

La clientèle de la Société est très variée. Ses produits visent les sept principaux secteurs industriels cités ci-après, chacun d'eux étant suivi d'une liste représentative de clients. Le plus gros client de la Société représente 4 % de son chiffre d'affaires total, et ses cinq, dix et vingt plus gros clients en représentent respectivement 14 %, 21 % et 28 %.

Le tableau ci-après indique la proportion du chiffre d'affaires de la Société réalisée dans chacun de ses principaux secteurs industriels en 2003, 2002 et 2001. Ces chiffres sont exprimés en pourcentages du chiffre d'affaires total de la Société, incluant les segments axés sur les processus et axés sur la conception.

	2003	2002	2001
Automobile	33 %	35 %	34 %
Aéronautique	17 %	16 %	17 %
Mécanique générale et autres	33 %	33 %	33 %
Biens de consommation ; électricité et électronique	13 %	13 %	13 %
Conception d'usines et construction navale	4 %	3 %	3 %
	100 %	100 %	100 %

■ **Automobile** - Dans le secteur de l'automobile au sens large, les clients suivants sont parmi ceux qui utilisent les solutions logicielles de la Société :

BMW	Mitsubishi Motors
China Motor Corporation	Mitsubishi Fuso Truck & Bus
DaimlerChrysler	Porsche
Dong Feng Motor Corp.	PSA Peugeot-Citroën
Ferrari	Renault
Ford	Scania
Honda	SsangYong Motor Company
Hyundai Kia Motor Company	Subaru
Irisbus	Toyota Motor
Iveco	Volkswagen-Audi Group
MAN Nutzfahrzeuge AG	Volvo AB
MG Rover	Yazaki

Chez les sous-traitants automobiles, les clients suivants sont parmi ceux qui utilisent les solutions logicielles de la Société :

Aisin Seiki Co.	Kanto Automotive Works
Autoliv	Karmann
Behr	Koito Manufacturing
Bertone	Koyo Seiko
Bertrandt AG	Lear
BorgWarner Automotive	Magna
Bosch	Michelin
Brose Fahrzeugteile	Paulstra
Cimos	Pininfarina
Comau Systems	Ruecker
Continental AG	Siemens VDO
Denso Corp.	Sumitomo Wiring Systems
Draexlmaier	Toyota Gosei
Edag	TRW Automotive
Faurecia	Universal Propulsion Co.
Hella	Valeo
Ichikoh Industries	Williams Controls
Italdesign	ZF

Des dix équipes participant à la saison 2003 de Formule 1, sept ont eu recours aux solutions de la Société pour développer leurs moteurs ou châssis. Parmi celles-ci figurent

McLaren-Mercedes, Williams BMW, Toyota Motorsport, Sauber, Bar Honda, Ferrari, et l'équipe Renault F1.

■ **Aéronautique** - Les clients du secteur aéronautique qui utilisent les logiciels de la Société sont notamment :

Aermacchi	KAI (Korea Aerospace Industries)
AgustaWestland	KHI (Kawasaki Heavy Industries)
Airbus	Latécoère
Alcatel Space	Liebherr
Alcoa Global Fasteners	Litton Guidance & Control Systems
Alenia Aeronautica	Lockheed Martin
Alenia Spazio	Loral
AVIC	Lufthansa Technik AG
BAE Systems	MHI (Mitsubishi Heavy Industries)
Bell Helicopter	MTU
Boeing	NASA
Bombardier	Northrop Grumman
Cessna	Piaggio Aero
Dassault Aviation	Pratt & Whitney Canada
EADS	Raytheon
El-Op	Saab
Embraer	Sikorsky
Eurocopter	Singapore Technologies Aerospace
FHI (Fuji Heavy Industries)	Smiths Aerospace
Flight Safety International	Snecma
Goodrich	Stork Fokker
Gulfstream	Sukhoi
Honeywell	Vought Aircraft Industries

■ **Mécanique générale** - Parmi les clients du secteur de la mécanique générale qui utilisent les logiciels de la Société figure une large gamme d'équipementiers, et notamment des producteurs d'équipements lourds et de matériel industriel, dont :

Alstom Power	Kliklok International
Arburg	Kobelco Construction Machinery
Bobst	Krebs
Bridgestone	Metso
Claas	Michelin
Daewoo Heavy Industries	Multivac Sepp Haggenmueller GmbH
Elopak, Inc.	NTN
F.L. Smidth & Co	OshKosh Group
FlexLink Systems AB	Paper Converting Machine Corporation
Framatome	Philips Oral Healthcare Inc.
GoodYear	Sanyo Machine Works
Grundfos	Scheidt and Bachmann
Halla Engineering & Construction	Schuler
Homag	Sidel
Industrias Romi SA	Staubli
Iscar	Sumitomo Heavy Industries
Julius Blum GmbH	Toyota Industries Corporation
Kalmar	Volvo Construction Equipment
Kikuchi Press	Volvo Penta

Les clients du secteur ferroviaire qui utilisent les produits de la Société sont notamment : Bombardier Transport, Alusuisse Road & Rail Ltd., et Alstom Transport.

■ **Biens de consommation** - Les clients du secteur des biens de consommation qui utilisent les logiciels de la Société sont notamment :

AEG	Isafrance
Arc International	Kärcher
Asahi	Konica
Austria Gaming Industries	Leifheit
Black & Decker	Metabo
Bombardier Recreation	Miele
Coca Cola	Nilfisk Advance
Crown, Cork & Seal	Rain Bird
De Longhi	Rayovac
Dorel Juvenile Group	Samsonite
Electrolux	Smoby
ETA Swatch	Solo Golf
Fratelli Guzzini	Werner Ladder Co.
Gucci	Yakima
Herman Miller	

■ **Électricité et électronique** - Les clients du secteur électrique et électronique qui utilisent les logiciels de la Société sont notamment les suivants :

Alpine Electronics	Mars Electronics
AMC Centurion AB	Matsushita Electric Industrial
Ares Communications Tech	MDS Sciex
Ascom Monetel	Newport Corporation
Automatic Systems	Nikon
Ceragon Networks	Pioneer
Clarion	Promise Technology
Gnatus	Radio Frequency Systems
Grundig	Sagem
Hubert and Suhner	Sanyo Electronics
IBM	Siemens
IFM Electronic GmbH	Sony
Intel Corporation	Sub-Zero
Johnson Electric	Thales
Kinpo Electronics	Wolf Appliance
Legrand	

■ **Conception d'usines** - Les clients du secteur de la conception d'usines qui utilisent les logiciels de la Société sont notamment :

Aker	Haden International
Albert Kahn Associates	ITER
Alstom Power	Kvaerner
Ansaldo	METSO Corporation
BEI	Oceanografia
Consol Energy	PEMEX
DaimlerChrysler	Shell
Farnham & Pfile Engineering and Construction	Southern California Edison
Gehry Partners	Trinity Industrial

■ **Chantiers navals et exploitation de navires de passagers et de croisière** - Le secteur de la construction navale est le plus récent des segments de marché que la Société a ciblés. Ses clients sont notamment :

Bénéteau	MHI (Mitsubishi Heavy Industries)
General Dynamics Bath Iron Works	Namura Shipbuilding
General Dynamics Electric Boat	Northrop Grumman Newport News
HDW AG	Northrop Grumman Ship Systems
HSD Engines	Samsung Heavy Industries
IHI-Marine United	Universal Shipbuilding Corporation
MeyerWerft	Yantai Raffle Shipyards

Outre les sept secteurs industriels susmentionnés, la Société offre également des composants logiciels 3D à tous les secteurs industriels. Les clients ci-dessous utilisent ses composants logiciels 3D :

ABAQUS/CAE by Hibbit, Karlsson & Sorensen, Inc.	Kubotek
Alibre Design by Alibre Inc.	Proficiency LTD (CAA V5)
Ansoft Corporation	Radan LTD (ACIS)
Cimatron E by Cimatron	Sandia National Laboratory
Dynamic Designer on CAA V5 (ADAMS) by Applied Research Associates	Space-E by Hitachi Zosen Information Systems
GSCAD by Intergraph Corporation	Vistagy
IronCAD	

Partenariats de la Société pour l'entreprise étendue

La Société a renforcé son approche de l'entreprise étendue grâce à des partenariats avec ses clients, à ses partenariats technologiques, à ses partenariats de développement de produits et à ses partenariats avec des fabricants de matériel informatique.

■ **Partenariat avec IBM** - Le concept d'entreprise étendue vient du partenariat de la Société avec IBM pour la commercialisation de ses produits. Ce partenariat de longue

date, qui dure depuis 23 ans, lui a permis d'acquérir une expertise technique approfondie et une force de frappe commerciale qui vont plus loin que l'accord de distribution (voir ci-dessous "Ventes et marketing"). Dans les domaines du matériel, des intergiciels (*middleware*) et des services de conseil, IBM s'est avéré être un partenaire clé pour elle. En outre, la collaboration dans divers domaines de recherche et développement a été la pierre angulaire de la détermination

de la Société et de celle d'IBM à occuper une position de leadership technique dans l'entreprise numérique.

Depuis juin 2000, l'organisation créée par IBM et dénommée IBM PLM commercialise les produits et services PLM, et est exclusivement dédiée aux solutions de la Société. Cette entité constitue en conséquence une solide plate-forme de commercialisation pour les produits des gammes CATIA, ENOVIA, DELMIA et SMARTEAM avec deux canaux spécifiques, l'un pour la gestion des grands comptes et l'autre pour les petites et moyennes entreprises. IBM gère également un important réseau de partenaires commerciaux dédiés, offrant ainsi au marché une structure unique pour les produits PLM. Depuis juin 2002, IBM IGS, l'organisation d'IBM dédiée aux services, est devenue un "Premier PLM Consulting Partner" de la Société. IBM IGS offre aux clients des services de conseil et d'aide au déploiement, permettant de développer l'adoption des solutions PLM de la Société. La Société collabore avec IBM IGS, afin de développer des offres de services liées à ses solutions PLM.

■ **Partenariats avec la clientèle** - La Société établit un dialogue permanent entre ses équipes de recherche et développement et ses clients, dans le souci de maintenir le développement de ses produits en adéquation avec les besoins du marché. Grâce avant tout à l'ouverture de ses applications logicielles, la Société offre à ses clients la possibilité de développer des applications complémentaires. La Société estime que des milliers d'applications ont ainsi été développées par ses clients, afin de répondre à leurs besoins internes spécifiques. En outre, la Société a créé des centres de compétence spécialisés par segment industriel, dont la fonction est de collecter des informations sur les processus de ses clients et, donc, de l'aider à développer des applications complémentaires adaptées aux besoins de chaque secteur. En 2003, elle a poursuivi sa politique active de partenariats avec sa clientèle pour l'élaboration, l'évaluation et le test des applications orientées sur les processus. Elle a également organisé des groupes et forums d'utilisateurs aux États-Unis, en Europe, en Asie et en Australie pour permettre à ses clients de partager leurs expériences. Plus de 10 000 personnes ont participé à ces différents forums utilisateurs organisés à travers le monde en 2003.

■ **Partenariats technologiques** - Afin de maximiser les avantages qu'elle tire des technologies disponibles, la Société a mis en place des partenariats de collaboration technique avec IBM, Hewlett-Packard, Sun Microsystems, Silicon Graphics Inc. ("SGI"), Intel et Microsoft, ainsi qu'avec des universités prestigieuses. Les nouvelles technologies intégrées dans la Version 5 ont été développées en tant

qu'environnements d'origine sous Windows et sous Unix.

Afin d'optimiser la technologie de ses produits en phase avec la puissance graphique et de calcul des fabricants d'ordinateurs, la Société travaille en étroite collaboration avec l'industrie informatique. Dans l'environnement Unix, ces partenariats sont actifs depuis plusieurs années avec des fournisseurs de postes de travail IBM, Sun Microsystems, SGI, et Hewlett-Packard. La Société a également mis en place un programme de certification avec de nombreux fournisseurs de postes de travail Windows, dont IBM, Hewlett-Packard, Compaq, SGI, Dell, Fujitsu Siemens Computers et NEC.

En outre, la Société collabore étroitement depuis 1998 avec les principaux fournisseurs d'applications logicielles de réalité virtuelle, afin de proposer des technologies encore plus pointues pour l'innovation. En février 2003 par exemple, la Société a annoncé la signature d'un accord avec Immersion Corporation, selon lequel Immersion développera une nouvelle suite logicielle haptique basée sur la plate-forme de développement CAA V5. Cette suite, "VirtualHand® for V5", permettra aux utilisateurs des maquettes digitales CATIA et ENOVIA de manipuler et de découvrir une maquette numérique 3D de manière naturelle en ressentant le retour de force au niveau de la main lorsqu'ils toucheront ou saisiront une pièce numérique en 3D. Il existe d'autres exemples comme la technologie de conception tactile de SensAble Technologies, les technologies de conception immersive de Fakespace, l'affichage de visualisation immersive de Barco NV, Projection Systems et les solutions de visualisation avancée de Panoram Technologies.

En novembre 2003, la Société a annoncé avec Intel Corporation et IBM la commercialisation d'une plate-forme de calcul intégrée sans fil. Cette plate-forme équipe les Thinkpads IBM T40p certifiés CATIA V5 de la technologie mobile Intel Centrino, afin de mettre la technologie sans fil à la portée des fabricants pour le développement de nouveaux produits, qu'ils travaillent dans leur bureau, en atelier ou sur le terrain, grâce à une connexion à un Hotspot (point d'accès à Internet sans fil).

■ **Partenariats de développement de produits** - Afin de permettre aux éditeurs de logiciels de créer et commercialiser leurs propres applications logicielles à partir de l'architecture de la V5, la Société a mis en place un programme CAA. Ce programme baptisé le Software Community Program ("SCP") a été lancé en juillet 2001, afin de fournir aux éditeurs indépendants de logiciels la plate-forme de nouvelle génération V5, ainsi qu'un programme complet d'assistance, pour leur permettre de développer des applications PLM totalement intégrées et complémentaires à CATIA, ENOVIA

et DELMIA V5. En utilisant la V5, ces partenaires disposent d'une seule plate-forme de développement qui assure la livraison d'un outil logiciel intégré constitué des produits de la Société et des leurs.

En janvier 2004, 140 produits basés sur CAA V5, niveau V5R12, avaient été lancés sur le marché PLM par 38 éditeurs de logiciels indépendants. Ceci illustre bien le succès du programme SCP. Parmi les sociétés qui ont rejoint le programme SCP en 2003 ou au début 2004 figurent notamment : Immersion Corp., ESI Group, TDM Systems GmbH, Fluent Inc., ImpactXoft, IGE XAO, Gehry Technologies LLC, Centric Software Inc. et Noesis Solutions N.V.

En 2002, la Société a annoncé une alliance stratégique avec ImpactXoft en vue de la livraison, au sein de la V5, de solutions collaboratives avancées de conception assistée et d'applications fonctionnelles de modélisation. Cette alliance permet d'utiliser la célèbre technologie IXSPeED d'ImpactXoft avec la technologie V5, pour la mise au point et la commercialisation d'applications innovantes ciblées sur des applications axées sur les processus pour les secteurs de l'électricité et l'électronique, des biens de consommation et de la mécanique générale. En septembre 2003, la Société a élargi cette alliance avec ImpactXoft en signant un accord de développement stratégique par lequel ImpactXoft rejoint le programme SCP CAA V5 de la Société en tant que Gold Software Partner. ImpactXoft mettra sur le marché une nouvelle version de son logiciel primé "IX SPeeD Suite" en s'appuyant sur l'architecture CAA V5, améliorant ainsi les solutions de modélisation fonctionnelle et de conception en collaboration.

En octobre 2003, la Société a annoncé un accord stratégique de développement de logiciels avec Gehry Technologies ("GT"), société indépendante créée par le groupe de recherche et développement Gehry Partners, aux termes duquel GT développera et vendra des solutions PLM au secteur de la construction, sur la base de la plate-forme de développement CAA V5. GT développera des solutions logicielles dédiées aux métiers de la construction, associant les capacités de conception en 3D et de gestion collaborative des données des solutions PLM à l'expérience de maîtrise d'ouvrage et de collaboration utilisant la 3D acquise par Frank Gehry dans le cadre de l'édification d'ouvrages de réputation mondiale avec le logiciel CATIA.

SolidWorks exploite également un programme de partenariat de développement à deux niveaux, qui regroupe des sociétés fournissant des produits compatibles avec SolidWorks ou entièrement intégrés à ce logiciel. SolidWorks va plus loin que la plupart des autres sociétés de logiciel dans les tests d'intégration entre ses produits. Aujourd'hui, plus de 250 produits compatibles sont disponibles dans des domaines tels que programmation de la commande numérique, analyse et simulation.

En 2003, 52 produits de 38 partenaires SolidWorks avaient atteint le niveau Certified Gold. Les produits Gold sont des applications logicielles développées par des partenaires, testées et certifiées par SolidWorks afin de s'assurer de leur qualité, ainsi que de leur intégration et de leur interopérabilité avec les logiciels SolidWorks, ce qui permet aux clients d'atteindre un niveau élevé de productivité. Ces produits font partie du programme plus vaste de partenariat SolidWorks, qui inclut plus de 600 sociétés à travers le monde.

■ **Alliances avec les intégrateurs de systèmes** -

L'écosystème de la Société inclut également des entreprises de conseil et des intégrateurs de systèmes. Ces partenaires spécialisés dans le conseil et les services peuvent aider leurs clients à optimiser leurs processus industriels et le déploiement de leurs solutions PLM. En plus du rôle clé joué par IBM Business Consulting Services, ce réseau de partenaires regroupe AtosOrigin, Axiom Systems, CSC, Incat, Geometric Software Solutions Limited, PCO Technologies, T-Systems et Volvo IT. Cet écosystème s'étend au fur et à mesure de l'arrivée de sociétés dont l'expertise est reconnue en matière de PLM et de technologies de l'information.

■ **Partenariats académiques** - Au fil des années, la Société a initié des partenariats avec des centres de recherche, des universités et des écoles à travers le monde. Parmi ces partenaires universitaires figurent : l'Institut de technologie de Californie, l'Université de Cambridge, la Georgia Tech, Hong Kong Polytechnic, le MIT, l'Université de Purdue, le Royal College of Art à Londres, l'Université de Stanford, l'Université de Séoul et l'Université de Tokyo.

Ventes et marketing

■ **Canal IBM – Aperçu** - Le chiffre d'affaires généré dans le cadre de l'accord de distribution et marketing signé avec IBM a représenté respectivement quelques 59 %, 61 % et 60 % du chiffre d'affaires total de la Société en 2003, 2002 et 2001. Conformément à ce contrat, la Société concède à IBM des licences portant sur les produits CATIA, ENOVIA et SMARTEAM, qui concède à son tour des sous-licences aux utilisateurs finaux. CATIA depuis 1981, ENOVIA depuis 1998 et SMARTEAM depuis l'automne 2001 sont pour l'essentiel commercialisés et distribués par IBM aux termes d'un accord mutuellement non exclusif, qui comprend également des services de conseil. Veuillez vous reporter à la rubrique "Facteurs de risque – Risques liés à l'activité de la Société". IBM paie à la Société des redevances qui représentent environ 50 % des droits de licence CATIA, ENOVIA et SMARTEAM facturés par IBM. Depuis 1995, IBM peut percevoir une prime, subordonnée à la réalisation de certains objectifs de croissance des redevances. En juillet 2002, la Société a conclu un nouveau contrat en vertu duquel IBM a convenu d'accroître sensiblement les ressources consacrées à l'organisation PLM ; de son côté, la Société a modifié les conditions d'octroi de la prime pour la lier aux investissements ainsi réalisés par IBM. Ainsi, dans le cadre de l'actuel contrat de redevances avec IBM, le taux de redevance initial est de 50 % des droits de licence facturés par IBM, puis diminue graduellement à 46,8 % si IBM atteint ses objectifs d'investissement de ressources ainsi que ses objectifs annuels de croissance des redevances. Les critères d'investissement en ressources sont exprimés en termes de niveau des dépenses de marketing et ventes et peuvent donner lieu au versement d'une prime à concurrence de 2 % du chiffre d'affaires réalisé auprès des utilisateurs finaux ; la réalisation de l'objectif de croissance des redevances peut donner lieu au versement du solde de 1,2 %.

Par ailleurs, spécifiquement pour DELMIA, IBM et la Société ont conclu un accord de coopération licences pour proposer les solutions de fabrication numérique aux clients auxquels IBM et la Société peuvent apporter ensemble de la valeur ajoutée. Cet accord permet à IBM d'octroyer des sous-

licences sur les produits DELMIA à certains clients, au cas par cas ; la force de vente de DELMIA reste en charge du support des produits.

■ **Canal IBM – Structure marketing** - La stratégie de marketing de la Société avec IBM se concentre sur les besoins des grandes et des petites et moyennes entreprises ("PME").

L'organisation IBM PLM se consacre principalement au marketing et à la vente des produits CATIA, ENOVIA et SMARTEAM à de grandes entreprises.

Le réseau des partenaires commerciaux d'IBM se consacre de façon non exclusive à distribuer les produits CATIA, ENOVIA et SMARTEAM, principalement aux PME. Depuis 2000, la Société offre un soutien accru à ce réseau et contribue à un budget marketing adapté, afin d'assurer une meilleure connaissance des marques CATIA, ENOVIA et SMARTEAM, et d'améliorer la génération de prospects pour les partenaires commerciaux d'IBM. Au début de l'année 2004, IBM a augmenté les droits payés à ses partenaires commerciaux, ce qui a amélioré leur modèle financier, et le support qui leur est fourni a été renforcé. Enfin, la Société est devenue "Master Agent" d'IBM pour la France et la Belgique, assurant ainsi la gestion des réseaux français et belges de partenaires commerciaux d'IBM et fournissant un support marketing à ces partenaires.

■ **Canaux de vente directs** - Les produits DELMIA sont commercialisés par une force de vente directe, complétée principalement par des revendeurs. Sur certains marchés géographiques, les produits SMARTEAM sont également commercialisés par une force de vente directe, en plus de la commercialisation par l'intermédiaire du réseau IBM.

■ **Canaux de vente indirects** - Les produits SolidWorks sont commercialisés par un réseau de revendeurs indépendants qui se concentrent particulièrement sur les marchés locaux, dans 100 pays. Par ailleurs, les produits DELMIA sont également partiellement vendus par un réseau de revendeurs, tout comme les produits SMARTEAM avec par exemple Avatech Solutions qui a récemment rejoint le réseau.

FAITS MARQUANTS 2003

Projets importants et développements clients

■ **SAMSUNG HEAVY INDUSTRIES** - En janvier 2003, Samsung Heavy Industries ("SHI"), société du groupe coréen Samsung, offrant une vaste gamme de services à l'industrie de la construction navale, a annoncé son intention d'investir dans un projet de développement d'un système numérique de construction navale faisant appel au logiciel DELMIA. L'objectif de ce projet est de simuler et d'optimiser le processus complet du cycle de vie de la construction navale dans un environnement virtuel, depuis le développement initial jusqu'au lancement du bateau.

■ **FORD** - En février 2003, la Société a annoncé conjointement avec IBM l'acquisition et l'intégration par Ford Motor Company des solutions PLM de la Société, dont les logiciels CATIA V5 et ENOVIA VPM, dans ses processus de conception et de fabrication. Ford Motor Company va intégrer ces solutions dans son environnement Systèmes PLM C3P de nouvelle génération.

■ **DAEWOO HEAVY INDUSTRIES & MACHINERY LIMITED** - En février 2003, Daewoo Heavy Industries & Machinery Limited a annoncé l'intégration des solutions PLM de la Société pour améliorer sa plate-forme de développement produit. L'utilisation des solutions CATIA V5 et ENOVIA LCA (Lifecycle Applications) permettra à Daewoo Heavy Industries & Machinery Ltd. de consolider ses environnements collaboratifs et de gagner en efficacité dans le cadre du développement de ses produits, tels que les chariots élévateurs ou les moteurs pour véhicules de tourisme.

■ **BERTRANDT AG** - En avril 2003, Bertrandt AG, leader des services d'ingénierie pour l'industrie automobile, a choisi les solutions PLM de la Société pour optimiser sa plate-forme de développement de produits. L'intégration de la solution ENOVIA LCA à l'environnement de développement existant basé sur CATIA permettra aux équipes de Bertrandt AG d'échanger des informations techniques en temps réel tant au sein du groupe qu'avec leurs partenaires internationaux et leurs clients.

■ **CHINA MOTOR CORP** - En mai 2003, China Motor Corp., principal constructeur automobile taïwanais, a choisi le logiciel DELMIA pour améliorer encore davantage son projet d'entreprise numérique, déjà pionnier dans son domaine. La mise en œuvre des solutions de fabrication numérique DELMIA, en plus des solutions CATIA et ENOVIA déjà

en production, devrait permettre à China Motor Corp., de bénéficier d'une approche PLM globale.

■ **YANTAI RAFFLES** - En juillet 2003, Yantai Raffles Shipyard ("YRS") a adopté les solutions PLM de la Société. Grâce à la plate-forme intégrée PLM, constituée de CATIA V5 pour le développement collaboratif virtuel de produits, ainsi que d'ENOVIA LCA et d'ENOVIA Portal 3d com pour la gestion des données produit en temps réel, YRS tire déjà profit du partage des informations relatives au cycle de vie des navires entre ses différentes équipes de développement. La solution PLM devrait permettre au chantier naval de rationaliser les processus de conception de tous ses navires, des bâtiments de stockage et d'extraction en mer aux navires de forage, en passant par les yachts de luxe.

■ **BMW** - En juillet 2003, la Société a annoncé que le groupe BMW développait un nouveau programme de véhicules basé sur sa technologie PLM. L'utilisation de CATIA V5 pour le développement collaboratif du produit et d'ENOVIA pour la gestion du cycle de vie et des données des produits permet à BMW de réutiliser des composants de véhicule standards afin de créer plusieurs variantes pouvant être utilisées d'un modèle à un autre. En intégrant toutes les informations produit tout au long du cycle de développement du véhicule, la nouvelle plate-forme PLM va contribuer à accroître l'efficacité, à étendre la collaboration entre les équipes de développement, à réduire les délais de mise sur le marché et à fournir des véhicules exceptionnels et ainsi améliorer la satisfaction des clients.

■ **PACKSYS GLOBAL LTD** - En août 2003, Packsys Global Ltd., société internationale spécialisée dans l'ingénierie des machines d'emballage, a choisi le logiciel de conception mécanique 3D SolidWorks comme référence pour toutes ses opérations à l'échelle mondiale. PackSys Global utilisera le logiciel SolidWorks en Thaïlande et en Suisse pour concevoir des machines d'emballage pouvant compter jusqu'à 10 000 pièces ou plus.

■ **AVIC-I** - En octobre 2003, First Aircraft Institute of AVIC-I ("FAI"), l'un des principaux instituts chinois de recherche en aéronautique, a choisi les solutions PLM de la Société pour le programme chinois de développement d'avions à réaction destinés aux liaisons régionales ARJ21 (Advanced Regional Jet). CATIA V5 pour la conception produit collaborative et la

création de maquettes numériques, ainsi qu'ENOVIA VPM pour la gestion des données produit et des processus permettront aux équipes d'ingénierie de l'institut de partager une base de données 3D dans un environnement commun de développement multisites.

■ **KINPO ELECTRONICS** - En novembre 2003, Kinpo Electronics Inc., le premier fabricant mondial de calculatrices, a annoncé qu'il avait mis en œuvre CATIA V5 pour réduire considérablement les délais de conception de ses produits. L'application de développement collaboratif de produit a permis à Kinpo de commercialiser une nouvelle calculatrice, un dictaphone numérique, un appareil photo numérique, des systèmes GPS et des modems câblés, avec des cycles de vie très courts.

■ **LIEBHERR AEROSPACE** - En décembre 2003, la division aéronautique du groupe Liebherr, l'un des principaux fournisseurs mondiaux de l'industrie aéronautique, a choisi de déployer les solutions PLM de la Société pour gérer l'ensemble de ses données produit à l'échelle de l'entreprise. Liebherr Aerospace fournit aux plus grands constructeurs d'avions au monde des systèmes hydrauliques, de commandes de vol, d'air conditionné, de ventilation, ainsi que des trains d'atterrissage. Pour soutenir sa croissance, Liebherr Aerospace a choisi SMARTEAM comme application collaborative permettant de gérer les données produit de sa large gamme d'offres et de les partager entre ses deux

centres de production européens et ses clients répartis à travers le monde.

■ **CLARION ELECTRONICS** - En décembre 2003, Clarion Electronics a annoncé que l'utilisation des solutions PLM de la Société par sa filiale malaisienne s'était traduite par une réduction de 50 % de ses cycles de développement, et avait permis au fabricant de produits électroniques pour autoradios de réduire le délai de mise sur le marché de ses produits. Clarion a déployé CATIA V5 pour rationaliser le développement de ses produits, réduire ses cycles de conception et pénétrer de nouveaux marchés.

■ **BOEING** - En février 2004, la Société a annoncé un partenariat avec Boeing pour renforcer l'ensemble de ses solutions PLM V5, et fournir à Boeing et à ses partenaires les outils et processus numériques nécessaires pour relever les défis technologiques du 7E7, son nouveau projet d'avion. Ensemble, Boeing et Dassault Systèmes créent un espace de développement collaboratif virtuel nommé "7E7 Global Collaboration Environment", au sein duquel Boeing et l'ensemble de ses partenaires concevront, construiront et procéderont aux essais du 7E7 et de son processus de fabrication, de façon numérique, avant la mise en production, grâce à la gamme complète des solutions logicielles PLM V5 de la Société.

Développements relatifs aux produits, aux marques et aux solutions

En 2003, la Société a annoncé deux nouvelles mises à jour de ses logiciels PLM :

■ **V5R11 "Au cœur de la réalité"** - annoncée en avril 2003, la version V5R11 des logiciels CATIA, DELMIA, ENOVIA et SMARTEAM se caractérise par une forte valeur ajoutée pour créer des solutions PLM performantes et réalistes. Le concept "Au cœur de la réalité" reflète le niveau de réalisme exceptionnel pour la simulation des produits et des processus qu'offre cette nouvelle version, et se décline de la manière suivante :

(1) Prévoir le cycle de vie : à quoi ressemblera le produit ? Comment vieillira-t-il ? Grâce à des avancées significatives en matière d'analyse IAO et aux nouvelles solutions des partenaires de la Société, qui prennent en compte la physique des matériaux, la V5R11 permet aux clients de mieux simuler le fonctionnement futur de leurs produits, et par conséquent de réduire les problèmes potentiels.

(2) L'émotion technologique : la V5R11 propose de nouveaux outils novateurs permettant de mieux capturer les paramètres esthétiques et visuels que le concepteur souhaite attribuer à un produit, avec des améliorations en matière de création de surface de classe A, une nouvelle approche de la modélisation virtuelle de l'argile, et un navigateur de maquette numérique (Digital Mockup Navigator), destiné à conduire des tests plus élaborés avec des spécialistes marketing ou des clients.

(3) Sécuriser la propriété intellectuelle : la V5R11 bénéficie de mécanismes de sécurité et d'authentification avancés pour les processus de prise de décision collective et en collaboration.

(4) Le PLM accessible à tous : la V5R11 offre un logiciel PLM d'entrée de gamme renforcé, pour l'ensemble des sociétés industrielles qui envisagent de passer de la conception en 2D à un système plus performant, avec l'option de passer directement à une vraie solution PLM.

■ **V5R12 “PLM collaboratif pour les entreprises proposant une offre sur mesure”** - annoncée en septembre 2003, la version V5R12 des logiciels CATIA, DELMIA, ENOVIA et SMARTEAM marque une nouvelle étape dans l'évolution du portefeuille PLM de la Société. Elle offre la possibilité d'intégrer les composants PLM indispensables au sein d'espaces de travail collaboratifs, ce qui permet d'effectuer la gestion du cycle de vie des produits et la conception des produits en parallèle, tout en garantissant la synchronisation de données exactes et à jour. Les nouvelles fonctionnalités du portail ENOVIA Portal 3d com, dont une meilleure intégration CATIA-ENOVIA, facilitent le partage en temps réel des données 3D, des structures de produits, et de toute autre information produit pertinente au travers de portails web. En plaçant la collaboration au cœur de la gestion PLM, la V5R12 se rapproche des entreprises du “commerce à la demande” en les aidant à se concentrer sur leurs produits, à gagner en agilité, à proposer des produits adaptés au marché et à développer des processus de fabrication plus rentables. Le nouveau portefeuille de solutions V5R12 assure aux clients une valeur commerciale accrue dans les domaines suivants :

(1) Développement de produits : la V5R12 apporte des fonctionnalités de gestion de cycle de vie intégrées, qui permettent aux concepteurs de se recentrer sur les aspects créatifs de leur travail tout en respectant les procédures en vigueur dans leur entreprise.

(2) Collaboration : la V5R12 intègre des fonctions de visualisation de produits en 3D et de navigation dans les données de fabrication associées (processus et ressources) au sein de portails web standard.

(3) Cahier des charges et spécifications : la V5R12 offre une technologie de modélisation fonctionnelle révolutionnaire développée en partenariat avec la société pionnière dans ce domaine, ImpactXoft.

(4) Processus de fabrication : la V5R12 fournit un espace de travail unifié qui relie la création de produits et la définition des ressources de production pour aider les entreprises à prendre des décisions de fabrication au meilleur coût. Enfin, le portefeuille V5R12 est conçu pour utiliser des méthodologies de travail PLM éprouvées dans l'industrie, et pour optimiser les processus de fabrication.

Outre la sortie des mises à jour de ses produits PLM, la Société a également annoncé en 2003 le lancement de solutions industrielles PLM, et des solutions PLM Express décrite ci-après.

Les solutions industrielles PLM sont composées d'une offre de logiciels, de méthodologies de travail et de services de conseil adaptés aux besoins d'un marché en particulier.

Les premières solutions livrées s'adressent aux secteurs de l'aéronautique, l'automobile, l'électricité et l'électronique.

La Société a mis sur le marché une solution industrielle PLM destinée aux constructeurs aéronautiques et fondée sur des méthodologies PLM de travail éprouvées. Cette solution intègre les activités et processus nécessaires pour concevoir et fabriquer des pièces et des sous-ensembles d'avion (éléments de tôlerie, pièces usinées et composites) ainsi que les outils nécessaires à leur fabrication.

Dans le secteur de l'automobile, la Société propose une solution qui s'intéresse à toutes les facettes des processus de développement d'automobiles, notamment l'habitacle, les garnitures intérieures et extérieures, le châssis, le moteur, la transmission, les commandes électriques ainsi que la synthèse et l'assemblage du véhicule. Cette solution se compose d'un ensemble de produits intégrés issus de CATIA, ENOVIA et DELMIA. Ils sont associés aux meilleures méthodologies de travail industrielles proposées par IBM ainsi qu'aux méthodologies PLM développées par la Société pour l'industrie automobile. La solution permet aux constructeurs et équipementiers automobiles d'exploiter le précieux savoir-faire de leur entreprise pour mieux répondre aux demandes du marché et de commercialiser un nombre croissant de modèles de véhicules. Elle facilite l'ingénierie simultanée, la mise en œuvre rapide des changements et la rationalisation transparente des processus, des premières études de style aux phases de production.

La Société inaugure une série de solutions PLM, destinées à l'industrie des produits électriques et électroniques (E&E). La solution IMPD (Integrated Mechanical Product Development for Electronics) conçue pour accélérer le développement de produits mécaniques tout en favorisant l'innovation, se compose d'un ensemble de produits intégrés issus des solutions CATIA et SMARTEAM et associés à un ensemble de pratiques PLM développées par la Société pour le secteur des produits E&E. Cette solution relie les différentes applications et disciplines mises en œuvre pour faciliter le développement de produits mécaniques en permettant aux entreprises manufacturières de réutiliser leur précieux portefeuille de propriété intellectuelle. Cette nouvelle solution rationalise les opérations de développement de produits mécaniques en augmentant le volume de données sémantiques échangées entre les différentes applications et disciplines de développement, à savoir le style, la conception, la fabrication et les analyses. Elle facilite notamment l'exploration de nouvelles possibilités de conception dans des délais réduits, la capture de composants ou assemblages existants et leur réutilisation en fonction du contexte, la mise en œuvre de liaisons automatiques entre la conception des

pièces et celle des moules, la création de modèles conformes aux normes de l'entreprise grâce à un guidage automatique, ainsi que la prise en compte rapide et transparente du résultat des analyses et des simulations numériques.

En 2003, la Société a lancé avec IBM les solutions PLM Express, destinées aux petites et moyennes entreprises. Elles associent CATIA V5 et SMARTEAM et visent (grâce à de nouvelles fonctionnalités) à répondre aux besoins de secteurs industriels spécifiques, notamment les composants industriels, l'outillage, les équipements industriels, la fabrication des pièces plastiques et les biens de consommation.

■ **Spatial** - En mai 2002, Spatial est devenu le réseau de distribution de l'offre CAA V5 de la Société pour accélérer le développement d'applications tierces basées sur la plateforme CAA V5. Fin 2003, Spatial avait signé avec 30 développeurs de logiciels un contrat de mise à disposition de la plateforme CAA V5, dans le cadre des accords Spatial Adopter. En mai et septembre 2003, Spatial a achevé les versions R11 et R12 de l'ensemble de son portefeuille de sous-systèmes 3D, qui se caractérisent par des améliorations importantes de son produit ACIS Modeler ("ACIS") en matière de performance, modélisation, qualité et robustesse. Spatial a également annoncé, en novembre 2003, qu'il supportait

dorénavant le processeur AMD Opteron™ 32- et 64-bit, démontrant ainsi son engagement à accompagner les sociétés dans leur transition vers les technologies et plateformes 64-bit.

■ **SolidWorks** - En juillet 2003, SolidWorks a annoncé sa nouvelle gamme de produits SolidWorks 2004, qui comporte plus de 250 améliorations demandées par les clients, notamment une rapidité 15 fois supérieure à celle des logiciels de milieu de gamme concurrents. En accélérant le traitement des grands assemblages et l'automatisation de centaines de tâches fastidieuses, SolidWorks 2004 libère la créativité des concepteurs et des ingénieurs qui peuvent ainsi créer de meilleurs produits, plus attractifs et plus faciles à commercialiser, dans des délais nettement inférieurs à ceux permis par les logiciels concurrents. Les principaux domaines d'amélioration sont l'automatisation du dessin, la gestion des assemblages permettant désormais de travailler sur des assemblages de plus de dix mille pièces, la soudure avec un environnement de soudure révolutionnaire, simulant pour la première fois le travail concret des concepteurs, et l'intégration avec le logiciel d'analyse COSMOSWorks. SolidWorks 2004 offre également de nouvelles fonctionnalités à des secteurs tels que la conception des produits de grande consommation et la conception de moules.

CONCURRENCE

Les marchés auxquels sont destinés les produits de la Société sont caractérisés par une forte concurrence et des mutations rapides de la technologie et des normes. Les principaux concurrents de la Société incluent notamment UGS PLM Solutions et PTC. Le principal concurrent de la Société dans le domaine de la gestion des processus de production est Tecnomatix Technologies, Ltd. Dans le secteur des produits axés sur la conception, les principaux concurrents de la Société sont Autodesk Inc., PTC ainsi que d'autres sociétés. Dans le domaine du commerce collaboratif, la Société est également en concurrence avec plusieurs fournisseurs de logiciels de gestion de la chaîne logistique ainsi qu'avec d'autres fournisseurs de logiciels de gestion d'entreprise tels que Agile Software, i2 Technologies Inc., MatrixOne, Oracle,

SAP et Siebel Corporation. En outre, de nombreux éditeurs de logiciels spécialisés font concurrence à la Société avec des applications niche.

Sur ses différentes gammes de produits, la Société se positionne vis-à-vis de ses concurrents en s'appuyant sur les caractéristiques distinctives des produits, ainsi que sur les prix, l'ouverture, la conception personnalisée, le marketing, les ventes et le support technique. Sa capacité à se situer en bonne place par rapport à la concurrence dépend à la fois d'éléments qu'elle maîtrise et d'éléments dont le contrôle lui échappe, notamment le développement réussi et en temps opportun de nouveaux produits, les performances et la qualité des produits, les prix des produits, le service clientèle et les tendances sectorielles.

ORGANISATION

Dassault Systèmes est la société mère du groupe. Elle a en fait un double rôle : d'une part elle fournit des services centraux aux différentes sociétés du groupe et agit comme une société holding, et d'autre part elle est responsable du développement des logiciels CATIA et ENOVIA et de la plateforme CAA V5.

Au titre de sa fonction de société mère, Dassault Systèmes définit la stratégie de la Société et ses moyens de mise en œuvre. L'équipe de direction est basée au siège social et principal établissement de la maison mère à Suresnes, France. La maison mère gère les activités suivantes : finance, relations investisseurs, communication, relations humaines groupe, juridique, informatique, relations avec IBM, et

stratégie de recherche et développement. Ces services font l'objet d'une refacturation aux filiales qui en bénéficient, sur une base de coûts réels. Le total de ces refacturations s'est élevé à 1,5 million d'euros en 2003, 1,5 million d'euros en 2002 et 1,7 million d'euros en 2001. En dehors de la maison mère qui contribue à hauteur de 57 % du chiffre d'affaires de la Société, une seule filiale contribue pour plus de 10 % au chiffre d'affaires consolidé. Il s'agit de la société SolidWorks qui représente 18 % du chiffre d'affaires consolidé et dont les résultats se confondent avec ceux du segment Design-centric. Les résultats et l'activité de cette société sont ainsi présentés et analysés en détail dans le rapport de gestion au travers de la discussion sur le segment Design-centric.

Le tableau ci-dessous présente la liste des principales filiales de la Société, ainsi que certaines informations complémentaires.

Filiale	Proportion de la participation	Pays de constitution
Delmia Corp.	100 %	États-Unis
Enovia Corp.	100 %	États-Unis
SmarTeam Corporation Ltd.	100 %	Israël
SolidWorks Corporation	98,5 %	États-Unis
Spatial Corp.	100 %	États-Unis

Une liste des autres filiales directes et indirectes est présentée en Note S des comptes consolidés de la Société pour l'exercice 2003.

PROTECTION DES MARQUES ET AUTRES PROPRIÉTÉS INTELLECTUELLES

L'essentiel des actifs de la Société est constitué d'actifs incorporels, à savoir les logiciels qu'elle développe et commercialise. Les logiciels sont protégés par une combinaison de droits d'auteurs, brevets, marques et par des secrets industriels.

La protection du droit d'auteur et des secrets industriels résulte des contrats passés par la Société. Les logiciels de la Société sont distribués sous licence. Ces licences donnent aux cocontractants un droit d'utilisation des logiciels et non pas un droit de propriété. Ces contrats contiennent de nombreuses clauses ayant pour objet la protection des droits de propriété de la Société sur sa technologie et la préservation du secret y afférent.

En ce qui concerne les marques, la politique de la Société est d'enregistrer les marques de ses grandes lignes de produits, dans les pays où elle se trouve. Elle combine enregistrement

international (Accord de Madrid et Protocole de Madrid), marque communautaire et enregistrement national. Lors de l'acquisition d'une nouvelle filiale, la Société réalise un audit des principales marques de cette société et lorsque cela s'avère nécessaire, de nouveaux enregistrements sont effectués afin que la protection des marques acquises soit équivalente à celle de ses autres principales marques.

En ce qui concerne les brevets, la Société dépose généralement des brevets en Europe, aux États-Unis, au Canada et au Japon, où se trouve la plus grande partie de ses clients et concurrents. Au 31 décembre 2003, le portefeuille de la Société comprend 37 brevets délivrés (dont 11 nouveaux en 2003) et approximativement 30 demandes de brevet dans chacune des régions précédemment citées (ce qui représente environ 120 demandes en cours).

2

Gouvernement d'entreprise

□ Sommaire

CONSEIL D'ADMINISTRATION	p. 25
Composition	p. 25
Fonctionnement	p. 27
Comités	p. 28
CADRES DIRIGEANTS	p. 28
RÉMUNÉRATION	p. 29
Rémunération des dirigeants	p. 29
Montants alloués aux organes d'administration	p. 30
Options de souscription d'actions	p. 30
CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	p. 30
PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS OU CONSTITUÉS EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION	p. 31
ACTIFS APPARTENANT AUX DIRIGEANTS	p. 31
CONTRÔLE DES COMPTES	p. 31
Commissaires aux comptes titulaires	p. 31
Commissaires aux comptes suppléants	p. 31
Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par la Société	p. 32
DÉCLARATIONS EFFECTUÉES DANS LE RAPPORT ANNUEL AMÉRICAIN	p. 32
RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE INTERNE	p. 33
I. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration de Dassault Systèmes	p. 33
II. Procédures de contrôle interne de Dassault Systèmes en tant que société mère et en tant que groupe	p. 34
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT	p. 37

Dassault Systèmes est une société française cotée au Premier Marché d'Euronext Paris et au Nasdaq Stock Market's National Market à New York, depuis 1996.

Dassault Systèmes veille à respecter les réglementations relatives au droit des sociétés et droit boursier applicables sur chacune de ces deux places (notamment loi du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques, Sarbanes-Oxley Act du 30 juillet 2002 et loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003).

Dassault Systèmes cherche également à anticiper leurs évolutions en fonction des propositions ou recommandations établies par les autorités de contrôle (Autorité des marchés financiers "AMF", Securities and Exchange Commission "SEC"), ainsi que, le cas échéant, par Euronext ou le Nasdaq et, plus généralement, les recommandations de la pratique : les rapports français Viénot (1995 et 1999), Bouton (2002) et le Blue Ribbon Committee (1999).

C'est ainsi que l'année 2003 a été marquée par le renforcement des pratiques de gouvernement d'entreprise dans le prolongement des efforts antérieurs et en accord avec les nouvelles dispositions applicables.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition

En 2002 et jusqu'à la date d'établissement du présent document, le Conseil d'administration de Dassault Systèmes était composé de 9 membres, nommés pour une durée de 6 ans. Un tiers de ces administrateurs est indépendant au regard des critères d'indépendance fixés par les rapports Viénot II et Bouton¹ et par le *Sarbanes-Oxley Act*². Il s'agit de Paul Brown, Bernard Dufau et André Kudelski.

Aucun administrateur n'a été élu par les salariés de Dassault Systèmes. Aucun censeur n'a été nommé.

Les administrateurs étrangers sont au nombre de deux, un Américain et un Suisse.

L'âge moyen des administrateurs est de 53 ans.

Chaque administrateur doit détenir une action au moins de Dassault Systèmes.

¹Pour mémoire, un administrateur est indépendant selon les rapports Viénot II et Bouton lorsqu'il n'est, et n'a été au cours des 5 années précédentes, ni salarié ni mandataire social de Dassault Systèmes ou d'une société appartenant au Groupe Industriel Marcel Dassault ; n'est pas mandataire social d'une société dans laquelle Dassault Systèmes détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel, ou un mandataire social, (actuel ou l'ayant été au cours des 5 années précédentes) de Dassault Systèmes détient également un mandat d'administrateur ; n'est pas client, fournisseur, banquier d'affaire ou banquier de financement significatif de la Société, ou pour lequel la Société représente une part significative de son activité ; n'a pas de lien proche avec un mandataire social ; n'a pas été auditeur de l'entreprise au cours des 5 derniers exercices ; est administrateur de Dassault Systèmes depuis moins de 12 ans.

²Pour mémoire, un administrateur est indépendant selon le Sarbanes-Oxley Act lorsqu'il ne reçoit pas de rémunération supérieure à 60 000 \$ au cours de l'exercice écoulé (sauf s'il s'agit de jetons de présence) ; n'est pas membre de la famille d'une personne qui a été au cours des 3 dernières années, ou est, dirigeant de la Société ; n'a pas été employé de la Société au cours des 3 dernières années ; n'est pas partenaire, actionnaire majoritaire ou dirigeant d'une société envers laquelle la Société perçoit ou verse des sommes qui sont supérieures à 5 % du chiffre d'affaires consolidé de la Société ou qui sont, ou ont été, au cours des 3 dernières années supérieures à 200 000 \$; n'est pas cadre d'une autre société dans laquelle un cadre de la Société est membre du comité de rémunération.

Au 31 décembre 2003, les membres du Conseil d'administration sont :

Noms	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
Charles Edelstenne Date de première nomination : 08/04/1993 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle tenue en 2005	Président du Conseil d'administration	Président-Directeur Général de Dassault Aviation	Administrateur de Groupe Industriel Marcel Dassault, de Thales Systèmes Aéroportés, de Sogitec Industries, de Société Anonyme Belge de Constructions Aéronautiques et de Dassault Réassurance. Chairman de Dassault Falcon Jet Corporation. Président de Dassault International, Inc.
Bernard Charliès Date de première nomination : 08/04/1993 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle tenue en 2005	Directeur Général	—	Président du Conseil d'administration de Dassault Data Services, de SolidWorks Corporation, de Delmia Corp. et de Enovia Corp. Président-Directeur Général de Dassault Systemes Corp. et de Dassault Systemes K.K. Directeur Général de Dassault Systemes Canada Inc. Administrateur de SmarTeam Corporation Ltd., et de Business Objects.

Noms	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
Paul Brown Date de première nomination : 25/09/2000 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle tenue en 2005	—	Professeur du Département de comptabilité, fiscalité et droit des affaires de l'école de commerce Leonard N. Stern de l'Université de New York.	Directeur universitaire du programme TRIUM Executive MBA. Administrateur et membre du Comité d'audit de Dictaphone, Inc.
Laurent Dassault Date de première nomination : 08/04/1993 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle tenue en 2005	—	Gérant de Dassault Investissements	Président-Directeur Général de Dassault Belgique Aviation. Président d'Immobilier Dassault. Chairman de Midway Aircraft Corporation et de Dassault Falcon Jet do Brazil. Président de Dassault Investment Fund Inc., de Société des Voitures Électriques et de Vina Tothue SA. Gérant de Château Dassault. Administrateur de Groupe Industriel Marcel Dassault, de Generali France, de Sogitec Industries, de Power Corporation du Canada, de Pechel Industries, de Kudelski SA, de Banque Privée Edmond de Rothschild Luxembourg, de Terramaris, de BSS Investment SA, de Industrial Procurement Services, de Chenfeng Machinery, de Aero Precision Repair and Overhaul Company "A-pro", et de NAFCO - National Aerospace Stener Co. Membre du Conseil de Surveillance de Eurazeo. Membre de l'Advisory Board de Syntek Capital SA et de 21 Central Partners et de l'Advisory Committee de Power Private Equity Fund.
Christian Decaix Date de première nomination : 08/04/1993 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle tenue en 2005	—	Directeur Général industriel et social de Dassault Aviation	Administrateur de Sogitec Industries, de Dassault Falcon Jet Corporation, de Dassault Réassurance et de European Aerosystems Ltd.
Bernard Dufau Date de première nomination : 31/05/2001 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle tenue en 2007	—	Conseil stratégique de B. Dufau Conseil	Gérant de B. Dufau Conseil. Administrateur et Président du Comité d'audit de France Telecom. Administrateur et membre du Comité d'audit de Kesa Electricals. Administrateur de Mood Media.
André Kudelski Date de première nomination : 31/05/2001 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle tenue en 2007	—	Président et administrateur délégué du Groupe Kudelski	Président-Directeur Général de Nagra +. Administrateur de Nestlé, d'Edipresse et de Swiss International Airlines Ltd. Membre de l'Advisory Board du Crédit Suisse et de la Swiss American Chamber of Commerce.
Loïk Segalen Date de première nomination : 08/04/1993 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle tenue en 2005	—	Directeur des affaires économiques et financières de Dassault Aviation	Président-Directeur Général de Dassault Assurances Courtage. Président du Conseil d'administration de Dassault Réassurance. Administrateur de Dassault Belgique Aviation, de Midway Aircraft Instrument, de Paris Le Bourget Parc des Expositions et de Dassault Falcon Jet Corporation. Gérant de Dassault Aéro Service. Représentant permanent de Dassault Aviation au Conseil d'administration de Corse Composites Aéronautiques.
Thibault de Tersant Date de première nomination : 08/04/1993 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle tenue en 2005	Directeur Général adjoint chargé des affaires financières	—	Administrateur de SolidWorks Corporation, de Delmia Corp., de Dassault Systemes Corp., de Enovia Corp., et de SmarTeam Corporation Ltd.

■ Charles Edelstenne est l'un des fondateurs de Dassault Systèmes et le Président de son Conseil d'administration. M. Edelstenne a été Président-Directeur Général de Dassault Systèmes de 1993 à 2002 après en avoir été le gérant de 1981 à 1993.

■ Paul R. Brown est titulaire du *Certified Public Accountant* de Pennsylvanie depuis 1974. M. Brown est professeur de comptabilité de l'école de commerce Leonard N. Stern de l'Université de New York, dont il a été le Président de 1997 à 2002. Il est également Directeur universitaire du programme TRIUM Executive MBA. Il a travaillé à la *Yale School of Management*, à l'INSEAD et à l'Université internationale du Japon. M. Brown a aussi travaillé pour Arthur Andersen & Co et pour le Financial Accounting Standards Boards (FASB). Il a été consultant pour de nombreuses entreprises financières.

■ Bernard Charlès est Directeur Général de Dassault Systèmes, au sens de la loi du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques, depuis 2002. M. Charlès occupait déjà ces fonctions depuis 1995. Préalablement, il a été Directeur de la recherche et du développement de 1988 à 1995 et était ingénieur en recherche & développement de 1983 à 1988.

■ Laurent Dassault occupe, depuis 1991, des postes à responsabilité au sein du groupe Dassault. Il dirige en particulier la Société Dassault Investissements, Immobilière Dassault et Société des Voitures Électriques. Auparavant, M. Dassault a eu une expérience bancaire de 14 ans à la Banque Vernes, à la Banque Parisienne Internationale et à la Banque Industrielle et Commerciale du Marais.

■ Christian Decaix est Directeur Général industriel et social de Dassault Aviation depuis 1998. Il est entré dans cette société en 1962 comme ingénieur d'études et a été Directeur Général des opérations industrielles de 1992 à 1998.

■ Bernard Dufau est conseil stratégique et gérant de

B. Dufau Conseil. M. Dufau a été Président du Conseil d'administration d'IBM France de 1996 à 2001 et Président du Directoire d'IBM France de 1995 à 1996. Il a été Directeur Général du secteur distribution d'IBM Europe en 1994, Directeur Général des opérations d'IBM France de 1992 à 1994, Directeur des ventes d'IBM France de 1989 à 1992, et, les années précédentes, Directeur marketing d'IBM France, *Director of Support and Services Strategy* d'IBM Europe, Directeur informatique et développement d'IBM France, et Directeur commercial du secteur public et assurances d'IBM France successivement. Auparavant, M. Dufau, entré à IBM France en 1966, a été ingénieur commercial, chef de département et Directeur de la région Nord d'IBM France.

■ André Kudelski est Président-Directeur Général et administrateur délégué de Kudelski SA depuis 2002, ainsi que de Nagra Plus SA, filiale commune de Kudelski SA et de Canal + depuis 1992. M. Kudelski a été Président et administrateur délégué de Kudelski SA de 1991 à 2001, Directeur de la division "télévision à péage" de Kudelski SA de 1989 à 1990. Il est entré chez Kudelski SA en 1984 comme ingénieur recherche & développement.

■ Loïk Segalen est Directeur des affaires économiques et financières de Dassault Aviation depuis 1999. M. Segalen a été Directeur adjoint auprès du Vice-Président chargé des affaires économiques et financières de Dassault Aviation de 1998 à 1999, conseiller financier auprès du Vice-Président chargé des affaires économiques et financières de Dassault Aviation de 1990 à 1998. Auparavant, il était cadre à la Direction financière de Dassault International.

■ Thibault de Tersant est Directeur Général adjoint en charge des affaires financières de Dassault Systèmes depuis 2003 et Directeur financier de Dassault Systèmes depuis 1988. Auparavant, il était cadre à la Direction financière de Dassault International.

Fonctionnement

Le fonctionnement du Conseil d'administration est décrit ci-joint dans le Rapport du Président du Conseil d'administration établi conformément à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration envisage de se doter d'un règlement intérieur au cours des prochains mois. Le Conseil d'administration souhaite également mettre en place des mesures permettant d'évaluer sa performance.

Comités

La composition, la mission et le fonctionnement des comités créés par le Conseil d'administration sont décrits ci-joint dans le Rapport du Président du Conseil d'administration établi conformément à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce.

En résumé, deux comités existent et fonctionnent depuis plusieurs années :

- un Comité d'audit entièrement composé d'administrateurs indépendants ;
- un Comité *ad hoc* destiné à faire des recommandations au Conseil d'administration en matière de plans d'options de souscriptions d'actions.

CADRES DIRIGEANTS

Les cadres dirigeants de la Société sont :

Nom	Position
Charles Edelstenne	Président du Conseil d'administration
Bernard Charlès	Directeur Général
Dominique Florack	Directeur Général Adjoint Stratégie, Recherche & Développement
Thibault de Tersant	Directeur Général Adjoint, Affaires Financières
Étienne Droit	Directeur Général Adjoint, Ventes et Services PLM
Philippe Forestier	Directeur Général Adjoint, Alliances, Marketing et Communication
Bruno Latchague	Directeur Général Adjoint, Recherche & Développement Solutions PLM, Qualité et Maintenance
Joel Lemke	Directeur Général de Enovia Corp.
John Mc Eleney	Directeur Général de SolidWorks Corporation
Muriel Pénicaud	Directeur Général Adjoint Organisation et Ressources Humaines

■ Dominique Florack est Directeur Général adjoint en charge de la Stratégie, de la Recherche et du Développement. M. Florack a été Directeur Général adjoint en charge de la stratégie et de la recherche en 2003, Directeur de la recherche et du développement de Dassault Systèmes de 1999 à 2002, Directeur de la recherche et du développement, stratégie et solutions mécaniques CAO de Dassault Systèmes de 1995 à 1999, Directeur des solutions mécaniques CAO de Dassault Systèmes de 1994 à 1995 ainsi que Directeur de la stratégie et de la recherche de 1990 à 1993.

■ Étienne Droit est Directeur Général Adjoint en charge des Ventes et des Services PLM depuis 1999. M. Droit a été Directeur des ventes et du marketing de Dassault Systèmes pour les régions Europe, Moyen-Orient, Afrique et Asie-Pacifique de 1995 à 1999, Directeur de l'activité développement des applications de Dassault Systèmes de 1991 à 1995, Directeur de la stratégie de Dassault Systèmes de 1987 à 1991, et membre de l'équipe de développement CATIA de Dassault Systèmes de 1986 à 1987.

■ Philippe Forestier est Directeur Général Adjoint en charge des Alliances, du Marketing et de la Communication depuis 2003.

M. Forestier a été Directeur des ventes et du marketing en charge du marché des petites et moyennes entreprises sur le plan mondial de 2000 à 2002. Basé aux États-Unis de 1995 à 2001, M. Forestier a été Directeur Général de Dassault Systemes of America Corp. de 1996 à 2001, Directeur des ventes et du marketing pour la zone continent américain de 1995 à 2001. Il a été Directeur du marketing mondial des produits et des services CATIA-CADAM de 1993 à 1995, ainsi que Directeur de l'industrialisation et de l'assistance technique aux clients de 1988 à 1993. De 1984 à 1988, M. Forestier a été chargé d'implanter des soutiens techniques et de marketing pour les produits de Dassault Systèmes. De 1981 à 1984, il a été responsable du développement du modèleur géométrique CATIA.

■ Bruno Latchague est Directeur Général Adjoint en charge de la Recherche & Développement Solutions PLM, de la Qualité et de la Maintenance. M. Latchague a été Directeur Général adjoint du développement et du support en 2003, Directeur de la recherche et du développement de Dassault Systèmes de 2000 à 2002, Directeur de la recherche et du développement, architecture et technologie de modélisation de 1995 à 1999,

Directeur de l'infrastructure des produits CATIA de Dassault Systèmes de 1990 à 1995, "Responsable Senior" de l'industrialisation et de la maintenance de CATIA de 1988 à 1990 et Directeur de l'infrastructure des logiciels CATIA de 1987 à 1988. Auparavant, M. Latchague a été responsable du support produits CFAO à la Régie nationale des usines Renault.

■ Joel Lemke est Directeur Général d'Enovia depuis sa création en 1998 et *General manager PLM Americas* depuis 2003. Préalablement, M. Lemke exerçait les fonctions de Directeur Général de la Division Solutions Industrielles au sein d'IBM. Au cours des 19 années qu'il a passées chez IBM, M. Lemke a exercé des responsabilités dans les domaines suivants : stratégie, développement produits, services, marketing, ventes de matériels et de logiciels.

■ John Mc Eleney est Directeur Général de SolidWorks depuis 2001. Préalablement, il y a occupé plusieurs fonctions notamment en tant que *Chief Operating Officer* et Directeur des ventes en Amérique. Avant de rejoindre SolidWorks en 1996, M. Mc Eleney a occupé plusieurs fonctions de direction à Computervision.

■ Muriel Pénicaut est Directeur Général Adjoint Organisation et Ressources Humaines depuis fin 2002. Préalablement, M^{me} Pénicaut était Directeur du développement des organisations et politiques des ressources humaines du groupe Danone. Auparavant, elle a occupé plusieurs postes de direction au ministère du Travail, notamment en tant que Délégué régional à la Formation professionnelle puis conseiller auprès du Ministre.

RÉMUNÉRATION

Rémunération des dirigeants

La rémunération globale versée par la Société à ses cadres dirigeants (10 personnes) s'est élevée à 3 899 212 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003, y inclus intéressement et participation.

La rémunération brute totale en euros versée par la Société à chaque mandataire social de Dassault Systèmes au cours de l'exercice 2003 s'est élevée à :

Mandataires sociaux	Salaires et mandats sociaux			Avantages en nature	Jetons de présence et rémunération Comité d'audit	Total au titre de l'exercice 2003	Total au titre de l'exercice 2002
	Fixe	Variable	Total				
Charles Edelstenne ⁽¹⁾	542 800	–	542 800	–	20 000	562 800	552 325
Bernard Charlès	541 304	360 870 ⁽³⁾	902 174	4 666	10 000	916 840	825 983
Thibault de Tersant	199 536	85 515 ⁽⁴⁾	285 051	2 761	10 000	297 812	260 760
Paul Brown	–	–	–	–	13 000	13 000	8 000
Laurent Dassault ⁽²⁾	–	–	–	–	10 000	10 000	8 000
Christian Decaix	–	–	–	–	10 000	10 000	8 000
Bernard Dufau	–	–	–	–	13 000	13 000	8 000
André Kudelski	–	–	–	–	13 000	13 000	8 000
Loïk Segalen	–	–	–	–	10 000	10 000	8 000

⁽¹⁾ Groupe Industriel Marcel Dassault a versé, en 2003, à Charles Edelstenne 16 000 euros de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur de cette société.

⁽²⁾ Groupe Industriel Marcel Dassault a versé, en 2003, à Laurent Dassault un salaire brut de 304 898 euros ainsi que 15 000 euros de jetons de présence au titre de ses fonctions et mandats dans cette société.

⁽³⁾ Bernard Charlès a aussi reçu 33 667 euros en intéressement et participation.

⁽⁴⁾ Thibault de Tersant a aussi reçu 33 667 euros en intéressement et participation.

Il n'a pas été mis en place, pour les mandataires sociaux ci-dessus, de régimes complémentaires de retraite spécifiques. Les sociétés contrôlées par Dassault Systèmes n'ont ni versé de rémunération ni accordé d'avantages en nature aux mandataires sociaux ci-dessus.

Montants alloués aux organes d'administration

Le montant des jetons de présence alloué aux membres du Conseil d'administration de Dassault Systèmes est de 100 000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003. La règle de répartition applicable est basée sur le principe : une part égale entre tous, sauf pour le Président qui reçoit

une part double. Il a été également versé aux membres du Comité d'audit une rémunération exceptionnelle globale de 9 000 euros (pour la règle de calcul, voir "Conventions réglementées" ci-dessous).

Options de souscription d'actions

12 017 683 options de souscription d'actions sur le capital de Dassault Systèmes ont été accordées aux dirigeants actuels de la Société entre le 28 juin 1996 et le 31 décembre 2003, soit 266 000 options le 28 juin 1996, 321 200 options le 15 décembre 1997, 1 842 050 options le 9 novembre 1998, 2 619 750 options le 15 septembre 1999, 2 352 250 options le 29 mars 2001, 1 035 000 options le 5 octobre 2001, 1 071 433 options le 28 mai 2002 et 2 510 000 options le 20 janvier 2003. Au 31 décembre 2003, les dirigeants (10 personnes), avaient exercé 235 000 options dans le cadre du plan du 28 juin 1996, 46 200 options dans le cadre du plan

du 15 décembre 1997 et 8 000 options dans le cadre du plan du 9 novembre 1998. Ils détiennent donc 11 728 483 options de souscription d'actions sur le capital de Dassault Systèmes. Enfin, depuis l'acquisition de SolidWorks en 1997, 2 800 000 options de souscription d'actions sur le capital de cette filiale ont été accordées aux dirigeants actuels de la Société. Au 31 décembre 2003, ceux-ci en avaient exercé 128 000. Le tableau ci-dessous précise le nombre d'options de souscription d'actions consenties en 2003 aux administrateurs de Dassault Systèmes et exercées par ceux-ci au cours de l'exercice 2003.

	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice	Nombre d'actions souscrites	Prix des actions souscrites	Dates d'échéance	Numéro du plan
Bernard Charlès	1 200 000	23 €			19 janvier 2013	2002-03
Thibault de Tersant	300 000	23 €			19 janvier 2013	2002-03
			6 000	25,92 €		1997

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Les conventions suivantes, lesquelles ont été approuvées conformément aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003 :

- police d'assurances "Responsabilité des dirigeants" conclue avec la compagnie d'assurances AIG EUROPE (24 juillet 1996 renouvelée le 25 juillet 2003). Le montant de la prime annuelle hors taxes est de 130 000 dollars américains (Conseil d'administration du 28 juin 1996) ;
- licence non exclusive et gratuite de la marque ENOVIA concédée à Enovia Corp. le 28 décembre 1998 pour une durée indéterminée (Conseil d'administration du 11 mars 1998).

Par ailleurs, le 28 mai 2003, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer à chacun des membres du Comité d'audit une rémunération exceptionnelle pour chaque réunion du Comité

d'audit ayant lieu entre le 28 mai et le 31 décembre 2003. Le montant de cette rémunération a varié entre 500 euros pour une réunion téléphonique de revue des annonces de résultats et 1 000 euros pour une réunion formelle du Comité.

Enfin, le 23 septembre 2003, le Conseil d'administration a autorisé les conventions suivantes :

- décision de verser à Bernard Charlès une indemnité de départ en cas de révocation de son mandat de Directeur Général par le Conseil d'administration, sauf dans le cas où cette révocation serait motivée par une faute commise avec intention de nuire aux intérêts de Dassault Systèmes. Le montant de cette indemnité sera égal à 24 mois de la dernière rémunération annuelle brute qu'il aura reçue au titre de son mandat social de Directeur Général ;

■ avenant au contrat de travail de Bernard Charlès ayant pour objet notamment de prévoir une indemnité forfaitaire équivalente à 24 mois de la dernière rémunération annuelle brute qu'il aura reçue au titre de son contrat de travail, en cas de licenciement pour une raison autre que la faute grave ou lourde ;

■ prise en charge, sous certaines conditions, des frais de défense des administrateurs si ceux-ci étaient amenés

à préparer leur défense personnelle devant une juridiction civile, pénale ou administrative aux États-Unis, dans le cadre d'une enquête, instruction ou investigation menée à l'encontre de Dassault Systèmes.

À la date de dépôt du présent Document de référence, il n'existe pas d'autres conventions réglementées.

PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS OU CONSTITUÉS EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION

Néant.

ACTIFS APPARTENANT AUX DIRIGEANTS

Il n'existe pas d'actifs utilisés par la Société qui appartiennent directement ou indirectement aux dirigeants ou à des membres de leur famille.

CONTRÔLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

■ Deloitte Touche Tohmatsu, 185, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, représentée par Philippe Mouraret, dont le mandat a commencé le 2 juin 1999 et expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

■ Ernst & Young Audit, 34, boulevard Haussmann, 75009

Paris, représentée par Jean-Marc Montserrat, dont le mandat a commencé le 2 juin 1998 et expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Le renouvellement de son mandat est soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires convoquée pour le 2 juin 2004.

Commissaires aux comptes suppléants

■ Alain Pons, 185, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, dont le mandat a commencé le 2 juin 1999 et expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

■ François Carrega, 13, boulevard des Invalides, 75007 Paris, dont le mandat a commencé le 2 juin 1998 et expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Le renouvellement de son mandat est soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires convoquée pour le 2 juin 2004.

Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par la Société

	Deloitte Touche Tohmatsu				Ernst & Young Audit			
	Montant en euros		%		Montant en euros		%	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾	707 766	523 519	76,4 %	65,6 %	290 321	292 396	94,5 %	87,7 %
Missions accessoires	17 000	35 982	1,8 %	4,5 %	17 000	22 820	5,5 %	6,9 %
Sous-total	724 766	559 501	78,2 %	70,1 %	307 321	315 216	100,0 %	94,6 %
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	201 852	238 687	21,8 %	29,9 %	–	17 904	–	5,4 %
Sous-total	201 852	238 687	21,8 %	29,9 %	–	17 904	–	5,4 %
Total	926 618	798 188	100,0 %	100,0 %	307 321	333 120	100,0 %	100,0 %

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande du Commissaire aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

DÉCLARATIONS EFFECTUÉES DANS LE RAPPORT ANNUEL AMÉRICAIN

Dassault Systèmes précise que, dans le cadre de son Rapport annuel américain (*Form 20-F*) qui sera déposé à la *Securities and Exchange Commission* (SEC) et conformément aux nouvelles dispositions introduites par le *Sarbanes-Oxley Act of 2002* dans la législation américaine, le Directeur Général et le Directeur financier de Dassault Systèmes ont évalué l'efficacité des contrôles et procédures internes relatifs aux informations publiées ou devant être publiées (*disclosure controls and procedures*) telles que définies par la réglementation américaine, à la date du 31 décembre 2003. Ces contrôles et procédures internes relatifs aux informations publiées ou devant être publiées leur ont permis d'être informés des événements significatifs

concernant la Société, notamment pendant la période de préparation de ce Rapport annuel américain.

Parallèlement, et conformément à la réglementation américaine, Dassault Systèmes indiquera également dans ce Rapport annuel américain, qu'il s'était produit, en 2003, des changements dans le contrôle interne (*internal controls*) de la Société afin d'anticiper l'évolution des réglementations relatives au contrôle interne mises en place par les autorités de marché en France et aux États-Unis. Ces changements ont fait l'objet du Rapport ci-après, établi par le Président du Conseil d'administration conformément à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 2 JUIN 2004 SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE INTERNE

Le présent Rapport a pour objet de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration de Dassault Systèmes ainsi que des procédures de contrôle interne mises en œuvre par Dassault Systèmes et ses filiales (la "Société") au cours de l'exercice

clos le 31 décembre 2003. Ce Rapport est établi conformément à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce et aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers ("AMF") en date du 23 janvier 2004.

I. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration de Dassault Systèmes

■ I.1 Conseil d'administration en formation plénière

En 2003, comme l'année précédente, le Conseil d'administration de Dassault Systèmes était composé de 9 membres, dont un tiers d'administrateurs indépendants au sens des critères d'indépendance fixés en France par le Rapport Bouton et aux États-Unis par le *Sarbanes-Oxley Act* d'une part et le Nasdaq d'autre part.

Ce Conseil s'est réuni à 4 reprises, avec un taux de présence des administrateurs s'élevant à 89 %.

Outre les délibérations et décisions mises à l'ordre du jour de ses réunions en application des lois et règlements en France (notamment : convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires, répartition des jetons de présence, autorisation des conventions réglementées), le Conseil d'administration a été appelé principalement à intervenir dans les domaines suivants :

- la stratégie de la Société (définition des orientations stratégiques, revue des opérations de partenariat et d'acquisition réalisées) ;
- les comptes et le budget (arrêté des comptes sociaux et consolidés 2002, des comptes consolidés du premier semestre 2003, des comptes prévisionnels 2003) ;
- l'attribution d'options de souscription d'actions ;
- la rémunération de ses Président et Directeur Général et, à titre exceptionnel, des membres du Comité d'audit ;
- les opérations sur le capital (annulation d'actions auto-détenues, délégation au Directeur Général en vue de la mise en œuvre d'un nouveau programme de rachat d'actions, examen des conditions dans lesquelles s'est déroulée la cession par l'État français de sa participation dans Dassault Systèmes) ;
- l'examen et l'application des nouvelles dispositions légales françaises et américaines en matière de gouvernement d'entreprise.

Deux comités spécialisés ont été mis en place dès 1996 pour aider le Conseil d'administration dans l'accomplissement de ses missions : le Comité d'audit et le Comité *ad hoc* chargé de proposer au Conseil la création et les modalités de plans d'options de souscription d'actions ouverts aux salariés de Dassault Systèmes et ses filiales.

■ I.2 Comité d'audit

Le Comité d'audit du Conseil d'administration de Dassault Systèmes est composé de trois administrateurs : Bernard Dufau, Président, André Kudelski et Paul Brown. Les deux premiers ont été ou sont dirigeants d'entreprises, le troisième est professeur d'université en comptabilité. Ils sont tous indépendants.

Ce Comité s'est réuni en 2003 à trois reprises. Le Directeur financier de Dassault Systèmes, le Directeur des services financiers, le responsable de la consolidation et de la comptabilité, le Directeur juridique ainsi que les Commissaires aux comptes ont assisté à ces réunions. En outre, afin de revoir les annonces de résultats trimestrielles, les membres du Comité d'audit ont participé à des séances téléphoniques à deux reprises. Le taux de participation y a été de 100 % dans les deux cas.

Les attributions de ce Comité, telles que définies dans sa charte, ont été élargies en 2003 pour tenir compte à la fois des recommandations françaises issues du rapport Bouton et des nouvelles règles américaines issues du *Sarbanes-Oxley Act*. Son rôle est d'assister le Conseil d'administration de Dassault Systèmes dans le rôle de surveillance que celui-ci exerce en faveur des actionnaires et des investisseurs, et ce en ce qui concerne les éléments suivants : intégrité des comptes de la Société, processus de reporting financier, systèmes de comptabilité interne et de contrôles financiers, bonne exécution de la mission des Commissaires aux comptes de

Dassault Systèmes, qualifications et indépendance de ceux-ci et respect par la Société des exigences légales et réglementaires. Il est chargé d'examiner ces différents sujets et de transmettre ses recommandations ou de fournir ses conseils au Conseil d'administration. Il lui est également demandé de superviser les activités d'audit interne de la Société.

En 2003, outre les missions traditionnelles qui leur sont dévolues (examen préalable des comptes annuels et consolidés 2002, des documents prévisionnels 2003, de la gestion de la trésorerie et du risque de change), les membres du Comité ont, plus particulièrement, pré-approuvé le périmètre d'intervention et les missions confiées aux Commissaires aux comptes de Dassault Systèmes pour l'année. Ils ont également, à compter de mai 2003, procédé à une revue préalable de tous les communiqués de presse financiers trimestriels de Dassault Systèmes, et ce avant leur diffusion à la communauté financière. Enfin, ils ont examiné l'impact de la loi de sécurité financière en date du 1^{er} août 2003 sur la Société et ont pris position sur certaines mesures transitoires d'application. Plus généralement, ils ont fait un point sur l'état d'avancement des procédures internes mises en place dans le cadre des réglementations et recommandations françaises et américaines applicables en matière de gouvernement d'entreprise. Les conditions d'application de certaines normes comptables ont été également débattues.

■ I.3 Comité ad hoc

Le Comité *ad hoc* du Conseil d'administration est composé de Charles Edelstenne, Bernard Charlès et Thibault de Tersant. Ce Comité s'est réuni une fois en 2003, avec un taux de participation de 100 %, en vue de préparer la mise en place des plans d'options de souscription d'actions en date du 20 janvier 2003.

■ I.4 Pouvoirs du Directeur Général

Conformément à la loi, la gestion courante de Dassault Systèmes est de la compétence du Directeur Général. Mais les pouvoirs de celui-ci sont limités par l'objet social de Dassault Systèmes et par les attributions réservées aux Assemblées d'actionnaires ou au Conseil d'administration.

C'est ainsi que la modification des statuts, l'approbation des comptes et l'affectation des résultats, la nomination ou la révocation des administrateurs ainsi que la fixation globale de leur rémunération, la nomination des Commissaires aux comptes et l'approbation des conventions passées entre Dassault Systèmes et l'un de ses administrateurs ou le Directeur Général sont de la compétence unique et exclusive de l'Assemblée des actionnaires.

De même, le Conseil d'administration veille, seul, à la convocation des Assemblées Générales d'actionnaires, l'établissement des comptes sociaux et consolidés et du Rapport annuel de gestion, l'établissement des documents de gestion prévisionnelle et des rapports correspondants, l'autorisation préalable des conventions réglementées, la cooptation d'administrateurs, la nomination et la révocation du Président du Conseil d'administration ou du Directeur Général et la fixation de leur rémunération respective, la création des Comités du conseil et la nomination de leurs membres ainsi que la répartition des jetons de présence.

C'est enfin le Conseil qui, dans sa séance du 26 mars 2004, a autorisé le Directeur Général à consentir des cautions, avals ou garanties au nom de Dassault Systèmes dans la limite d'un montant global de 25 millions d'euros, renouvelant ainsi, dans les mêmes termes, la précédente autorisation annuelle accordée le 27 mars 2003.

II. Procédures de contrôle interne de Dassault Systèmes en tant que société mère et en tant que groupe

La description des procédures de contrôle interne repose sur une analyse des risques réalisée en fin d'année 2003 en regard des objectifs de Dassault Systèmes en matière de contrôle interne. Cette analyse a été menée par le biais d'entretiens avec les responsables des différentes fonctions et principales filiales de l'entreprise.

■ II.1 Les objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne dans la Société, que ce soit au niveau de la société mère ou au niveau des filiales, visent à :

- améliorer la performance et l'efficacité des opérations grâce à une utilisation optimisée des ressources disponibles ;
- sécuriser la fiabilité, la qualité et la disponibilité des informations financières ;
- assurer la conformité des opérations avec la législation en vigueur et les procédures internes de la Société ;
- garantir la sécurité des actifs et en particulier la propriété intellectuelle, les ressources humaines et l'image de la Société ;
- prévenir les risques d'erreurs ou de fraudes.

Néanmoins, comme le rappelle la norme CNCC 2-301, "un système de contrôle interne conçu pour répondre aux objectifs décrits ci-dessus ne donne cependant pas la certitude que les objectifs fixés sont atteints, et ce en raison des limites inhérentes au fonctionnement de toute procédure".

■ II.2 Les acteurs et l'organisation du contrôle interne

Toutes les instances impliquées dans la gouvernance d'entreprise participent à la mise en œuvre des processus de contrôle interne. Le Conseil d'administration, sensibilisé aux problématiques de contrôle interne, s'est doté, dès 1996, d'un Comité d'audit, dont la mission a été décrite précédemment. Outre le rôle de contrôle du Conseil d'administration tel qu'exposé ci-dessus, il est rappelé que le Conseil d'administration est composé d'administrateurs indépendants, et ce depuis 2000.

La Direction Générale de la Société a, de son côté, mis en place :

- un Comité initiés en 1997. Celui-ci est chargé de fixer et publier trimestriellement, dans la Société, les dates des périodes pendant lesquelles les administrateurs et certains salariés de la Société n'ont pas le droit d'acheter et de vendre des actions Dassault Systèmes, et ce afin de prévenir les délits d'initié. Ce Comité est également chargé de revoir les transactions effectuées par certaines personnes de la Société ;

- un Comité de revue des comptes mis en place dans le cadre des processus de vérification des informations contenues dans le Rapport annuel ;

- un service d'audit interne créé et rattaché à la direction générale de Dassault Systèmes et au Comité d'audit, en fin d'année 2003. Ce service a pour mission d'évaluer la pertinence du contrôle interne de Dassault Systèmes, et plus généralement de la Société, d'alerter la direction et le Comité d'audit de déficiences ou de risques éventuels, et de proposer des mesures permettant de limiter les risques et d'améliorer l'efficacité des opérations.

L'organisation du contrôle interne repose également sur le principe de responsabilisation de chacun des départements et filiales de la Société dans son domaine de compétences et une limitation de pouvoirs de chacun des Directeurs de filiales.

Par ailleurs, les Directeurs généraux et financiers locaux sont responsables de l'élaboration des comptes destinés à être intégrés dans les comptes consolidés de la Société, des comptes sociaux et des rapports d'activité de chacune de leurs filiales respectives.

Le service du contrôle de gestion groupe est en charge du pilotage des objectifs financiers de la Société dans le cadre des processus de suivi budgétaire et, à ce titre, procède aux contrôles

et analyses spécifiques des comptes trimestriels. Il a également pour mission d'assurer la cohérence des états financiers et notamment d'identifier, analyser et alerter sur les écarts par rapport à l'exercice antérieur, au trimestre précédent et aux objectifs de la Société.

■ II.3 Les procédures de contrôle interne

Les mécanismes de contrôle interne développés par la Société s'appuient sur la méthodologie COSO (*Committee of Sponsoring Organization of the Treadway Commission*) et tendent à promouvoir le contrôle interne en matière :

- **d'environnement** : les différentes entités de la Société ont mis en place depuis plusieurs années des codes ou règles veillant à promouvoir l'éthique des affaires. Dans le cadre de la construction d'une culture et d'une éthique commune à la Société, un code de conduite applicable à l'ensemble des salariés de la Société est en préparation ;

- **d'analyse des risques** : une évaluation des risques au regard des objectifs de la Société en matière de contrôle interne a été entreprise à la fin de l'année 2003 et s'est matérialisée par l'élaboration d'une cartographie des risques ;

- **d'activités de contrôle** :

- 1) la protection de la propriété intellectuelle de la Société est une préoccupation constante de celle-ci. Elle est assurée par la mise en place et le suivi de processus d'entreprise permettant de vérifier les droits dont dispose la Société avant la mise sur le marché de ses produits logiciels.

La Société a par ailleurs développé au cours des deux dernières années la protection de ses inventions par un recours raisonnable et réfléchi au dépôt de brevets dans plusieurs juridictions.

Enfin, les principales marques de la Société sont enregistrées dans de nombreux pays ;

- 2) la protection informatique, critique pour assurer la sécurité des codes sources des applications de la Société, est constamment évaluée, testée et renforcée dans les domaines des accès ou de la performance des réseaux, de la protection contre les virus, ou de la sécurité physique des serveurs et autres installations informatiques ;

- 3) la publication des Rapports annuels fait l'objet de revues approfondies menées en étroite collaboration entre les services financiers, le service juridique et le service des relations investisseurs.

■ II.4 Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Enfin, en matière de processus de contrôle interne liés à l'élaboration des informations financières et comptables, la Société s'est attachée à :

- mettre en place un système de pilotage trimestriel permettant d'identifier et d'analyser tout écart par rapport aux objectifs fixés par la Direction financière de la Société et par rapport au trimestre et à l'exercice précédents.

Ainsi, chacune des filiales prépare une présentation détaillée et étayée de son activité commerciale au cours du trimestre et de l'année écoulée et procède à une analyse comparative de ses résultats financiers (revenus et coûts) par rapport à ses objectifs budgétaires et par rapport au même trimestre de l'exercice antérieur.

Les prévisions budgétaires sont revues, analysées et affinées chaque trimestre afin de prendre en compte toutes les évolutions du marché du PLM et de l'environnement économique notamment en matière de taux de change, et de présenter des objectifs réalistes aux actionnaires et aux marchés financiers ;

- fiabiliser ses processus et ses outils de consolidation afin d'établir et de publier, chaque trimestre, des comptes consolidés complets.

La procédure de consolidation, telle que définie par la Société, repose sur :

- la responsabilisation des Directeurs financiers des filiales tenus de certifier les comptes trimestriels transmis à Dassault Systèmes et de présenter des revues et des analyses d'activité détaillées avant que les comptes ne soient consolidés,
- l'utilisation d'outils de reporting et de consolidation permettant de sécuriser la transmission et le traitement des données et l'élimination des transactions intra-groupe,
- la mise en place de processus de suivi annuel des engagements hors bilan et des conventions réglementées ou assimilées.
- la revue approfondie par la Direction financière de la Société des comptes des filiales et de Dassault Systèmes,
- la revue du communiqué de presse annonçant les résultats trimestriels avant leur publication par le Comité d'audit ;

- systématiser les processus de revue des informations financières par le Comité d'audit lors des conférences téléphoniques trimestrielles préalables à la publication des comptes et lors des réunions du Comité préalables aux Conseils d'administration ;

- formaliser les contrôles internes destinés à prévenir tout délit d'initié, le Comité initiés informant régulièrement certains membres du personnel des périodes au cours desquelles ils ne sont pas autorisés à effectuer des transactions ;

- structurer sa communication financière pour assurer la mise à disposition simultanée sur ses principaux marchés, des résultats financiers ou opérations pouvant avoir un impact sur le cours de ses actions.

■ II.5 Prospective

Un projet visant à promouvoir, structurer et systématiser l'évaluation du contrôle interne au sein de Dassault Systèmes, et plus généralement de la Société, a été lancé fin 2003 sur la base de la cartographie des risques qui a été élaborée. Ce projet se poursuivra en 2004 par la refonte de certaines procédures ainsi que par la mise en place de processus d'évaluation de la qualité du contrôle interne au sein de la Société. L'évaluation de la qualité du contrôle interne sera l'un des objectifs clés du service d'audit interne dont le plan d'intervention détaillé sera défini en 2004.

Dans le cadre de ce projet, la méthodologie retenue par Dassault Systèmes, et plus généralement la Société, pour structurer l'ensemble de ses procédures de contrôle interne repose sur les principes développés par la *Commission Treadway* en 1992 : le COSO. Ainsi, Dassault Systèmes, et plus généralement la Société, mène son projet autour de cinq dimensions : un environnement de contrôle, une évaluation des risques, des activités de contrôle par une définition des procédures nécessaires, des processus de communication et d'information ainsi qu'un pilotage des activités de contrôle.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINÉA DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Exercice clos le 31 décembre 2003

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société Dassault Systèmes et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre Rapport sur le Rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Sous la responsabilité du Conseil d'administration, il revient à la Direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le Rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le Rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le Rapport du Président.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la description des procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly, le 28 avril 2004
Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
Jean-Marc MONTSERRAT

Deloitte Touche Tohmatsu
Philippe MOURARET

3

Rapport sur la gestion du groupe et comptes consolidés

☐ Sommaire

■ RAPPORT DE GESTION	p. 39
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	p. 39
Résumé du résultat des opérations	p. 39
Évolution des activités de la Société	p. 39
Évolution du modèle financier de la Société	p. 42
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS	p. 44
Répartition du chiffre d'affaires	p. 46
Données consolidées	p. 47
Process-centric	p. 48
Design-centric	p. 49
COMPARAISON 2003-2002	p. 50
Données consolidées	p. 50
Chiffre d'affaires et résultat d'exploitation par secteur d'activité	p. 53
COMPARAISON 2002-2001	p. 54
Données consolidées	p. 54
Chiffre d'affaires et résultat d'exploitation par secteur d'activité	p. 57
ANALYSE PAR LES DIRIGEANTS DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION TRIMESTRIELS	p. 58
TRÉSORERIE ET RESSOURCES EN CAPITALS	p. 60
RISQUES DE MARCHÉ	p. 61
Risques de taux	p. 61
Effets des variations des taux de change	p. 62
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	p. 63
DOMAINE SOCIAL	p. 64
ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	p. 64
ADOPTION DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES ...	p. 64
ÉVOLUTION RÉCENTE	p. 65
PERSPECTIVES D'AVENIR	p. 67
■ COMPTES CONSOLIDÉS	p. 69
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	p. 69
BILANS CONSOLIDÉS	p. 70
COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS	p. 72
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	p. 73
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITALS PROPRES CONSOLIDÉS	p. 74
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	p. 75

Rapport de gestion

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Résumé du résultat des opérations

Le chiffre d'affaires réalisé par la Société en 2003 a reculé de 2,5 % et s'élève à 754,8 millions d'euros, contre 774,1 millions d'euros en 2002. À taux de change constant, il progresse toutefois de 5 %. Le chiffre d'affaires logiciels, en recul de 3,6 %, atteint 645,6 millions d'euros, mais augmente de 4 % à taux de change constant. Le chiffre d'affaires services, en hausse de 4,8 %, s'élève à 109,2 millions d'euros en 2003, soit une progression de 13 % à taux de change constant. Le chiffre d'affaires du segment de marché orienté processus (Process-centric) représente 83 % du chiffre d'affaires consolidé et baisse de 2,9 % en 2003, pour s'établir à 629,1 millions d'euros (hors 1,4 million d'euros de ventes inter-segment). Il comprend les ventes des solutions de gestion virtuelle des données produit et de collaboration (PDM), dont le chiffre d'affaires progresse de 14,4 % à 94,6 millions d'euros en 2003. À taux de change constant, le chiffre d'affaires du segment Process-centric augmente de 2 %, tandis que les ventes des solutions PDM sont en hausse de 21 %. Le chiffre d'affaires réalisé par le segment de marché axé sur la conception (Design-centric) représente 17 % du chiffre d'affaires consolidé et s'élève à 125,7 millions d'euros en 2003 (hors 0,4 million d'euros de ventes inter-segment) contre 126,4 millions d'euros en 2002 (hors 0,5 million d'euros de ventes inter-segment).

Il progresse de 17 % en 2003 à taux de change constant. Le résultat d'exploitation se monte à 212,3 millions d'euros en 2003 soit 28,1 % du chiffre d'affaires total, contre 205,6 millions d'euros soit 26,6 % du chiffre d'affaires total en 2002. Le résultat net de la Société atteint 114,1 millions d'euros, soit un résultat net dilué par action de 0,99 euro en 2003, contre 106,0 millions d'euros en 2002, soit 0,91 euro par action, ce qui représente une hausse de 8,8 % par action. Hors amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions ("coûts d'acquisition"), le résultat net de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003 atteint 144,0 millions d'euros, soit 1,26 euro par action en baisse de 0,8 % par action, contre un résultat net de 147,8 millions d'euros soit 1,27 euro par action dilué en 2002. La Société estime que ces indicateurs pro forma sont des indicateurs importants de la solidité et de la performance de ses opérations d'exploitation. Ils sont notamment utilisés par les analystes financiers et les investisseurs. Ces indicateurs pro forma ne sont pas définis dans les principes comptables français, et ne sauraient être considérés comme des substituts aux indicateurs financiers définis dans les principes comptables français (voir "Résultat des Opérations – Répartition du chiffre d'affaires" et "Résultat des opérations – Données consolidées").

Évolution des activités de la Société

En 2003, la Société poursuivait deux objectifs : d'une part, accroître sa part de marché dans le domaine des logiciels de gestion du cycle de vie du produit ("Product Lifecycle Management" ou "PLM") ; d'autre part, accroître sa marge d'exploitation hors coûts d'acquisition établie selon les règles comptables américaines d'environ un point, tout en continuant à investir pour augmenter ses capacités de recherche et développement. Ces deux objectifs ont été atteints.

■ POSITION DE MARCHÉ

Le chiffre d'affaires de la Société, exprimé en dollar américain (devise utilisée par les consultants du secteur pour leur mesure des parts de marché), progresse de 17 % en 2003,

avec pour conséquence une augmentation de deux points de la part de marché mondiale de la Société à 23 % (source Daratech). La Société occupait la position de leader sur le marché du PLM en 2002, avec une part de marché mondiale de 21 % et estime avoir conservé cette position de leader en 2003.

■ MARGE D'EXPLOITATION

L'objectif, qui consistait à augmenter d'un point la marge d'exploitation hors coûts d'acquisition établie selon les principes comptables américains en 2003, a également été atteint. Cette marge a progressé de 1,3 point, passant de 27,7 % en 2002 à 29,0 % en 2003.

La marge d'exploitation hors coûts d'acquisition et établie selon les normes comptables françaises a progressé de 0,9 point, passant de 28,0 % en 2002 à 28,9 % en 2003. Cette progression résulte des efforts de la Société pour améliorer la productivité de ses opérations. Les effectifs ont augmenté en moyenne de 3,5 %, particulièrement dans les fonctions de recherche et développement dont l'importance pour la Société est stratégique. Ainsi, l'effectif moyen de recherche et développement a progressé de 5,4 % et représente 49 % de l'effectif moyen de la Société en 2003.

■ CROISSANCE À TAUX DE CHANGE CONSTANT

L'importance des fluctuations de change observées en 2003 a masqué l'amélioration de l'activité de la Société, entraînant une baisse de sept points du taux de croissance de son chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires total a reculé de 2,5 % en 2003, pour s'établir à 754,8 millions d'euros, tandis que les ventes de logiciels ont baissé de 3,6 % pour atteindre 645,6 millions d'euros. Cependant, à taux de change constant, le chiffre d'affaires total et le chiffre d'affaires logiciels enregistrent une hausse respective de 5 % et 4 % en 2003. Plus particulièrement, à taux de change constant, les ventes de solutions PDM ont augmenté de 21 % et le chiffre d'affaires du Design-centric de 17 %. D'un point de vue géographique, la croissance a été forte dans les zones Amérique et Asie, dont la progression à taux de change constant a atteint respectivement 15 % et 14 %.

La Société prend en considération la croissance de son chiffre d'affaires à taux de change constant non seulement pour évaluer sa performance financière par rapport aux précédents exercices, mais aussi pour effectuer des prévisions et établir ses objectifs pour les exercices à venir. Il s'agit d'un indicateur important des progrès et des perspectives de la Société, car il reflète fidèlement l'évolution de l'activité en éliminant tout changement exclusivement lié aux fluctuations des taux de change. En 2003, le dollar américain a baissé de 20 % par rapport à l'euro, la valeur moyenne du dollar américain contre l'euro passant à 1,13 en 2003 contre 0,94 en 2002. Parallèlement, le yen japonais a perdu 11 % par rapport à la devise européenne, la valeur moyenne du yen japonais contre l'euro s'établissant à 131 sur 2003 contre 118 en 2002 (voir "Risques de marché – Effets des variations des taux de change").

La baisse du dollar américain et du yen japonais contre l'euro en 2003 a également eu un impact défavorable sur le résultat d'exploitation et le résultat net par action de la Société. L'impact des fluctuations des taux de change sur le résultat d'exploitation avant coûts d'acquisition en 2003 se monte à 14,4 millions d'euros soit 7 % du résultat d'exploitation hors coûts d'acquisition, dont 7,0 millions d'euros venant des fluctuations du dollar américain et 7,4 millions d'euros de celles du yen japonais. À taux de change constant et hors coûts d'acquisition, le résultat d'exploitation progresse de 7 % en 2003.

Exercice clos le 31 décembre 2003

	Chiffre d'affaires	Charges d'exploitation	Résultat d'exploitation	Marge d'exploitation
<i>(en millions d'euros à l'exception des pourcentages)</i>				
Publié	754,8	542,5	212,3	28,1 %
Croissance	(2 %)	(5 %)	3 %	2 pts
Amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions	0,0	(5,9)	5,9	–
Publié, hors amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions	754,8	536,6	218,2	28,9 %
Croissance	(2 %)	(4 %)	1 %	1 pt
Impact du USD				
USD/EUR de 0,94 à 1,13	45,1	38,1	7,0	–
Impact du JPY/Won				
JPY/EUR de 118 à 131	12,0	4,6	7,4	–
Total	57,1	42,7	14,4	–
Publié, hors amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions et à taux de change constant	811,9	579,3	232,6	28,7 %
Croissance à taux de change constant	5 %	4 %	7 %	1 pt

Les fluctuations des devises ont également un impact sur les actifs circulants de la Société qui, s'ils sont enregistrés en devises étrangères, sont convertis en euro au taux de clôture de la période considérée. Cet impact est enregistré dans le résultat financier et autres produits, net de la Société.

Ainsi, la baisse des principales devises étrangères utilisées par la Société a eu un impact négatif de 0,12 euro par action dilué sur le résultat net par action hors coûts d'acquisition de la Société. Ce dernier progresse de 9 % à taux de change constant.

Exercice clos le 31 décembre 2003

	Résultat net	Résultat net par action
<i>(en millions d'euros à l'exception des pourcentages)</i>		
Publié	114,1	0,99
Croissance	8 %	9 %
Amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions	30,8	0,28
Impôt sur les amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions	(0,9)	(0,01)
Publié, hors amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions	144,0	1,26
Croissance hors amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions	(3 %)	(1 %)
Impact des variations des taux de change sur le résultat d'exploitation	14,4	0,13
Impact des variations des taux de change sur les produits financiers et autres produits	7,5	0,06
Impôt sur l'impact des variations des taux de change (Taux d'imposition = 34,9 %)	(7,6)	(0,07)
Total	14,3	0,12
Publié, hors amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions et à taux de change constant	158,3	1,38
Croissance hors amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions et à taux de change constant	7 %	9 %

L'évolution du chiffre d'affaires et des charges à taux de change constant est calculée en ramenant les montants de 2003 aux taux de change de 2002. La même méthode de calcul a été utilisée sur les exercices précédents. En 2002, le taux de change moyen annuel du dollar américain contre l'euro était de 0,94 et le taux de change moyen annuel du yen japonais contre l'euro de 118. En 2001, le taux de change moyen annuel du dollar américain contre l'euro était de 0,90 et le taux de change moyen annuel du yen japonais contre l'euro de 109.

■ TENDANCES TRIMESTRIELLES

La performance de la Société s'est améliorée au cours de l'année. La croissance du chiffre d'affaires, tant publiée qu'à taux de change constant, a augmenté de trimestre en trimestre. À taux de change constant, le chiffre d'affaires a progressé de 8 % au deuxième semestre, contre une hausse de 3 % au premier semestre 2003.

Exercice clos le 31 décembre

<i>(en millions d'euros à l'exception des pourcentages)</i>	1T03	2T03	3T03	4T03	2003
Chiffre d'affaires	169,4	181,3	176,3	227,8	754,8
Croissance	(7 %)	(5 %)	0 %	2 %	(2 %)
Impact du USD	11,4	12,8	7,7	13,2	45,1
Impact du JPY/Won	2,6	4,0	3,6	1,8	12,0
Chiffre d'affaires à taux de change constant	183,4	198,1	187,5	242,8	811,9
Croissance à taux de change constant	1 %	4 %	7 %	8 %	5 %

La croissance des ventes de licences reflète également l'amélioration de l'activité au cours de l'exercice 2003. Sur l'ensemble de l'année, les ventes de licences ont reculé

de 1 %. Toutefois, alors qu'elles avaient chuté de 9 % au premier semestre, elles ont augmenté de 8 % sur la seconde partie de l'année.

■ CHIFFRE D'AFFAIRES RÉCURRENT

Une des forces du modèle financier de la Société est la part importante du chiffre d'affaires récurrent dans le chiffre d'affaires total. En 2003, le chiffre d'affaires logiciels récurrent a représenté 51 % du chiffre d'affaires logiciels de la Société. Ce dernier représente 86 % du chiffre d'affaires total.

■ SITUATION FINANCIÈRE

La Société conserve une situation financière solide. Ses disponibilités et placements à court terme s'élèvent à 439,7 millions d'euros au 31 décembre 2003. Au cours de l'exercice 2003, ils ont augmenté de 51,3 millions d'euros, après distribution en numéraire du dividende pour un montant total de 37,2 millions d'euros, et rachat de ses propres actions par la Société pour un montant total de 29,5 millions d'euros.

■ INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET AUTRES

De nombreux éléments ont une influence sur le taux de croissance du chiffre d'affaires de la Société, notamment des facteurs économiques. La conjoncture économique générale impacte bien sûr le niveau d'activité de la Société. En sa qualité d'éditeur de logiciels, la Société s'intéresse également au niveau des budgets informatiques. Enfin, sa clientèle se composant en grande partie d'entreprises industrielles manufacturières, elle tient compte de la tendance d'évolution des dépenses d'investissement industriel. En Europe, où la

Société a généré environ 46 % de son chiffre d'affaires en 2003, les dépenses d'investissement du secteur industriel sont en baisse depuis deux ans et ont visiblement pesé sur la performance de la Société dans cette zone géographique. Cependant, la Société propose également pour ses clients des outils pour innover et améliorer leur productivité. C'est pourquoi, en dépit du faible niveau d'investissement industriel aux États-Unis en 2003, la performance affichée par la Société dans la zone Amérique a été bonne, avec une croissance à taux de change constant de 15 %. En Asie, la Société a bénéficié d'une solide croissance de son chiffre d'affaires, en partie grâce au niveau soutenu des dépenses d'investissement industriel au Japon, et à la volonté d'investir dans des outils permettant des gains de productivité. En 2003, l'investissement a progressé de 2,8 % aux États-Unis et de 8,7 % au Japon, tandis que cet indicateur baissait de 1,7 % en France. La production industrielle a augmenté de 0,3 % aux États-Unis, de 3,2 % au Japon et de 0,2 % en Allemagne, alors qu'elle baissait de 0,8 % en France. La croissance générale de l'économie mesurée par le PIB a atteint 3,1 % aux États-Unis et 2,3 % au Japon, contre seulement 0,1 % en France ; le PIB de l'Allemagne a baissé de 0,1 %.

Au-delà des facteurs économiques généraux, l'activité de la Société est également affectée par les tendances structurelles des marchés sur lesquels elle intervient. À titre d'exemple, dans les secteurs de l'automobile et de l'aéronautique, les décisions d'investissement dépendent notamment du calendrier de lancement de nouveaux modèles de voitures ou des projets de nouveaux programmes d'avions.

Évolution du modèle financier de la Société

■ CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé par la Société provient des redevances de licences de ses logiciels ainsi que des prestations de services et autres produits. Les redevances de licences de logiciels, première source de revenu de la Société, ont représenté 86 %, 87 % et 86 % de son chiffre d'affaires total respectivement en 2003, 2002 et 2001. Les solutions logicielles de la Société sont distribuées principalement par IBM et, pour certains produits, par un réseau d'autres distributeurs et une force de vente directe. Les prestations de services sont réalisées dans les domaines de l'assistance technique et du conseil. Le chiffre d'affaires provenant de l'accord de marketing et de distribution conclu entre la Société

et IBM représente environ 59 % du chiffre d'affaires total de la Société en 2003, contre 61 % en 2002 et 60 % en 2001 (voir "Résultat des Opérations – Répartition du chiffre d'affaires" et "Résultat des opérations – Données consolidées"). Les redevances versées par IBM à la Société pour la distribution des produits CATIA, ENOVIA, SMARTEAM et DELMIA comprennent à la fois les droits de licences payés lors de l'octroi des nouvelles licences et des redevances périodiques correspondant aux accords de location ou à la maintenance.

La Société vend aussi ses produits CATIA, ENOVIA, SMARTEAM et DELMIA soit directement, soit par l'intermédiaire d'autres partenaires. Ils font l'objet de contrats de licence principalement selon deux modalités alternatives :

- les "licences locatives" où, pour maintenir sa licence active, le client paie une redevance périodique ;
- les "licences à redevance initiale", pour lesquelles le client paie une redevance initiale, puis une redevance périodique fixe, en règle générale annuelle.

Dans les deux types de licences, les redevances périodiques permettent au client de bénéficier d'une maintenance corrective et de mises à jour des produits sans redevance supplémentaire. Les mises à jour incluent les améliorations de produits existants, mais n'englobent pas la fourniture de nouveaux produits. Pour la répartition du chiffre d'affaires entre redevance initiale et redevance périodique, voir Note P aux comptes consolidés.

Les licences des logiciels de SolidWorks sont concédées moyennant le paiement d'une redevance unique. L'accès aux évolutions et à la maintenance est subordonné au paiement d'une redevance annuelle.

Enfin, pour les composants logiciels vendus par Spatial, le modèle de licence est fondé sur la combinaison d'une redevance pour les licences et la maintenance, et d'une redevance assise sur le chiffre d'affaires réalisé par les logiciels qui utilisent des composants de Spatial.

Le chiffre d'affaires logiciels récurrent a représenté 51 %, 48 % et 45 % du chiffre d'affaires logiciels de la Société respectivement en 2003, 2002 et 2001. Le chiffre d'affaires logiciels récurrent comprend les redevances de maintenance et de location de licences (principalement utilisée par de grandes entreprises).

Le chiffre d'affaires services provient principalement des activités de conseil en méthodologie, des activités d'ingénierie ainsi que des commissions de distribution et marges commerciales liées à l'activité de la Société en tant que partenaire commercial d'IBM en France, en Belgique et en Suisse. Pour cette dernière activité, la Société agit comme partenaire commercial d'IBM, par l'intermédiaire de l'une de ses divisions françaises et de sa filiale suisse, pour vendre des licences CATIA, ENOVIA et SMARTEAM, et perçoit une commission qui est comptabilisée en chiffre d'affaires services. Cette division agit également en qualité de revendeur de matériel et, dans ce cas, seule la marge commerciale nette sur ces ventes est comptabilisée en chiffre d'affaires.

■ CHARGES D'EXPLOITATION

Les frais de recherche et développement des logiciels de la Société ont représenté 29 %, 28 % et 28 % du chiffre d'affaires total de la Société respectivement en 2003, 2002 et 2001. Ils comprennent essentiellement les frais de personnel des spécialistes dans l'infrastructure de logiciels et différents domaines applicatifs, tels que la conception mécanique, la fabrication, l'ingénierie mécanique ou le style, ainsi que des spécialistes disposant d'expérience et de savoir-faire dans les secteurs industriels ciblés par la Société. Les frais de recherche et développement comprennent également les coûts de location, les amortissements et les frais de maintenance du matériel informatique utilisé pour l'activité de développement, ainsi que le coût des outils de développement des logiciels, et les frais liés aux réseaux informatiques et aux autres moyens de communication.

Les frais de recherche et développement des logiciels sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés, si l'analyse des critères techniques ne les rend pas immobilisables. Depuis la création de la Société en 1981, l'application de ce principe comptable a conduit à l'enregistrement de tous ces coûts en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés.

Les frais commerciaux de la Société ont représenté 22 % du chiffre d'affaires total de la Société pour chacune des années 2003, 2002 et 2001. Ils incluent les dépenses relatives aux activités de support à IBM et aux réseaux de vente directs et indirects de SolidWorks, Delmia, SmarTeam, et Spatial, ainsi que les frais engagés dans le cadre des activités de partenaire commercial d'IBM en France, en Belgique et en Suisse. Les frais commerciaux comprennent principalement les frais de personnel, les frais de déplacement, et les coûts d'infrastructure marketing tels que les frais de location de locaux professionnels et d'ordinateurs, ainsi que les commissions de vente.

Les amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions comprennent les amortissements des écarts d'acquisition (ou fonds de commerce), ainsi que l'amortissement des logiciels acquis dans le cadre des opérations de croissance externe. Ils intègrent également les frais de recherche et développement pour des projets qui n'ont pas atteint le stade de la faisabilité technique ou dont la Société considère qu'ils n'ont pas de valeur future (écarts d'évaluation).

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 754,8 millions d'euros et un résultat net de 114,1 millions d'euros, soit un résultat net par action dilué de 0,99 euro. Ce résultat s'entend après prise en compte des charges liées aux acquisitions qui s'élèvent à

30,8 millions d'euros (29,9 millions d'euros après effet d'impôt). Hors coûts d'acquisition, le résultat net au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003 s'élève à 144,0 millions d'euros, soit un résultat net par action dilué de 1,26 euro.

Le tableau ci-dessous présente les chiffres clés du compte de résultat de la Société.

<i>(en millions d'euros à l'exception du nombre d'actions et des données par action)</i>	Exercices clos le 31 décembre		
	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires	754,8	774,1	746,1
Marge opérationnelle	643,2	652,8	638,7
Résultat d'exploitation	212,3	205,6	206,7
Résultat net	114,1	106,0	88,7
Résultat net de base par action	1,01	0,93	0,78
Résultat net dilué par action	0,99	0,91	0,76
Nombre moyen d'actions	113,0	114,1	113,7
Nombre moyen d'actions dilué	114,7	116,2	116,7
Données pro forma, hors amortissement des incorporels liés aux acquisitions ⁽¹⁾ :			
Résultat d'exploitation	218,2	216,7	221,0
Résultat net	144,0	147,8	144,0
Résultat net de base par action	1,27	1,30	1,27
Résultat net dilué par action	1,26	1,27	1,23

(1) La Société estime que ces indicateurs pro forma sont des indicateurs importants de la solidité et de la performance de ses opérations d'exploitation. Ils sont notamment utilisés par les analystes financiers et les investisseurs. Ces indicateurs pro forma ne sont pas définis dans les principes comptables français, et ne sauraient être considérés comme des substituts aux indicateurs financiers définis dans les principes comptables français. Les amortissements des actifs

incorporels liés aux acquisitions ("coûts d'acquisition") sont composés des amortissements d'écarts d'évaluation et des amortissements d'écarts d'acquisition. Ils s'élèvent en 2003 à 30,8 millions d'euros (29,9 millions d'euros après effet d'impôt) contre 43,3 millions d'euros en 2002 (41,8 millions d'euros après effet d'impôt) et 58,4 millions d'euros en 2001 (55,3 millions d'euros après effet d'impôt).

Le tableau ci-dessous présente la contribution au chiffre d'affaires, à la marge opérationnelle, au résultat d'exploitation et au résultat net des secteurs d'activité Process-centric et Design-centric (voir également Notes A et R aux comptes consolidés).

Exercices clos les 31 décembre

	2003	2002	2001
	%	%	%
<i>(Données exprimées en millions d'euros à l'exception des pourcentages)</i>			
Chiffre d'affaires :			
Total	754,8 100,0 %	774,1 100,0 %	746,1 100,0 %
Process-centric	630,5 83,5 %	649,4 83,9 %	617,9 82,8 %
Design-centric	126,1 16,7 %	126,9 16,4 %	128,2 17,2 %
Éliminations	(1,8) (0,2 %)	(2,2) (0,3 %)	– –
Marge opérationnelle :			
Total	643,2 100,0 %	652,8 100,0 %	638,7 100,0 %
Process-centric	530,1 82,4 %	541,2 82,9 %	522,4 81,8 %
Design-centric	114,4 17,8 %	113,3 17,4 %	116,3 18,2 %
Éliminations	(1,3) (0,2 %)	(1,7) (0,3 %)	– –
Résultat d'exploitation :			
Total	212,3 100,0 %	205,6 100,0 %	206,7 100,0 %
Process-centric	175,0 82,4 %	174,2 84,7 %	169,8 82,1 %
Design-centric	37,3 17,6 %	31,4 15,3 %	36,9 17,9 %
Résultat net :			
Total	114,1 100,0 %	106,0 100,0 %	88,7 100,0 %
Process-centric	91,5 80,2 %	82,3 77,7 %	63,8 72,0 %
Design-centric	22,6 19,8 %	23,7 22,3 %	24,9 28,0 %
Données pro forma, hors amortissement des incorporels liés aux acquisitions ⁽¹⁾ :			
Résultat d'exploitation :			
Total	218,2 100,0 %	216,7 100,0 %	221,0 100,0 %
Process-centric	180,6 82,8 %	184,4 85,1 %	184,0 83,3 %
Design-centric	37,6 17,2 %	32,3 14,9 %	37,0 16,7 %
Résultat net :			
Total	144,0 100,0 %	147,8 100,0 %	144,0 100,0 %
Process-centric	117,2 81,4 %	123,2 83,4 %	118,2 82,1 %
Design-centric	26,8 18,6 %	24,6 16,6 %	25,8 17,9 %

(1) La Société estime que ces indicateurs pro forma sont des indicateurs importants de la solidité et de la performance de ses opérations d'exploitation. Ils sont notamment utilisés par les analystes financiers et les investisseurs. Ces indicateurs pro forma ne sont pas définis dans les principes comptables français, et ne sauraient être considérés comme des substituts aux indicateurs financiers définis dans les principes comptables français. Les amortissements

des actifs incorporels liés aux acquisitions ("coûts d'acquisition") sont composés des amortissements d'écarts d'évaluation et des amortissements d'écarts d'acquisition. Ils s'élevaient en 2003 à 30,8 millions d'euros (29,9 millions d'euros après effet d'impôt) contre 43,3 millions d'euros en 2002 (41,8 millions d'euros après effet d'impôt) et 58,4 millions d'euros (55,3 millions d'euros après effet d'impôt) en 2001.

Répartition du chiffre d'affaires

Les tableaux ci-dessous indiquent la répartition du chiffre d'affaires de la Société par nature d'activité et par zone géographique pour les périodes indiquées.

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre		
	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires par activité			
Ventes de logiciels	645,6	669,9	643,0
Prestations de services et autres produits	109,2	104,2	103,1
Total Chiffre d'affaires	754,8	774,1	746,1

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre		
	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires par zone géographique ⁽¹⁾			
Europe ⁽²⁾	353,8	374,5	380,4
Continent américain ⁽³⁾	215,4	224,0	219,3
Asie/Pacifique ⁽³⁾	185,6	175,6	146,4
Total Chiffre d'affaires	754,8	774,1	746,1

(1) Dans le cadre du présent "Rapport sur la gestion du Groupe", les données relatives à la ventilation du chiffre d'affaires logiciels par zone géographique sont présentées selon la zone géographique dans laquelle se trouve l'utilisateur final.

Dans les comptes consolidés, la Société présente son chiffre d'affaires logiciels de deux façons :

- en fonction de la zone géographique dans laquelle est situé l'utilisateur final ;
- et en fonction de la zone géographique dans laquelle est située l'unité opérationnelle de la Société qui enregistre l'opération (voir Note R aux comptes consolidés).

Par ailleurs, le chiffre d'affaires prestations de services et autres produits est toujours présenté en fonction du lieu où l'activité est exercée.

(2) Les ventes réalisées en France et en Allemagne représentent l'essentiel des ventes réalisées en Europe (voir Note R aux comptes consolidés).

(3) La majorité du chiffre d'affaires réalisé sur le continent américain provient des États-Unis, et la majorité du chiffre d'affaires réalisé en Asie/Pacifique provient du Japon.

Données consolidées

Les tableaux ci-dessous présentent certaines informations financières extraites des comptes consolidés de la Société, exprimées en pourcentage de son chiffre d'affaires pour les périodes indiquées, à l'exception des données par action exprimées en euros, et du nombre d'actions.

Le chiffre d'affaires de la Société et les pourcentages du chiffre d'affaires total des divers postes de charges ou autres rubriques du chiffre d'affaires peuvent ne pas être comparables à ceux des concurrents de la Société en raison de la distribution des produits de la Société par IBM.

	Exercices clos les 31 décembre		
(en % du chiffre d'affaires)	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires :			
Ventes de logiciels	85,5	86,5	86,2
Prestations de services	14,5	13,5	13,8
Total chiffre d'affaires	100,0	100,0	100,0
Coût des produits et services vendus :			
Coût des ventes de logiciels	(2,9)	(3,2)	(2,8)
Coût des prestations de services vendues	(11,9)	(12,5)	(11,6)
Total coût des produits et services vendus	(14,8)	(15,7)	(14,4)
Marge opérationnelle	85,2	84,3	85,6
Frais de recherche et de développement	(28,6)	(28,4)	(28,0)
Frais commerciaux	(21,5)	(21,8)	(22,0)
Frais généraux et administratifs	(6,2)	(6,2)	(5,9)
Amortissement des écarts d'évaluation	(0,8)	(1,4)	(1,9)
Total	(57,1)	(57,7)	(57,9)
Résultat d'exploitation	28,1	26,6	27,7
Produits financiers et autres produits, nets	0,3	0,8	1,9
Résultat courant des entreprises intégrées	28,4	27,3	29,6
Charge d'impôt sur les bénéfices	(10,1)	(9,5)	(11,8)
Résultat net des entreprises intégrées	18,3	17,8	17,8
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	0,1	0,0	-
Amortissement des écarts d'acquisition	(3,3)	(4,2)	(5,9)
Résultat net	15,1	13,7	11,9
Données pro forma, hors amortissement des incorporels liés aux acquisitions ⁽¹⁾ :			
Résultat d'exploitation	28,9	28,0	29,6
Résultat net	19,1	19,1	19,3

(1) La Société estime que ces indicateurs pro forma sont des indicateurs importants de la solidité et de la performance de ses opérations d'exploitation. Ils sont notamment utilisés par les analystes financiers et les investisseurs. Ces indicateurs pro forma ne sont pas définis dans les principes comptables français, et ne sauraient être considérés comme des substituts aux indicateurs financiers définis dans les principes comptables français. Les amortissements des actifs

incorporels liés aux acquisitions ("coûts d'acquisition") sont composés des amortissements d'écarts d'évaluation et des amortissements d'écarts d'acquisition. Ils s'élevaient en 2003 à 30,8 millions d'euros (29,9 millions d'euros après effet d'impôt) contre 43,3 millions d'euros (41,8 millions d'euros après effet d'impôt) et 58,4 millions d'euros (55,3 millions d'euros après effet d'impôt) en 2001.

Process-centric

<i>(en % du chiffre d'affaires)</i>	Exercices clos les 31 décembre		
	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires :			
Ventes de logiciels	82,5	83,7	83,3
Prestations de services	17,5	16,3	16,7
Total chiffre d'affaires	100,0	100,0	100,0
Coût des produits et services vendus :			
Coût des ventes de logiciels	(1,6)	(1,7)	(1,4)
Coût des prestations de services vendues	(14,3)	(15,0)	(14,0)
Total coût des produits et services vendus	(15,9)	(16,7)	(15,4)
Marge opérationnelle	84,1	83,3	84,6
Frais de recherche et de développement	(30,5)	(29,6)	(29,6)
Frais commerciaux	(18,2)	(18,6)	(19,0)
Frais généraux et administratifs	(6,7)	(6,7)	(6,2)
Amortissement des écarts d'évaluation	(0,9)	(1,6)	(2,3)
Total	(56,3)	(56,5)	(57,1)
Résultat d'exploitation	27,8	26,8	27,5
Produits financiers et autres produits, nets	0,2	0,5	1,8
Résultat courant des entreprises intégrées	28,0	27,3	29,3
Charge d'impôt sur les bénéfices	(10,3)	(9,7)	(12,0)
Résultat net des entreprises intégrées	17,7	17,6	17,3
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	0,1	0,0	-
Amortissement des écarts d'acquisition	(3,3)	(4,9)	(7,0)
Résultat net	14,5	12,7	10,3
Données pro forma, hors amortissement des incorporels liés aux acquisitions⁽¹⁾ :			
Résultat d'exploitation	28,7	28,4	29,8
Résultat net	18,6	19,0	19,1

(1) La Société estime que ces indicateurs pro forma sont des indicateurs importants de la solidité et de la performance de ses opérations d'exploitation. Ils sont notamment utilisés par les analystes financiers et les investisseurs. Ces indicateurs pro forma ne sont pas définis dans les principes comptables français, et ne sauraient être considérés comme des substituts aux indicateurs financiers

définis dans les principes comptables français. Les amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions ("coûts d'acquisition") sont composés des amortissements d'écarts d'évaluation et des amortissements d'écarts d'acquisition.

Design-centric

<i>(en % du chiffre d'affaires)</i>	Exercices clos les 31 décembre		
	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires :			
Ventes de logiciels	99,8	99,7	100,0
Prestations de services	0,2	0,3	0,0
Total chiffre d'affaires	100,0	100,0	100,0
Coût des produits et services vendus :			
Coût des ventes de logiciels	(9,3)	(10,7)	(9,3)
Coût des prestations de services vendues	0,0	0,0	0,0
Total coût des produits et services vendus	(9,3)	(10,7)	(9,3)
Marge opérationnelle	90,7	89,3	90,7
Frais de recherche et de développement	(18,5)	(21,5)	(20,8)
Frais commerciaux	(38,2)	(38,0)	(36,7)
Frais généraux et administratifs	(4,2)	(4,4)	(4,4)
Amortissement des écarts d'évaluation	(0,2)	(0,7)	0,0
Total	(61,1)	(64,6)	(61,9)
Résultat d'exploitation	29,6	24,7	28,8
Produits financiers et autres produits, nets	1,1	2,3	2,3
Résultat courant des entreprises intégrées	30,7	27,0	31,1
Charge d'impôt sur les bénéfices	(9,6)	(8,3)	(11,0)
Résultat net des entreprises intégrées	21,1	18,7	20,1
Amortissement des écarts d'acquisition	(3,2)	0,0	(0,7)
Résultat net	17,9	18,7	19,4
Données pro forma, hors amortissement des incorporels liés aux acquisitions⁽¹⁾ :			
Résultat d'exploitation	29,8	25,5	28,8
Résultat net	21,3	19,4	20,1

(1) La Société estime que ces indicateurs pro forma sont des indicateurs importants de la solidité et de la performance de ses opérations d'exploitation. Ils sont notamment utilisés par les analystes financiers et les investisseurs. Ces indicateurs pro forma ne sont pas définis dans les principes comptables français, et ne sauraient être considérés comme des substituts aux indicateurs financiers

définis dans les principes comptables français. Les amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions ("coûts d'acquisition") sont composés des amortissements d'écarts d'évaluation et des amortissements d'écarts d'acquisition.

COMPARAISON 2003-2002

Données consolidées

■ CHIFFRES D'AFFAIRES

Résumé

Le chiffre d'affaires total s'élève à 754,8 millions d'euros en 2003 contre 774,1 millions d'euros en 2002. Il se compose à 86 % de ventes de logiciels qui atteignent 645,6 millions d'euros et à 14 % des prestations de services qui ont atteint un chiffre d'affaires de 109,2 millions d'euros. Le chiffre d'affaires réalisé par le secteur du Process-centric atteint 629,1 millions d'euros, soit 83 % du chiffre d'affaires total. Il inclut le chiffre d'affaires provenant des ventes de solutions PDM, qui se monte à 94,6 millions d'euros. Le chiffre d'affaires du secteur du Design-centric s'établit à 125,7 millions d'euros, soit 17 % du chiffre d'affaires total de 2003.

Le chiffre d'affaires total est en repli de 2,5 %, mais progresse de 5 % à taux de change constant en 2003 par rapport à 2002, grâce aux bonnes performances des ventes de solutions PDM et du Design-centric, dont le chiffre d'affaires a augmenté respectivement de 21 % et 17 % à taux de change constant.

Répartition du chiffre d'affaires total par zone géographique

En 2003, l'Europe a représenté 46 % du chiffre d'affaires de la Société, l'Amérique 29 % et l'Asie 25 %. En 2002, l'Europe représentait 48 % du chiffre d'affaires total, l'Amérique 29 % et l'Asie 23 %.

En Europe, le chiffre d'affaires a reculé de 5,5 % en 2003, la Société ayant été confrontée à une dégradation des conditions de marché dans cette zone tout au long de l'exercice. À titre de comparaison, le chiffre d'affaires avait baissé de 1,5 % en Europe en 2002, alors que l'essoufflement de l'économie avait commencé à être sensible à partir du milieu d'année, à la suite du repli de l'économie américaine. Le chiffre d'affaires logiciels enregistre une baisse de 8 %, traduisant essentiellement la médiocre performance du segment Process-centric de la Société dans cette zone. Le chiffre d'affaires services affiche une hausse de 7 % résultant de l'augmentation des projets de conseil PLM.

Dans la zone Amérique, le chiffre d'affaires a baissé de 3,8 %

en 2003, mais progressé de 15 % à taux de change constant. Cette croissance à taux de change constant résulte de meilleures performances tant dans le secteur du Process-centric que dans celui du Design-centric. Les États-Unis sont le principal marché de la Société au sein de la zone Amérique. En Asie, le chiffre d'affaires a progressé de 5,7 % en 2003, soit une hausse de 14 % à taux de change constant, grâce aux bons résultats des segments Process-centric et Design-centric.

Chiffre d'affaires logiciels

Le chiffre d'affaires logiciels s'élève à 645,6 millions d'euros en 2003, contre 669,9 millions d'euros en 2002, soit une baisse de 3,6 %. À taux de change constant, il progresse de 4 % en 2003. La croissance du chiffre d'affaires logiciels à taux de change constant provient essentiellement de la croissance du segment Design-centric et, dans le segment Process-centric, des ventes de solutions PDM.

Chiffre d'affaires logiciels récurrent

Le chiffre d'affaires logiciels récurrent s'élève à 332,0 millions d'euros en 2003 contre 320,1 millions d'euros l'année précédente, soit une hausse de 3,7 %. Alors que le chiffre d'affaires logiciels total est en repli, le chiffre d'affaires logiciels récurrent progresse en 2003 en raison de l'accroissement de la base installée de stations de travail dans le secteur du Process-centric, et de l'augmentation des revenus de maintenance dans le secteur du Design-centric. Le chiffre d'affaires logiciels récurrent représente 51 % du chiffre d'affaires logiciels total en 2003, contre 48 % en 2002.

Licences et prix

En 2003, la Société a vendu 57 524 licences CATIA et SolidWorks. Les ventes de licences CATIA s'élevèrent à 32 163 en 2003, en baisse de 6,3 % par rapport aux 34 308 licences vendues en 2002. Les ventes de licences SolidWorks ont augmenté en 2003 de 7,3 % à 25 361, contre 23 626 en 2002. Les ventes de licences CATIA V5 représentent 74 % du total des licences CATIA vendues en 2003, contre 59 % en 2002. Le prix de vente moyen des licences CATIA V5 a baissé de 1 % mais progresse de 7 % à taux de change constant grâce aux nouvelles fonctionnalités proposées par la Société en 2003 avec les mises à jour CATIA V5R11 et CATIA V5R12. Le prix de vente moyen des licences CATIA a diminué de 10 % en 2003 ; cette baisse provient à hauteur de 7 points de l'évolution défavorable des taux de change. À taux de change constant, le recul du prix de vente moyen des licences CATIA est de 3 %. Cette baisse s'explique entièrement par la montée en puissance des ventes de licences CATIA V5 en 2003 par rapport à 2002.

Le prix de vente moyen en dollar américain des licences SolidWorks a augmenté de 7 % en 2003. Cette hausse reflète l'évolution favorable des mix géographiques et produits. SolidWorks Office et Office Professional ont représenté environ 48 % du total des licences vendues en 2003.

Chiffre d'affaires services

Le chiffre d'affaires services s'élève à 109,2 millions d'euros en 2003, contre 104,2 millions d'euros en 2002, et progresse de 4,8 %. À taux de change constant, cette augmentation atteint 13 %. La Société a observé une augmentation des projets PLM de conseil.

Marge opérationnelle

La marge opérationnelle atteint 643,2 millions d'euros en 2003 contre 652,8 millions d'euros en 2002, soit une baisse de 1,5 %. Le taux de marge de l'activité logiciels en 2003 est resté stable à 96,6 %, contre 96,3 % en 2002. Le taux de marge de l'activité services a progressé significativement, passant de 7,1 % en 2002 à 17,7 % en 2003. Cette amélioration s'explique par une augmentation de la part des activités de conseil dans le chiffre d'affaires services total en 2003 par rapport à 2002.

■ CHARGES D'EXPLOITATION

Résumé

L'objectif de la Société en 2003 était de limiter la progression des charges d'exploitation compte tenu d'un contexte économique morose, tout en continuant d'investir pour augmenter ses ressources dans le domaine clé de la recherche et développement. En 2003, les charges d'exploitation se composent :

- des frais de recherche et développement, pour un montant de 215,7 millions d'euros ;
- des frais commerciaux, pour un montant de 162,6 millions d'euros ;
- et des frais généraux et administratifs, pour un montant de 46,7 millions d'euros.

Les charges d'exploitation ont atteint 425,0 millions d'euros en 2003, contre 436,2 millions d'euros en 2002, soit un recul de 2,6 %. Les charges totales composées, d'une part, du coût des produits et services vendus pour un montant de 111,6 millions d'euros et, d'autre part, des charges d'exploitation pour un montant de 425,0 millions d'euros, s'élevèrent à 536,6 millions d'euros en 2003. À taux de change constant, ces charges ont augmenté de 3,9 %, niveau proche des 3,5 % de croissance moyenne des effectifs en 2003. La répartition des charges d'exploitation par devise est la suivante : environ 56 % en euros, 36 % en dollars américains et 8 % en yens japonais.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement se sont élevés à 215,7 millions d'euros en 2003 contre 219,6 millions d'euros en 2002, soit un repli de 1,8 %. La croissance de 5,4 % des effectifs moyens de recherche et développement a été plus que compensée par la baisse du dollar américain en 2003. Au 31 décembre 2003, l'effectif total de recherche et développement était de 2 025 salariés, ce qui représente 49,5 % de l'effectif total de la Société contre 48,1 % au 31 décembre 2002. Les frais de recherche et développement ont représenté 28,6 % du chiffre d'affaires total consolidé en 2003, soit en légère augmentation par rapport au précédent exercice.

Frais commerciaux

Les frais commerciaux s'élèvent à 162,6 millions d'euros en 2003 contre 168,8 millions d'euros en 2002, soit une baisse de 3,7 %. La progression de 1,8 % des effectifs commerciaux moyens en 2003, conséquence d'une politique de recrutement sélective, a été plus que compensée par le renforcement de l'euro. Au 31 décembre 2003, l'effectif total affecté aux activités commerciales et marketing était de 1 763 salariés soit 43,1 % de l'effectif total de la Société, contre 44,2 % au 31 décembre 2002. Les frais commerciaux ont représenté 21,5 % du chiffre d'affaires total consolidé en 2003 contre 21,8 % en 2002.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs s'élèvent à 46,7 millions d'euros en 2003 contre 47,8 millions d'euros en 2002, soit une baisse de 2,2 %. Cette évolution résulte de la progression de 1,7 % des effectifs moyens ainsi que de l'augmentation des honoraires de prestataires extérieurs, plus que compensées par le renforcement de l'euro. La part des frais généraux et administratifs dans le chiffre d'affaires total consolidé est restée inchangée en 2003 par rapport à 2002, à 6,2 %.

Amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions ("coûts d'acquisition")

Les amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions sont composés des amortissements d'écarts d'évaluation pour un montant de 5,9 millions d'euros et des amortissements d'écarts d'acquisition pour un montant de 24,9 millions d'euros. Les charges d'amortissement se sont élevées au total à 30,8 millions d'euros en 2003, contre 43,3 millions d'euros en 2002, soit un recul de 28,9 % qui traduit la fin de l'amortissement.

■ RÉSULTAT ET MARGE D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation de la Société s'élève à 212,3 millions d'euros en 2003, contre 205,6 millions d'euros en 2002. Le résultat d'exploitation hors coûts d'acquisition (amortissement des écarts d'évaluation) s'est établi à 218,2 millions d'euros en 2003, soit 28,9 % du chiffre d'affaires total, contre 216,7 millions d'euros en 2002, soit 28,0 % du chiffre d'affaires total consolidé.

■ PRODUITS FINANCIERS ET AUTRES PRODUITS NETS

Les produits financiers et autres produits nets se sont élevés à 2,5 millions d'euros en 2003 contre 5,8 millions d'euros en 2002. Leur recul provient essentiellement de la réévaluation des actifs de la Société exprimés en dollar américain. Plus précisément, les produits financiers et autres produits nets sont composés en 2003 d'un produit financier net de 8,4 millions d'euros, de pertes de change de 7,5 millions d'euros et d'autres pertes représentant intégralement une provision pour dépréciation de prêt de 1,6 million d'euros. Au 31 décembre 2003, les disponibilités et les placements à court terme de la Société s'élèvent à 439,7 millions d'euros, contre 388,4 millions d'euros au 31 décembre 2002 (voir Notes H et I aux comptes consolidés).

■ IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôt sur les bénéfices s'est élevée à 76,2 millions d'euros en 2003, contre 73,4 millions d'euros en 2002. Le taux effectif d'impôt sur les bénéfices se monte à 40,0 % en 2003, contre 40,9 % en 2002. La baisse du taux d'impôt effectif entre 2003 et 2002 provient principalement de l'amélioration des résultats de SmarTeam, filiale de la Société bénéficiant de certaines exemptions fiscales (voir Note M aux comptes consolidés).

■ RÉSULTAT NET

La Société a réalisé en 2003 un résultat net de 114,1 millions d'euros, contre 106,0 millions d'euros en 2002. Hors coûts d'acquisition, le résultat net de la Société baisse de 2,6 % à 144,0 millions d'euros en 2003, contre 147,8 millions d'euros en 2002.

■ RÉSULTAT NET PAR ACTION

La Société réalise un résultat net par action dilué de 0,99 euro au titre de l'exercice 2003, contre 0,91 euro par action au titre de l'exercice 2002. Hors coûts d'acquisition,

le résultat net par action dilué de la Société a diminué de 0,8 % à 1,26 euro en 2003, contre 1,27 euro par action en 2002, en raison d'un impact défavorable des fluctuations de change équivalent à 0,12 euro par action dilué.

Chiffre d'affaires et résultat d'exploitation par secteur d'activité

■ PROCESS-CENTRIC

Résumé

L'évolution du chiffre d'affaires de ce secteur a essentiellement reflété le ralentissement persistant de l'activité économique observé en Europe tout au long de l'exercice 2003. La performance des solutions PDM a été bonne. Les ventes des solutions PDM sont en hausse de 14,4 % en 2003, soit une progression de 21 % à taux de change constant. Bien que les ventes de licences CATIA aient connu un repli sur l'ensemble de l'exercice 2003, elles ont augmenté au cours des troisième et quatrième trimestres de l'exercice 2003 par rapport à 2002. En outre, les ventes de licences CATIA V5 ont progressé tandis que les prix sont généralement restés stables hors variations de change.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par le secteur du Process-centric, y compris les ventes de solutions PDM, atteint 630,5 millions d'euros en 2003 (dont 1,4 million d'euros de ventes inter-segment), contre 649,4 millions d'euros en 2002 (dont 1,7 million d'euros de ventes inter-segment), en recul de 2,9 %. À taux de change constant et hors ventes inter-segment, le chiffre d'affaires du secteur enregistre une hausse de 2 %, principalement due à la croissance des ventes des solutions PDM. Le chiffre d'affaires des solutions PDM augmente de 14,4 % et de 21 % à taux de change constant. Il s'élève à 94,6 millions d'euros en 2003 contre 82,7 millions d'euros en 2002.

Le chiffre d'affaires prestations de services retraité des ventes inter-segment est réalisé presque totalement dans le secteur du Process-centric en 2003 et 2002 (voir "Données consolidées – Chiffre d'affaires" ci-dessus).

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation réalisé dans le secteur du Process-centric s'élève à 175,0 millions d'euros en 2003, contre 174,2 millions d'euros en 2002. Hors coûts d'acquisition, le résultat d'exploitation atteint 180,6 millions d'euros en 2003, contre 184,4 millions d'euros en 2002. Ce chiffre représente 28,7 % du chiffre d'affaires du secteur en 2003, contre 28,4 % l'année précédente. Cette progression de la marge d'exploitation s'explique principalement par les efforts de la Société pour améliorer l'efficacité de ses activités de conseil PLM, ainsi que par les mesures de contrôle des dépenses mises en place.

■ DESIGN-CENTRIC

Résumé

Hors impact des fluctuations des taux de change, le segment du Design-centric a enregistré une forte croissance de son chiffre d'affaires et de son résultat d'exploitation. En dollar américain, devise de fonctionnement de ce segment, et hors ventes inter-segment, le chiffre d'affaires est en hausse de 19 % en 2003. Cette progression reflète une croissance du chiffre d'affaires dans l'ensemble des zones géographiques. Les évolutions des volumes de vente et des prix ont également été favorables, les volumes de vente augmentant de 7 % alors que le prix de vente moyen des licences en dollar américain progressait de 7 %. Cependant, la baisse du dollar américain en 2003 par rapport à 2002 a plus que compensé cette croissance sous-jacente.

La marge d'exploitation, en hausse de 4,3 points, a une croissance très satisfaisante grâce à une augmentation du chiffre d'affaires plus rapide que celle des charges d'exploitation. L'impact défavorable de la baisse du dollar américain sur le chiffre d'affaires a été compensé par l'effet favorable de la conversion en euros des charges libellées en dollar américain.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé dans le secteur du Design-centric s'élève à 126,1 millions d'euros en 2003 (dont 0,4 million d'euros de ventes inter-segment), contre 126,9 millions d'euros en 2002 (dont 0,5 million d'euros de ventes inter-segment). Le recul du chiffre d'affaires net des ventes inter-segment résulte de la baisse du taux de change du dollar américain contre l'euro. À taux de change constant, le chiffre d'affaires augmente de 17 % en 2003. Le chiffre d'affaires logiciels a représenté la quasi-totalité du chiffre d'affaires total du Design-centric retraité des ventes inter-segment en 2003 et 2002.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation réalisé dans le secteur du Design-centric s'élève à 37,3 millions d'euros en 2003, contre 31,4 millions d'euros en 2002. Hors coûts d'acquisition, le résultat d'exploitation atteint 37,6 millions d'euros en 2003, contre 32,3 millions en 2002. Le résultat d'exploitation hors coûts d'acquisition représente 29,8 % du chiffre d'affaires total du secteur en 2003, contre 25,5 % en 2002.

COMPARAISON 2002-2001

Données consolidées

■ CHIFFRE D'AFFAIRES

Résumé

Le chiffre d'affaires, qui s'élève, en 2002, à 774,1 millions d'euros contre 746,1 millions d'euros en 2001, affiche une progression de 3,8 %, et de 7 % à taux de change constant. La Société a subi la baisse du dollar américain qui est la devise de facturation hors zone euro la plus importante de la Société. Cette baisse a pesé à hauteur de 2 points sur la croissance du chiffre d'affaires consolidé. En sens inverse, elle a également provoqué une baisse de 2 points des dépenses d'exploitation. De plus, le yen japonais, deuxième devise de facturation hors zone euro la plus importante de la Société, a pénalisé de 1 point la croissance du chiffre d'affaires consolidé.

La Société occupe la position de leader sur le marché des logiciels de gestion du cycle de vie du produit ("PLM") avec une part de marché mondiale de 21 % en 2002 (Source : Daratech).

Chiffre d'affaires logiciels

L'augmentation de 4,2 % du chiffre d'affaires logiciels, qui s'élève à 669,9 millions d'euros en 2002 contre 643,0 millions d'euros en 2001, est principalement le résultat d'une croissance de 5,6 % du chiffre d'affaires logiciels (après élimination des ventes inter-segment) dans le secteur d'activité du Process-centric. La croissance du secteur d'activité du Process-centric résulte en particulier d'une excellente performance dans le domaine des solutions PDM de la Société, dont le chiffre d'affaires est en progression de 25,0 %, et de la montée en puissance de la Version 5 ("V5"), grâce à de nouvelles fonctionnalités conçues pour élargir l'offre PLM de la Société à de nouveaux marchés.

Le chiffre d'affaires logiciels (après élimination des ventes inter-segment) du secteur Design-centric a baissé de 1,4 % pour atteindre 126,4 millions d'euros en 2002, ce qui reflète à la fois l'évolution défavorable des taux de change et le ralentissement de l'activité économique. Le chiffre d'affaires logiciels a représenté 100 % du chiffre d'affaires total du secteur Design-centric après élimination des ventes intra-groupe en 2002 et 2001.

Chiffre d'affaires logiciels récurrent

Les revenus logiciels récurrents ont progressé de 9,7 % pour s'élever à 320,1 millions d'euros contre 291,8 millions d'euros en 2001. Ils représentent 48 % du chiffre d'affaires logiciels en 2002 contre 45 % en 2001. La progression de ce niveau résulte principalement de l'accroissement continu de la base installée des stations de travail dans le secteur d'activité du Process-centric, ainsi que de l'augmentation de la part de revenu récurrent dans le secteur d'activité du Design-centric.

Chiffre d'affaires services

L'augmentation de 1,2 % du chiffre d'affaires services, qui s'élève à 104,2 millions d'euros en 2002 contre 103,1 millions d'euros en 2001, est inférieure à la croissance des ventes d'applications logicielles dans le secteur d'activité Process-centric ; en effet, une partie des équipes de services s'est consacrée au développement de nouvelles méthodologies pour nos solutions logicielles PLM.

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

Le chiffre d'affaires a progressé de 2,1 % sur la zone Amérique et reculé de 1,5 % en Europe. L'évolution de l'activité dans ces deux zones a été pénalisée par le ralentissement de l'activité économique. En outre, la zone Amérique a subi la baisse du dollar américain par rapport à l'euro, qui a pesé sur sa progression à hauteur de 5 points. Le chiffre d'affaires de la zone Asie-Pacifique progresse quant à lui de 20,0 % en euros en 2002, malgré l'effet défavorable de la baisse du yen dont l'impact sur la croissance de cette zone a été d'environ 10 points. Cette progression récompense les efforts commerciaux poursuivis malgré la crise des dernières années, et témoigne d'un fort intérêt pour les produits de la Société.

Marge opérationnelle

La progression de 2,2 % de la marge opérationnelle de la Société (652,8 millions d'euros en 2002 contre 638,7 millions d'euros en 2001) s'explique par la progression du chiffre d'affaires, partiellement compensée par une augmentation du coût des ventes, affectant principalement l'activité services. Le taux de marge de l'activité services est passé à 7,1 % en 2002 contre 16,0 % en 2001, conséquence d'une progression des investissements dans de nouvelles méthodologies V5 pour les solutions PLM de la Société. Le coût des ventes de logiciels représente 3,7 % du chiffre d'affaires logiciels en 2002, contre 3,2 % en 2001, ce qui reflète un accroissement

de l'investissement dans des composants logiciels tiers. Le taux de marge brute consolidée a diminué de 85,6 % en 2001 à 84,3 % en 2002.

■ CHARGES D'EXPLOITATION**Frais de recherche et développement**

Les frais de recherche et développement ont augmenté de 5,0 % et s'élèvent à 219,6 millions d'euros en 2002 contre 209,2 millions d'euros en 2001. Cette augmentation provient principalement de l'accroissement de 11 % des effectifs moyens de recherche et développement, lié à la poursuite du développement de l'architecture V5 et de ses applications logicielles PLM. Ces augmentations sont partiellement compensées par la baisse relative du dollar américain et des mesures de contrôle des dépenses. En pourcentage du chiffre d'affaires, les frais de recherche et développement ont progressé et représentent 28,4 % du chiffre d'affaires en 2002 contre 28,0 % en 2001. L'effectif global affecté à l'activité de recherche et développement et de production représente, au 31 décembre 2002, 48,1 % de l'effectif global de la Société contre 46,7 % fin 2001.

Frais commerciaux

Les frais commerciaux, qui s'élèvent à 168,8 millions d'euros en 2002 contre 164,3 millions d'euros en 2001, augmentent de 2,7 %. Cette augmentation provient principalement de l'accroissement des effectifs commerciaux moyens de 6 %, partiellement compensé par la baisse du dollar américain et des mesures de contrôle des coûts. Cette progression prend également en compte les investissements induits par l'accord de partage des dépenses de marketing et de publicité liées à la promotion de CATIA, ENOVIA et SMARTEAM, conclu entre IBM et la Société (voir "Description de l'activité – Ventes et marketing"). Les frais commerciaux représentent 21,8 % du chiffre d'affaires total en 2002, contre 22,0 % en 2001.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs s'élèvent à 47,8 millions d'euros en 2002 contre 44,2 millions d'euros en 2001, soit une progression de 8,1 %. Ils représentent 6,2 % du chiffre d'affaires en 2002, contre 5,9 % en 2001. Cette croissance reflète l'augmentation des honoraires et des frais d'assurance, l'impact des sociétés acquises en 2002 et 2001, et la progression de 4 % des effectifs moyens après retraitement des sociétés acquises en 2002 et 2001.

Amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions

Les charges d'amortissement se sont élevées à 43,3 millions d'euros en 2002 contre 58,4 millions d'euros en 2001.

■ RÉSULTAT ET MARGE D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation de la Société s'élève à 205,6 millions d'euros en 2002, contre 206,7 millions d'euros en 2001. Le résultat d'exploitation, hors charges d'amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions, s'élève à 216,7 millions d'euros en 2002 (soit 28,0 % du chiffre d'affaires total) contre 221,0 millions d'euros en 2001 (soit 29,6 % du chiffre d'affaires total), ce qui représente une baisse de 2 %. Cette baisse s'explique principalement par l'impact défavorable de la baisse du yen japonais (voir "Risques de marché – Effets des variations des taux de change"), ainsi que par un chiffre d'affaires inférieur aux attentes de la Société suite au ralentissement de l'activité économique en particulier pendant la deuxième moitié de l'année 2002. Toutefois, l'impact de ce ralentissement a été partiellement compensé par des mesures de maîtrise des dépenses.

■ PRODUITS FINANCIERS ET AUTRES PRODUITS NETS

Les produits financiers et autres produits, nets, se sont élevés à 5,8 millions d'euros en 2002 contre 14,1 millions d'euros en 2001.

La trésorerie moyenne de la Société a progressé en 2002, notamment chez Dassault Systèmes, société mère, et chez SolidWorks. Les disponibilités et les placements à court terme de la Société s'élèvent à 388,4 millions d'euros au 31 décembre 2002. La baisse des produits financiers, des investissements en actions et autres produits, nets, provient d'une part de la dévalorisation des actifs libellés en dollar américain et en yen japonais, et d'autre part de la baisse des taux d'intérêt (voir Note Q aux comptes consolidés).

■ IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôt sur les bénéfices s'est élevée à 73,4 millions d'euros en 2002, contre 87,9 millions d'euros en 2001. La baisse du taux d'impôt effectif entre 2002 et 2001 provient de la baisse d'environ 1 point du taux d'impôt statutaire français, de l'amélioration des résultats de SmarTeam et de crédits d'impôt liés à l'exercice des stock-options (voir Note M aux comptes consolidés).

■ RÉSULTAT NET

La Société a réalisé en 2002 un profit net de 106,0 millions d'euros contre 88,7 millions d'euros en 2001. Hors amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions, le résultat net de la Société s'élève à 147,8 millions d'euros en 2002, contre 144,0 millions d'euros en 2001, ce qui représente une progression de 2,6 %.

■ RÉSULTAT NET PAR ACTION

La Société réalise un résultat net par action dilué de 0,91 euro au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2002, contre 0,76 euro au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2001. Hors amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions, le résultat net par action dilué de la Société s'élève à 1,27 euro en 2002, contre 1,23 euro en 2001, soit une augmentation de 3,3 %.

Chiffre d'affaires et résultat d'exploitation par secteur d'activité

■ PROCESS-CENTRIC

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de ce secteur, y compris les ventes des solutions PDM, s'élève à 649,4 millions d'euros en 2002 (dont 1,7 million d'euros de ventes inter-segment) contre 617,8 millions d'euros en 2001, soit une progression de 5,1 %. Le chiffre d'affaires des solutions PDM a augmenté de 25 %, et s'élève à 82,7 millions d'euros en 2002 contre 65,9 millions d'euros en 2001.

Le chiffre d'affaires logiciels, qui s'élève à 543,6 millions d'euros en 2002 contre 514,8 millions d'euros en 2001, a augmenté de 5,6 %. Cette augmentation s'explique par la forte croissance du chiffre d'affaires logiciels des solutions ENOVIA et SMARTEAM. Les ventes de licences CATIA s'élèvent à 34 308 licences en 2002 contre 33 962 en 2001, soit une progression de 1,0 %. Les ventes de licences CATIA V5 sont en forte croissance sur l'exercice 2002 et ont représenté 59 % du nombre de licences CATIA vendues en 2002, contre 36 % sur l'année 2001. Grâce à la mise sur le marché des deux mises à jour CATIA V5R9 et CATIA V5R10, respectivement en juin 2002 et en octobre 2002, la V5 a représenté 67 % des ventes totales de licences CATIA au quatrième trimestre 2002.

En 2002, la Société a enregistré une baisse de 5 % du prix moyen sur les ventes de licences CATIA à 15 394 euros. Cette baisse reflète l'augmentation de la proportion du nombre de licences V5 vendues en 2002 par rapport à 2001, le prix par licence V5 étant encore inférieur à celui de la Version 4 ("V4"), en raison d'un mix-produit moins favorable. L'évolution de la proportion de licences V5 vendues a pénalisé l'évolution du prix par licence, mais cet effet a été partiellement compensé par la hausse du prix moyen sur les ventes de licences CATIA V5. Le prix moyen par licence V5 a progressé de 9 % par rapport à 2001 pour atteindre 13 129 euros, reflétant la croissance du nombre de produits V5 de la Société. Par ailleurs, la baisse du dollar américain a représenté 3 points de la baisse de 5 % du prix moyen sur les ventes de licences CATIA.

En 2002, la Société a poursuivi son investissement dans les produits PLM. Trois nouvelles mises à jour de CATIA V5 (V5R8 en février 2002, V5R9 en juin 2002 et V5R10 en octobre 2002) ont été mises sur le marché. Depuis la V5R9, les mises à jour concernent les produits CATIA, DELMIA, ENOVIA et maintenant SMARTEAM. Spatial a mis sur le marché la version 8.0 de son modèleur en 3D ACIS en mai 2002.

Le chiffre d'affaires prestations de services retraité des ventes inter-segment est réalisé à 100 % dans le secteur du Process-centric en 2002 et 2001 (voir "Résultat des opérations – Chiffre d'affaires").

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation réalisé dans le secteur du Process-centric s'élève à 174,2 millions d'euros en 2002, contre 169,8 millions d'euros en 2001. Le résultat d'exploitation, hors charges d'amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions, s'élève à 184,4 millions d'euros en 2002 contre 184,0 millions d'euros en 2001, ce qui représente une augmentation de 0,2 %. Le résultat d'exploitation, hors charges d'amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions, représente 28,4 % du chiffre d'affaires du secteur en 2002 contre 29,8 % en 2001. Cette baisse s'explique principalement par un chiffre d'affaires inférieur aux attentes de la Société, suite au ralentissement de l'activité économique, en particulier pendant la deuxième moitié de l'année 2002. Toutefois, l'impact de ce ralentissement a été partiellement compensé par des mesures de maîtrise des dépenses.

■ DESIGN-CENTRIC

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par la Société dans ce secteur s'élève à 126,9 millions d'euros (dont 0,5 million d'euros de ventes inter-segment) en 2002 contre 128,2 millions d'euros en 2001, soit une diminution de 1,0 %, qui résulte d'un environnement économique difficile dans le marché du Design-centric. Cette diminution s'explique également par la baisse du dollar américain. Le nombre de licences vendues par SolidWorks atteint 23 626 licences en 2002 contre 26 183 licences en 2001, soit une baisse de 9,8 %.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation réalisé dans le secteur du Design-centric s'élève à 31,4 millions d'euros en 2002, contre 37,0 millions d'euros en 2001. Le résultat d'exploitation, hors amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions, s'élève à 32,3 millions d'euros en 2002, contre 36,9 millions d'euros en 2001. Le résultat d'exploitation, hors amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions, représente 25,5 % du chiffre d'affaires total du secteur en 2002 contre 28,8 % en 2001, ce qui reflète l'augmentation du coût des ventes de logiciels ainsi que la hausse de 2,2 % des autres charges d'exploitation hors amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions.

En 2002, SolidWorks a poursuivi l'investissement en recherche et développement et a accru son effort de développement commercial et marketing, dépenses qui ont respectivement augmenté de 2,4 % et 2,6 % entre 2001 et 2002.

ANALYSE PAR LES DIRIGEANTS DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION TRIMESTRIELS

Les tableaux ci-dessous présentent certaines informations financières pour les trimestres des exercices 2003 et 2002. Ces informations proviennent des comptes consolidés trimestriels non audités et préparés sur une base comparable avec les comptes consolidés annuels audités. Ils n'incluent que les ajustements normaux récurrents et nécessaires, selon

les dirigeants, à une présentation sincère des informations exposées. Les résultats d'exploitation d'un trimestre donné ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats d'une période à venir et ne devraient pas être utilisés comme une indication de résultats futurs.

Informations trimestrielles (non-auditées)

(en millions d'euros ou d'actions, à l'exception des données par action exprimées en euros)	2003				2002			
	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars
Chiffre d'affaires :								
Ventes de logiciels	196,5	152,2	151,8	145,1	194,4	149,5	166,7	159,3
Prestations de services	31,3	24,1	29,5	24,3	30,0	26,4	24,6	23,2
Total chiffre d'affaires	227,8	176,3	181,3	169,4	224,4	175,9	191,3	182,5
Coût des produits et services vendus :								
Coût des ventes de logiciels	(5,3)	(5,1)	(5,5)	(5,8)	(6,4)	(6,4)	(4,8)	(6,8)
Coût des prestations de services vendues	(23,9)	(19,5)	(24,5)	(22,0)	(28,7)	(24,0)	(23,3)	(20,9)
Total coût des produits et services vendus	(29,2)	(24,6)	(30,0)	(27,8)	(35,1)	(30,4)	(28,1)	(27,7)
Marge opérationnelle	198,6	151,7	151,3	141,6	189,3	145,5	163,2	154,8
Frais de recherche et de développement	(55,9)	(53,6)	(52,6)	(53,6)	(54,9)	(52,8)	(54,7)	(57,2)
Frais commerciaux	(41,5)	(41,4)	(40,2)	(39,6)	(41,3)	(41,0)	(44,2)	(42,4)
Frais généraux et administratifs	(10,8)	(12,9)	(11,4)	(11,6)	(10,8)	(11,8)	(12,6)	(12,5)
Amortissement des écarts d'évaluation	(1,0)	(1,3)	(1,4)	(2,1)	(2,1)	(2,5)	(2,6)	(3,9)
Total	(109,2)	(109,2)	(105,6)	(106,9)	(109,1)	(108,1)	(114,1)	(116,0)
Résultat d'exploitation	89,4	42,5	45,7	34,7	80,2	37,4	49,1	38,8
Produits financiers et autres produits, nets	2,1	1,8	(2,0)	0,5	4,3	(0,1)	(1,3)	3,0
Résultat courant des entreprises intégrées	91,5	44,3	43,7	35,2	84,5	37,3	47,8	41,8
Charge d'impôt sur les bénéfices	(29,9)	(16,1)	(16,6)	(13,6)	(24,3)	(13,9)	(17,8)	(17,4)
Résultat net des entreprises intégrées	61,6	28,2	27,1	21,6	60,2	23,4	30,0	24,4
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	-	-	-
Amortissement des écarts d'acquisition	(5,1)	(5,9)	(8,0)	(5,8)	(6,8)	(5,7)	(9,5)	(10,2)
Résultat net	56,6	22,4	19,2	15,9	53,6	17,7	20,5	14,2
Résultat net de base par action	0,50	0,20	0,17	0,14	0,47	0,15	0,18	0,13
Résultat net dilué par action ⁽²⁾	0,49	0,20	0,17	0,14	0,47	0,15	0,17	0,12
Nombre moyen d'actions en circulation ⁽²⁾	113,0	112,9	112,8	113,5	114,2	114,2	114,1	114,0
Nombre moyen d'actions dilués en circulation	116,0	114,8	114,1	114,0	114,7	115,0	117,1	118,1
Données pro-forma hors amortissement des incorporels liés aux acquisitions ⁽¹⁾ :								
Résultat d'exploitation	90,4	43,8	47,1	36,8	82,3	39,9	51,7	42,7
Résultat net	62,6	29,4	28,5	23,6	62,2	25,6	31,9	27,9
Résultat net de base par action	0,55	0,26	0,25	0,21	0,54	0,22	0,28	0,24
Résultat net dilué par action	0,54	0,26	0,25	0,21	0,54	0,22	0,27	0,24

(1) La Société estime que ces indicateurs pro-forma sont des indicateurs importants de la solidité et de la performance de ses opérations d'exploitation. Ils sont notamment utilisés par les analystes financiers et les investisseurs. Ces indicateurs pro-forma ne sont pas définis dans les principes comptables français, et ne sauraient être considérés comme des substituts aux indicateurs financiers définis dans les principes comptables français. Les amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions ("coûts d'acquisition") sont composés des amortissements d'écarts d'évaluation et des amortissements d'écarts d'acquisition.

(2) Le résultat net dilué par action correspond au nombre moyen d'actions en circulation augmenté du nombre moyen d'actions ordinaires qui auraient été émises si tous les instruments financiers potentiellement dilutifs avaient été convertis en actions ordinaires (voir Note B aux comptes consolidés).

	Informations trimestrielles (non-auditées)							
	2003				2002			
(en % du chiffre d'affaires)	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars
Chiffre d'affaires :								
Ventes de logiciels	86,3	86,3	83,7	85,7	86,6	85,0	87,1	87,3
Prestations de services	13,7	13,7	16,3	14,3	13,4	15,0	12,9	12,7
Total chiffre d'affaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Coût des produits et services vendus :								
Coût des ventes de logiciels	(2,3)	(2,9)	(3,1)	(3,5)	(2,9)	(3,6)	(2,5)	(3,7)
Coût des prestations de services vendues	(10,5)	(11,0)	(13,5)	(12,9)	(12,7)	(13,7)	(12,2)	(11,5)
Total coût des produits et services vendus	(12,8)	(13,9)	(16,6)	(16,4)	(15,6)	(17,3)	(14,7)	(15,2)
Marge opérationnelle	87,2	86,1	83,4	83,6	84,4	82,7	85,3	84,8
Frais de recherche et de développement	(24,6)	(30,4)	(29,0)	(31,7)	(24,6)	(30,0)	(28,5)	(31,4)
Frais commerciaux	(18,2)	(23,5)	(22,1)	(23,4)	(18,4)	(23,3)	(23,1)	(23,2)
Frais généraux et administratifs	(4,7)	(7,3)	(6,3)	(6,8)	(4,8)	(6,7)	(6,6)	(6,8)
Amortissement des écarts d'évaluation	(0,4)	(0,7)	(0,8)	(1,2)	(0,9)	(1,4)	(1,4)	(2,1)
Total	(47,9)	(61,9)	(58,2)	(63,1)	(48,7)	(61,4)	(59,6)	(63,5)
Résultat d'exploitation	39,3	24,2	25,2	20,5	35,7	21,3	25,7	21,3
Produits financiers et autres produits, nets	0,9	1,0	(1,1)	0,3	2,0	(0,1)	(0,7)	1,6
Résultat courant des entreprises intégrées	40,2	25,2	24,1	20,8	37,7	21,2	25,0	22,9
Charge d'impôt sur les bénéfices	(13,1)	(9,2)	(9,1)	(8,0)	(10,9)	(7,9)	(9,3)	(9,5)
Résultat net des entreprises intégrées	27,1	16,0	15,0	12,8	26,8	13,3	15,7	13,4
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Amortissement des écarts d'acquisition	(2,2)	(3,3)	(4,5)	(3,5)	(3,0)	(3,2)	(5,0)	(5,6)
Résultat net	24,9	12,7	10,6	9,4	23,9	10,1	10,7	7,8
Données pro-forma hors amortissement des incorporels liés aux acquisitions ⁽¹⁾ :								
Résultat d'exploitation	39,7	23,5	24,4	19,3	36,7	22,7	27,0	23,4
Résultat net	27,5	16,6	15,7	13,9	27,7	14,6	16,7	15,3

(1) La Société estime que ces indicateurs pro-forma sont des indicateurs importants de la solidité et de la performance de ses opérations d'exploitation. Ils sont notamment utilisés par les analystes financiers et les investisseurs. Ces indicateurs pro-forma ne sont pas définis dans les principes comptables français, et ne sauraient être considérés comme des substituts aux indicateurs financiers

définis dans les principes comptables français. Les amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions ("coûts d'acquisition") sont composés des amortissements d'écarts d'évaluation et des amortissements d'écarts d'acquisition.

Ainsi qu'il est généralement observé dans l'industrie du logiciel PLM, l'activité de concession de licences de la Société atteint son maximum au cours du mois de décembre. Le chiffre d'affaires des ventes de logiciels, le chiffre d'affaires total, le résultat d'exploitation et le résultat net sont généralement plus élevés au quatrième trimestre.

Le chiffre d'affaires de la Société pour les quatrième, troisième, deuxième et premier trimestres 2003 a représenté respectivement 30,2 %, 23,4 %, 24,0 % et 22,4 % du chiffre d'affaires total de l'exercice 2003. En 2002, le chiffre d'affaires total de la Société pour les quatrième, troisième, deuxième et premier trimestres a représenté respectivement 29,0 %, 22,7 %, 24,7 % et 23,6 % du chiffre d'affaires total.

Les résultats trimestriels de la Société ont varié de façon significative et continueront vraisemblablement de le faire à l'avenir, en raison des facteurs tels que les taux de change, le nombre, les dates d'introduction et l'importance des

améliorations apportées aux produits existants ou le caractère novateur des nouveaux produits de la Société ou de ses concurrents, la capacité de la Société à développer, à introduire et à commercialiser des nouvelles versions de ses produits, le report de commandes par les clients dans l'attente de la sortie de nouveaux produits par la Société, les dates de prise en compte et le délai de communication par IBM du chiffre d'affaires, les conditions générales du marché PLM, des industries de l'informatique et des économies régionales, et, enfin, d'autres événements ou facteurs économiques. Une partie significative des ventes de la Société intervient généralement au cours du dernier mois de chaque trimestre. Par conséquent, les dates des commandes et des installations, y compris les retards imprévus ou les actions menées par les concurrents pour réduire leur prix ou introduire de nouveaux produits, pourraient entraîner une variation importante des résultats de la Société.

TRÉSORERIE ET RESSOURCES EN CAPITAUX

Depuis 1994, les principales sources de liquidités de la Société proviennent de la trésorerie dégagée par les opérations d'exploitation. Les fonds ainsi obtenus ont été principalement utilisés pour le financement du fonds de roulement,

les placements à court terme, le paiement des dividendes, et, à compter de 1997, le financement des opérations de croissance externe.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du besoin en fonds de roulement de la Société, tel que détaillé dans le tableau des flux de trésorerie consolidés des comptes consolidés.

	Exercices clos les 31 décembre		
<i>(en millions d'euros)</i>	2003	2002	2001
Variations des actifs et passifs d'exploitation			
(Augmentation) diminution des clients et comptes rattachés	(5,1)	(29,2)	(5,8)
(Augmentation) diminution des autres actifs circulants	2,0	11,1	1,8
Augmentation (diminution) des fournisseurs, des comptes de personnel et comptes rattachés	12,4	(2,8)	0,2
Augmentation (diminution) des commissions sur ventes à payer	0,6	2,8	0,4
Augmentation (diminution) des produits constatés d'avance	4,4	19,9	3,0
Augmentation (diminution) de l'impôt sur les bénéfices à payer	6,1	(20,7)	(4,5)
Augmentation (diminution) des autres passifs et fraction à court terme des dettes à long terme	4,8	(2,4)	5,5
Évolution du besoin en fonds de roulement	25,2	(21,3)	0,6

Le délai de règlement clients constaté est de 90 jours au 31 décembre 2003 contre 92 jours au 31 décembre 2002.

Aux termes du contrat de distribution avec IBM, IBM s'engage à payer la Société dans le mois suivant la comptabilisation par IBM des licences concédées. Cependant, en raison des périodes de vacances et d'autres facteurs, ces paiements ne sont pas toujours effectués dans le délai prévu, ce qui entraîne des fluctuations sensibles du solde du compte clients et comptes rattachés pour une période donnée (voir Note B aux comptes consolidés).

Les disponibilités et les placements à court terme de la Société s'élèvent à 439,7 millions d'euros au 31 décembre 2003, contre 388,4 millions au 31 décembre 2002 et 369,2 millions d'euros au 31 décembre 2001. L'augmentation de la trésorerie en 2003 provient des excédents de trésorerie dégagés par les opérations d'exploitation. Au cours de l'exercice 2003, la trésorerie générée par les opérations d'exploitation s'est élevée à 177,4 millions d'euros, contre 142,8 millions d'euros en 2002. 45,2 millions d'euros de ces excédents ont été utilisés dans le cadre d'opérations d'investissement, d'acquisitions et de prêts, comme exposé ci-dessous. Les excédents de trésorerie affectés aux opérations de financement s'élèvent à 62,4 millions d'euros en 2003 et comprennent notamment le paiement des dividendes pour un montant de 37,2 millions d'euros, et le rachat de ses propres actions par la Société pour un montant de 29,5 millions d'euros. L'évolution des taux de change a pesé pour un montant de 22,1 millions d'euros sur notre solde de trésorerie

au 31 décembre 2003. Cette baisse résulte essentiellement des pertes de change provenant de la conversion en euros des soldes de trésorerie des filiales de la Société basées aux États-Unis, dont la devise de fonctionnement est le dollar américain.

En mai 2003, la Société a acquis Athys, une société employant 13 personnes et située à Grenoble, pour un montant de 3,3 millions d'euros. Athys est spécialisée dans le développement de logiciels de programmation d'automatismes. En avril 2002, la Société a conclu un accord avec la société Rand A Technology Corporation ("Rand") afin d'accélérer le développement des infrastructures marketing, ventes et services requises pour supporter ses solutions PLM. Dans le cadre de cet accord, la Société a accordé à Rand deux prêts convertibles d'une durée de 10 ans, chacun ayant un montant principal de 6,6 millions d'euros et 6,2 millions de dollars américains (soit un montant total au 31 décembre 2003 de 23,1 millions d'euros). L'un de ces prêts est convertible en actions ordinaires Rand à l'initiative de Rand, l'autre étant convertible à l'initiative de la Société. Les droits de conversion sont soumis à certaines limitations, et leur exercice ne doit pas permettre à la Société de détenir plus de 19,9 % des actions en circulation de Rand. Les prêts sont garantis par certaines immobilisations corporelles et incorporelles de Rand et, dans la mesure où ils ne seraient pas convertis, sont remboursables trimestriellement à partir de 2004. En novembre et décembre 2003, la Société a accordé à Rand

des avances de trésorerie à court terme pour un montant de 5,5 millions d'euros. Ces avances sont rémunérées au taux de 5,5 % et sont remboursables en 2004. En raison de leur échéance à court terme, elles sont enregistrées en "autres actifs circulants".

La Société n'a pas de besoins significatifs en termes d'investissements. Elle n'a pas de dettes financières autres que le crédit-bail de ses locaux professionnels, et n'a pas d'encours de crédit.

Les dirigeants estiment que les ressources de trésorerie actuelles seront suffisantes pour satisfaire au développement de la Société dans un futur proche.

RISQUES DE MARCHÉ

Risques de taux

À l'exception de leurs effets sur le contexte économique global dont l'évaluation est très difficile à effectuer, la Société estime que son activité et ses résultats avant résultat financier n'ont pas été affectés de manière significative par les évolutions des taux d'intérêts en 2003. Il en sera de même de son activité et de ses résultats futurs, hors produits et charges financiers. En revanche, le résultat financier de la Société est affecté par les évolutions de taux d'intérêts.

La Société génère un flux positif de trésorerie lié aux opérations d'exploitation. La Société a des dettes financières (participation des salariés, contrat de location d'immeuble à long terme, etc.), mais présente une position financière nette positive (voir tableau ci-dessous) à tout moment de l'année. La Société peut parfois être en découvert bancaire du fait d'une mauvaise anticipation des dates de valeur à l'encaissement ou au décaissement, mais cela reste tout à fait marginal. Le taux du découvert pratiqué par les banquiers de la Société est indexé sur les taux variables à court terme.

La Société n'a pas d'endettement externe contractualisé autre que la location d'immeuble à long terme décrite dans la Note N aux comptes consolidés. La Société n'encourt donc pas de risque généré par une clause de remboursement anticipé.

Les produits financiers de la Société provenant entre autres des produits de placements de la trésorerie, qui sont sensibles aux évolutions des taux d'intérêts, la Société adopte, dans le cadre de la gestion de ses excédents de trésorerie, une politique prudente de placement à court terme. La baisse des taux d'intérêt court terme aux États-Unis et en Europe a affecté le résultat financier de la Société en 2003.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la Société ne détient aucune action en direct ni aucun OPCVM à dominante actions ou à indice de référence actions. Le résultat financier de la Société n'est donc pas directement affecté par la variation d'une quelconque action ou d'un indice boursier.

Le tableau ci-dessous présente la position financière nette consolidée de la Société au 31 décembre 2003.

(en milliers d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Actifs financiers			
(Disponibilités, placements à court terme, prêts)	444 378	18 887	5 238
Dettes financières			
(Contrats de crédit-bail, participation des salariés)	(10 520)	(23 466)	–
Position financière nette	433 858	(4 579)	5 238
Couverture			

En France, Dassault Systèmes utilise le logiciel Sage Concept pour suivre ses investissements. Le logiciel Hyperion est utilisé pour obtenir une position de trésorerie consolidée.

Les règles d'investissement sont fixées et contrôlées par Dassault Systèmes société mère (département trésorerie).

Effets des variations des taux de change

Le résultat des opérations de la Société peut être affecté par les variations des taux de change, en particulier entre l'euro et le dollar américain ou le yen japonais.

En effet, aux termes de l'accord conclu avec IBM, les redevances perçues par la Société pour les produits distribués par IBM sont payées en dollars américains. Néanmoins les prix des produits distribués par IBM sont en général fixés dans la monnaie locale de l'utilisateur final, le montant des redevances à verser par IBM à la Société étant converti selon des taux ajustés mensuellement. Par ailleurs, la Société supporte des dépenses dans différentes monnaies, en fonction de la localisation géographique de ses fournisseurs et employés. Enfin, la Société effectue des opérations de fusion et d'acquisition hors de la zone euro, et est susceptible d'accorder des prêts dans différentes monnaies à des sociétés dans lesquelles elle détient des participations majoritaires ou minoritaires. Ainsi, les opérations de la Société peuvent être affectées par les variations des taux de change, en particulier entre l'euro et le dollar américain ou le yen japonais.

Le chiffre d'affaires en dollar américain de la Société n'étant que légèrement supérieur à ses charges dans cette devise, la Société bénéficie partiellement d'une couverture naturelle. L'exposition nette aux variations du yen japonais est moins importante en montant absolu, mais représente une proportion plus forte du chiffre d'affaires dans cette devise. En 2003, le chiffre d'affaires en dollar américain s'est élevé à près de 40 % du chiffre d'affaires total de la Société, contre 40 % en 2002 et 41 % en 2001 après prise en compte des ajustements mensuels réalisés par IBM sur les redevances payées par l'utilisateur final dans une autre monnaie que le dollar américain. Les charges d'exploitation en dollar américain ont représenté 37 % du montant total des charges d'exploitation de la Société en 2003 contre 38 % en 2002, et 40 % en 2001, en incluant les amortissements des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions.

Ainsi, l'exposition nette d'exploitation au dollar américain a été limitée à 108,7 millions d'euros en 2003, soit 14,4 % du chiffre d'affaires total de la Société.

Cette exposition a été couverte par des instruments financiers à hauteur de 76 millions d'euros, tels que décrits ci-après.

Le dollar américain a baissé de près de 20 % par rapport à l'euro en 2003 par rapport à 2002 et de 5 % environ en 2002 par rapport à 2001. Cette baisse a eu, sur le résultat d'exploitation de la Société, un impact négatif significatif en 2003 et un impact limité en 2002, compte tenu de son effet à la fois sur le chiffre d'affaires et sur les charges. Le yen japonais a baissé de 11 % et 8 % par rapport à l'euro respectivement en 2003 et 2002. Ces baisses ont eu des impacts négatifs sur le résultat d'exploitation en 2003 et 2002. Les variations des taux de change peuvent avoir un impact sur le chiffre d'affaires et les dépenses de la Société, ainsi que sur ses produits financiers. Les principaux éléments du résultat financier susceptibles d'être affectés par les variations des taux de change sont :

- la différence entre le taux de comptabilisation des factures libellées en devise étrangère, et le taux de paiement ou d'encaissement de ces factures,
- la réévaluation des factures libellées en devise étrangère (factures clients et factures fournisseurs),
- la réévaluation des actifs libellés en devise étrangère.

La Société ne peut pas couvrir certains des risques liés aux variations des taux de change, en particulier leur impact lors de la consolidation des filiales étrangères publiant leurs comptes en dollar américain. Ses opérations de couverture concernent principalement l'achat d'options sur devise et de contrats de vente à terme. La Société couvre uniquement les revenus et les charges générés par son activité courante et prévisible. La Société ne couvre pas les revenus et charges de ses filiales américaines et japonaises en monnaies locales. La Société utilise, pour se couvrir, uniquement des contrats de vente à terme ou des instruments financiers, pour lesquels les pertes maximales sont connues. Toutes les activités de couverture de la Société sont effectuées et gérées par la société mère. Toutes les opérations de couverture et l'exposition en résultant sont transmises mensuellement au Directeur financier.

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires, les dépenses d'exploitation et la position nette de la Société, avant et après couverture, en dollar américain, en yen japonais et en autres devises, principalement en euros au 31 décembre 2003.

<i>(en milliers d'euros)</i>	USD	JPY	€ et autres
Chiffre d'affaires	301 174	134 358	319 290
Dépenses d'exploitation	(192 480)	(41 515)	(302 050)
Position nette	108 694	92 843	17 240
Couverture	(76 450)	(55 725)	–
Position nette après couverture	32 244	37 118	17 240

Le tableau ci-dessous présente le montant notionnel et la valeur de marché des instruments financiers de la Société au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2002 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre			
	2003		2002	
	Montant notionnel	Valeur de marché	Montant notionnel	Valeur de marché
Achat d'options d'achat USD/EURO	1 979	–	–	–
Achat d'options digitales JPY/EURO	–	–	400	135
Tunnels optionnels USD/EURO	35 629	3 441	47 082	7 096
Tunnels optionnels JPY/EUROS	41 468	7 893	86 017	7 073
Ventes à terme USD/EURO	10 821	1 454	20 625	4 246
Ventes à terme JPY/EURO	–	–	15 274	2 395

Le chiffre d'affaires et les dépenses libellés dans des devises autres que l'euro sont convertis en euros en utilisant les taux stipulés par les règles comptables applicables. Par exemple, la plupart des transactions en devise autre que l'euro générées en France sont converties en utilisant le taux de change moyen du mois précédant la transaction.

Cependant, la consolidation des sociétés utilisant des devises autres que l'euro est effectuée au taux de change moyen du trimestre au cours duquel la consolidation est réalisée. Dans le cadre d'acquisition, le taux de change utilisé est le taux à la date d'acquisition ou à la date à laquelle la devise étrangère utilisée dans la transaction a été achetée.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre 2003		Paiements dus par période <i>(en milliers d'euros)</i>			
	Total	À moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	À plus de 5 ans
Obligations contractuelles					
Participation des salariés	27 891	8 630	9 965	9 296	–
Contrat de location financement	61 970	12 614	19 392	15 101	14 863
Contrat de location simple	6 095	1 890	4 205	–	–
Total	95 956	23 134	33 562	24 397	14 863

En complément des obligations reportées dans le tableau ci-dessus, la Société a également des obligations en matière d'instruments financiers dérivés et d'engagements de retraite

(voir Notes L et Q aux Comptes consolidés). Elle n'a pas d'autres engagements hors bilan significatifs.

DOMAINE SOCIAL

La Société compte, en fin d'exercice 2003, un effectif total de 4 088 personnes, en augmentation de 3 % par rapport à 2002. Les effectifs de Dassault Systèmes et de ses filiales sont répartis comme suit :

	Au 31 décembre		
	2003	2002	2001
Dassault Systèmes	1 632	1 591	1 429
Filiales	2 456	2 375	2 419
Total	4 088	3 966	3 848

La répartition de l'effectif par zone géographique et par fonction est la suivante :

	Au 31 décembre		
	2003	2002	2001
France	1 970	1 940	1 913
États-Unis et autres	2 118	2 026	1 935
Total	4 088	3 966	3 848
R & D et production	2 025	1 907	1 796
Ventes, marketing et services	1 763	1 755	1 755
Administratif et autres	300	304	297
Total	4 088	3 966	3 848

ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la

situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de Dassault Systèmes et de la Société.

ADOPTION DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES (IFRS)

Le règlement européen n° 1606/2002 publié le 11 septembre 2002 prévoit que les sociétés européennes dont les titres sont admis sur un marché réglementé publient, à partir de 2005, des comptes consolidés en normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*). Pour répondre à cette obligation, la Société établira ses comptes consolidés selon les normes IFRS pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005. Afin de se préparer à cette échéance, la Société a lancé, en septembre 2003, la première étape de son projet de conversion. Cette étape, qui a pour objectif d'identifier les différences de principes comptables les plus courantes et les plus significatives entre les normes IFRS et les principes comptables français appliqués par la Société,

est actuellement en cours. À ce stade, la Société estime que les normes susceptibles d'avoir un impact significatif sur ses comptes consolidés sont les suivantes : paiements sur base d'actions, regroupements d'entreprise, instruments financiers et avantages accordés au personnel. Cette liste des différences potentielles identifiées a été préparée sur la base de l'avancement du projet de conversion et de la connaissance des normes à ce jour. Elle ne peut être considérée comme définitive dans la mesure où, d'une part, le projet de conversion n'est pas achevé et, d'autre part, certaines normes IFRS n'ont pas encore été publiées sous leur forme définitive ou approuvées par l'Union européenne.

ÉVOLUTION RÉCENTE

Trimestre clos le 31 mars 2004				
	Chiffre d'affaires	Charges d'exploitation	Résultat d'exploitation	Marge d'exploitation
<i>(en millions d'euros à l'exception des pourcentages)</i>				
Publié	176,2	133,3	42,9	24,3 %
Croissance	4,0 %	(0,1 %)	23,6 %	3,8 pts
Amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions	0,0	(0,6)	0,6	–
Publié, hors amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions				
	176,2	132,7	43,5	24,7 %
Croissance	4,0 %	0,1 %	18,2 %	3 pts
Impact du USD				
USD/EUR de 1,07 à 1,25	9,3	7,1	2,2	–
Impact du JPY/Won				
JPY/EUR de 128 à 134	1,5	0,5	1,0	–
Total	10,8	7,6	3,2	–
Publié, hors amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions et à taux de change constant				
	187,0	140,3	46,7	25,0 %
Croissance à taux de change constant	10 %	6 %	27 %	3,3 pts

Les données trimestrielles présentées ci-dessus et discutées ci-dessous sont établies selon les principes comptables américains.

Les résultats du premier trimestre 2004 ont été supérieurs aux attentes de la Société et ce principalement grâce à la performance en Europe, qui s'est avérée meilleure que prévue.

Au premier trimestre 2004, le chiffre d'affaires total a progressé de 4 % pour s'établir à 176,2 millions d'euros et a progressé de 10 % à taux de change constant par rapport au chiffre d'affaires de 169,4 millions d'euros enregistré au premier trimestre 2003. Sur la présentation des performances de la Société à taux de change constant, voir "Évolution des activités de la Société – Croissance à taux de change constant".

Le chiffre d'affaires logiciels affiche une croissance de 3 % et de 9 % à taux de change constant au premier trimestre 2004 par rapport au premier trimestre 2003. Le chiffre d'affaires logiciels, qui représente 85 % du chiffre d'affaires total, atteint 148,9 millions d'euros au premier trimestre 2004, contre 145,1 millions d'euros pour le même trimestre du précédent exercice. Le chiffre d'affaires logiciels récurrent représentait 56 % du chiffre d'affaires logiciel total au premier trimestre 2004, contre 55 % au premier trimestre 2003.

Le nombre de licences CATIA et SolidWorks vendues au premier trimestre 2004 a augmenté de 9 %, pour atteindre 14 082 licences, contre 12 917 licences au premier trimestre 2003. Le chiffre d'affaires services, qui a représenté 15 % du chiffre d'affaires total, a augmenté de 12 % à 27,3 millions d'euros au premier trimestre 2004, contre 24,3 millions d'euros pour le même trimestre en 2003.

Au premier trimestre, les performances de l'activité PLM sont en hausse par rapport à la même période l'année dernière, tirées par l'activité sur le marché de l'aéronautique. Le chiffre d'affaires Process-centric, comprenant le chiffre d'affaires PDM, a atteint 143,6 millions d'euros au premier trimestre 2004, soit une hausse de 3 % et de 9 % à taux de change constant. Le chiffre d'affaires PDM a progressé de 15 % et de 22 % à taux de change constant par rapport au même trimestre en 2003. Il a atteint 19,9 millions d'euros au premier trimestre 2004 et représente 11 % du chiffre d'affaires total.

Soutenu par une solide croissance dans toutes les zones géographiques, le chiffre d'affaires Design-centric s'est élevé à 32,6 millions d'euros au premier trimestre 2004, contre 30,5 millions d'euros au premier trimestre 2003, soit une croissance de 7 % et de 15 % à taux de change constant. Le chiffre d'affaires Design-centric a augmenté de 25 %

en dollars, devise de publication de la plupart de ses concurrents.

Le résultat d'exploitation a augmenté de 23,6 % à 42,9 millions d'euros et la marge d'exploitation s'est appréciée de 3,8 points pour s'établir à 24,3 % au premier trimestre de 2004, par rapport au résultat d'exploitation de 34,7 millions d'euros et à la marge d'exploitation de 20,5 % du premier trimestre 2003. Le résultat d'exploitation avant coûts d'acquisition a enregistré une hausse de 18,2 % à 43,5 millions d'euros au premier trimestre 2004, contre 36,8 millions d'euros au premier trimestre 2003. La marge d'exploitation hors coûts d'acquisition a gagné 3 points à 24,7 % au premier trimestre 2004, contre 21,7 % au premier trimestre 2003. La croissance du résultat d'exploitation et de la marge d'exploitation, publiée et hors coûts d'acquisition, reflète principalement l'augmentation du chiffre d'affaires mais aussi le suivi des charges d'exploitation fait par la Société afin de bénéficier d'un effet de levier sur le résultat opérationnel.

Au premier trimestre 2004, le résultat net a progressé de 26,5 % à 28,2 millions d'euros, contre 22,3 millions d'euros au premier trimestre 2003. Le résultat net hors coûts d'acquisition a atteint 28,6 millions d'euros au premier trimestre 2004, en hausse de 18,2 % par rapport aux 24,2 millions d'euros enregistrés au premier trimestre 2003. Le bénéfice par action a progressé de 20 % à 0,24 euro par action diluée au premier trimestre 2004, contre 0,20 euro par action diluée au premier trimestre du précédent exercice. Le bénéfice par action hors coûts d'acquisition a augmenté de 19,0 % à 0,25 euro par action diluée au premier trimestre 2004, contre 0,21 euro par action diluée au premier trimestre 2003. La solide augmentation tant du résultat net que du bénéfice par action, publiés et hors coûts d'acquisition, reflète la hausse importante de la marge d'exploitation par rapport au même trimestre du précédent exercice, la hausse du chiffre d'affaires ayant un effet de levier immédiat sur le résultat d'exploitation. La Société continue de maintenir une solide situation financière, avec une trésorerie et des placements à court terme s'élevant à 560,5 millions d'euros au 31 mars 2004, en hausse par rapport aux 439,7 millions d'euros disponibles au 31 décembre 2003. Les flux nets de trésorerie générés par les opérations d'exploitation se sont élevés à 106,5 millions d'euros pour le premier trimestre 2004.

La Société a conclu récemment un partenariat avec Schneider Electric au titre duquel Schneider Electric commercialisera les solutions DELMIA et développera des

services et des activités de conseil pour les marchés de l'automatisation et de l'ingénierie de production. Cette commercialisation se fera au travers d'une société nouvellement créée appelée Dextus, détenue à 100 % par Schneider Electric. Les solutions DELMIA qui seront distribuées dans le cadre de ce partenariat incluront une nouvelle gamme de produits, dénommée DELMIA Automation, dédiée à la définition, au contrôle et à la surveillance des systèmes automatisés.

En avril 2004, la Société et Rand A Technology Corporation, opérant sous le nom de RAND Worldwide, ont annoncé leur intention de créer RAND North America, Inc. (Rand Americas), une joint-venture dont la mission sera d'augmenter les ventes de logiciels PLM de Dassault Systèmes en Amérique du Nord. Sous réserve de la finalisation de l'opération, RAND Worldwide transférera son équipe de vente des solutions PLM en Amérique du Nord (environ 55 personnes) à Rand Americas, détenue à 60% par la Société et à 40 % par RAND Worldwide. La Société versera 11 millions de dollars canadiens à RAND Worldwide et rééchelonnera le paiement des deux prêts convertibles d'une durée de 10 ans octroyés à RAND Worldwide en 2002 (Voir "Trésorerie et ressources en capitaux"). L'opération, qui devrait être finalisée le 30 juin 2004, ou avant cette date, est soumise aux conditions suspensives habituelles, quant à la documentation et à l'approbation par le conseil d'administration de RAND Worldwide.

En mars 2004, la mise à jour V5R13, "espace de travail PLM pour l'innovation collective", a été annoncée. Elle apporte de la valeur ajoutée aux entreprises industrielles dans les domaines suivants :

(1) Stimulation des principaux programmes de développement de produits : la V5R13 est le moteur des principaux programmes de développement de produits, car elle permet aux fabricants et à leur chaîne logistique de déployer de nouvelles pratiques PLM compétitives et de réduire les cycles de conception d'au moins 20 %.

(2) Conception contextuelle, décision contextuelle : le produit ENOVIA VPM Navigator propose des fonctions de gestion de données sans équivalent, directement accessibles à partir de l'environnement CATIA habituel.

(3) Expertise processus intégrée : les meilleures pratiques incluses dans les nouvelles applications, dédiées à des secteurs industriels particuliers, ainsi que la disponibilité de modèles de processus permettent aux entreprises

industrielles de déployer des méthodologies compétitives afin d'accroître la productivité grâce à des processus optimisés.

(4) Une plate-forme PLM de classe mondiale pour les PME : la V5R13 met les pratiques PLM les plus robustes à la disposition des entreprises de toutes tailles grâce à des ensembles PLM dédiés et créés sur mesure pour les secteurs suivants : produits industriels et biens de consommation grand public, produits électroniques et sous-traitance des secteurs automobile et aéronautique.

(5) Une ouverture accrue et une prise en compte des normes : soulignant l'engagement d'IBM et de Dassault Systèmes en faveur de l'ouverture et des standards informatiques mondiaux, la V5R13 bénéficie d'améliorations offrant davantage de souplesse aux entreprises pour personnaliser leurs plates-formes PLM, partager des données avec les systèmes utilisés par leurs partenaires et intégrer des solutions PLM à des systèmes hérités.

PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2004, la Société poursuivra le développement de son activité, articulé autour des deux axes que sont le "PLM" et le "3D pour tous", en s'appuyant sur ses avantages concurrentiels et sur sa stratégie de croissance. La Société a pour objectif de :

- construire et renforcer des relations de partenariat intégrées à long terme avec ses clients ;
- poursuivre son engagement dans l'innovation technologique en continuant à investir de manière significative dans la recherche et le développement ;
- travailler en étroite collaboration avec ses partenaires actuels dans le cadre de l'entreprise étendue tout en élargissant son réseau de partenaires ;
- continuer à fonder son modèle financier sur une proportion élevée de chiffre d'affaires récurrent ;
- et maintenir à un niveau élevé sa rentabilité et ses flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation.

En 2004, la Société va poursuivre la stratégie de croissance sur le PLM et le Design-centric selon les axes exposés ci-dessous :

- gagner de nouveaux clients stratégiques ;
- étendre sa pénétration dans sa base installée de clients ;
- mettre en place l'intégralité de son offre PLM, comprenant les solutions de gestion virtuelle des données produit et de collaboration et la fabrication virtuelle ;
- augmenter sa pénétration de la chaîne de sous-traitance dans certaines industries clés ;
- accroître sa présence dans ses secteurs industriels cibles ;
- et exploiter l'opportunité que constitue la migration des utilisateurs de 2D vers la 3D.

Les marques CATIA, DELMIA, ENOVIA et SMARTEAM sont dédiées au "PLM". Sur ce marché, deux nouvelles mises à jour ont été prévues en 2004, la V5R13 et la V5R14. La V5R13 a été annoncée en mars 2004 (voir "Évolution récente" ci-dessus) et la V5R14 devrait être lancée dans la deuxième moitié de l'année 2004.

Plus généralement, grâce à sa plate-forme V5 et aux partenariats que celle-ci permet de réaliser, la Société va continuer de fournir non seulement des solutions de gestion de produits ou de données permettant aux utilisateurs finaux d'optimiser leurs processus de création, de fabrication et de support de leurs produits industriels, mais aussi un environnement de développement et des composants logiciels répondant aux besoins de ses partenaires technologiques et de nombreuses sociétés de développement de logiciels. Les industriels désireux de déployer une solution de PLM bénéficieront ainsi d'une offre logicielle plus vaste et totalement intégrée, puisque développée sur la plate-forme V5. Outre le fait que la représentation en 3D devient un outil de communication sur le marché du PLM, la Société se tourne également vers un marché d'une taille importante et en croissance, celui des clients qui veulent faire de la conception de pièces en 3D, dit "Design-centric", au moyen de l'offre et du canal de ventes de SolidWorks. Cette filiale a prévu de mettre sur le marché une nouvelle mise à jour en 2004.

Les objectifs financiers de la Société en 2004 prennent en compte une croissance modérée du chiffre d'affaires à taux de change constant, dans l'hypothèse où la conjoncture économique en 2004, en particulier en Europe, resterait comparable à celle de 2003. Sur la base des informations aujourd'hui disponibles, l'objectif de croissance du chiffre

d'affaires de la Société pour 2004 est d'environ 8 % à taux de change constant. En prenant l'hypothèse de 1 euro à 1,25 dollar américain, son objectif de chiffre d'affaires 2004 est proche de 785 millions d'euros. Son objectif de bénéfice par action dilué en normes comptables américaines pour 2004 est de 1,29 à 1,31 euro par action. Son objectif de bénéfice par action dilué pour 2004 en normes comptables américaines hors coûts d'acquisition est de 1,30 à 1,32 euro par action. La marge d'exploitation 2004 en normes comptables américaines devrait se maintenir au niveau atteint en 2003, soit 29,0 % hors coûts d'acquisition.

Tous les objectifs présentés ci-dessus se fondent sur l'hypothèse d'une parité de 1,25 dollar pour 1 euro en 2004. Les résultats financiers de la Société sont dépendants des conditions économiques générales ainsi que de l'évolution des taux de change (voir "Risques de marché – Effet des variations des taux de change" et le chapitre 4 "Autres informations - Facteurs de risque").

Les estimations et prévisions des dirigeants de la Société présentées aux précédents paragraphes constituent des déclarations de nature prospective, sujettes à des risques et incertitudes. Ces déclarations de nature prospective se fondent sur les opinions et hypothèses actuelles des dirigeants et impliquent des risques et des incertitudes connus et inconnus. En conséquence, les résultats réels peuvent être très différents des résultats anticipés ou attendus. Parmi les facteurs susceptibles d'être à l'origine de résultats réels sensiblement différents figurent notamment : la poursuite du ralentissement économique et/ou la poursuite de la réduction du niveau des investissements des entreprises dans les infrastructures informatiques ; des fluctuations de change affectant en particulier la valeur du dollar américain ou du yen japonais par rapport à l'euro, des difficultés inattendues dans la relation de la Société avec IBM en tant que principal distributeur de ses produits ; le gain de parts de marchés par les concurrents de la Société ; et d'autres facteurs tels qu'exposés au chapitre 4 ci-après, "Autres informations - Facteurs de risque".

Comptes consolidés

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2003

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Dassault Systèmes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

2. JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly, le 28 avril 2004
Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
Jean-Marc MONTSERRAT

Deloitte Touche Tohmatsu
Philippe MOURARET

BILANS CONSOLIDÉS

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre		
	2003	2002	2001
Écarts d'acquisition (Note D)	24 926	42 212	56 584
Immobilisations incorporelles, nettes (Note D)	6 990	11 673	22 650
Terrains	6 037	6 109	6 191
Constructions	29 801	30 335	30 932
Matériel informatique	57 885	56 702	68 999
Mobilier et matériel de bureau	18 257	19 280	19 475
Aménagements	27 899	23 708	22 558
Immobilisations corporelles brutes	139 879	136 135	148 155
Amortissements cumulés	(83 340)	(76 261)	(82 779)
Immobilisations corporelles, nettes (Note E)	56 539	59 874	65 376
Immobilisations financières (Note F)	39 507	39 167	19 337
Titres mis en équivalence	476	304	–
Impôts différés actifs à long terme	19 418	15 588	14 939
Actifs circulants			
Clients et comptes rattachés, nets (après provisions pour créances douteuses de 7 477 en 2003, 7 881 en 2002, et de 10 335 en 2001) (Note G)	227 579	229 503	217 241
Crédit de TVA	6 732	6 316	6 306
Impôts différés actifs à court terme	31 647	28 172	16 669
Charges constatées d'avance	9 595	19 172	15 397
Autres actifs circulants	34 700	26 196	26 320
État impôt à recevoir	12 664	8 877	1 372
Placements à court terme (Note H)	20 102	16 436	6 100
Disponibilités (Note I)	419 572	371 954	363 136
Total Actifs circulants	762 591	706 626	652 541
Total Actif	910 447	875 444	831 427

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

BILANS CONSOLIDÉS

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre		
	2003	2002	2001
Capitaux propres			
Capital social (Note J)	113 404	114 571	114 446
Primes et réserves consolidées (Note J)	377 873	367 731	347 691
Résultat net de l'exercice	114 098	105 986	88 741
Total Capitaux propres	605 375	588 288	550 878
Provisions pour risques et charges (Note K)			
Retraite – indemnités de départ à la retraite (Note L) prestations et avantages complémentaires	10 688	8 388	6 304
Impôts différés et autres (Note M)	10 167	5 912	3 194
Total Provisions pour risques et charges	20 855	14 300	9 498
Dettes à long terme			
Contrats de crédit-bail (Note N)	4 205	5 916	7 719
Participation des salariés (Note O)	19 261	22 655	22 324
Total Dettes à long terme	23 466	28 571	30 043
Passifs à court terme			
Fournisseurs et comptes rattachés	42 264	31 638	30 477
Personnel et comptes rattachés	54 212	56 892	55 469
Commissions sur ventes à payer (Note G)	15 787	15 668	13 164
Produits constatés d'avance	85 188	92 229	83 675
Impôt sur les bénéfices à payer	21 258	14 522	23 089
Dettes à long terme : échéances à moins d'un an	10 713	7 475	7 689
Taxes sur le chiffre d'affaires	6 551	8 182	6 698
Impôts différés passifs à court terme	3 198	838	841
Charges à payer et autres passifs	21 580	16 841	19 906
Total Passifs à court terme	260 751	244 285	241 008
Total Passif	910 447	875 444	831 427

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

	Exercices clos les 31 décembre		
(en milliers d'euros, sauf les montants par action)	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires :			
Ventes de logiciels (Note P)	645 565	669 886	643 034
Prestations de services	109 258	104 229	103 019
Total chiffre d'affaires	754 823	774 115	746 053
Coût des produits et services vendus :			
Coût des ventes de logiciels	(21 709)	(24 475)	(20 791)
Coût des prestations de services vendues	(89 866)	(96 795)	(86 542)
Total coût des produits et services vendus	(111 575)	(121 270)	(107 333)
Marge opérationnelle	643 248	652 845	638 720
Frais de recherche et de développement	(215 729)	(219 607)	(209 235)
Frais commerciaux	(162 578)	(168 811)	(164 323)
Frais généraux et administratifs	(46 720)	(47 774)	(44 183)
Amortissement des écarts d'évaluation	(5 925)	(11 098)	(14 240)
Total	(430 952)	(447 290)	(431 981)
Résultat d'exploitation	212 296	205 555	206 739
Produits financiers et autres produits, nets (Note Q)	2 458	5 834	14 062
Résultat courant des entreprises intégrées	214 754	211 389	220 801
Charge d'impôt sur les bénéfices (Note M)	(76 179)	(73 396)	(87 916)
Résultat net des entreprises intégrées	138 575	137 993	132 885
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	419	214	–
Amortissement des écarts d'acquisition	(24 896)	(32 221)	(44 144)
Résultat net	114 098	105 986	88 741
Résultat net de base par action (Note U)	1,01	0,93	0,78
Résultat net dilué par action (Note U)	0,99	0,91	0,76

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	Exercices clos les 31 décembre		
(en milliers d'euros)	2003	2002	2001
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation :			
Résultat net	114 098	105 986	88 741
Élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie liée aux opérations d'exploitation :			
Amortissement des immobilisations corporelles	15 302	19 050	18 174
Amortissement des immobilisations incorporelles	32 647	46 220	60 809
Impôts différés	(10 813)	(8 004)	(9 878)
Autres	919	779	752
Variation des actifs et passifs d'exploitation			
(Augmentation) diminution des clients et comptes rattachés	(5 093)	(29 221)	(5 778)
(Augmentation) diminution des autres actifs circulants	2 013	11 094	1 810
Augmentation (diminution) des fournisseurs, des comptes de personnel et comptes rattachés	12 432	(2 792)	228
Augmentation (diminution) des commissions sur ventes à payer	577	2 829	364
Augmentation (diminution) des produits constatés d'avance	4 376	19 871	2 951
Augmentation (diminution) de l'impôt sur les bénéfices à payer	6 116	(20 691)	(4 519)
Augmentation (diminution) des autres passifs et part à court terme des dettes à long terme	4 800	(2 395)	5 533
Flux net de trésorerie généré (utilisé) par les opérations d'exploitation	177 374	142 726	159 187
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(3 399)	(3 048)	(4 795)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(15 837)	(17 379)	(18 161)
Acquisitions de placements à court terme	(63 962)	(10 351)	(5 002)
Cessions de placements à court terme	58 029	–	7 752
Acquisitions nettes de la trésorerie acquise	(6 085)	(29 923)	(12 361)
Cession des titres Revit	–	10 088	–
Augmentation des autres immobilisations financières	(13 670)	(25 601)	(2 204)
Autres	(270)	216	141
Flux net de trésorerie généré (utilisé) par les opérations d'investissement	(45 194)	(75 998)	(34 630)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :			
Rachat d'actions propres	(29 450)	–	(1 017)
Exercice des stock-options	4 458	4 149	4 380
Augmentation de capital	–	–	20
Dividendes versés	(37 225)	(37 601)	(35 135)
Remboursement des dettes liées aux contrats de crédit-bail	(211)	(1 643)	(1 643)
Flux net de trésorerie généré (utilisé) par les opérations de financement	(62 428)	(35 095)	(33 395)
Incidence des variations de taux de change sur la trésorerie	(22 134)	(22 815)	6 036
Augmentation (diminution) de la trésorerie	47 618	8 818	97 198
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	371 954	363 136	265 938
Trésorerie à la clôture de l'exercice	419 572	371 954	363 136
Impôt sur les bénéfices payés	76 452	97 922	76 694
Intérêts payés	1 696	1 295	1 523

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Écart de conversion	Total
Situation au 31 décembre 2000	113 927	22 557	312 420	16 761	465 665
Résultat de l'exercice	–	–	88 741	–	88 741
Réserves de conversion	–	–	–	7 291	7 291
Rachat d'actions propres	(29)	(988)	–	–	(1 017)
Augmentation de capital	380	–	18 577	–	18 957
Exercice des options de souscription d'actions (Note J)	168	3 659	538	–	4 365
Dividende versé en espèces	–	–	(35 135)	–	(35 135)
Autres	–	–	2 011	–	2 011
Situation au 31 décembre 2001	114 446	25 228	387 152	24 052	550 878
Résultat de l'exercice	–	–	105 986	–	105 986
Réserves de conversion	–	–	–	(34 933)	(34 933)
Exercice des options de souscription d'actions (Note J)	125	3 268	565	–	3 958
Dividende versé en espèces	–	–	(37 601)	–	(37 601)
Situation au 31 décembre 2002	114 571	28 496	456 102	(10 881)	588 288
Résultat de l'exercice	–	–	114 098	–	114 098
Réserves de conversion	–	–	–	(35 221)	(35 221)
Annulation d'actions propres	(1 375)	(28 075)	–	–	(29 450)
Exercice des options de souscription d'actions (Note J)	208	4 519	158	–	4 885
Dividende versé en espèces	–	–	(37 225)	–	(37 225)
Situation au 31 décembre 2003	113 404	4 940	533 133	(46 102)	605 375

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS DES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2003, 2002, 2001

Note A – Description des activités de la Société

L'activité de Dassault Systèmes et ses filiales ("la Société") s'articule autour de deux axes :

- développer et vendre des logiciels destinés à gérer le cycle de vie des produits industriels (Product Lifecycle Management ou "PLM") depuis leur conception jusqu'à leur maintenance en passant par la simulation de leur fabrication ;
- offrir la puissance de la représentation virtuelle en 3D au plus grand nombre d'utilisateurs possible.

La Société opère sur deux segments : celui qui regroupe son offre destinée aux clients désireux de simuler l'ensemble de leurs processus industriels (Process-centric) et celui destiné aux clients cherchant une solution simple de conception de pièces (Design-centric).

Pour les clients du marché Process-centric, la Société développe les logiciels CATIA pour la conception de produits et la simulation de leur maquette virtuelle, DELMIA pour la simulation de la fabrication et, enfin, ENOVIA et SMARTEAM pour la gestion des données produits. La Société offre également des composants logiciels, notamment au travers de sa filiale Spatial.

Les lignes de produits CATIA, ENOVIA et SMARTEAM sont distribuées au niveau mondial par International Business Machines Corporation ("IBM").

Pour les clients du Design-centric, la Société propose la ligne de produits de SolidWorks. Les produits développés par SolidWorks Corporation ("SolidWorks") sont distribués directement par la Société ou par des partenaires commerciaux indépendants.

Outre le développement et la vente de logiciels, la Société réalise des prestations de services, d'assistance aux efforts de commercialisation d'IBM, de maintenance vis-à-vis de ses clients directs, de conseil technologique et de revente de matériels informatiques.

Les titres de Dassault Systèmes sont cotés au Premier Marché d'Euronext Paris et à la cote du Nasdaq de New York depuis le 28 juin 1996.

■ RÉPARTITION DU CAPITAL

La répartition du capital et des droits de vote dans Dassault Systèmes est la suivante :

Exercices clos les 31 décembre

	2003	2002	2001	2003	2002	2001
	(en % des droits de vote)			(en % du capital)		
État français	–	14,6 %	15,6 %	–	15,6 %	15,6 %
Groupe Industriel Marcel Dassault ("GIMD")	42,4 %	42,0 %	44,6 %	45,1 %	44,7 %	44,3 %
M. Charles Edelstenne, Président de Dassault Systèmes	12,7 %	12,5 %	6,7 %	6,8 %	6,7 %	6,7 %
Autres actionnaires	44,9 %	30,9 %	33,1 %	48,1 %	33,0 %	33,4 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Note B – Principes comptables

Les comptes consolidés de la Société ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, définis par la loi du 3 janvier 1985 et le règlement 99-02 du Comité de réglementation comptable publié le 22 juin 1999.

La Société a adopté le règlement CRC 00-06 sur les passifs à compter du 1^{er} janvier 2002. L'adoption de ce règlement n'a pas eu d'incidences sur les provisions inscrites au passif au 31 décembre 2001.

La Société prépare également des comptes consolidés selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis. Les différences entre ces deux référentiels sont résumées en Note V.

■ MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation de la Société (voir Note S) comprend les comptes de Dassault Systèmes et de ses filiales. Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés de la Société, toutes les opérations intra-groupes sont éliminées.

Les comptes des filiales intégrées dans les comptes consolidés de la Société ont été établis à la date de clôture des comptes de l'entreprise consolidante, le 31 décembre.

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans laquelle la Société exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif.

Les sociétés sur lesquelles la Société exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée :

- lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus ;
- quand la Société exerce une influence significative sur les décisions opérationnelles et financières de sa participation.

■ CONSTATATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La Société réalise son chiffre d'affaires à partir de trois sources principales : (1) un accord de distribution conclu avec IBM, (2) des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des prestations de maintenance associées qui comprennent des mises à jour et un support technique, et (3) des prestations de services comprenant du conseil et de la formation.

Accord de distribution IBM - Conformément au contrat que la Société a conclu avec IBM, la Société vend sous licence ses produits à IBM qui les revend sous licence aux utilisateurs finaux. La Société fournit des prestations de maintenance à IBM mais ne conclut pas de contrats et n'a pas de contact direct avec les clients d'IBM. Par ailleurs, la Société forme les employés d'IBM lors de la sortie de nouveaux produits et participe avec IBM à un contrat de marketing à échelle mondiale ainsi qu'à d'autres initiatives de développement concernant les produits de la Société et ceux d'IBM.

Les redevances versées dans le cadre de ce contrat sont acquises lorsque le chiffre d'affaires est comptabilisé par IBM à partir de ses ventes sous licences de produits et services. En général cela conduit à prendre en compte le chiffre d'affaires, au moment de la vente sous licence par IBM au client final pour les licences d'utilisation, et sur la période durant laquelle IBM doit fournir le support au client final pour les prestations de maintenance. Le paiement des redevances est dû à 30 jours après la fin du mois au cours duquel les redevances sont acquises. La société comptabilise le chiffre d'affaires lorsque les redevances sont acquises. Les déclarations d'activité communiquées par IBM font l'objet d'un audit annuel et d'un processus d'ajustement, au cours desquels chacune des deux parties a l'opportunité de corriger les écarts susceptibles d'être apparus lors du processus de déclaration mensuelle de l'exercice écoulé. Ces écarts résultent pratiquement toujours des déclarations intérimaires qui occasionnellement, soit surévaluent, soit sous-évaluent le nombre de transactions sur licences d'utilisation de logiciels avec un ou des groupe(s) de clients finaux. La Société contrôle les écarts possibles en se fondant sur les tendances historiques et sur les situations spécifiques connues, et elle diffère la comptabilisation du chiffre d'affaires par IBM à partir de l'estimation qu'elle a faite des ajustements auxquels il sera finalement procédé.

Le contrat conclu entre la Société et IBM prévoit une augmentation de la part du chiffre d'affaires issu de la vente de licences revenant à IBM lorsque certains objectifs de ventes et de croissance sont atteints par IBM. Depuis 2002, cette mesure incitative est également associée à une disposition prévoyant qu'IBM atteigne un certain niveau de ventes et de frais de marketing pour la distribution de CATIA, ENOVIA et SMARTEAM, cette mesure incitative venant en déduction des redevances dues par IBM à la Société.

Nouvelles licences d'utilisation et maintenance - Le chiffre d'affaires issu des nouvelles licences d'utilisation représente la somme des redevances acquises au titre de l'octroi aux clients de licences d'utilisation de nos logiciels. Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation de nouveaux logiciels comprend des ventes sous licences à durée indéterminée ou déterminée de produits logiciels. Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation de nouveaux logiciels est comptabilisé lorsque : (1) la Société peut démontrer l'existence d'un accord, (2) la livraison et la réception du logiciel ont eu lieu, (3) le montant de la licence d'utilisation du logiciel est déterminé ou déterminable, et (4) le recouvrement est probable. Si un des quatre critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis.

Le chiffre d'affaires se rapportant à la vente sous licence de logiciels par le biais de distributeurs est comptabilisé lorsque le distributeur fournit un avis de livraison au client final, et à condition que tous les autres critères préalables à la comptabilisation du chiffre d'affaires aient été remplis.

Le chiffre d'affaires issu de la maintenance équivaut aux commissions associées à la vente de mises à jour périodiques de produits non spécifiées et au support technique. Les mises à jour de licences consistent en un droit à des mises à jour de produits non spécifiées, s'il y en a et lorsqu'elles sont disponibles. Elles sont conclues lors de l'acquisition de la licence d'utilisation de logiciel initiale. Le support maintenance peut être renouvelé à l'issue de chaque terme fixé. Le chiffre d'affaires de la maintenance est différé et comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de maintenance.

Le chiffre d'affaires issu de contrats à éléments multiples, c'est-à-dire incluant classiquement des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des contrats de maintenance vendus ensemble, est ventilé entre chaque élément du contrat en utilisant principalement la méthode résiduelle s'appuyant sur la juste valeur des éléments non livrés. Les éventuelles remises sont appliquées aux éléments livrés, généralement des licences d'utilisation, selon la méthode résiduelle. La juste valeur de la maintenance est déterminée sur la base soit d'un taux de renouvellement spécifié dans chaque contrat, soit du prix pratiqué lorsqu'elle est vendue séparément.

Prestations de services et divers - Le chiffre d'affaires issu des services comprend les honoraires de conseil et de formation qui sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Lorsque des contrats de prestations de services de

conseil impliquant des modifications significatives du logiciel pour les besoins du client sont conclus et que le contrat est intégré à la vente d'un logiciel, le chiffre d'affaires du contrat dans son ensemble est comptabilisé suivant la méthode du pourcentage de réalisation. Nous estimons le pourcentage de réalisation en fonction de notre estimation du nombre d'heures total nécessaire à la réalisation du projet en établissant le pourcentage du total des heures passées et de l'estimation des heures encore à fournir. Le chiffre d'affaires dérivé de la revente de matériel informatique est comptabilisé à la livraison.

■ PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance proviennent essentiellement des versements annuels des redevances de logiciels.

■ COÛT DES LOGICIELS/FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement comprennent essentiellement les frais de personnel des spécialistes en infrastructure de logiciels et sur différents domaines applicatifs tels que la conception mécanique, la fabrication, l'ingénierie mécanique et le style, et dans les secteurs industriels ciblés par la Société. Ils incluent également les amortissements, les frais de location et les frais de maintenance du matériel informatique utilisé pour l'activité de développement, le coût des outils de développement des logiciels ainsi que les frais liés aux réseaux informatiques et autres moyens de communication.

Les frais de recherche et développement des logiciels pour lesquels une licence doit être délivrée ou qui doivent être commercialisés dans d'autres conditions sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés si l'analyse de critères techniques ne les rend pas immobilisables. L'application de ce principe comptable a conduit, dans tous les cas, à l'enregistrement de ces coûts en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés. Les coûts de vente des logiciels sont constitués principalement des redevances de logiciels payés à des tiers pour des composants intégrés à nos produits, des coûts de reproduction des cédéroms et des manuels et des frais d'envoi.

■ DISPONIBILITÉS ET PLACEMENTS À COURT TERME

Sont considérés comme des disponibilités les dépôts bancaires, les placements dans des comptes rémunérés et les valeurs mobilières de placement dont l'échéance initiale est inférieure à 90 jours. Les valeurs mobilières de placement dont l'échéance initiale est supérieure à 90 jours figurent en placements à court terme.

■ IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire et sur les durées de vie suivantes : constructions, 30 ans ; matériel informatique, de 18 mois à 5 ans ; mobilier et matériel de bureau, de 5 à 10 ans ; aménagements, 10 ans.

Les dépréciations d'actifs sont constatées en conformité avec l'avis CNC n° 02-07 du 27 juin 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Selon cet avis, la valeur d'inventaire des immobilisations corporelles est appréciée sur la base des flux futurs de trésorerie non actualisés, relatifs aux activités concernées, afin d'apprécier la recouvrabilité de ces immobilisations. L'adoption de cette norme en 2002 n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

■ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les licences de logiciels, brevets et marques acquis sont immobilisées et amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie estimée (généralement de 18 mois à 5 ans).

Les écarts d'acquisition afférents à la prise de contrôle des filiales ainsi que les fonds de commerce sont amortis selon la méthode linéaire sur 3 ans, à l'exception des éléments incorporels correspondant aux frais de recherche et développement n'ayant pas atteint le stade de faisabilité technologique ou considérés comme sans valeur future qui ont fait l'objet d'un amortissement immédiat.

■ RÉSERVE DE CONVERSION

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères de la Société est généralement la monnaie locale des pays dans lesquels elles sont implantées. La conversion en euros des états financiers des filiales libellés en monnaies locales est

effectuée, pour les comptes de bilan, au taux de clôture. Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie sont convertis, quant à eux, au taux moyen de l'exercice. Les ajustements liés à la conversion sont enregistrés sur une ligne distincte dans les capitaux propres. Les résultats de change latents ou réalisés qui proviennent d'opérations libellées dans des devises étrangères autres que la monnaie fonctionnelle sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice.

■ IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Les différences temporaires liées à la détermination des résultats comptables et fiscaux donnent lieu à la constatation d'actifs et de passifs d'impôts différés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont ajustés pour tenir compte des modifications intervenues dans les taux d'impôt en vigueur. Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que dans les cas où la réalisation de ces actifs est plus probable qu'improbable. Les bénéfices des filiales étrangères sont réinvestis de manière durable et ne donnent lieu à aucune provision pour impôt en France, l'impôt n'étant provisionné qu'en cas de distribution. Les crédits d'impôts sont constatés lors de leur imputation effective sur l'impôt exigible.

■ INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE ET PRESTATIONS DE RETRAITE

Les engagements de la Société en matière d'indemnités de départ et de prestations de retraite sont évalués selon la méthode prospective. Cette méthode, qui repose sur une évaluation actuarielle des droits, prend en compte les droits que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite. Les coûts estimés des avantages accordés au personnel de la Société sont provisionnés en fonction des années de présence des salariés, et inscrits en provisions pour risques et charges.

■ INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle est présentée en conformité avec le règlement CRC 99-02, selon des principes similaires à la norme américaine 131 du FASB. Un secteur opérationnel est défini comme une activité générant des profits et dont les performances sont régulièrement revues par la direction de l'entreprise au travers de son reporting interne.

■ RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de Dassault Systèmes par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période pour laquelle le calcul est effectué. Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de Dassault Systèmes par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période pour laquelle le calcul est effectué, augmenté du nombre d'actions ordinaires qui seraient émises si les options étaient exercées en considérant que les produits dégagés par l'exercice des options sont affectés en totalité au rachat des actions ordinaires de Dassault Systèmes.

■ PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Dans les comptes consolidés établis selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis, les plans d'options de souscription d'actions sont comptabilisés suivant la méthode de la valeur intrinsèque. Aucune charge n'est comptabilisée dans les états financiers si le prix d'exercice

des options de souscription d'actions est égal au cours de l'action à la date d'octroi des options. Selon les principes comptables français, les options de souscription d'actions sont comptabilisées au prix d'exercice à la date de levée, sans effet sur le résultat.

■ ESTIMATIONS DE LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

L'établissement des comptes consolidés annuels, préparés conformément aux principes comptables généralement admis, exige que la direction de la Société fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur la valorisation des actifs et des passifs, sur l'information financière relative aux actifs et passifs éventuels à la date d'établissement des comptes consolidés annuels, ainsi que sur les montants portés en produits et en charges au cours de l'exercice. Ces estimations ont été effectuées dans le respect du principe de prudence sur la base des informations disponibles à la date d'établissement des états financiers. Les résultats réels de ces transactions pourront être différents de ceux issus des estimations de la direction de la Société.

Note C – Acquisitions

Le 31 mai 2003, la Société a acquis Athys, une société de 13 personnes basée à Grenoble, pour un montant de 3,3 millions d'euros. Cette opération a généré un écart d'acquisition de 4,5 millions d'euros. Athys est un éditeur spécialisé dans le développement de logiciels de contrôle de cellules de production.

Le 20 juillet 2001, la Société a finalisé l'acquisition de l'activité de conseil et services PLM et des actifs associés de la société canadienne Alliance Commerciale Technologique ("ACT"). Cette acquisition s'est élevée à 9 millions d'euros. Le prix d'acquisition a été ventilé de la façon suivante :

- Comptes clients : 2 millions d'euros
- Immobilisations corporelles : 1 million d'euros
- Immobilisations incorporelles : 6 millions d'euros

Le 31 mai 2001, la Société a acquis 100 % de Structural Research and Analysis Corp. ("SRAC"), une société basée dans l'État de Californie (États-Unis), pour un montant de

23 millions d'euros. Le financement de cette acquisition a été effectué par émission de titres pour 19 millions d'euros et en numéraire pour le solde. SRAC a développé et commercialise une offre de logiciels d'analyse native Windows. Les éléments incorporels relatifs à cette acquisition se répartissent de la façon suivante :

- Fonds de commerce : 13 millions d'euros
- Logiciels : 9 millions d'euros

Le 3 mai 2001, la Société a cédé à MSC.Software ("MSC") la totalité de sa participation dans le capital d'Advanced Enterprise Solutions ("AES"). Cette opération lui a permis de prendre, en échange de ses actions AES, une participation minoritaire, à hauteur de 9 %, dans le capital de MSC. Aucun gain ni perte n'a été constaté dans le cadre de cet échange. MSC est un fournisseur de logiciels de simulation et services informatiques destinés à améliorer et automatiser le processus de conception et de fabrication des produits.

Note D – Écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles

Les mouvements des immobilisations incorporelles au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003 sont présentés ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Écarts d'acquisition et fonds de commerce	Logiciels	Brevets, marques et autres	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2002	270 126	65 065	5 568	340 759
Amortissements cumulés au 31 décembre 2002	(227 914)	(56 540)	(2 420)	(286 874)
Valeurs nettes au 31 décembre 2002	42 212	8 525	3 148	53 885
Acquisitions	9 180	4 414	–	13 594
Cessions	–	(97)	–	(97)
Dotations de l'exercice	(24 896)	(6 468)	(1 314)	(32 678)
Effet de la conversion	(1 570)	(867)	(351)	(2 788)
Valeurs nettes au 31 décembre 2003	24 926	5 507	1 483	31 916

Les écarts d'acquisition et fonds de commerce nets au 31 décembre 2003 proviennent essentiellement des acquisitions de SmarTeam (6 millions d'euros), SRAC (4 millions d'euros), Delmia GmbH (3 millions d'euros) et de Spatial (7 millions d'euros). L'augmentation des écarts d'acquisition en 2003 provient principalement de l'acquisition d'Athys.

L'amortissement des immobilisations incorporelles hors écarts d'acquisition et fonds de commerce s'est élevé à 7 782, 13 999 et 13 234 milliers d'euros respectivement au titre des exercices clos les 31 décembre 2003, 2002 et 2001.

L'amortissement des écarts d'acquisition s'est élevé à 24 896, 32 221 et 44 134 milliers d'euros respectivement au titre des exercices clos les 31 décembre 2003, 2002 et 2001.

Note E – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se ventilent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et constructions	Matériel informatique	Mobilier et matériel de bureau	Aménagements	Total
Valeurs nettes au 31 décembre 2002	25 929	15 055	7 845	11 045	59 874
Acquisitions	–	8 270	1 910	5 679	15 859
Cessions, nettes	–	(455)	(373)	(116)	(944)
Dotations de l'exercice	(925)	(9 011)	(2 492)	(2 875)	(15 303)
Effet de la conversion	(473)	(1 193)	(746)	(535)	(2 947)
Valeurs nettes au 31 décembre 2003	24 531	12 666	6 144	13 198	56 539

Note F – Immobilisations financières

En avril 2002, la Société a conclu un accord avec la société RAND A Technology Corporation ("Rand") afin d'accélérer le développement des infrastructures marketing, ventes et services requises pour supporter ses applications de PLM. Dans le cadre de cet accord, la Société a accordé à Rand deux prêts convertibles d'une durée de 10 ans ("les prêts"), chacun ayant un montant principal de 6,6 millions d'euros et de 6,2 millions de dollars américains (soit un total de 23,1 millions d'euros au 31 décembre 2003). L'un des deux prêts est convertible en actions ordinaires de Rand à l'initiative de Rand. L'autre prêt est convertible en actions ordinaires de Rand à l'initiative de la Société. Les droits de conversion sont soumis à certaines limitations et leur exercice ne doit pas permettre à la Société de détenir plus de 19,9 % des actions en circulation de Rand. Les prêts sont garantis par certaines immobilisations corporelles et incorporelles de Rand et, dans la mesure où ils ne seraient pas convertis, sont remboursables trimestriellement dès 2004.

En novembre et décembre 2003, la Société a accordé à Rand des avances de trésorerie à court terme pour un montant de 5,5 millions d'euros. Ces avances sont rémunérées au taux de 5,5 % et sont remboursables en 2004. En raison de leur échéance à court terme, ces avances sont enregistrées en "autres actifs circulants".

	Exercices clos les 31 décembre		
<i>(en milliers d'euros)</i>	2003	2002	
Participations			
ImpactXoft	8 474	9 589	
MSC.Software	5 542	6 506	
Autres	1 366	437	
Total Participations	15 382	16 532	
Prêts			Taux d'intérêt
Rand	23 128	18 821	5,5 %
ImpactXoft	3 959	4 768	5,0 %
Autres	1 742	–	
Total Prêts	28 829	23 589	
Part à moins d'un an	(4 704)	(954)	
Immobilisations financières	39 507	39 167	

L'échéancier de remboursement de ces prêts au 31 décembre 2003 est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	
2004	4 704
2005	4 941
2006	5 179
2007	4 622
2008	4 145
Au-delà	5 238
Total	28 829
Part à moins d'un an	(4 704)
Prêts à long terme	24 125

Note G – Clients et comptes rattachés – commissions sur ventes à payer – relations avec IBM

Depuis la création de la Société en 1981, les produits CATIA, et depuis 1998 les produits ENOVIA, ont, pour l'essentiel, été commercialisés et distribués par IBM, qui a également assuré les services de support correspondants, dans le cadre d'un contrat non exclusif relatif à la commercialisation, la distribution et au support de nos produits. Depuis 2001, les produits SMARTEAM sont également distribués par IBM dans le cadre de ce contrat non exclusif.

Le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre du partenariat commercial avec IBM s'est élevé à 59 %, 61 % et 60 % du chiffre d'affaires total de la Société, aux 31 décembre 2003, 2002 et 2001.

IBM n'est soumis à aucune obligation contractuelle de continuer à commercialiser activement les produits de la Société. IBM pourrait notamment décider de cesser son activité de commercialisation des produits de la Société sans avoir à supporter de pénalité. Une telle décision d'IBM visant à cesser ou réduire ses efforts commerciaux sur les produits de la Société entraînerait une diminution brutale des ventes de logiciels, et viendrait obérer de façon significative, du moins à court terme, tant la situation financière que le résultat d'exploitation de la Société. La direction de la Société estime toutefois que sa relation de longue date avec IBM est fondée sur le respect et la réussite mutuels, et n'a pas connaissance de circonstances de nature à provoquer la rupture de cette relation.

En 2003, comme en 2002 et en 2001, la Société a provisionné des commissions accordées à IBM pour 15 462, 15 452 et 13 053 milliers d'euros, respectivement. Ces commissions ont été enregistrées, dans le compte de résultat, en minoration du chiffre d'affaires sur ventes de logiciels. La dette vis-à-vis d'IBM est payée en dollars.

Le solde du compte client IBM représente respectivement 101 986, 117 930 et 113 200 milliers d'euros aux 31 décembre 2003, 2002 et 2001. La majeure partie de ce solde correspond

à des créances liées aux ventes de logiciels. La Société estime que la situation financière d'IBM compense le risque financier lié à la concentration des actifs sur un seul client. Au 31 décembre 2003, 95 % du solde client IBM étaient libellés en dollars américains, alors que les 5 % restants portaient sur des montants à recevoir en euros.

La Société licencie ses produits à IBM et à Dassault Aviation pour leur utilisation interne. IBM a bénéficié de conditions commerciales comparables à celles accordées à d'autres clients de taille similaire. Le chiffre d'affaires réalisé avec IBM dans le cadre de cette activité s'est élevé à 2 511, 5 672, et 4 062 milliers d'euros en 2003, 2002 et 2001. La Société licencie ses produits à Dassault Aviation selon des conditions de marché similaires à celles accordées à des clients de taille comparable. Le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre de cet accord s'est élevé à 5 779, 6 169 et 3 916 milliers d'euros au titre des exercices clos les 31 décembre 2003, 2002 et 2001.

La Société a également réalisé des prestations de services pour Dassault Aviation. Celles-ci ont été conclues à des conditions de marché et ont généré un chiffre d'affaires de 9 298, 6 169 et 7 303 milliers d'euros en 2003, 2002 et 2001. Le solde du compte client Dassault Aviation s'est élevé respectivement à 7 502, 9 126 et 2 377 milliers d'euros aux 31 décembre 2003, 2002 et 2001.

La plupart de nos organisations de développement sous-traient certains travaux de développement de logiciels à 3D PLM Solutions Ltd. ("3D PLM"), une coentreprise entre la Société et Geometric Software Solutions Co. Ltd., située en Inde et consolidée suivant la méthode de la mise en équivalence. Le chiffre d'affaires de 3D PLM, réalisé pour l'essentiel avec la Société, s'élève à 5 698 milliers d'euros pour l'exercice 2003.

Note H – Placements à court terme

Les placements à court terme sont constitués de valeurs mobilières émises par des institutions financières de premier rang. La direction de la Société estime que le risque d'insolvabilité inhérent à la défaillance des contreparties est minime.

Au 31 décembre 2003, les placements à court terme s'élevaient à 20 102 milliers d'euros contre 16 436 milliers d'euros au 31 décembre 2002. Ces titres de placement sont liquides et leur échéance est égale ou inférieure à un an, à la date d'établissement du bilan.

Note I – Disponibilités

Les disponibilités sont placées auprès d'institutions financières de premier rang, principalement en France. La direction de la Société suit la solvabilité de ces contreparties.

Les disponibilités sont évaluées à leur coût historique qui est proche de leur valeur de marché.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre		
	2003	2002	2001
Comptes bancaires	110 872	118 450	119 871
Valeurs mobilières de placement	308 700	253 504	243 265
Disponibilités	419 572	371 954	363 136

Au 31 décembre 2003, 69 % de ces disponibilités étaient libellées en euros (2002 : 65 %), 27 % en dollars américains (2002 : 32 %) et 3 % en yens (2002 : 2 %).

Note J – Capital social, plans d'options de souscription d'actions, réserve légale

Les mouvements intervenus sur le capital social de Dassault Systèmes au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003 s'analysent comme suit :

	Nombre d'actions	Nominal <i>(en euros)</i>	Capital social <i>(en euros)</i>
Actions autorisées, émises et en circulation au 1^{er} janvier 2003	114 570 841	1	114 570 841
Nombre d'actions émises en 2003 dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions du 28 juin 1996	35 555	1	35 555
Nombre d'actions émises en 2003 dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions du 15 décembre 1997	66 660	1	66 660
Nombre d'actions émises en 2003 dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions du 28 janvier 1998	85 000	1	85 000
Nombre d'actions émises en 2003 dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions du 9 novembre 1998	11 615	1	11 615
Nombre d'actions émises en 2003 dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions du 15 septembre 1999	1 750	1	1 750
Nombre d'actions émises en 2003 dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions du 5 octobre 2001	7 295	1	7 295
Nombre d'actions émises en 2003 dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions du 28 mai 2001	150	1	150
Nombre d'actions rachetées et annulées en 2003	(1 375 201)	1	(1 375 201)
Total au 31 décembre 2003	113 403 665	1	113 403 665

Au 31 décembre 2003, SolidWorks détient 359 438 actions de Dassault Systèmes. Ces actions qui sont dépourvues du droit de vote et n'ont pas vocation à percevoir des dividendes ont été émises dans le cadre de la prise de contrôle de SolidWorks en 1997 afin de rémunérer l'exercice des options

de souscription d'actions émises par SolidWorks préalablement à la prise de contrôle de SolidWorks par Dassault Systèmes. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003, 31 972 actions ont été allouées aux titulaires de ces options de souscription. Le nombre d'options

en circulation attribuées aux salariés s'élève à 105 326 options au 31 décembre 2003. Le prix moyen d'exercice des options de souscription d'actions en circulation, au 31 décembre 2003, s'élève à 4,24 euros (la Société ne détient pas d'autres actions d'auto-contrôle au 31 décembre 2003).

Le tableau ci-dessous résume les exercices des autres plans d'options de souscription d'actions émis par Dassault Systèmes depuis la mise en place de chacun des plans :

Plan d'options	Options attribuées	Nombre de bénéficiaires	Prix d'exercice d'une option (en euros)	Dates d'exercice	Options exercées de 1996 à 2002	Options exercées en 2003	Options annulées de 1996 à 2002	Options annulées en 2003	Options en circulation au 31 décembre 2003
1996	1 027 780 ⁽¹⁾	916	9,00	À compter du 28 juin 1996 jusqu'au 27 juin 2006	806 066 ⁽²⁾	35 555 ⁽³⁾	29 960	—	156 199
1997	1 031 840	362	25,92	À compter du 15 décembre 1999 jusqu'au 14 décembre 2007	76 244	66 660	24 946	4 900	859 090
1998-1	750 000	26	26,37	À compter du 28 janvier 1998 jusqu'au 27 janvier 2008 (a)	624 700	85 000	—	27 800	12 500
1998-2	2 468 730	1 018	29,58	À compter du 9 novembre 2000 jusqu'au 8 novembre 2008	34 094	10 040	52 790	2 620	2 369 186
1998-3	354 750	296	29,58	À compter du 9 novembre 1998 jusqu'au 8 novembre 2008 (b)	120 482	1 575	—	39 888	192 805
1998-4	3 297 000	556	37,00	À compter du 15 septembre 2001 jusqu'au 14 septembre 2009	13 500	—	44 640	9 340	3 229 520
1998-5	320 000	290	37,00	À compter du 15 septembre 1999 jusqu'au 14 septembre 2009 (c)	66 127	1 750	—	42 688	209 435
1998-8	2 909 600	531	52,00	À compter du 29 mars 2003 jusqu'au 28 mars 2011	—	—	18 360	8 220	2 883 020
1998-9	553 300	513	52,00	À compter du 29 mars 2001 jusqu'au 28 mars 2011 (d)	650	—	—	32 890	519 760
1998-10	138 000	44	49,00	À compter du 29 juin 2001 jusqu'au 28 juin 2011 (e)	101	—	—	—	137 899
1998-11	1 387 400	400	35,00	À compter du 5 octobre 2002 jusqu'au 4 octobre 2011 (f)	—	—	4 800	3 600	1 379 000
1998-12	328 650	434	35,00	À compter du 5 octobre 2002 jusqu'au 4 octobre 2011 (g)	—	7 295	—	8 500	312 855
2002-01	1 363 563	378	45,50	À compter du 28 mai 2003 jusqu'au 27 mai 2012 (h)	—	—	3 569	3 009	1 356 985
2002-02	355 300	401	45,50	À compter du 28 mai 2003 jusqu'au 27 mai 2012 (i)	—	150	—	—	355 150
2002-03	3 325 000	803	23,00	À compter du 20 janvier 2004 jusqu'au 19 janvier 2013	—	—	—	3 200	3 321 800
2002-04	675 000	533	23,00	À compter du 31 décembre 2004 jusqu'au 19 janvier 2013	—	—	—	—	675 000
Total	20 285 913				1 741 964	208 025	179 065	186 655	17 970 204

(1) Dont 946 680 à des salariés de Dassault Systèmes et de DSKK et 81 100 à des salariés de DSA.

(2) Dont 732 766 par des salariés de Dassault Systèmes et de DSKK et 73 300 par des salariés de DSA.

(3) Dont 35 555 par des salariés de Dassault Systèmes et de DSKK et 0 par des salariés de DSA.

a) Dont 475 002 exerçables depuis le 28 janvier 1998, 100 000 supplémentaires exerçables depuis le 28 janvier 1999, 99 998 supplémentaires exerçables depuis le 28 janvier 2000, 50 000 supplémentaires exerçables depuis le 28 janvier 2001 et le solde exerçable depuis le 28 janvier 2002.

b) Dont 88 687 exerçables depuis le 9 novembre 1998, 88 688 supplémentaires exerçables depuis le 9 novembre 1999, 88 687 supplémentaires exerçables depuis le 9 novembre 2000 et le solde exerçable depuis le 9 novembre 2001.

c) Dont 80 000 exerçables depuis le 15 septembre 1999, 80 000 supplémentaires exerçables depuis le 15 septembre 2000, 80 000 supplémentaires exerçables depuis le 15 septembre 2001 et le solde exerçable depuis le 15 septembre 2002.

d) Dont 138 325 exerçables depuis le 29 mars 2001, 138 325 exerçables depuis le 29 mars 2002, 138 325 exerçables depuis le 29 mars 2003 et 138 325 exerçables depuis le 29 mars 2004.

e) Dont 34 500 exerçables depuis le 29 juin 2001, 34 500 exerçables depuis le 29 juin 2002 et 34 500 exerçables depuis le 29 juin 2003.

f) Dont 346 850 exerçables depuis le 5 octobre 2002 et 346 850 exerçables depuis le 5 octobre 2003.

g) Dont 82 162 exerçables depuis le 5 octobre 2002 et 82 162 exerçables depuis le 5 octobre 2003.

h) Dont 340 891 exerçables depuis le 28 mai 2003.

i) Dont 88 825 exerçables depuis le 28 mai 2003.

Le Conseil d'administration se réserve le droit de suspendre temporairement l'exercice des options pendant les périodes de réalisation d'opérations sur le capital ou impliquant le détachement d'un droit. Par ailleurs, les actions souscrites dans le cadre de l'exercice des options provenant des plans 1998-02 du 9 novembre 1998, 1998-04 du 15 septembre 1999, 1998-08 du 29 mars 2001, 1998-11 du 5 octobre 2001

et 2002-01 du 28 mai 2002 ne peuvent être cédées respectivement avant le 9 novembre 2003, le 15 septembre 2004, le 29 mars 2005, le 5 octobre 2005 et le 28 mai 2006. Le 28 mai 2002, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a autorisé le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, jusqu'au 27 juillet 2005, des options de souscription d'actions Dassault Systèmes à certains

salariés ou dirigeants de la Société ou de ses filiales françaises ou étrangères, le nombre maximum d'options pouvant être consenties par le Conseil et non encore levées ne pouvant donner droit à souscrire un nombre d'actions excédant 17 % du capital social de Dassault Systèmes. Au 31 décembre 2003, le nombre d'options consenties par le Conseil et non encore levées représentait 15,8 % du capital social de Dassault Systèmes. Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration a procédé, au cours des exercices clos les 31 décembre 2003, 2002 et 2001,

à l'attribution au profit des salariés de la Société respectivement de 4 000 000, de 1 718 863 et de 5 316 950 options de souscription d'actions avec un prix d'exercice de 23 euros en 2003, un prix d'exercice de 45,50 euros en 2002 et un prix d'exercice compris entre 35 et 52 euros en 2001. Si les options de souscription d'actions accordées en 2003, 2002 et 2001 avaient été valorisées selon la méthode de la juste valeur telle que définie par la norme 123 du FASB en utilisant le modèle de Black et Scholes, les résultats nets auraient été les suivants :

	Exercices clos les 31 décembre		
<i>(en milliers d'euros, à l'exception des montants par action)</i>	2003	2002	2001
Résultat net			
Reporté	114 098	105 986	88 741
Moins charge relative aux plans de souscription d'options en utilisant la méthode de la juste valeur, net d'impôt	(55 506)	(54 301)	(29 033)
Pro forma	58 592	51 685	59 708
Résultat net par action			
Reporté	1,01	0,93	0,78
Pro forma	0,52	0,45	0,53
Résultat net dilué par action			
Reporté	0,99	0,91	0,76
Pro forma	0,51	0,44	0,51

La juste valeur des options attribuées dans l'année a été calculée à leur date d'attribution en retenant les hypothèses suivantes :

	Exercices clos les 31 décembre		
	2003	2002	2001
Durée de vie des options estimée (en années)	3,7	3,5	3,5
Volatilité de l'action Dassault Systèmes	60 %	58 %	44 %
Taux de distribution de dividende	1,4 %	0 %	0 %
Taux d'intérêt sans risque	3,3 %	3,9 %	3,5 %

La valeur de marché moyenne pondérée des options attribuées en 2003, 2002 et 2001 a été estimée respectivement à 9,94 euros, 20,82 euros et 17,11 euros en utilisant le modèle de Black et Scholes.

La charge relative aux plans de souscription d'options estimée en utilisant la méthode de la juste valeur sur les trois prochaines années est la suivante :

Charge relative aux plans

de souscription d'actions, net d'impôt *(en milliers d'euros)*

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2004	9 749
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2005	1 164
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2006	–

L'estimation de cette charge a été effectuée à partir des plans existants au 31 décembre 2003. Elle représente l'impact attendu des options de souscription d'actions attribuées au 31 décembre 2003 sur les exercices futurs et pourrait changer de façon significative si la Société décide d'attribuer d'autres options de souscription d'actions dans le futur.

Le modèle développé par Black et Scholes a vocation à s'appliquer à la valorisation d'options cotées, librement cessibles, et non soumises à des conditions restreignant leur

acquisition. Ce modèle repose en outre sur la prise en compte d'hypothèses subjectives, notamment en ce qui concerne la volatilité. En conséquence, l'évaluation des options effectuée sur la base du modèle précité n'est pas forcément représentative de la valeur des options de souscription d'actions accordées par Dassault Systèmes.

Les mouvements intervenus sur les plans d'options de souscription d'actions sont les suivants :

	2003		2002		2001	
	Nombre d'actions	Prix moyen d'exercice	Nombre d'actions	Prix moyen d'exercice	Nombre d'actions	Prix moyen d'exercice
Options en circulation en début d'exercice	14 504 017	38,01	13 069 840	37,30	8 107 686	30,45
Attribution d'options	4 000 000	22,77	1 718 863	45,27	5 316 950	46,37
Exercice d'options	(239 997)	21,17	(235 677)	15,58	(271 541)	14,53
Annulation d'options	(188 490)	33,77	(49 009)	38,66	(83 255)	25,81
Options en circulation en fin d'exercice	18 075 530	34,32	14 504 017	38,01	13 069 840	37,30
Nombre d'options exerçables	11 776 246	37,46	8 254 974	32,64	7 779 885	31,43

L'information relative au prix d'exercice des plans d'options de souscription d'actions au 31 décembre 2003 est la suivante :

	Options en circulation			Options exerçables	
	Nombre d'actions	Durée de vie moyenne résiduelle	Prix moyen d'exercice	Nombre d'actions	Prix moyen d'exercice
<i>(fourchettes de prix)</i>					
0,09 € à 23 €	4 268 125	8,66	21,47	290 093	8,10
23 € à 26 €	1 174 645	4,97	25,79	991 709	25,84
26 € à 30 €	2 561 991	4,86	29,58	2 561 991	29,58
30 € à 34 €	493 049	8,16	33,11	192 074	33,03
34 € à 37 €	5 337 715	6,39	36,47	4 518 112	36,68
37 € à 46 €	1 356 985	8,41	45,50	339 247	45,50
46 € à 52 €	2 883 020	7,25	52	2 883 020	52
Total	18 075 530	6,95	34,32	11 776 246	37,46

En 2002, SolidWorks a mis en place un programme de rachat des actions attribuées à ses salariés résultant de l'exercice de plan de souscription d'actions. Ce programme prévoit :

- qu'un salarié pourra revendre ses actions "matures" (c'est-à-dire les actions détenues par un employé sur une période supérieure à 6 mois) à certaines dates et à leur valeur de marché ;
- que SolidWorks aura également la possibilité de racheter les actions aux mêmes dates et à leur valeur de marché.

Si toutes les actions éligibles à ce programme de rachat étaient exercées et revendues, SolidWorks pourrait racheter environ 6,7 millions d'actions. En fonction des hypothèses faites sur les durées de détention des titres et en utilisant la valeur de marché actuelle de SolidWorks, la Société estime que les sorties nettes de trésorerie devraient s'élever à 42,6 millions d'euros.

■ RÉSERVE LÉGALE

Conformément à la législation française, les bénéfices nets des sociétés françaises sont, le cas échéant, affectés, à raison de 5 % l'an, à la réserve légale jusqu'à ce que le montant de cette dernière atteigne 10 % du montant du capital social. La réserve légale n'est distribuable que lors de la liquidation desdites sociétés.

■ DISTRIBUTION DE DIVIDENDE

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 mai 2003 a décidé la distribution d'un dividende de 37 225 milliers d'euros.

Note K – Provisions pour risques et charges

La Société est impliquée dans un certain nombre de litiges généralement liés à ses activités courantes. Il n'est pas possible d'évaluer le risque inhérent à ces litiges et procédures judiciaires, qui restera, le cas échéant, à la charge

de la Société. La direction de la Société, après consultation de ses avocats et conseillers juridiques, estime que le règlement de ces litiges n'aura pas d'incidence significative sur la situation financière et le résultat des opérations de la Société.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde d'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres	Solde de clôture
Indemnités de départ à la retraite	8 388	4 003	(529)	–	(1 174)	10 688
Impôts différés passifs et autres	5 912	3 119	–	–	1 136	10 167
Total	14 300	7 122	(529)	–	(38)	20 855

Note L – Indemnités de départ à la retraite et prestations de retraite

La Société verse des indemnités de départ à la retraite à prestations déterminées aux salariés des sociétés françaises et souscrit à un régime de retraite à prestations déterminées pour certains de ses salariés américains.

De plus, la Société a d'autres engagements de retraite pour certaines de ses filiales non américaines. Ces engagements ne sont pas significatifs et ont été cumulés avec les engagements des plans français pour la présentation des états financiers.

Tous les engagements de retraite sont évalués au 31 décembre.

■ PLANS FRANÇAIS ET AUTRES

En France, l'indemnité de départ à la retraite est calculée en fonction de l'ancienneté et du salaire annuel du salarié au moment de son départ. Ce droit est acquis et est versé au salarié au moment de son départ sous la forme d'une somme forfaitaire. Les droits à indemnités de départ à la retraite acquis par les salariés au cours de leur vie active sont provisionnés sur la base d'hypothèses et de calculs actuariels.

Les engagements de retraite des sociétés françaises sont déterminés selon la méthode prospective en retenant 60 ans comme âge de départ à la retraite, ainsi que les hypothèses suivantes :

Hypothèses moyennes pondérées retenues pour le calcul de l'engagement de retraite :

	Exercices clos les 31 décembre		
	2003	2002	2001
Taux d'actualisation	5,00 %	5,00 %	5,00 %
Taux de rentabilité des placements	5,50 %	5,50 %	5,50 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,00 %	3,00 %	3,00 %

Hypothèses moyennes pondérées retenues pour le calcul de la charge d'indemnité de départ à la retraite :

	Exercices clos les 31 décembre		
	2003	2002	2001
Taux d'actualisation	5,00 %	5,00 %	5,00 %
Taux de rentabilité des placements	5,50 %	5,50 %	5,50 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,00 %	3,00 %	3,00 %

Les éléments composant la charge d'indemnité de départ à la retraite s'analysent comme suit :

	Exercices clos les 31 décembre		
	2003	2002	2001
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Droits acquis au cours de l'exercice	1 779	1 346	1 208
Charges d'intérêts des engagements de retraite selon la méthode prospective	684	588	475
Rendement réel des actifs	(351)	(382)	(277)
Amortissement et report, nets	1	(14)	(27)
Charge d'indemnité de départ à la retraite – plans français	2 113	1 538	1 379

L'évolution de l'engagement de retraite est la suivante :

	Exercices clos les 31 décembre		
	2003	2002	2001
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Engagement en début d'exercice	13 904	12 175	9 582
Droits acquis au cours de l'exercice	1 779	1 346	1 208
Charges d'intérêts	684	588	475
Effet variation de périmètre	–	–	86
Perte (Gain) actuariel	(1 775)	(155)	892
Paiements de prestations	(226)	(39)	(21)
Effet des variations de change	(140)	(11)	(47)
Engagement à la clôture de l'exercice	14 226	13 904	12 175
Valeur des actifs en début d'exercice	6 960	7 468	5 160
Bénéfices financiers réels	446	(508)	2 285
Cotisations de l'employeur	168	39	44
Paiements de prestations	(168)	(39)	(21)
Valeur des actifs en fin d'exercice	7 406	6 960	7 468
Insuffisance des placements sur les droits accumulés	(6 820)	(6 944)	(4 707)
(Gain) perte non amorti sur écart actuariel et financier	(1 702)	595	(157)
Passif net comptabilisé	(8 522)	(6 349)	(4 864)

Pour les plans français, l'engagement évalué sur la base des salaires actuels s'élevait respectivement à 7,9 et 8,0 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 2002.

L'information relative aux plans français ayant un engagement évalué sur la base des salaires actuels supérieur à la valeur des actifs est présentée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2003	2002
Engagement de retraite évalué sur la base des salaires futurs	11 456	11 801
Engagement minimum évalué sur la base des salaires actuels	7 430	7 505
Valeur des actifs	6 706	6 317

Tous les actifs des plans français ont été investis dans un contrat d'assurance avec la Sogecap, une compagnie d'assurance vie affiliée à la Société Générale. Dassault

Systèmes a investi dans ce contrat un montant total de 6,8 millions d'euros. La Société ne prévoit pas de versement additionnel pour ses plans français en 2004.

■ PLANS AMÉRICAINS

Aux États-Unis, les prestations de retraite sont calculées en fonction de l'ancienneté et du dernier salaire moyen du salarié. Elles sont financées par des versements de la Société, alimentant les actifs d'une caisse de retraite distincte, d'un

montant suffisant pour faire face ou excéder le financement minimum annuel prévu par la loi américaine (ERISA) sur la protection des revenus de retraite des salariés.

Les engagements de retraite des sociétés américaines sont déterminés selon la méthode prospective en retenant les hypothèses suivantes :

Hypothèses moyennes pondérées retenues pour le calcul de l'engagement de retraite :

	Exercices clos les 31 décembre		
	2003	2002	2001
Taux d'actualisation	6,00 %	6,75 %	7,25 %
Taux de rentabilité des placements	8,50 %	8,50 %	8,50 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,00 %	3,75 %	4,25 %

Hypothèses moyennes pondérées retenues pour le calcul de la charge d'indemnité de départ à la retraite :

	Exercices clos les 31 décembre		
	2003	2002	2001
Taux d'actualisation	6,75 %	7,25 %	7,50 %
Taux de rentabilité des placements	8,50 %	8,50 %	8,50 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,75 %	4,25 %	4,50 %

Les éléments composant la charge d'indemnité de départ à la retraite s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre		
	2003	2002	2001
Droits acquis au cours de l'exercice	770	756	622
Charges d'intérêts des engagements de retraite selon la méthode prospective	838	902	868
Rendement réel des actifs	(722)	(804)	(648)
Amortissement et report, nets	218	133	103
Charge d'indemnité de départ à la retraite – plan américain	1 104	987	945

L'évolution de l'engagement de retraite est la suivante :

	Exercices clos les 31 décembre		
<i>(plans américains, en milliers d'euros)</i>	2003	2002	2001
Engagement en début d'exercice	13 209	13 475	11 444
Droits acquis au cours de l'exercice	770	756	622
Charges d'intérêts	838	902	868
Perte (Gain) actuariel	1 325	768	181
Paiements de prestations	(303)	(333)	(303)
Effets de la conversion	(2 516)	(2 359)	663
Engagement en fin d'exercice	13 323	13 209	13 475
Valeur des actifs en début d'exercice	8 616	9 543	8 492
Bénéfices financiers réels	1 274	(305)	(258)
Cotisations de l'employeur	1 186	1 300	1 129
Paiements de prestations	(303)	(333)	(303)
Effets de la conversion	(1 687)	(1 589)	483
Valeur des actifs en fin d'exercice	9 086	8 616	9 543
Insuffisance des placements sur les droits accumulés	(4 237)	(4 593)	(3 932)
(Gain) perte non amorti sur écart actuariel et financier	3 108	3 172	1 791
(Gain) perte non amorti sur coût des services passés	332	494	702
Passif net comptabilisé	(797)	(927)	(1 439)

Pour les plans américains, l'engagement minimum est positif et supérieur à la provision au passif du régime de retraite : une provision de 257 milliers d'euros a été constatée dans les

comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003. La charge constatée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002 s'élevait à 1 112 milliers d'euros.

Note M – Impôt sur les bénéfices

Les principaux actifs (passifs) d'impôts différés s'analysent comme suit :

	Exercices clos les 31 décembre		
<i>(en milliers d'euros)</i>	2003	2002	2001
Amortissements comptables accélérés	17 211	24 529	24 484
Participation des salariés et obligations de retraites non encore déductibles	7 462	6 639	6 235
Provisions et autres charges non encore déductibles	25 933	16 272	15 282
Actifs sur déficits reportables et crédits d'impôts	20 724	23 751	22 563
Provision pour dépréciation des actifs d'impôts différés	(20 228)	(23 473)	(33 301)
Total actifs d'impôts différés	51 102	47 718	35 706
Amortissements fiscaux accélérés	(8 606)	(8 144)	(6 115)
Autres	(859)	(838)	(842)
Total passifs d'impôts différés	(9 465)	(8 982)	(6 957)
Actifs d'impôts différés au bilan, nets	41 638	38 736	28 749

Les actifs d'impôts différés faisant l'objet d'une provision proviennent principalement de l'amortissement comptable accéléré des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions et des crédits d'impôts liés à l'exercice des options

de souscription d'actions. Comme indiqué ci-dessous, le taux effectif d'impôt de SmarTeam est de 0 % ; en conséquence, SmarTeam n'a comptabilisé aucun impôt différé actif sur ses déficits fiscaux reportables.

La classification des impôts différés au bilan est la suivante au 31 décembre 2003 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre		
	2003	2002	2001
Impôts différés actifs court terme	31 647	28 172	16 669
Impôts différés actifs long terme	19 418	15 588	14 939
Impôts différés actifs	51 065	43 760	31 608
Impôts différés passifs court terme	(3 198)	(838)	(841)
Impôts différés passifs long terme	(6 229)	(4 186)	(2 018)
Impôts différés passifs	(9 427)	(5 024)	(2 859)
Actifs d'impôts différés, nets	41 638	38 736	28 749

Les impôts différés actifs à court terme sont principalement liés aux dépenses de participation des salariés et réserves non déductibles.

Le résultat des entreprises intégrées avant impôt sur les bénéfices se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre		
	2003	2002	2001
France	178 154	214 649	226 408
Étranger	36 600	(3 260)	(5 607)
Résultat avant impôt	214 754	211 389	220 801

Les éléments significatifs de la charge d'impôt sur les bénéfices s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre		
	2003	2002	2001
France	63 290	74 796	80 304
Étranger	23 702	7 314	17 490
Charge d'impôt courant	86 992	82 110	97 794
Variation de l'impôt différé	(10 813)	(8 714)	(9 878)
Charge d'impôt (courant et différé)	76 179	73 396	87 916

Les différences entre le taux effectif de l'impôt sur les bénéfices de la Société et le taux de l'impôt sur les sociétés en vigueur en France proviennent des éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre		
	2003	2002	2001
Impôt théorique calculé aux taux en vigueur de 35,43 % en 2003, 35,43 % en 2002 et 36,43 % en 2001	67 415	63 555	64 356
Actifs d'impôt différés provisionnés à 100 %	5 858	1 788	(74)
Écarts avec les taux d'impôt étrangers ⁽¹⁾	2 666	8 465	14 722
Différences permanentes liées à la non-déductibilité des écarts d'acquisition	7 830	8 786	10 342
Crédits d'impôts liés à l'exercice des stock-options	(825)	(5 254)	
Autres, nets	(6 765)	(3 944)	(1 430)
Impôt sur les bénéfices	76 179	73 396	87 916
Taux effectif d'impôt sur les bénéfices	40,0 %	40,9 %	49,8 %

(1) SmarTeam bénéficie en Israël d'un régime fiscal dérogatoire obtenu sur agrément de l'"Investment Center". Dans le cadre de ce régime, SmarTeam est exonéré d'impôt sur les sociétés et son taux effectif d'impôt est de 0 %.

La variation des "écarts avec les taux d'impôt étranger" en 2003, 2002 et en 2001 provient principalement de ce régime fiscal dérogatoire.

Au 31 décembre 2003, les déficits et les crédits d'impôts reportables s'élèvent à 61 903 et 5 440 milliers d'euros, respectivement. Ces déficits et crédits d'impôts expireront aux dates suivantes :

Années	Déficits	Crédits d'impôts
2004	-	296
2005	-	-
2006	-	-
2007	-	-
2008	-	-
2009 et au-delà	61 903	5 144
Total	61 903	5 440

Note N – Contrats de location

Au 31 décembre 2003, les redevances annuelles minimales futures au titre de contrats de location non résiliables étaient les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Contrats de crédit-bail	Contrats de location
2004	2 092	12 614
2005	1 972	10 614
2006	1 728	8 778
2007	422	7 875
2008	-	7 226
Au-delà de 2008	-	14 863
Total des loyers minima	6 214	61 970
Moins fraction relative aux intérêts et frais	(119)	
Valeur actuelle des loyers capitalisés	6 095	
Moins échéances à moins d'un an des engagements de crédit-bail	(1 890)	
Dettes à plus d'un an liées aux contrats de crédit-bail	4 205	

La Société finance l'acquisition d'une partie des terrains et immeubles qu'elle occupe par des contrats de crédit-bail. La valeur des biens pris en crédit-bail est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre		
	2003	2002	2001
Terrains	5 680	5 680	5 680
Constructions	27 188	27 188	27 188
Amortissements cumulés	(10 649)	(9 742)	(8 836)
Total	22 219	23 126	24 032

La Société loue ses autres locaux, ainsi qu'une partie de son matériel de bureau. Les loyers enregistrés à ce titre s'élèvent respectivement à 32 964, 29 189 et 26 796 milliers d'euros en 2003, 2002 et 2001.

Note O – Participation des salariés

Conformément à la réglementation française, les salariés des sociétés françaises participent aux bénéfices des sociétés qui les emploient. La participation des salariés est calculée selon une formule qui prend notamment en compte le bénéfice net, les salaires et le montant des capitaux propres. La participation des salariés est provisionnée chaque année, porte intérêt et est versée en espèces, intérêts courus inclus,

après cinq ans. Les taux d'intérêt appliqués respectivement au cours des exercices clos les 31 décembre 2003, 2002 et 2001 sont de 4,6 %, 5,1 % et 6,0 %. La charge enregistrée au titre de la participation des salariés s'élève à 10 632 milliers d'euros au 31 décembre 2003 (2002 : 11 623 milliers d'euros et 2001 : 11 701 milliers d'euros).

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre		
	2003	2002	2001
Participation des salariés (intérêts courus inclus)	27 891	28 325	28 364
Moins échéances à moins d'un an	(8 630)	(5 670)	(6 040)
Participation des salariés à plus d'un an	19 261	22 655	22 324

Les échéances de ces engagements s'élèvent à 8 630 milliers d'euros en 2004, 2 122 milliers d'euros en 2005, 3 832 milliers d'euros en 2006, 4 011 milliers d'euros en 2007, 4 183 milliers d'euros en 2008 et 5 113 milliers d'euros en 2009.

Note P – Ventes de logiciels

Le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre des ventes de logiciels est constitué de redevances initiales et de redevances périodiques qui s'analysent de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre		
	2003	2002	2001
Redevances initiales	313 590	349 784	351 196
Redevances périodiques	331 975	320 102	291 838
Ventes de logiciels	645 565	669 886	643 034

Note Q – Produits financiers et autres produits, nets

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre		
	2003	2002	2001
Produits financiers	11 046	11 611	15 425
Charges d'intérêts	(2 672)	(1 682)	(2 354)
Résultat net des opérations en devises	(7 491)	(6 912)	345
Autres, nets	1 575	2 817	646
Résultat financier	2 458	5 834	14 062

La ligne "Autres, nets" inclut au 31 décembre 2003 le produit de dilution sur les titres SolidWorks pour 2 488 milliers d'euros. Dans le cadre de la gestion de son risque de change,

la Société est amenée à acheter ou vendre des contrats d'options portant sur des devises, ou à souscrire toute autre forme de contrat portant sur des devises.

Le portefeuille d'instruments financiers est le suivant aux 31 décembre 2003 et 2002 :

	Exercices clos les 31 décembre			
	2003		2002	
<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant notionnel	Valeur de marché	Montant notionnel	Valeur de marché
Tunnels optionnels USD/EUR	35 629	3 441	47 082	7 096
Tunnels optionnels JPY/EUR	41 468	7 893	86 017	7 073
Ventes à terme USD/EUR	10 821	1 454	20 625	4 246
Ventes à terme JPY/EUR	–	–	15 274	2 395
Achat d'options d'achat USD/EUR	1 979	–	–	–
Achat d'options digitales JPY/EUR	–	–	400	135

Ces instruments financiers, qui ont été souscrits dans le cadre d'opérations de couverture, ont des échéances généralement inférieures à 24 mois. Le risque de contrepartie afférent à ces

instruments financiers est limité dans la mesure où la Société traite avec des banques ou des institutions financières de premier rang.

Note R – Données financières analysées par segment d'activité et par zone géographique

La Société opère sur deux segments : le Process-centric et le Design-centric. Le marché du Process-centric (orienté sur les processus industriels) répond aux besoins des entreprises dont l'objectif est d'optimiser leurs processus industriels depuis la conception du produit, sa fabrication jusqu'à sa maintenance en supprimant tout prototype physique.

Le marché du Design-centric (orienté sur les outils de conception) répond aux besoins des entreprises dont le but est d'optimiser localement une tâche de conception.

Les principes comptables appliqués pour chacun des segments sont identiques à ceux décrits dans la Note B.

La répartition par segment d'activité des données financières de la Société se décompose comme suit :

	2003			
<i>(en milliers d'euros)</i>	Process-centric	Design-centric	Elim.	Total
Chiffre d'affaires :				
Ventes de logiciels	519 901	125 834	(170)	645 565
Prestations de services	110 608	279	(1 629)	109 258
Total chiffre d'affaires	630 509	126 113	(1 799)	754 823
Coût des produits et services vendus :				
Coût des ventes de logiciels	(10 389)	(11 752)	432	(21 709)
Coût des prestations de services vendues	(89 884)	–	18	(89 866)
Total coût des produits et services vendus	(100 273)	(11 752)	450	(111 575)
Marge opérationnelle	530 236	114 361	(1 349)	643 248
Frais de recherche et de développement	(192 870)	(23 368)	509	(215 729)
Frais commerciaux	(114 717)	(48 133)	272	(162 578)
Frais généraux et administratifs	(42 005)	(5 282)	567	(46 720)
Amortissement des écarts d'évaluation	(5 660)	(265)	–	(5 925)
Total	(355 252)	(77 049)	1 349	(430 952)
Résultat d'exploitation	174 984	37 312	–	212 296
Produits financiers et autres produits, nets	1 027	1 431	–	2 458
Résultat courant des entreprises intégrées	176 011	38 743	–	214 754
Charge d'impôt sur les bénéfices	(64 081)	(12 098)	–	(76 179)
Résultat net des entreprises intégrées	111 930	26 645	–	138 575
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	419	–	–	419
Amortissement des écarts d'acquisition	(20 821)	(4 076)	–	(24 896)
Résultat net	91 528	22 570	–	114 098
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	44 100	3 881	–	47 981
Actifs totaux	754 519	179 744	(23 816)	910 447
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(16 576)	(3 645)	–	(20 222)

	2002			
<i>(en milliers d'euros)</i>	Process-centric	Design-centric	Elim.	Total
Chiffre d'affaires :				
Ventes de logiciels	543 622	126 509	(245)	669 886
Prestations de services	105 758	374	(1 903)	104 229
Total chiffre d'affaires	649 380	126 883	(2 148)	774 115
Coût des produits et services vendus :				
Coût des ventes de logiciels	(11 362)	(13 540)	427	(24 475)
Coût des prestations de services vendues	(96 795)	–	–	(96 795)
Total coût des produits et services vendus	(108 157)	(13 540)	427	(121 270)
Marge opérationnelle	541 223	113 343	(1 721)	652 845
Frais de recherche et de développement	(192 537)	(27 314)	244	(219 607)
Frais commerciaux	(120 981)	(48 204)	374	(168 811)
Frais généraux et administratifs	(43 351)	(5 526)	1 103	(47 774)
Amortissement des écarts d'évaluation	(10 157)	(941)	–	(11 098)
Total	(367 026)	(81 985)	1 721	(447 290)
Résultat d'exploitation	174 197	31 358	–	205 555
Produits financiers et autres produits, nets	2 974	2 860	–	5 834
Résultat courant des entreprises intégrées	177 171	34 218	–	211 389
Charge d'impôt sur les bénéfices	(62 851)	(10 545)	–	(73 396)
Résultat net des entreprises intégrées	114 320	23 673	–	137 993
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	214	–	–	214
Amortissement des écarts d'acquisition	(32 221)	–	–	(32 221)
Résultat net	82 313	23 673	–	105 986
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	58 940	6 330	–	65 270
Actifs totaux	737 536	164 921	(27 013)	875 444
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	14 191	6 236	–	20 427

<i>(en milliers d'euros)</i>	2001		
	Process-centric	Design-centric	Total
Chiffre d'affaires :			
Ventes de logiciels	514 816	128 218	643 034
Prestations de services	103 019	–	103 019
Total chiffre d'affaires	617 835	128 218	746 053
Coût des produits et services vendus :			
Coût des ventes de logiciels	(8 864)	(11 927)	(20 791)
Coût des prestations de services vendues	(86 542)	–	(86 542)
Total coût des produits et services vendus	(95 406)	(11 927)	(107 333)
Marge opérationnelle	522 429	116 291	638 720
Frais de recherche et de développement	(182 562)	(26 673)	(209 235)
Frais commerciaux	(117 323)	(47 000)	(164 323)
Frais généraux et administratifs	(38 534)	(5 649)	(44 183)
Amortissement des écarts d'évaluation	(14 240)	–	(14 240)
Total	(352 659)	(79 322)	(431 981)
Résultat d'exploitation	169 770	36 969	206 739
Produits financiers et autres produits, nets	11 153	2 909	14 062
Résultat courant des entreprises intégrées	180 923	39 878	220 801
Charge d'impôt sur les bénéfices	(73 844)	(14 072)	(87 916)
Résultat net des entreprises intégrées	107 079	25 806	132 885
Amortissement des écarts d'acquisition	(43 225)	(919)	(44 144)
Résultat net	63 854	24 887	88 741
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	73 337	5 647	78 984
Actifs totaux	667 882	163 545	831 427
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	17 704	5 252	22 956

La répartition géographique des données financières de la Société a été établie en fonction du lieu d'implantation géographique des sociétés consolidées et se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	France	États-Unis & autres	Total
2003			
Chiffre d'affaires	450 501	304 322	754 823
Résultat d'exploitation	176 288	36 008	212 296
Actifs utilisés	494 602	415 845	910 447
2002			
Chiffre d'affaires	473 788	300 327	774 115
Résultat d'exploitation	209 521	(36 187)	173 334
Actifs utilisés	440 104	435 340	875 444
2001			
Chiffre d'affaires	462 154	283 899	746 053
Résultat d'exploitation	211 317	(48 722)	162 595
Actifs utilisés	522 757	308 670	831 427

Le chiffre d'affaires enregistré dans les comptes sociaux de la maison mère de la Société s'élève respectivement à 491 309, 515 653 et 496 799 milliers d'euros en 2003, 2002 et 2001. La part à l'exportation du chiffre d'affaires de la maison mère,

qui s'élève respectivement à 447 097, 468 206 et 447 757 milliers d'euros en 2003, 2002 et 2001, concerne, presque en totalité, les redevances versées par IBM dont l'administration est centralisée aux États-Unis.

La Société reçoit des informations d'IBM lui permettant de présenter le chiffre d'affaires par zone géographique en fonction du lieu d'implantation du client final.

Sur la base de ces informations, la répartition géographique du chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre		
	2003	2002	2001
France	88 560	102 338	99 185
Europe hors France	265 279	272 221	281 225
Amériques	215 388	223 988	219 289
Asie/Pacifique	185 596	175 568	146 354
Total chiffre d'affaires	754 823	774 115	746 053

Note S – Périmètre de consolidation

	2003			2002			2001		
	% droit de vote	% participation	Méthode de consolidation	% droit de vote	% participation	Méthode de consolidation	% droit de vote	% participation	Méthode de consolidation
Dassault Systemes K.K.	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Dassault Data Services	95 %	95 %	Intégration globale	95 %	95 %	Intégration globale	95 %	95 %	Intégration globale
Dassault Systemes of America Corp. et ses filiales	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
SolidWorks Corporation et ses filiales	99 %	99 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Delmia Corp. et ses filiales	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Enovia Corp. et sa filiale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Dassault Systemes Corp.	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Dassault Systemes AG	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	99 %	99 %	Intégration globale
SmarTeam Corporation Ltd. et ses filiales	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	84 %	84 %	Intégration globale
Dassault Systèmes Provence	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Delmia GmbH	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Dassault Systemes Canada Inc.	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Safework Inc.	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Spatial Corp. et ses filiales	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Dassault Systemes Srl.	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Structural Research and Analysis Corp.	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Invention Machine Corporation	20 %	20 %	Mise en équivalence	17 %	17 %	Mise en équivalence	17 %	17 %	Mise en équivalence
Dassault Systemes Inc.	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Knowledge Technologies International Inc.	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale			
Knowledge Technologies International Ltd.	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale			
Knowledge Technologies International France	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale			
Dassault Systemes (Switzerland) Ltd.	98 %	98 %	Intégration globale	98 %	98 %	Intégration globale			
3D PLM Software Solutions Ltd.	30 %	30 %	Mise en équivalence	30 %	30 %	Mise en équivalence			
Athys	80 %	80 %	Intégration globale						

Note T – Effectif et charges de personnel

Les charges de personnel comprennent les jetons de présence des administrateurs pour 100 milliers d'euros (2002 : 80 milliers d'euros et 2001 : 61 milliers d'euros). Les charges de personnel se sont élevées à 297 846 milliers d'euros (2002 : 302 130 milliers d'euros et 2001 : 271 781 milliers d'euros). La répartition de l'effectif consolidé, qui inclut également

le personnel mis à disposition de la Société, est la suivante à la clôture des exercices clos les 31 décembre 2003, 2002 et 2001 :

	France	États-Unis & autres	Total
31 décembre 2003	1 970	2 118	4 088
31 décembre 2002	1 940	2 026	3 966
31 décembre 2001	1 892	1 956	3 848

Note U – Résultat net par action

Les résultats nets par action, de base et dilués, ont été déterminés comme suit :

	Exercices clos les 31 décembre		
	2003	2002	2001
<i>(en unités, sauf résultats nets en milliers d'euros et données par action)</i>			
Résultat net	114 098	105 986	88 741
Nombre moyen d'actions en circulation	113 048 656	114 118 817	113 694 585
Effet dilutif des options	1 665 410	2 128 908	2 965 403
Nombre d'actions diluées en circulation	114 714 066	116 247 725	116 659 988
Résultat net de base par action	1,01	0,93	0,78
Résultat net dilué par action	0,99	0,91	0,76

Note V – Rapprochement avec les états financiers établis en conformité avec les principes comptables américains

	Exercice clos le 31 décembre 2003	
	Situation nette	Résultat net
Données établies selon les règles comptables françaises	605 375	114 098
Amortissement des survaleurs ⁽¹⁾	52 465	24 896
Instruments financiers ⁽²⁾	3 256	(508)
Dilution sur titres SolidWorks ⁽³⁾	(3 624)	(2 488)
Autres	206	(579)
Données établies selon les règles comptables américaines	657 678	135 419

(1) Selon les normes françaises, les écarts d'acquisitions sont amortis en fonction de leur durée de vie économique. En normes américaines, par application du SFAS 141 relatif aux regroupements d'entreprises et du SFAS 142 relatif aux écarts d'acquisition et autres actifs incorporels, l'amortissement des écarts d'acquisition est supprimé. Cette suppression de l'amortissement des écarts d'acquisition concerne les acquisitions réalisées après le 30 juin 2001 pour l'exercice clos le 31 décembre 2001 et la totalité des écarts d'acquisition non amortis à partir de l'exercice 2002. L'amortissement des écarts d'acquisition est remplacé par des tests de dépréciation annuels réalisés par référence à la juste valeur des unités de "reporting" de la Société.

(2) Selon les principes comptables français, les instruments financiers destinés à couvrir des transactions futures ne peuvent être enregistrés au bilan (engagement hors bilan). Lors de sa réalisation, la transaction sera comptabilisée au cours garanti par l'instrument de couverture.

Le SFAS 133 requiert que tous les instruments dérivés et les instruments de couverture soient inscrits au bilan de la Société à leur juste valeur. La variation de

la juste valeur des instruments financiers est comptabilisée immédiatement au compte de résultat de la Société à l'exception de certaines opérations de couverture pour lesquelles la variation de la juste valeur figure en résultat étendu dans les capitaux propres consolidés. Cette exception s'applique à la partie efficace des instruments de couverture des transactions futures et aux instruments de couverture du risque de change sur un investissement net.

(3) En normes françaises, l'émission de nouvelles actions dans SolidWorks non souscrite par la Société a été traitée comme une cession de titres. En conséquence, un produit de dilution a été constaté dans les comptes consolidés de la Société. En raison de son caractère temporaire, la comptabilisation de cette dilution, selon les principes comptables américains, est identique à celui des titres d'autocontrôle pour la Société. En conséquence, aucun gain de dilution n'est constaté.

4

Autres informations

Sommaire

FACTEURS DE RISQUE	p. 101	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 2 JUIN 2004	p. 127
Risques liés à l'activité	p. 101	Activités et résultats consolidés du groupe Dassault Systèmes	p. 127
Risques liés à un investissement dans l'action ou le certificat ADS Dassault Systèmes	p. 107	Activités et résultats de Dassault Systèmes, société mère	p. 127
RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL	p. 108	PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 2 JUIN 2004	p. 144
Assemblées générales	p. 110	De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	p. 144
Existence de seuils statutaires	p. 111	De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	p. 148
Identification des détenteurs de titres au porteur	p. 111	De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire	p. 157
Participation et intéressement du personnel	p. 112	ATTESTATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	p. 158
Bilan social	p. 112	AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	p. 158
Effectifs	p. 112	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	p. 159
Assurances	p. 113	CONTRÔLE EXTERNE	p. 159
Nantissement d'actifs	p. 115	RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE	p. 159
Calendrier indicatif des dates de publication des informations financières	p. 115	TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	p. 160
CAPITAL ET ACTIONNARIAT	p. 116	GLOSSAIRE DES TERMES ET ABRÉVIATIONS	p. 162
Capital social au 31 mars 2004	p. 116		
Modification du capital et des droits attachés aux actions	p. 116		
Acquisition par Dassault Systèmes de ses propres actions	p. 116		
Autorisations d'augmenter le capital	p. 117		
Tableau d'évolution du capital de Dassault Systèmes au cours des cinq derniers exercices	p. 118		
Répartition du capital et des droits de vote de Dassault Systèmes	p. 119		
Personnes morales détenant le contrôle de Dassault Systèmes	p. 120		
Nantissement d'actions de Dassault Systèmes inscrites au nominatif pur	p. 120		
Organigramme de la Société	p. 121		
Options de souscription d'actions	p. 122		
Politique de distribution des dividendes	p. 124		
Marché des titres de Dassault Systèmes	p. 125		

FACTEURS DE RISQUE

Risques liés à l'activité

Les conditions économiques et de marché actuelles pourraient entraîner la poursuite du ralentissement des décisions et la baisse des investissements des sociétés en matière d'infrastructures informatiques. Dans une telle éventualité, le chiffre d'affaires et le résultat de la Société pourraient progresser plus lentement, et ceci pourrait augmenter les fluctuations trimestrielles, tandis qu'un dollar US faible pourrait impacter de manière négative le taux de croissance d'autres marchés importants dans lesquels la Société exerce son activité.

Ces dernières années ont été marquées par un ralentissement de la croissance économique générale en Europe, qui a provoqué le report et la réduction des dépenses des sociétés dans le domaine des infrastructures informatiques, y compris les applications logicielles de gestion de cycle de vie des produits que la Société développe. Ceci est susceptible d'affecter de manière négative la croissance du chiffre d'affaires et du bénéfice de la Société, ou encore de les réduire dans certains marchés.

Les différents secteurs industriels auxquels la Société s'adresse sont exposés à des degrés divers à ce risque de ralentissement ou de baisse des investissements des sociétés, tant en termes de volume que de calendrier, et ce, compte tenu de leurs propres cycles d'investissement et de leurs sensibilités respectives à la conjoncture économique à court terme.

En outre, un dollar US faible pourrait affecter négativement la situation économique de certaines zones industrielles situées à l'extérieur de la zone dollar US telles que l'Europe ou l'Asie. Si tel était le cas, il est possible que les clients de la Société modifient leurs perspectives quant à la croissance future, ou décident de retarder ou d'annuler leurs investissements, y compris leurs investissements dans les produits de la Société. Ce risque est difficile à gérer puisque la Société est dépendante de la conjoncture économique générale. Cependant, son exposition est en partie limitée par la répartition de son chiffre d'affaires sur diverses régions du monde qui ne connaissent pas les mêmes tendances

économiques, et par la répartition des activités de la Société sur divers secteurs industriels qui ne réagissent pas de la même manière aux conditions économiques.

Des défauts ou des erreurs de conception des produits de la Société seraient susceptibles de porter atteinte à sa réputation ou de l'exposer à la mise en cause de sa responsabilité.

Des logiciels sophistiqués contiennent nécessairement des erreurs, des défauts, ou des problèmes liés à la performance lors de leur premier lancement ou de la mise sur le marché de nouvelles versions ou d'améliorations. Au cas où des erreurs ou défauts seraient découverts dans les produits actuels ou futurs de la Société, il est possible que celle-ci ne soit pas en mesure de les corriger en temps utile ou qu'elle ne soit pas du tout en mesure de le faire. Les polices d'assurance peuvent ne couvrir que partiellement les coûts qu'engendre la correction d'erreurs ou de défauts importants. Des erreurs, des défauts, ou des problèmes liés à la performance affectant les produits de la Société sont susceptibles d'entraîner le rejet ou de différer l'acceptation de ses produits par le marché, ou encore de ralentir leur déploiement chez les clients, ainsi que de détourner des ressources de développement importantes, de porter atteinte à sa réputation et, par ricochet, d'accroître ses charges de service et de garantie.

Des erreurs, défauts et autres problèmes liés aux performances pourraient être susceptibles de causer aux clients de la Société un préjudice. Ceci pourrait amener ces clients à intenter des actions en justice contre la Société. Une action en responsabilité produits intentée contre la Société pourrait, même si elle était rejetée, se révéler longue et coûteuse et avoir une incidence négative sur ses efforts de commercialisation.

La Société gère ce risque en procédant à des vérifications et à des tests répondant à des normes élevées (en collaboration notamment avec certains clients et partenaires soigneusement sélectionnés) avant de lancer un produit sur le marché. La Société est également assurée contre le risque de responsabilité produits.

Les fluctuations monétaires peuvent affecter le résultat d'exploitation de la Société de façon sensible dans la mesure où celle-ci génère une partie de son chiffre d'affaires et de ses dépenses dans des devises autres que l'euro.

Le résultat d'exploitation de la Société peut être affecté de façon significative par l'évolution des taux de change. Les fluctuations de change peuvent avoir un impact sur le montant du chiffre d'affaires et sur le montant des charges enregistré au compte de résultat après prise en compte de la conversion des autres monnaies en euros. Cependant, de telles charges contribuent à la compensation de ce risque de change étant donné qu'une partie du chiffre d'affaires de la Société est libellé dans les mêmes devises dans son compte de résultat.

Étant donné que les taux de croissance du marché des applications logicielles de gestion de cycle de vie de produits et le taux de croissance du chiffre d'affaires des principaux concurrents de la Société sont exprimés en dollars US, il est possible que ces taux de croissance, d'une période à l'autre, ne puissent être comparés avec le taux de croissance du chiffre d'affaires de la Société – exprimé en euros – pour les mêmes périodes.

Le revenu financier net de la Société peut également être significativement affecté par des fluctuations de change intervenues entre le moment où elle comptabilise des produits d'exploitation et le moment où elle en encaisse le règlement, ou entre le moment où elle comptabilise une charge et le moment où elle la règle. Ces différences sont comptabilisées dans le résultat financier.

Toute incapacité de la Société à s'adapter aux rapides mutations technologiques, à développer ou à lancer de nouveaux produits ou des améliorations des produits existants d'une manière simple à utiliser, pourrait réduire la demande de produits de la Société et peser sur sa situation financière et son résultat d'exploitation.

Les applications logicielles de gestion de cycle de vie de produits (PLM) sont caractérisées par l'utilisation de technologies et d'innovations en mutation rapide. Ces applications doivent répondre à des besoins d'ingénierie sophistiqués dans divers domaines de conception et de fabrication de produits, et doivent également répondre à des exigences de processus sophistiqués dans les domaines de la gestion du changement, de la collaboration industrielle et des activités interentreprises. Le succès de la Société est donc fortement tributaire de sa capacité à améliorer ses produits existants et à introduire de nouveaux produits d'un coût avantageux et en temps opportun, afin de suivre l'évolution des besoins des clients.

Le succès de la Société est également tributaire de la capacité de ses clients à comprendre, financer et soutenir le déploiement de tels produits au sein de leurs entreprises. Ce processus peut impliquer la réingénierie de certains des processus des clients de la Société et la migration de quantités importantes de leurs données. La combinaison de ces défis technologiques et organisationnels, associés à l'incapacité ou à la difficulté pour les clients de la Société à déployer ces nouveaux produits et technologies, au fur et à mesure qu'ils deviennent de plus en plus complexes et prépondérants, pourrait ralentir l'acceptation des solutions PLM par les clients de la Société, ce qui pourrait alors impacter de manière négative le résultat d'exploitation de la Société.

Malgré les importantes ressources qu'elle a consacrées au développement de nouveaux produits, la Société est confrontée à la complexité croissante de l'intégration de ses différentes fonctionnalités dans le cadre de ses solutions PLM et, dès lors, à des efforts d'industrialisation plus longs et difficiles pour les nouveaux produits et les nouvelles versions. La Société essaie de limiter ce risque par le biais d'échanges précoces et de tests avec ses principaux clients, et en promouvant l'innovation à travers ses organisations.

Au cours de l'exercice 2003, environ 59 % du chiffre d'affaires de la Société a été généré par IBM dans le cadre d'un contrat non exclusif de distribution et marketing, aux termes duquel la Société concède des licences de produits à IBM qui concède, à son tour, des sous-licences aux utilisateurs finaux. Si IBM décidait de mettre un terme à ses efforts de distribution ou de les réduire de façon substantielle, la situation financière et le résultat d'exploitation de la Société pourraient s'en trouver immédiatement affectés de manière négative et significative.

IBM commercialise et distribue des produits CATIA, ENOVIA et SMARTEAM dans le monde entier, dans le cadre d'un contrat non exclusif. Les recettes générées au titre de ce contrat conclu avec IBM ont représenté respectivement 59 %, 61 % et 60 % du chiffre d'affaires total en 2003, 2002 et 2001. IBM assure la commercialisation et la distribution des produits CATIA, ENOVIA et SMARTEAM principalement par l'intermédiaire de IBM PLM, entité d'IBM dédiée à la commercialisation et à la distribution de ces produits, ainsi que par l'intermédiaire de ses partenaires de distribution. IBM dispose d'un contrôle et d'un pouvoir discrétionnaire importants sur cette activité de commercialisation et de distribution, notamment en ce qui concerne les ressources financières consacrées à la commercialisation, à la sélection des circuits de commercialisation et de distribution, et à la rémunération des commerciaux et des agents commerciaux.

Les décisions et performances d'IBM dans ces domaines ont de ce fait une incidence significative sur le chiffre d'affaires des produits CATIA, ENOVIA et SMARTEAM.

Aucune disposition contractuelle n'oblige IBM à continuer à commercialiser et distribuer les produits de la Société. La décision que pourrait prendre IBM de mettre un terme à ses efforts de commercialisation ou de distribution, de les geler ou de les réduire de façon substantielle serait susceptible d'avoir un effet négatif immédiat et significatif sur la situation financière et le résultat d'exploitation de la Société. Rien ne permet d'assurer que, le cas échéant, celle-ci parviendrait à développer rapidement des méthodes de distribution alternatives. En outre, la mise en place de telles méthodes nécessiterait des ressources importantes en matière de gestion, de direction et de financement. Par ailleurs, le contrat ne fait pas interdiction à IBM de commercialiser ou de distribuer des applications logicielles PLM concurrentes, de fournir des services liés à d'autres applications logicielles PLM concurrentes, ou d'acquérir un ou plusieurs de ses concurrents ou de former une alliance stratégique avec eux, ce qui pourrait avoir un retentissement négatif important sur la situation financière et le résultat d'exploitation de la Société. Enfin, l'éventualité qu'IBM soit confronté à des problèmes de perception commerciale susceptibles d'affecter sa relation avec le marché pourrait se traduire par un effet direct sur les ventes des produits de la Société.

La Société estime que ce risque est mitigé car sa relation avec IBM génère une croissance significative, un chiffre d'affaires et des bénéfices récurrents pour IBM, tout en contribuant au développement de relations clients essentielles. En outre, la Société estime que ce risque est mitigé car elle est libre de conclure des contrats de distribution et de commercialisation avec d'autres entités.

S'il n'était pas possible pour la Société de protéger de façon adéquate sa propriété intellectuelle, ceci pourrait porter atteinte à sa position concurrentielle sur le marché et avoir une incidence négative importante sur sa situation financière et son résultat d'exploitation.

Le succès de la Société est fortement tributaire de sa technologie logicielle exclusive. La Société s'appuie sur le droit des brevets et des marques, le droit d'auteur et le secret commercial ainsi que sur des restrictions contractuelles pour protéger sa technologie. Ces protections juridiques n'ont qu'une efficacité limitée. Par ailleurs, dans certains pays, une protection efficace par droit d'auteur, secret commercial, marque ou brevet peut ne pas être possible ou n'y avoir qu'un effet limité par rapport à ce qui existe en Europe occidentale et aux États-Unis. S'il n'était pas possible pour la Société de

protéger de façon adéquate sa technologie, des tiers pourraient parvenir à développer des technologies similaires et réduire le chiffre d'affaires provenant des licences d'exploitation de ses logiciels. Par ailleurs, la Société conclut des contrats de confidentialité et de licence avec ses salariés, distributeurs, clients et prospects, et limite l'accès à certaines informations. Rien ne permet d'assurer que les mesures que la Société prend à cet égard se révéleront suffisantes pour éviter le détournement de sa technologie ou empêcher qu'elle soit développée de façon indépendante par des tiers. En outre, tout comme la plupart de ses concurrents, la Société est confronté à un accroissement du phénomène de piratage de ses produits phares, tant par des individus que par des groupes dans le monde entier.

Il peut être nécessaire pour la Société de recourir à des procédures judiciaires afin de faire valoir ses droits de propriété intellectuelle et de déterminer la validité et la portée des droits de tiers. Toute procédure judiciaire est susceptible d'entraîner des dépenses importantes pour la Société, de mobiliser ses ressources et de peser de façon importante sur son résultat d'exploitation. Il est possible que l'issue de ces procédures ne lui soit pas favorable et que ses droits de propriété intellectuelle soient jugés nuls ou non exécutoires. La Société s'est dotée d'un ensemble de mesures de protection strictes afin d'éviter les risques de conflits en matière de propriété intellectuelle, et elle effectue régulièrement des examens approfondis de ces mesures de sécurité.

Des réclamations selon lesquelles les produits de la Société portent atteinte aux droits de tiers seraient susceptibles de porter préjudice à ses ventes, d'accroître ses charges et, par voie de conséquence, d'avoir une incidence négative significative sur sa situation financière et son résultat d'exploitation.

Il est possible que des tiers, sociétés ou individus, détiennent ou obtiennent des droits d'auteur, des brevets ou d'autres droits qui puissent empêcher, limiter ou entraver la capacité de la Société de fabriquer, d'utiliser ou de vendre ses logiciels. En outre, les sociétés intervenant sur le marché du logiciel intentent de plus en plus souvent des actions en contrefaçon et en particulier en matière de brevet. Par conséquent, dans de telles circonstances, un tribunal pourrait juger que la Société a empiété sur les droits de tiers. La Société a reçu dans le passé, et pourrait recevoir à l'avenir, des notifications de contrefaçon de brevets et de droits d'auteur de tiers. La Société serait exposée à des charges importantes afin d'assurer sa défense contre toute action intentée contre elle, quelles que soient ses chances au fond, et le fait de sortir

perdante d'un litige en propriété intellectuelle ou industrielle, pourrait la forcer à prendre l'une ou plusieurs des solutions suivantes :

- cesser de fabriquer, de concéder sous licence ou d'utiliser des produits ou services utilisant les droits litigieux ;
- se voir concéder des licences payantes auprès du titulaire des droits ayant fait l'objet d'une contrefaçon, pour autant que de telles licences soient disponibles à des conditions acceptables ;
- ou revoir, si c'est possible, la conception de ses produits, ce qui pourrait engendrer des coûts substantiels et l'obliger à interrompre la concession de licences de produits et la diffusion de nouvelles versions des produits.

Si l'une quelconque des situations ci-dessus se produisait pour un produit d'importance majeure, elle pourrait avoir une incidence négative significative sur la situation financière et le résultat d'exploitation de la Société.

La Société a tendance à mitiger ce risque en faisant suivre à ses équipes de développement une série de formations périodiques sur les divers aspects du domaine de la propriété intellectuelle et industrielle, ainsi que par la mise en place de processus destinés à vérifier l'utilisation des droits de propriété intellectuelle de tiers avant la commercialisation de ses produits.

Le résultat d'exploitation trimestriel de la Société est susceptible de fluctuer, ce qui pourrait amener le cours de son action à fluctuer.

Le résultat d'exploitation trimestriel de la Société a varié de façon significative et il est susceptible de continuer à le faire à l'avenir, en raison de facteurs tels que :

- le nombre, le calendrier et l'importance des améliorations de produits ou des introductions de produits nouveaux par la Société ou ses concurrents ;
- la capacité de la Société à développer, introduire et commercialiser des versions nouvelles ou améliorées de ses produits, ainsi que les reports de commandes par les clients dans l'attente de produits nouveaux ou améliorés de la part de la Société ;
- le calendrier et la nature cyclique des redevances perçues par la Société dans le cadre du contrat de distribution conclu entre elle et IBM ;
- les fluctuations des taux de change ;
- les conditions générales du marché des applications logicielles de gestion du cycle de vie des produits, du marché informatique et des économies régionales.

La Société peut également connaître d'importantes fluctuations de ses résultats trimestriels car les décisions de ses clients quant à leurs investissements dans ses produits sont susceptibles d'être influencées par la conjoncture économique, politique et commerciale à court terme.

Une partie importante des commandes et expéditions de la Société se situe généralement pendant le dernier mois de chaque trimestre, et le résultat d'exploitation de la Société peut donc subir des fluctuations trimestrielles importantes. Par ailleurs, comme on l'observe généralement dans le secteur des logiciels, la Société a traditionnellement enregistré en décembre ses plus fortes ventes de licences de l'année, et des retards peuvent également affecter son chiffre d'affaires et ses revenus.

Le cours auquel l'action de la Société se négocie est susceptible de connaître des fluctuations importantes en raison de l'évolution trimestrielle du résultat d'exploitation de la Société et des résultats d'autres sociétés d'applications logicielles de gestion du cycle de vie des produits. Par ailleurs, les marchés boursiers mondiaux connaissent, à certains moments, des fluctuations extrêmes des cours et des volumes, qui sont susceptibles d'affecter particulièrement les cours de marché des sociétés de haute technologie.

Étant donné que la Société doit s'en remettre à IBM pour obtenir les informations relatives à une partie importante de son chiffre d'affaires, elle n'est pas toujours en mesure de connaître son chiffre d'affaires au titre d'une période donnée aussi rapidement que cela serait le cas dans d'autres circonstances. Dès lors, il peut lui arriver d'être dans l'impossibilité de confirmer ou d'ajuster ses prévisions de ventes réalisées pendant une période donnée aussi rapidement que cela serait le cas dans d'autres circonstances, ou dans un délai comparable à celui d'autres sociétés du secteur.

Les règles et méthodes comptables, comme l'environnement réglementaire en général, sont devenues de plus en plus complexes, et susceptibles d'évolution future. En conséquence, les changements dans les règles, méthodes ou interprétations applicables pourraient contraindre la Société à modifier sa politique comptable et ses pratiques commerciales, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives sur son résultat d'exploitation.

La Société établit deux jeux de comptes, l'un selon les règles comptables généralement admises en France et l'autre selon les règles comptables généralement admises aux États-Unis. En France comme aux États-Unis, les méthodes comptables applicables et leurs interprétations sont extrêmement complexes et en évolution permanente. Dans le cadre des règles comptables généralement admises aux États-Unis, la profession comptable continue de réviser certaines dispositions des normes SOP 97-2 et SAB 104, qui posent les règles relatives à la reconnaissance des revenus de logiciels, afin de donner un éclairage complémentaire sur la mise en œuvre de ces dispositions. La Société s'assure de manière

continue de son respect de toutes les règles et avis comptables existants. En fonction du résultat de ses revues permanentes, et de la diffusion éventuelle d'autres avis, procédures de mise en œuvre ou interprétations comptables, en particulier à l'égard de la reconnaissance de revenu, la Société pourrait être contrainte de modifier sa politique comptable et ses pratiques commerciales, ce qui pourrait avoir un effet significatif négatif sur son résultat d'exploitation. Voir note B "Principes Comptables" de l'annexe aux comptes consolidés. En juin 2002, le Conseil des Ministres de l'Union Européenne a adopté de nouveaux règlements imposant aux sociétés cotées de l'Union Européenne, et donc à la Société, d'appliquer les méthodes IFRS (International Financial Reporting Standards) pour préparer leurs états financiers consolidés à compter du 1^{er} janvier 2005. La Société est à l'heure actuelle en cours de préparation de la transition des règles comptables généralement admises en France aux méthodes IFRS. Ces méthodes continuent d'évoluer rapidement et substantiellement, et les règles comptables sont parfois contradictoires ou ambiguës. Cette incertitude juridique pourrait entraîner des coûts supplémentaires pour la Société ou avoir des conséquences négatives sur ses comptes ou son résultat d'exploitation. La Société s'efforce de mitiger ce risque en suivant de manière permanente l'évolution de l'ensemble des règles comptables qui lui sont applicables.

Compte tenu de la stratégie de partenariat de la Société avec d'autres entreprises pour le développement ou la commercialisation de ses produits ainsi que pour la fourniture de services de conseil autour de ses produits, le développement commercial de la Société et de ses produits pourraient être affectés négativement en cas de difficultés dans ses relations avec ses partenaires.

La stratégie de gestion du cycle de vie de produits de la Société requiert des solutions totalement intégrées sous forme de produits CAO/FAO/IAO/PDM, qui deviennent eux-mêmes de plus en plus complexes. La mise en œuvre de la stratégie PLM de la Société se fonde sur le partenariat avec d'autres entreprises, que ce soit dans le domaine du développement de produits, pour l'intégration de composants logiciels ou dans le domaine de la commercialisation, pour l'intégration à l'offre de la Société de produits complémentaires diffusés par d'autres fournisseurs de logiciels, ou encore dans le domaine du service à la clientèle, pour offrir un support adéquat en vue d'aider la clientèle à adapter et à déployer les solutions de gestion de cycle de vie de produits. La Société estime que sa stratégie de partenariat lui permet de réduire ses coûts, tout en s'assurant une couverture de marché plus large.

Néanmoins, cette situation la rend davantage dépendante de ses partenaires. Des difficultés sérieuses dans sa relation avec ses partenaires ou des modifications défavorables dans leur actionnariat pourraient affecter négativement les produits de la Société ou le processus de développement de ses activités. C'est là un risque difficile à gérer compte tenu de l'évolution rapide du secteur de l'édition de logiciels, ponctué de restructurations provoquées par des contraintes financières et autres facteurs. La Société reste toutefois attentive, dans la mesure du possible, à la viabilité financière de ses partenaires afin d'anticiper tout changement éventuel susceptible d'engendrer des difficultés relationnelles entre la Société et ses partenaires.

Dans le cas où la Société ne serait pas en mesure d'engager ou de retenir les membres clés de son personnel et de sa direction, ou si elle rencontrait des difficultés au niveau des relations générales avec ses salariés sur l'un de ses sites principaux, ses activités commerciales et son résultat d'exploitation pourraient en être affectés.

Le succès de la Société dépend dans une large mesure, entre autres facteurs, du service continu de ses principaux cadres, du personnel hautement qualifié en recherche et développement, des personnels techniques, ainsi que de la capacité de la Société de continuer à attirer, retenir et motiver le personnel qualifié. La concurrence est intense pour de tels employés, et si la Société venait à perdre sa capacité à engager et retenir les employés et dirigeants clés, ses activités commerciales et son résultat d'exploitation pourraient en être affectés négativement.

Par ailleurs, la Société dispose de divers sites importants, situés dans différents pays, et la survenance de difficultés importantes dans ses rapports avec ses salariés sur l'un quelconque de ces sites pourrait avoir des conséquences négatives. La Société n'a pas souscrit de police d'assurance en cas de perte de membres clés de son personnel.

La Société a mis en place une solide politique en matière de formation, de perfectionnement professionnel et d'incitations pour ses employés et dirigeants, et elle diversifie également ses ressources en matière de développement dans diverses régions du monde afin de limiter ses risques.

La croissance interne et externe continue de la Société ajoute à la complexité de son organisation et est susceptible de rendre plus difficile la gestion cohérente et la visibilité appropriée de ses activités. La croissance externe peut affecter de manière négative l'activité ou la performance financière de la Société en raison, entre autres facteurs, de la difficulté d'intégrer d'autres activités, produits ou technologies à ses activités, produits et technologies existants.

La Société poursuit sa croissance interne sur ses marchés du monde entier. Cette croissance continue du chiffre d'affaires,

du nombre de salariés et de l'exploitation entraîne une complexité accrue en termes de cohérence de ses diverses offres, de contrôle de ses opérations et de suivi approprié du rendement de ses investissements.

En outre, la Société continue à rechercher des opportunités de croissance externe. L'intégration d'entreprises ou d'activités nouvellement acquises est difficile et lourde tant en ce qui concerne le temps de gestion que la mise en place des systèmes de contrôle. Les marchés financiers peuvent ne pas être favorables à une acquisition. En outre, il est possible que les contraintes réglementaires en Europe et aux États-Unis empêchent la réalisation d'un projet d'acquisition ou modifient ses modalités prévues.

Enfin, des acquisitions futures pourraient contraindre la Société à engager des ressources financières importantes, à procéder à des émissions de titres de capital à effet potentiellement dilutif, à contracter des dettes et à encourir des charges d'amortissement d'immobilisations incorporelles autres que des écarts d'acquisition, et à diluer de façon générale sa marge d'exploitation ou son résultat net. Les écarts d'acquisition générés par ces transactions seront soumis à des tests de dépréciation annuels, voire plus fréquents, également susceptibles de réduire la marge d'exploitation ou le résultat net de la Société. L'acquisition d'intérêts minoritaires pourrait également donner lieu à des dépréciations.

La Société s'efforce de gérer le risque lié aux acquisitions par un examen rigoureux des différents aspects d'une transaction. Elle s'attache également aux aspects d'intégration des entreprises rachetées, tant en termes d'intégration technique de leurs produits dans son portefeuille qu'en termes d'intégration de leurs salariés et de leurs systèmes de gestion. Au niveau de la Société, la croissance interne et externe est gérée par le biais du développement de processus et de politiques visant à mieux examiner, contrôler et vérifier les diverses activités de la Société.

Une baisse des prix et un allongement du cycle de vente pourraient affecter négativement sur la croissance du chiffre d'affaires.

Ces dernières années, les prix du marché technologique ont chuté et cette tendance pourrait se poursuivre et s'accroître. La concurrence, les faibles coûts marginaux et les mutations technologiques rapides sont à l'origine de cette baisse des prix. La Société a tendance à mitiger ce risque en améliorant constamment le contenu de ses solutions.

Parallèlement, en raison des conditions économiques et de la complexité des produits PLM de la Société, le cycle de vente des produits PLM s'est allongé. Par conséquent, il devient de plus en plus complexe d'anticiper le chiffre d'affaires de la

Société et sa ventilation trimestrielle, et la croissance de son chiffre d'affaires pourrait connaître un ralentissement.

Étant donné la portée multinationale de ses activités, la Société est exposée à certains risques inhérents aux opérations internationales, susceptibles d'avoir une incidence négative sur sa situation financière et son résultat d'exploitation.

En tant qu'intervenante mondiale sur le marché des applications logicielles de gestion du cycle de vie des produits, la Société voit son activité exposée à certains risques inhérents aux opérations internationales qui échappent à son contrôle. Ces risques comprennent notamment ce qui suit :

- droits de douane, contrôles des exportations et autres barrières commerciales ;
- changements inattendus des exigences réglementaires et législatives ;
- charges liées au respect d'un grand nombre de législations et de réglementations étrangères ;
- instabilité politique et économique.

Chacun de ces facteurs est susceptible d'affecter le résultat d'exploitation de la Société. Rien ne permet d'assurer que ses opérations et ventes à l'étranger ne seront pas exposées à des effets négatifs importants.

Les installations de recherche et de production de la Société sont soumises à un risque de dommages ou de pertes temporaires en raison, tout à la fois, d'interférences ou de pannes des systèmes, voire de dégradations physiques. Les pertes à court ou à long terme associées à l'utilisation de ces installations pourraient avoir un impact significatif sur son activité, son résultat d'exploitation et sa situation financière.

Les installations de recherche et développement de la Société s'articulent autour de systèmes informatiques et reposent sur le bon fonctionnement de logiciels complexes et de matériels informatiques intégrés. Il n'est cependant pas possible de garantir le fonctionnement ininterrompu ni la sécurité de ces systèmes. Par exemple, l'intrusion dans ses systèmes de pirates informatiques ou industriels pourrait interférer avec leur bon fonctionnement et causer des dommages importants, des pertes de données, voire des retards dans le déroulement de ses activités de recherche et de production. Les virus informatiques, qu'ils soient d'origine volontaire ou accidentelle, peuvent également entraîner des dommages, des pertes ou des retards similaires. Étant donné que ses systèmes intègrent des fonctionnalités très performantes ou de pointe, les "bugs" informatiques ou erreurs de conception peuvent être à l'origine de dysfonctionnements.

En outre, avec cinq sites principaux de recherche et de production, dont le siège de la Société situé à Paris en zone inondable et le site SmarTeam en Israël, des dommages matériels importants subis par l'un quelconque de ses sites, qu'ils soient d'origine naturelle ou le fait d'une attaque ou de violences locales, pourraient considérablement réduire la capacité de la Société à poursuivre le déroulement normal de ses activités. Si l'une des circonstances ainsi décrites venait à se produire, les dommages, pertes ou retards qui en résulteraient auraient un impact négatif significatif sur

son activité, son résultat d'exploitation et sa situation financière.

Afin de prévoir une protection contre ces risques, la Société s'est dotée de nombreux dispositifs de sécurité, notamment des protections anti-intrusion et autres accès codés. Elle a également contracté une police d'assurance pour perte d'activité et réparation ou remplacement d'installations pour certains de ses sites, à l'égard de ces différentes sources potentielles d'interférence ou d'interruption.

Risques liés à un investissement dans l'action ou le certificat ADS Dassault Systèmes

Groupe Industriel Marcel Dassault détient environ 45 % des actions Dassault Systèmes en circulation, ce qui lui permet de déterminer les décisions prises en Assemblée Générale.

Groupe Industriel Marcel Dassault ("GIMD"), qui représente les intérêts de certains des actionnaires fondateurs de la Société, a conservé une importante participation au capital de Dassault Systèmes ; il détient actuellement 45 % des actions en circulation et contrôle environ 42 % des droits de vote. Par conséquent, GIMD continue dans les faits de décider des questions soumises à l'approbation des actionnaires de Dassault Systèmes, y compris l'élection et la révocation de ses administrateurs, ainsi que l'approbation de toute fusion

ou de tout regroupement ou vente de la totalité ou de la presque totalité des actifs de la Société.

Les cours des valeurs technologiques sont en règle générale volatils, et ceci peut peser sur le cours de l'action de Dassault Systèmes.

Le cours boursier de l'action ou du certificat ADS de Dassault Systèmes est susceptible de haute volatilité puisque le marché des titres de sociétés de technologie a connu une volatilité supérieure à celle de la Bourse en général. Un grand nombre de sociétés de technologie affichent actuellement un cours de Bourse sensiblement inférieur à leur plus haut historique.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

■ DÉNOMINATION SOCIALE

Dassault Systèmes

■ SIÈGE SOCIAL

9, quai Marcel Dassault
92150 Suresnes

■ FORME JURIDIQUE

Dassault Systèmes est une société anonyme à Conseil d'administration soumise aux dispositions du Code de commerce et au décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

■ LÉGISLATION APPLICABLE

Dassault Systèmes est une société de droit français.

■ REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

Dassault Systèmes est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 322 306 440.

Le code APE de Dassault Systèmes est 722A.

■ HISTORIQUE, DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE DASSAULT SYSTÈMES

Dassault Systèmes a été constituée, sous forme de société à responsabilité limitée, le 9 juin 1981 pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter de son immatriculation, soit jusqu'au 4 août 2080. Elle a été transformée en société anonyme le 8 avril 1993.

■ OBJET SOCIAL (article 2 des statuts)

Dassault Systèmes a pour objet, en France et à l'étranger :

- le développement, la production, la commercialisation, l'achat, la vente, la location, l'après-vente de logiciels et/ou matériels informatiques ;

- la fourniture et la vente de prestations de services aux utilisateurs notamment en matière de formation, de démonstration, de méthodologie, de déploiement et d'utilisation ;

- la fourniture et la vente de ressources informatiques en combinaison ou non avec des logiciels ou des prestations de services ;

dans les domaines de la conception et de la fabrication assistées par ordinateur, de la gestion du cycle de vie des produits, du travail collaboratif, des bases de données techniques et de la gestion de procédés de fabrication, des outils de développement logiciels ainsi que dans les prolongements desdits domaines, et ce par tout moyen.

Dassault Systèmes a également pour objet :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements ;

- l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous droits de propriété intellectuelle ou industrielle ainsi que de tout savoir-faire dans le domaine informatique ;

- et, plus généralement, la participation à toute entreprise ou société créée ou à créer ainsi que la réalisation de toutes opérations juridiques, économiques, financières, industrielles, civiles et commerciales, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à l'objet ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes.

■ CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales, rapports des Commissaires aux comptes et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de Dassault Systèmes.

■ EXERCICE SOCIAL

L'exercice social, d'une durée de douze mois, couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

■ RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la Loi. Ainsi, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la Loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la Loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice. Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Assemblées Générales

■ CONVOCATION

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'administration, ou, à défaut, par le ou les Commissaire(s) aux comptes, soit par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le vingtième au moins du capital.

La convocation est effectuée par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du département du siège social et au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. Les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion des avis de convocation sont en outre convoqués à toutes les Assemblées d'actionnaires par lettre ordinaire ou, sur leur demande et à leurs frais, par lettre recommandée. L'Assemblée ne peut être tenue moins de 15 jours après l'insertion des avis de convocation ou l'envoi de la lettre aux actionnaires nominatifs.

■ ADMISSION

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et sous réserve :

- pour les propriétaires d'actions nominatives : de l'inscription de l'actionnaire sur les comptes tenus par Dassault Systèmes ou son mandataire ;
- pour les propriétaires d'actions au porteur : du dépôt, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, d'un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité (banque, établissement financier ou société de bourse) teneur de leurs comptes.

Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire cinq jours avant la date de réunion de l'Assemblée.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée. Ce formulaire, dûment complété, doit parvenir à Dassault Systèmes trois jours au moins avant la date de l'Assemblée, faute de quoi il n'en sera pas tenu compte.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat. Les actionnaires personnes morales seront représentés par les personnes physiques habilitées à les représenter vis-à-vis des tiers ou par toute personne à qui lesdites personnes physiques auront délégué leur pouvoir de représentation, sans qu'il soit nécessaire que la personne représentante soit elle-même actionnaire.

Un actionnaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code civil, peut se faire représenter aux Assemblées Générales par un intermédiaire inscrit dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette Assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide lors de la convocation de l'Assemblée, participer et voter aux Assemblées par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant son identification, dans les conditions et suivant les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il sera ainsi représenté pour le calcul du quorum et de la majorité des actionnaires.

■ CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Le vote s'exprime à main levée ou par appel nominal ou au scrutin secret selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée ou les actionnaires. Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance et, le cas échéant, par visioconférence ou par tout moyen de communication permettant leur identification, et ce dans les conditions et suivant les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. En cas de vote par correspondance, les formulaires de vote ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs. Pour le calcul de la majorité, il n'est tenu compte que des formulaires de vote par correspondance dûment complétés et reçus par Dassault Systèmes trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Droit de vote double (article 30 des statuts)

Chaque action donne droit à une voix. Toutefois, l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 28 mai 2002 a instauré un droit de vote double en faveur des actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même titulaire. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Conformément à la loi, le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou donation familiale.

Le droit de vote double peut également cesser par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

Limitation des droits de vote

Il n'existe pas de mécanisme de plafonnement des droits de vote.

Existence de seuils statutaires (Assemblée Générale Mixte du 15 avril 1996)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à posséder directement ou indirectement un nombre d'actions représentant une fraction au moins égale à 2,5 % du capital de Dassault Systèmes ou des droits de vote, est tenue d'informer Dassault Systèmes, par lettre recommandée avec avis de réception, du nombre total des actions ou des droits de vote qu'elle détient dans un délai de 15 jours à compter de la date d'acquisition.

Cette déclaration doit être faite, dans les mêmes conditions, chaque fois qu'un seuil entier de 2,5 % est franchi à la hausse jusqu'à 50 % inclus du nombre total des actions de Dassault Systèmes ou des droits de vote.

La déclaration mentionnée ci-dessus doit également être faite lorsque la participation en capital ou en droit de vote devient inférieure aux seuils ci-dessus.

Dans chaque déclaration visée ci-dessus, le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien toutes les actions ou droits de vote détenus ou possédés, au sens de l'article L. 233-7 et suivants du Code de commerce. Il devra

également indiquer la ou les dates d'acquisition ou de cession de ses actions.

En cas de non-respect de cette obligation d'information, les actions excédant la fraction de 2,5 % qui auraient dû être déclarées sont privées du droit de vote, à la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital de Dassault Systèmes ou des droits de vote au moins égale à la fraction précitée de 2,5 % dudit capital ou des droits de vote, pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Le Conseil d'administration a proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 2 juin 2004 de modifier l'article 13 des statuts relatif aux droits et obligations attachés aux actions afin d'aligner le délai de déclaration ci-dessus sur le délai prévu par l'obligation légale de déclaration de franchissement de seuils résultant de la loi de sécurité financière : le délai de 15 jours serait alors ramené à 5 jours de bourse.

Identification des détenteurs de titres au porteur

Dassault Systèmes peut à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres au porteur de Dassault

Systèmes conférant immédiatement ou à terme le droit de vote à ses Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Participation et intéressement du personnel

■ ACCORDS DE PARTICIPATION

Les salariés de Dassault Systèmes et de Dassault Data Services bénéficient d'accords de participation aux bénéfices (4 mars 2002 pour Dassault Systèmes et 20 décembre 1999 pour Dassault Data Services). Un accord de participation aux bénéfices est actuellement en cours de négociation pour les salariés de Dassault Systèmes Provence. Les modalités de calcul de la participation des salariés de Dassault Data Services et Dassault Systèmes Provence reposent a minima sur la formule légale. Des modalités plus favorables aux salariés que celles résultant de l'application de la formule légale ont été retenues pour le calcul de la participation des salariés de Dassault Systèmes depuis l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 1996.

La charge enregistrée au titre de la participation des salariés dans les comptes consolidés de la Société était respectivement de 10 631, 11 623, 11 701, 11 218 et 10 113 milliers d'euros au titre des exercices clos les 31 décembre 2003, 2002, 2001, 2000 et 1999 (voir "Note O des Comptes consolidés").

■ ACCORDS D'INTÉRESSEMENT

Les salariés de Dassault Systèmes et de Dassault Systèmes Provence bénéficient d'un système d'intéressement aux bénéfices (4 mars 2002 pour Dassault Systèmes et 29 juin 2001 pour Dassault Systèmes Provence). Les montants versés au titre de l'intéressement sont principalement calculés sur la base d'un pourcentage de répartition de la moyenne des deux derniers résultats nets sociaux après impôt sur les sociétés.

La charge enregistrée au titre de l'intéressement des salariés dans les comptes consolidés de la Société était respectivement de 7 881, 8 967, 8 930, 7 622 et 6 011 milliers d'euros au titre des exercices clos les 31 décembre 2003, 2002, 2001, 2000 et 1999.

Bilan social

Dassault Systèmes tient à la disposition de tout actionnaire qui en ferait la demande, le bilan social prévu par les articles L. 438-1 et suivants du Code du travail.

Effectifs

Les effectifs de Dassault Systèmes et de ses filiales sont répartis comme suit :

	Au 31 décembre		
	2003	2002	2001
Dassault Systèmes	1 632	1 591	1 429
Filiales	2 456	2 375	2 419
Total	4 088	3 966	3 848

La répartition de l'effectif par zone géographique et par fonction est la suivante :

	Au 31 décembre		
	2003	2002	2001
France	1 970	1 940	1 913
USA et autres	2 118	2 026	1 935
Total	4 088	3 966	3 848
R & D et production	2 025	1 907	1 796
Ventes, marketing et services	1 763	1 755	1 755
Administratif et autres	300	304	297
Total	4 088	3 966	3 848

Assurances

La Société est assurée auprès de plusieurs compagnies d'assurances pour l'ensemble des risques significatifs encourus.

La plupart des risques sont couverts soit par des polices d'assurances souscrites en France, soit par un programme nord-américain qui couvre toutes les filiales nord-américaines ainsi que leurs propres filiales ou établissements à travers le monde. La Société souscrit par ailleurs des couvertures spécifiques pour tenir compte de nécessités locales. Ces contrats ne couvrent pas des risques significatifs.

Le programme d'assurance de la Société est revu et ajusté annuellement afin de tenir compte de l'évolution du chiffre d'affaires, des activités exercées et des risques encourus par la Société.

Au cours de l'exercice 2003, le montant total des primes d'assurance comptabilisées en charge par la Société s'est élevé à 2,3 millions d'euros environ.

Au 31 décembre 2003, les niveaux de couverture par type de risque principal, tels que prévus dans les polices françaises ou le programme nord-américain, sont les suivants :

Assurances	Montants plafonds garantis
Responsabilité civile professionnelle et après livraison ⁽¹⁾ Franchise : de 100 000 à 200 000 \$	– 12 millions de dollars par an.
Responsabilité des dirigeants ⁽¹⁾ Franchise en Amérique du Nord : de 75 000 à 250 000 \$	– 8 millions de dollars par sinistre et par an.
Dommages aux biens Franchise en France : 15 000 € Franchise en Amérique du Nord : 5 000 \$ (portée à 25 000 \$ en cas de tremblement de terre, raz-de-marée)	<ol style="list-style-type: none"> 1) Pour les dommages matériels : <ul style="list-style-type: none"> – 229 millions d'euros en France ; – jusqu'à 39,7 millions de dollars en Amérique du Nord ; – 250 000 dollars dans le reste du monde. 2) En cas de tremblement de terre, raz-de-marée, tempête : <ul style="list-style-type: none"> – 65 millions d'euros en France ; – 5 millions de dollars en Amérique du Nord (sauf Californie). 3) En cas de mise en jeu de la responsabilité en France : <ul style="list-style-type: none"> – 7,6 millions d'euros. 4) Pour les frais supplémentaires et pertes pécuniaires en France : <ul style="list-style-type: none"> – 3 millions d'euros. 5) pour la perte d'exploitation en Amérique du Nord : <ul style="list-style-type: none"> – 5 millions de dollars.
Multirisques incendie (ou petits risques locatifs) ⁽²⁾	– 15,2 millions d'euros par sinistre en France, avec des limitations particulières de plafonds selon le type de sinistre (vol, incendie, bris de glaces ou bris de machines).
Tous risques informatiques ⁽³⁾ Franchise : de 170 € à 19 000 €	<ol style="list-style-type: none"> 1) Pour les dommages matériels subis par le matériel informatique : <ul style="list-style-type: none"> – 33,3 millions d'euros en France. 2) Pour chacun des frais supplémentaires et des frais de reconstruction des informations (perte d'exploitation) : <ul style="list-style-type: none"> – 0,9 million d'euros en France.
Responsabilité civile dite d'exploitation générale Franchise pour les dommages immatériels non consécutifs : 30 500 € Franchise pour les vols en Amérique du Nord : de 5 000 à 10 000 \$	<ol style="list-style-type: none"> 1) Pour les dommages corporels, matériels et immatériels confondus : <ul style="list-style-type: none"> – 30,4 millions d'euros par sinistre en France ; – 1 million d'euros pour les sociétés étrangères. 2) Pour les dommages immatériels non consécutifs, et les dommages causés aux biens confiés ainsi que ceux immatériels en résultant : <ul style="list-style-type: none"> – 2,2 millions d'euros par sinistre et par an en France. 3) Pour les dommages ayant pour origine la faute inexcusable de l'employeur : <ul style="list-style-type: none"> – 2,5 millions d'euros par an en France. 4) Pour les dommages résultant d'atteintes accidentelles à l'environnement : <ul style="list-style-type: none"> – 1,5 million d'euros par sinistre et par an en France. 5) Pour les dommages résultant de vol par préposés : <ul style="list-style-type: none"> – 0,7 million d'euros par sinistre et par an en France ; – 1 million de dollars par sinistre et par an en Amérique du Nord.
Responsabilité civile du commettant et flotte automobile Franchise en France : 760 € Franchise en Amérique du Nord : 500 \$	<ol style="list-style-type: none"> 1) En France : <ul style="list-style-type: none"> – Couverture illimitée en matière de responsabilité et limitée à la valeur vénale en cas d'incendie ou de vol du véhicule. 2) Pour les sociétés nord-américaines et leurs filiales : <ul style="list-style-type: none"> – 1 million de dollars pour les dommages corporels et matériels.
Transports ⁽³⁾ Franchise : 3 800 €	<ul style="list-style-type: none"> – 30 millions d'euros par sinistre et/ou expédition et/ou moyen de transport ; – montant ramené à 0,9 million d'euros en cas de biens transportés à bord des véhicules des préposés.
Accidents de travail des salariés américains ("Workers' compensation") ⁽⁴⁾	– selon les montants fixés par les États d'Amérique concernés.
Responsabilité au titre du programme des "employee benefits" ⁽⁴⁾	– 1 million de dollars par dommage.
Responsabilité fiduciaire (ERISA) ⁽⁴⁾	– 3 millions de dollars par dommage.
Couverture "parapluie" ⁽⁴⁾	– 10 millions de dollars par dommage, en complément des assurances décrites ci-dessus couvrant les sociétés nord-américaines ainsi que leurs filiales.

(1) Cette police bénéficie à l'ensemble de la Société.

(2) Cette police couvre uniquement les agences de Dassault Systèmes situées en France et toutes les filiales françaises de Dassault Systèmes à l'exception de Dassault Systèmes Provence.

(3) Cette police couvre uniquement les sociétés françaises. Dans le cadre du programme d'assurance nord-américain, ce type de risque est assuré au titre de la police Dommages aux biens.

(4) Cette police couvre uniquement les sociétés nord-américaines ainsi que tout ou partie de leurs filiales en fonction des nécessités légales propres à chacun des pays concernés.

Les montants plafonds garantis ci-dessus sont inchangés par rapport à ceux applicables en 2002, sauf en ce qui concerne la police Responsabilité des Dirigeants, dont le montant plafond garanti s'élevait, en 2002, à 10 millions de dollars.

Par ailleurs, Dassault Systèmes a mis en place des mécanismes internes de prévention visant à maintenir l'exploitation et limiter l'impact de perte significative en cas de sinistre majeur. C'est ainsi qu'en dehors de la procédure de

mise sous séquestre du code source développé par Dassault Systèmes, il existe un système de sauvegarde informatique sécurisé et quotidien de ce code source et de l'ensemble des données électroniques conservées sur les serveurs, les stations de travail et les ordinateurs portables de Dassault Systèmes. Cette sauvegarde informatique est réalisée sur deux sites distincts.

Nantissement d'actifs

Au 31 mars 2004 et à la connaissance de la Société, il n'existe aucun nantissement sur les actifs de Dassault Systèmes à l'exception des inscriptions prises par

les organismes de financement dans le cadre de contrats de location financière. Les actions et le fonds de commerce de ses filiales ne font l'objet d'aucune sûreté.

Calendrier indicatif des dates de publication des informations financières

Le calendrier indicatif suivant a été préparé sur la base des dates de publication des mêmes informations au cours de l'exercice précédent :

Communiqué de presse sur le chiffre d'affaires et les résultats des :
 – 2^e trimestre 2004 :29 juillet 2004
 – 3^e trimestre 2004 :26 octobre 2004
 – 4^e trimestre 2004 :4 février 2005

La publication au BALO est généralement faite dans les quinze jours suivants.

Publication au BALO des :

- états financiers consolidés intérimaires
 au 30/06/04 :mi-octobre 2004
- comptes consolidés de
 l'exercice clos au 31/12/04 :fin avril 2005

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

Dassault Systèmes n'a émis aucun titre qui ne soit pas représentatif du capital.

Capital social au 31 mars 2004

Au 31 mars 2004, le capital de Dassault Systèmes s'élève à 113 476 749 euros et se compose de 113 476 749 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées. Au 31 décembre 2003, le capital de Dassault Systèmes s'élevait à 113 403 665 euros et se composait de 113 403 665 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées. Toutes les actions sont de même catégorie et bénéficient statutairement des mêmes droits, tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même titulaire. Il est également précisé que les actions émises du fait de l'exercice

des stock-options entre le 1^{er} janvier et la date de paiement du dividende distribué au titre de l'exercice précédent n'ont pas vocation à percevoir ce dividende.

Au 31 décembre 2003, SW Securities LLC, filiale américaine à 100 % de SolidWorks Corporation elle-même détenue à 100 % par Dassault Systèmes, détenait 359 438 actions de Dassault Systèmes, soit 0,32 % du capital social. Au 31 mars 2004, elle en détenait 343 411. En raison de leur qualité d'actions d'autocontrôle, ces actions détenues par SW Securities LLC sont dépourvues du droit de vote et n'ont pas vocation à recevoir de dividendes.

En conséquence, le nombre total des droits de vote s'élève, au 31 décembre 2003, à 120 789 237 et, au 31 mars 2004, à 120 886 322.

Modification du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

Acquisition par Dassault Systèmes de ses propres actions

Dans le cadre du dispositif prévu par l'article L. 225-209 du Code de commerce, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 28 mai 2003 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres, plafonné à 10 % du capital social, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003, notamment en vue de permettre une annulation des titres et améliorer ainsi la rentabilité des fonds propres et le résultat par action. Le prix maximum d'achat ne doit pas être supérieur à 60 euros par action (hors frais d'acquisition) et le prix minimum de vente ne doit pas être inférieur à 15 euros par action (hors frais de cession). Le montant cumulé des acquisitions ne doit pas dépasser 400 millions d'euros. Cette

autorisation a remplacé une autorisation de même nature donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires le 28 mai 2002, qui prévoyait un prix maximum d'achat de 80 euros et un prix minimum de vente de 20 euros. Elle a fait l'objet d'une note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse sous le numéro 03-398 en date du 9 mai 2003.

Dans le cadre de l'autorisation du 28 mai 2002, Dassault Systèmes a acquis, début février 2003, 1 375 201 de ses actions sur le marché dans l'unique but de les annuler, et ce pour une valeur globale de 29 450 250 euros et une valeur unitaire moyenne pondérée de 21,42 euros hors frais d'acquisition. Aucun contrat de liquidité ni de produits dérivés n'a été mis en œuvre dans le cadre de ce programme de rachat.

Dans le cadre de l'autorisation du 28 mai 2003, Dassault Systèmes a annulé, le 31 mai 2003, les 1 375 201 actions alors autodétenues. Depuis cette date, Dassault Systèmes n'a procédé à aucune opération de rachat d'action et ne détient en conséquence aucune de ses propres actions.

Dans le même cadre du dispositif prévu par l'article L. 225-209 du Code de commerce, le Conseil d'administration a proposé à l'Assemblée Générale Mixte en date du 2 juin 2004 d'autoriser le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres, plafonné à 10 % du capital social arrêté au jour de ladite Assemblée, ce qui, sous réserve qu'aucune option de souscription d'actions n'ait été exercée entre le 1^{er} avril 2004 et cette date, représente un nombre maximum de 11 347 674. Si cette proposition de résolution est adoptée, l'autorisation sera valable jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004, pour un prix d'achat plafond de 60 euros par action. Le montant maximal des fonds destinés au rachat des actions de Dassault Systèmes ne pourra dépasser 400 millions d'euros.

Cette opération serait réalisée en vue d'intervenir sur le marché des titres, par ordre de priorité décroissant, sans pour autant préjuger de l'ordre effectif d'utilisation de l'autorisation de rachat qui sera fonction des besoins et des opportunités :

- afin d'optimiser le résultat par action par voie d'annulation d'actions propres entraînant une réduction du capital social ;

- en vue de favoriser la réalisation d'opérations financières ou de croissance de la Société ;

- à des fins de régularisation des cours ;

- afin d'attribuer les actions aux salariés et dirigeants dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan d'options d'achat d'actions ;

- afin de remettre les actions ainsi rachetées aux bénéficiaires de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions, lors de l'exercice de leurs droits ;

- ou encore, en vue de conserver les titres acquis et, le cas échéant, les céder par tous moyens prévus par la loi.

La note d'information, visée par l'Autorité des marchés financiers le 13 mai 2004 sous le numéro 04-414, est tenue à la disposition des actionnaires, gratuitement sur simple demande, dans les quinze jours précédant la tenue de l'Assemblée ; elle contient toutes les informations complémentaires utiles à leur information au sujet de ce programme de rachat.

Dans la perspective d'une annulation des actions achetées, le Conseil d'administration a également proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 2 juin 2004 d'autoriser le Conseil d'administration à annuler le cas échéant, en une ou plusieurs fois, et pour la même durée, tout ou partie des actions qu'il aura ainsi achetées et à réduire corrélativement le capital social dans la limite de 10 % de son montant. Tous pouvoirs seraient délégués au Conseil d'administration pour réaliser cette opération de réduction de capital.

Autorisations d'augmenter le capital

En application de l'article L. 225-129-III alinéa 2 du Code de commerce, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 28 mai 2002 a donné délégation au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, y compris de bons de souscription autonomes, donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital de Dassault Systèmes. Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées ne peut excéder 10 millions d'euros, tandis que le montant nominal des titres d'emprunt susceptibles d'être émis ne peut dépasser 600 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.

Dans ce cadre, le Conseil peut procéder à l'émission de valeurs mobilières soit en permettant aux actionnaires de conserver leur droit préférentiel de souscription, soit en décidant de supprimer ce droit préférentiel de souscription.

À la date de dépôt du présent Document de référence,

le Conseil d'administration n'avait pas fait usage de cette délégation globale qui prend fin le 27 juillet 2004.

Compte tenu de cette date d'expiration et afin de permettre à Dassault Systèmes de faire appel au marché en fonction de ses besoins et dans les meilleures conditions, il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 2 juin 2004 de renouveler la délégation existante. Il sera ainsi donné au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, y compris de bons de souscriptions autonomes, donnant accès à des actions de Dassault Systèmes. Le montant nominal des augmentations de capital susceptible d'être réalisé ne pourra excéder 25 millions d'euros, tandis que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de Dassault Systèmes susceptibles d'être émises ne pourra dépasser 1 milliard d'euros ou la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.

Tableau d'évolution du capital de Dassault Systèmes au cours des cinq derniers exercices

Date	Opération	Valeur nominale unitaire	Montant du capital social	Nombre cumulé d'actions	Montant nominal des augmentations de capital
1 ^{er} janvier 1999		5 F	564 963 000 F	112 992 600	
30 septembre 1999	Exercice des levées d'options dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions et conversion du capital social en euros ⁽¹⁾	1 € soit 6,55957 F	113 038 012 € soit 741 480 752,37 F	113 038 012	26 909 957,87 € soit 176 517 752,37 F
31 décembre 1999	Exercice des levées d'options dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions	1 € soit 6,55957 F	113 205 287 € soit 742 578 004,44 F	113 205 287	167 275 € soit 1 097 252,07 F
31 décembre 2000	Exercice des levées d'options dans le cadre des plans de souscription d'actions	1 €	113 926 963 €	113 926 963	721 676 €
28 février 2001	Exercice des levées d'options dans le cadre des plans de souscription d'actions	1 €	113 939 128 €	113 939 128	12 165 €
31 mai 2001	Fusion et apport partiel d'actif ⁽²⁾	1 €	114 319 178 €	114 319 178	380 050 €
31 décembre 2001	Exercice des levées d'options dans le cadre des plans de souscription d'actions	1 €	114 475 204 €	114 475 204	156 026 €
31 mai 2002	Annulation des 29 033 actions autodétenues par Dassault Systèmes	1 €	114 446 171 €	114 446 171	(29 033 €)
31 décembre 2002	Exercice des levées d'options dans le cadre des plans de souscription d'actions	1 €	114 570 841 €	114 570 841	124 670 €
31 mai 2003	Annulation des 1 375 201 actions autodétenues par Dassault Systèmes	1 €	113 195 640 €	113 195 640	(1 375 201 €)
31 décembre 2003	Exercice des levées d'options dans le cadre des plans de souscription d'actions	1 €	113 403 665 €	113 403 665	208 025 €

(1) Augmentation du capital social par incorporation de primes d'émission et primes d'apport pour l'exprimer par multiple de la valeur nominale des actions, cette valeur étant portée à 1 euro.

(2) Création de 38 945 757 actions nouvelles de 1 euro émises par fusion-absorption de Dassault Participation, puis annulation des 38 925 368 actions alors auto-détenues par Dassault Systèmes, le montant de la prime de fusion résultant de cette opération étant de 306 458 euros et, enfin, création de 359 661 actions nouvelles de 1 euro émises avec prime d'apport de 18 576 490 euros, par apport de la totalité des droits sociaux de Structural Research & Analysis Corporation.

Le montant des primes d'émission enregistrées lors des augmentations de capital qui se sont succédées depuis le 31 décembre 2000 figure dans le "Tableau de variation des capitaux propres consolidés" inclus dans les Comptes consolidés.

Répartition du capital et des droits de vote de Dassault Systèmes

La répartition du capital de Dassault Systèmes au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002 est présentée ci-après :

Actionnaires	Nombre d'actions au 31/12/02	Capital en % au 31/12/02	Nombre de droits de vote au 31/12/02	Droits de vote en % au 31/12/02	Nombre d'actions au 31/12/01	Capital en % au 31/12/01	Nombre de droits de vote au 31/12/01	Droits de vote en % au 31/12/01
Groupe Industriel Marcel Dassault ⁽¹⁾	51 184 857	44,7 %	51 184 857	42,0 %	50 763 496	44,3 %	50 763 496	44,6 %
État français	17 821 334	15,6 %	17 821 334	14,6 %	17 821 334	15,6 %	17 821 334	15,6 %
Charles Edelstenne ⁽²⁾	7 657 884	6,7 %	15 290 672	12,5 %	7 632 884	6,7 %	7 632 884	6,7 %
SW Securities LLC ^{(3) et (4)}	391 410	0,3 %	–	–	502 417	0,4 %	–	–
Dassault Systèmes ⁽⁴⁾	–	–	–	–	29 033	0,0 %	–	–
Administrateurs et dirigeants ⁽⁵⁾	44 829	0,0 %	45 641	0,0 %	482 079	0,4 %	482 079	0,4 %
Public	37 470 527	32,7 %	37 551 654	30,9 %	37 243 961	32,6 %	37 243 961	32,7 %
Total	114 570 841	100,0 %	121 894 158	100,0 %	114 475 204	100,0 %	113 943 754	100,0 %

(1) Le 19 décembre 2002, la société civile Rond Point Finance, actionnaire de Groupe Industriel Marcel Dassault à hauteur de 51,73 % du capital, a absorbé cette société, a pris la forme de société anonyme et a modifié sa dénomination sociale pour devenir "Groupe Industriel Marcel Dassault".

(2) Y compris les actions détenues par deux sociétés civiles familiales gérées par Charles Edelstenne.

(3) Lors de l'acquisition de SolidWorks Corporation, 4 850 000 actions, soit après division par deux de la valeur nominale des actions, 9 700 000 actions, ont été émises afin de rémunérer l'apport à Dassault Systèmes de la totalité des droits sociaux de SolidWorks Corporation.

Sur ces 9 700 000 actions émises, 7 321 436 ont été offertes aux anciens actionnaires de SolidWorks Corporation en rémunération de leur apport en nature. Le solde, soit 2 378 564 actions, a été souscrit par SW Securities LLC et est destiné à faire face à l'exercice par leurs bénéficiaires des options de souscription d'actions attribuées et du warrant émis par SolidWorks Corporation avant le 25 juillet 1997.

(4) Hormis les actions détenues par SW Securities LLC et, le cas échéant, par Dassault Systèmes, il n'existe pas d'autres titres d'autocontrôle ou d'autodétention directs ou indirects.

(5) À l'exclusion de Charles Edelstenne.

Au 31 décembre 2003 et au 31 mars 2004, la répartition du capital de Dassault Systèmes ressort comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions au 31/12/03	Capital en % au 31/12/03	Nombre de droits de vote au 31/12/03	Droits de vote en % au 31/12/03	Nombre d'actions au 31/03/04	Capital en % au 31/03/04	Nombre de droits de vote au 31/03/04	Droits de vote en % au 31/03/04
Groupe Industriel Marcel Dassault	51 184 857	45,14 %	51 184 857	42,37 %	51 184 857	45,11 %	51 184 857	42,34 %
Charles Edelstenne ⁽¹⁾	7 658 007	6,75 %	15 290 891	12,66 %	7 658 007	6,75 %	15 290 891	12,65 %
SW Securities LLC ⁽²⁾	359 438	0,32 %	–	–	343 411	0,30 %	–	–
Administrateurs et dirigeants ⁽³⁾	5 647	0,00 %	7 359	0,00 %	6 647	0,00 %	8 359	0,00 %
Public	54 195 716 ⁽⁴⁾	47,79 %	54 306 130	44,97 %	54 283 827	47,84 %	54 402 215	45,01 %
Total	113 403 665	100,00 %	120 789 237	100,00 %	113 476 749	100,00 %	120 886 322	100,00 %

(1) Y compris les actions détenues par deux sociétés civiles familiales gérées par Charles Edelstenne.

(2) Hormis les actions détenues par SW Securities LLC, il n'existe pas d'autres titres d'autocontrôle ou d'autodétention directs ou indirects.

(3) À l'exclusion de Charles Edelstenne.

(4) Dont 133 028 actions détenues au nominatif et 54 062 688 actions détenues au porteur.

À la connaissance de Dassault Systèmes, aucun actionnaire du public ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, 2,5 % (seuil statutaire) ou plus du capital ou des droits de vote.

Le 17 juillet 2003, il a été constaté que toutes les actions Dassault Systèmes détenues par l'État français étaient inscrites au nominatif depuis deux ans. À compter de cette date et jusqu'à leur cession le 4 septembre 2003, ces actions ont donc bénéficié du droit de vote double et l'État français a franchi le seuil de détention de 20 % des droits de vote Dassault Systèmes, ce qui a fait l'objet d'une déclaration auprès du Conseil des marchés financiers le 25 juillet 2003.

Le 4 septembre 2003, l'État français a converti au porteur l'ensemble de ses actions Dassault Systèmes pour les céder totalement à effet du 8 septembre 2003 ce qui lui a fait successivement franchir à la baisse les seuils de 20 %, 10 % et 5 % des droits de vote et les seuils de 10 % et 5 % du capital. L'ensemble a été l'objet d'une déclaration auprès du Conseil des marchés financiers le 8 septembre 2003.

En janvier 2004, Dassault Systèmes a commandé une étude sur les titres au porteur identifiables (TPI) auprès d'une société d'études spécialisée externe. Il en résulte que les investisseurs institutionnels ayant plus de 2 000 actions seraient au nombre de 300 environ et détiendraient près de 32 % du capital social au 31 décembre 2003. À la connaissance de Dassault Systèmes, au 31 mars 2004, la proportion des actions ayant droit de vote et détenues aux États-Unis était approximativement de 2,31 % et le nombre de détenteurs d'ADS qui les détenaient, soit pour leur propre compte, soit pour le compte de tiers, s'élevait à 93.

À la connaissance de Dassault Systèmes, il n'existe pas de pacte entre les actionnaires de Dassault Systèmes.

De son côté, Dassault Systèmes n'est partie à aucun accord d'actionnaire de société, cotée ou non cotée, qui soit susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours de bourse de Dassault Systèmes.

Personnes morales détenant le contrôle de Dassault Systèmes

Au 31 décembre 2003, Groupe Industriel Marcel Dassault détient 45,14 % du capital de Dassault Systèmes donnant droit à 42,37 % des droits de vote.

Les membres de la famille Dassault détiennent 100 % du capital de Groupe Industriel Marcel Dassault.

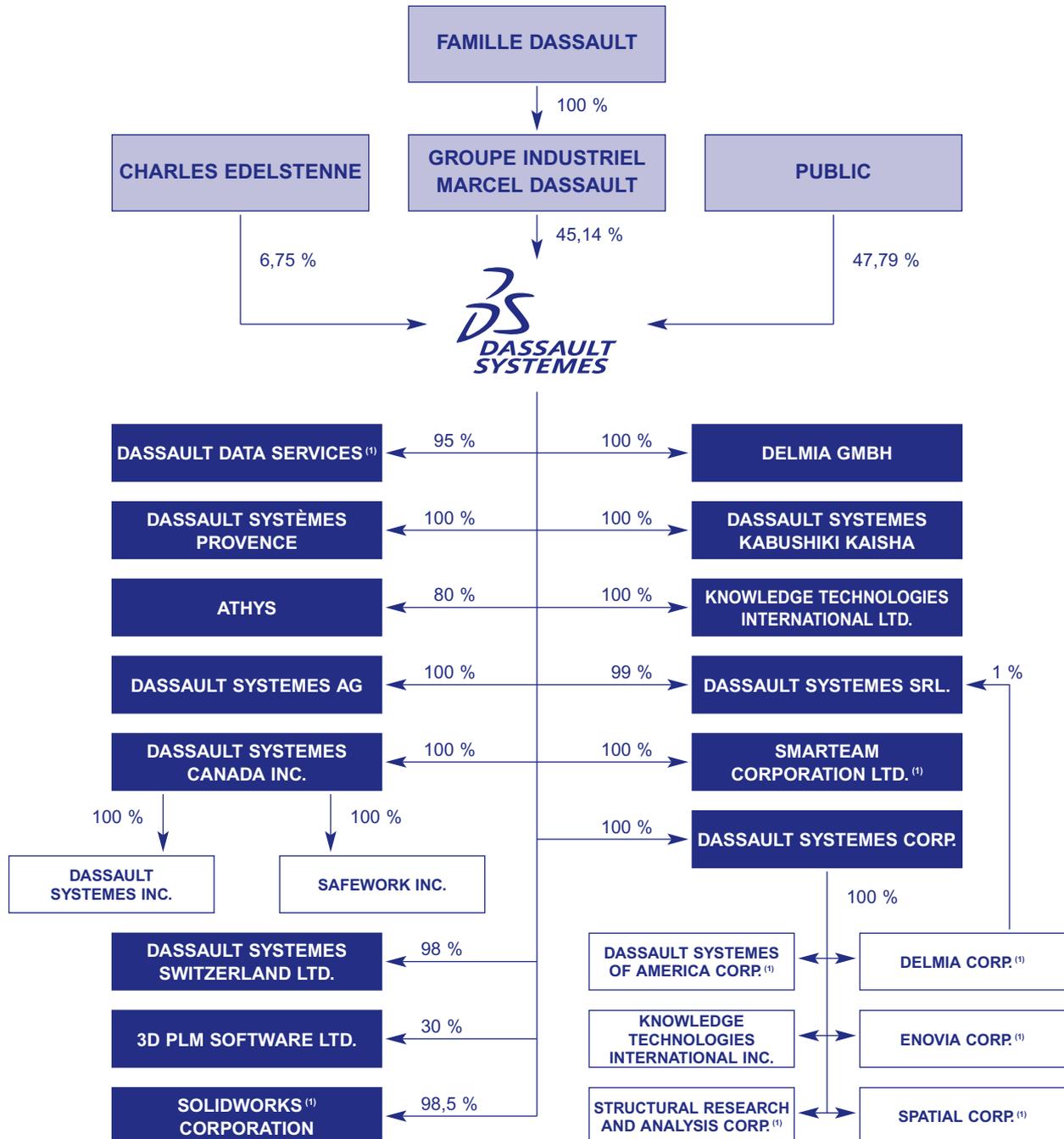
Nantissement d'actions de Dassault Systèmes inscrites au nominatif pur

À la connaissance de Dassault Systèmes, aucun titre Dassault Systèmes inscrit au nominatif pur ne fait l'objet d'un nantissement.

Organigramme de la Société

Les pourcentages figurant dans cet organigramme sont exprimés en capital détenu par les actionnaires ayant droit de vote.

La Société est constituée de Dassault Systèmes et de ses 40 filiales opérationnelles, implantées dans 21 pays. Au 31 décembre 2003, l'organigramme de la Société est le suivant :



(1) et ses filiales.

Options de souscription d'actions

Au 31 décembre 2003, dans le cadre des quatre autorisations successives qui lui ont été données par les Assemblées Générales des actionnaires le 15 avril 1996, le 6 juin 1997, le 26 janvier 1998 et le 28 mai 2002, le Conseil d'administration avait mis en place seize plans d'options de souscription d'actions au profit de certains dirigeants ou salariés de la Société.

Le prix d'exercice des options de souscription d'actions a été, pour l'ensemble des seize plans, fixé par référence à la valeur de marché de l'action Dassault Systèmes à la date d'attribution des options. Il a toujours été égal à la plus haute des trois valeurs suivantes : soit la moyenne, sans décote, des 20 derniers cours de bourse précédant la date d'attribution des options, soit le cours de clôture de l'action la veille de la dite date d'attribution, soit le cours d'ouverture de l'action à la date d'attribution.

Le tableau ci-contre, établi au 31 mars 2004, résume les caractéristiques de ces différents plans (données tenant compte rétroactivement de la division de la valeur nominale intervenue le 14 octobre 1997).

Dans le cadre de l'acquisition de SolidWorks intervenue le 25 juillet 1997, Dassault Systèmes a émis 2 378 564 actions destinées à être allouées aux titulaires des options de souscription d'actions et du warrant émis par SolidWorks préalablement à cette acquisition, lorsque ces titulaires exercent, après le 25 juillet 1997, les options ou warrants SolidWorks qu'ils détiennent. Ces actions Dassault Systèmes sont dépourvues du droit de vote et n'ont pas vocation à

percevoir des dividendes. Les actions Dassault Systèmes sont détenues par SW Securities LLC. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003, 31 972 actions Dassault Systèmes ont été allouées aux titulaires d'options SolidWorks exerçant leurs droits et 743 options ont été annulées. Au 31 décembre 2003, SW Securities LLC détenait donc 359 438 actions de Dassault Systèmes. Le nombre d'options en circulation attribuées aux salariés de SolidWorks s'élève à 105 326 options au 31 décembre 2003. Le prix moyen d'exercice des options de souscription d'actions en circulation au 31 décembre 2003 s'élevait à 4,24 euros. Au 31 mars 2004, SW Securities LLC détient 343 411 actions de Dassault Systèmes.

Il n'existe, en dehors des options de souscription d'actions accordées dans le cadre des plans d'options listés dans le tableau ci-contre, aucun titre donnant accès au capital de Dassault Systèmes. L'effet de la dilution par action au 31 décembre 2003 figure en Note U des Comptes consolidés. Au 31 mars 2004, les options de souscription d'actions en circulation, exerçables ou non, représentaient 15,77 % du capital social de Dassault Systèmes à cette même date.

Le tableau ci-dessous résume le nombre global d'options de souscription d'actions Dassault Systèmes consenties, en 2003, aux 10 premiers salariés de la Société non mandataires sociaux attributaires et le nombre global d'options levées par les 10 premiers salariés de la Société non mandataires sociaux, dont le nombre d'actions Dassault Systèmes ainsi souscrites au cours de l'exercice 2003 est le plus élevé.

	Nombre total d'options attribuées	Prix d'exercice moyen pondéré	Prix moyen pondéré des actions souscrites	Numéros des plans
Options consenties	1 020 000	23 €	–	2002-03
	120 000	23 €	–	2002-04
Options exercées	166 906	–	22,97 €	1996, 1997, 1998-2

Plan d'options	1996	1997	1998-1	1998-2	1998-3	1998-4	1998-5	1998-8	1998-9	1998-10	1998-11	1998-12	2002-01	2002-02	2002-03	2002-04	Total	
Date du Conseil d'administration	28 juin 96	15 déc. 97	28 jan. 98	9 nov. 98	9 nov. 98	15 sept. 99	15 sept. 99	29 mars 01	29 mars 01	29 juin 01	5 oct. 01	5 oct. 01	28 mai 02	28 mai 02	20 jan. 03	20 jan. 03		
Date de l'Assemblée Générale	15 avr. 96	6 juin 97	26 jan. 98	26 jan. 98	26 jan. 98	26 jan. 98	26 jan. 98	26 jan. 98	26 jan. 98	26 jan. 98	26 jan. 98	26 jan. 98	26 jan. 98	26 jan. 98	28 mai 02	28 mai 02		
Options attribuées	1 027 780 (*)	1 031 840	750 000	2 468 730	354 750	3 297 000	320 000	2 909 600	553 300	138 000	1 387 400	328 650	1 363 563	355 300	3 325 000	675 000	20 285 913	
- aux mandataires sociaux	167 000	175 400	0	1 042 850	0	1 845 750	0	1 676 150	0	0	655 000	0	651 403	0	1 500 000	0	7 713 553	
- aux 10 premiers salariés attributaires	230 000	411 600	706 000	838 000	126 000	844 000	103 500	736 000	176 600	116 403	424 100	101 000	454 000	139 000	1 060 000	219 000	6 685 203	
Nombre maximum d'actions	1 027 780	1 031 840	750 000	2 468 730	354 750	3 297 000	320 000	2 909 600	553 300	138 000	1 387 400	328 650	1 363 563	355 300	3 325 000	675 000	20 285 913	
Nombre de bénéficiaires	916	362	26	1 018	296	556	290	531	513	44	400	434	378	401	803	533	7 501	
Prix d'exercice d'une option en euros	9,00	25,92	26,37	29,58	29,58	37,00	37,00	52,00	52,00	49,00	35,00	35,00	45,50	45,50	23,00	23,00		
Dates d'exercice	À compter du 28 juin 1996 jusqu'au 27 juin 2006	À compter du 15 décembre 1999 jusqu'au 14 décembre 2007	À compter du 28 janvier 1998 jusqu'au 27 janvier 2008 (a)	À compter du 9 novembre 2000 jusqu'au 8 novembre 2008	À compter du 9 novembre 1998 jusqu'au 8 novembre 2008 (b)	À compter du 15 septembre 2001 jusqu'au 14 septembre 2009	À compter du 15 septembre 1999 jusqu'au 14 septembre 2009 (c)	À compter du 29 mars 2003 jusqu'au 28 mars 2011	À compter du 29 mars 2001 jusqu'au 28 mars 2011 (d)	À compter du 29 juin 2001 jusqu'au 28 juin 2011 (e)	À compter du 5 octobre 2002 jusqu'au 4 octobre 2011 (f)	À compter du 5 octobre 2002 jusqu'au 4 octobre 2011 (g)	À compter du 28 mai 2003 jusqu'au 27 mai 2012 (h)	À compter du 28 mai 2003 jusqu'au 27 mai 2012 (i)	À compter du 20 janvier 2004 jusqu'au 19 janvier 2013	À compter du 31 décembre 2004 jusqu'au 19 janvier 2013		
Options exercées de 1996 à 2002	806 066 (**)	76 244	624 700	34 094	120 482	13 500	66 127	0	650	101	0	0	0	0	-	-	1 741 964	
Options exercées en 2003	35 555 (***)	66 660	85 000	10 040	1 575	0	1 750	0	0	0	0	7 295	0	150	-	-	208 025	
Options annulées de 1996 à 2002	29 960	24 946	0	52 790	0	44 640	0	18 360	0	0	4 800	0	3 569	0	0	0	179 065	
Options annulées en 2003	0	4 900	27 800	2 620	39 888	9 340	42 688	8 220	32 890	0	3 600	8 500	3 009	0	3 200	0	186 655	
Options en circulation au 31 décembre 2003	156 199	859 090	12 500	2 369 186	192 805	3 229 520	209 435	2 883 020	519 760	137 899	1 379 000	312 855	1 356 985	355 150	3 321 800	675 000	17 970 204	
Options exercées entre le 1 ^{er} janvier 2004 et le 31 mars 2004	1 400	67 740	0	0	312	0	575	0	0	0	0	2 520	0	237	300	0	73 084	
Options annulées entre le 1 ^{er} janvier 2004 et le 31 mars 2004	0	0	0	0	0	0	0	420	0	0	0	0	0	0	0	0	420	
Options en circulation au 31 mars 2004	154 799	791 350	12 500	2 369 186	192 493	3 229 520	208 860	2 882 600	519 760	137 899	1 379 000	310 335	1 356 985	354 913	3 321 500	675 000	17 896 700	

(*) Dont 946 680 à des salariés de Dassault Systèmes et de DSKK et 81 100 à des salariés de DSA.

(**) Dont 732 766 par des salariés de Dassault Systèmes et de DSKK et 73 300 par des salariés de DSA.

(***) Dont la totalité par des salariés de Dassault Systèmes et de DSKK.

(a) Dont 475 002 exerçables depuis le 28 janvier 1998, 100 000 supplémentaires exerçables depuis le 28 janvier 1999, 99 998 supplémentaires exerçables depuis le 28 janvier 2000, 50 000 supplémentaires exerçables depuis le 28 janvier 2001 et le solde exerçable depuis le 28 janvier 2002.

(b) Dont 88 687 exerçables depuis le 9 novembre 1998, 88 688 supplémentaires exerçables depuis le 9 novembre 1999, 88 687 supplémentaires exerçables depuis le 9 novembre 2000 et le solde exerçable depuis le 9 novembre 2001.

(c) Dont 80 000 exerçables depuis le 15 septembre 1999, 80 000 supplémentaires exerçables depuis le 15 septembre 2000, 80 000 supplémentaires exerçables depuis le 15 septembre 2001 et le solde exerçable depuis le 15 septembre 2002.

(d) Dont 138 325 exerçables depuis le 29 mars 2001, 138 325 supplémentaires exerçables depuis le 29 mars 2002, 138 325 supplémentaires exerçables depuis le 29 mars 2003 et le solde exerçable depuis le 29 mars 2004.

(e) Dont 34 500 exerçables depuis le 29 juin 2001, 34 500 supplémentaires exerçables depuis le 29 juin 2002 et 34 500 supplémentaires depuis le 29 juin 2003.

(f) Dont 346 850 exerçables depuis le 5 octobre 2002 et 346 850 supplémentaires exerçables depuis le 5 octobre 2003.

(g) Dont 82 162 exerçables depuis le 5 octobre 2002 et 82 163 supplémentaires exerçables depuis le 5 octobre 2003.

(h) Dont 340 891 exerçables depuis le 28 mai 2003.

(i) Dont 88 825 exerçables depuis le 28 mai 2003.

Politique de distribution des dividendes

Dassault Systèmes a versé des dividendes tous les ans depuis 1986. La décision de distribution de dividendes et de leur montant dépendent des résultats et de la situation financière de Dassault Systèmes ainsi que d'autres facteurs. Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État à l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement.

Le tableau ci-après représente, pour les années concernées, les actions émises au 31 décembre de l'exercice concerné, le montant des dividendes payés par action, avoir fiscal non compris, ainsi que le montant des dividendes payés par action, avoir fiscal compris.

Exercice au titre duquel le dividende est versé	Nombre d'actions émises et ayant droit aux dividendes	Dividende par action, avoir fiscal exclu	Dividende par action, avoir fiscal compris
1998	111 863 091	1,45 F soit 0,221 €	2,175 F ⁽¹⁾ soit 0,332 € ou 2,1025 F ⁽²⁾ soit 0,3205 €
1999	112 392 052	1,75 F soit 0,267 €	2,625 F ⁽¹⁾ soit 0,40 € ou 2,45 F ⁽³⁾ soit 0,374 €
2000	113 339 585	0,31 €	0,465 € ⁽¹⁾ ou 0,3875 € ⁽⁴⁾
2001	113 943 754	0,33 €	0,495 € ⁽¹⁾ ou 0,38 € ⁽⁵⁾
2002	114 179 431	0,33 €	0,495 € ⁽¹⁾ ou 0,363 € ⁽⁶⁾
2003	113 044 227 ⁽⁷⁾	0,34 € ⁽⁸⁾	0,51 € ⁽⁹⁾ ou 0,394 € ⁽¹⁰⁾

(1) Revenu global par action pour les actionnaires personnes physiques et pour les actionnaires personnes morales bénéficiant du maintien du taux de l'avoir fiscal à 50 %.

(2) Revenu global par action pour les actionnaires personnes morales bénéficiant d'un avoir fiscal de 45 %.

(3) Revenu global par action pour les actionnaires personnes morales bénéficiant d'un avoir fiscal de 40 %.

(4) Revenu global par action pour les actionnaires personnes morales bénéficiant d'un avoir fiscal de 25 %.

(5) Revenu global par action pour les actionnaires personnes morales bénéficiant d'un avoir fiscal de 15 %.

(6) Revenu global par action pour les actionnaires personnes morales bénéficiant d'un avoir fiscal de 10 %.

(7) Ce chiffre prend en compte les actions émises au 31 décembre 2003 et ayant droit au dividende. Il est susceptible de modification à la date de paiement du dividende, dans le cas où Dassault Systèmes acquerrait des actions entre le 1^{er} janvier 2004 et la date du paiement du dividende et les conserverait ou les annulerait.

(8) Revenu global par action proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 2 juin 2004 mais non encore approuvé.

(9) Revenu global par action pour les actionnaires personnes physiques et pour les actionnaires personnes morales bénéficiant du maintien du taux de l'avoir fiscal à 50 %, proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 2 juin 2004 mais non encore approuvé.

(10) Revenu global par action pour les actionnaires personnes morales bénéficiant d'un avoir fiscal de 10 %, proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 2 juin 2004 mais non encore approuvé.

Marché des titres de Dassault Systèmes

L'action de Dassault Systèmes est cotée au Premier Marché d'Euronext Paris (code ISIN FR0000130650) depuis le 28 juin 1996. Elle est également cotée au *Nasdaq Stock Market's National Market* ("NASDAQ") à New York sous forme d'*American Depositary Share* ("ADS") sous le sigle DASTY. Une ADS correspond à une action ordinaire.

Les actions émises suite à l'exercice d'options de souscription d'actions entre le 1^{er} janvier et la date de paiement du dividende distribué au titre de l'exercice précédent n'ont pas vocation à percevoir ce dividende. Ces actions font l'objet d'une seconde ligne de cotation sur le Premier Marché d'Euronext Paris (code ISIN FR0010045187) jusqu'à la date du paiement de ce dividende. L'ADS correspondante est cotée sur le NASDAQ sous le sigle DASXY.

■ HISTORIQUE DES COURS (EN EUROS) ET VOLUMES TRAITÉS DE L'ACTION DASSAULT SYSTÈMES À PARIS DEPUIS LE 1^{ER} OCTOBRE 2002

	Nombre de titres échangés	Dernier cours du mois	Plus haut cours du mois	Plus bas cours du mois
Octobre 2002	11 890 065	24,00	25,40	15,19
Novembre 2002	7 170 899	28,44	28,80	21,20
Décembre 2002	5 665 059	20,54	28,80	20,10
Janvier 2003	5 262 052	20,65	25,39	19,80
Février 2003	9 109 544	21,26	23,69	19,92
Mars 2003	6 084 157	20,22	24,70	19,10
Avril 2003	7 947 255	25,89	28,00	20,39
Mai 2003	7 751 557	27,91	29,65	24,65
Juin 2003	9 599 500	28,60	35,00	27,80
Juillet 2003	9 649 483	30,70	32,35	27,25
Août 2003	5 814 581	32,90	33,40	28,50
Septembre 2003	18 074 634	30,10	36,32	29,60
Octobre 2003	15 042 633	36,50	39,39	29,85
Novembre 2003	7 400 495	37,23	37,50	34,07
Décembre 2003	4 816 409	36,16	38,30	34,50
Janvier 2004	8 721 814	35,50	39,00	34,99
Février 2004	8 533 017	35,10	37,22	34,05
Mars 2004	15 424 420	33,80	36,45	29,62

(Source : Bloomberg)

**■ HISTORIQUE DES COURS (EN DOLLARS) ET VOLUMES TRAITÉS
DE L'ACTION DASSAULT SYSTÈMES AU NASDAQ DEPUIS LE 1^{ER} OCTOBRE 2002**

	Nombre de titres échangés	Dernier cours du mois	Plus haut cours du mois	Plus bas cours du mois
Octobre 2002	698 600	23,88	24,51	15,05
Novembre 2002	297 647	28,70	28,97	21,44
Décembre 2002	288 140	21,91	28,50	20,97
Janvier 2003	171 509	22,68	26,40	21,50
Février 2003	126 134	22,85	25,38	21,25
Mars 2003	92 975	22,53	25,40	21,72
Avril 2003	150 485	29,59	30,60	22,10
Mai 2003	569 152	33,36	33,68	28,01
Juin 2003	1 027 774	32,90	40,05	32,11
Juillet 2003	434 901	34,51	36,00	31,29
Août 2003	95 544	36,50	36,73	32,41
Septembre 2003	492 523	35,22	39,80	34,90
Octobre 2003	1 776 418	42,10	45,00	35,51
Novembre 2003	176 244	44,95	44,95	40,53
Décembre 2003	570 809	45,57	46,25	42,90
Janvier 2004	217 524	44,86	49,50	44,05
Février 2004	379 053	44,13	47,68	42,78
Mars 2004	3 235 049	41,58	45,62	36,62

(Source : Bloomberg)

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 2 JUIN 2004

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Avant de soumettre à votre approbation les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003 et de vous demander de vous prononcer sur l'affectation du résultat, nous vous présentons un résumé de l'activité du groupe Dassault Systèmes (la "Société") et de sa société mère, Dassault Systèmes, au cours de l'exercice écoulé, leurs perspectives d'avenir et les autres informations prescrites par la loi.

Activités et résultats consolidés du Groupe Dassault Systèmes

Voir "Description de l'activité" pages 3 à 23 du présent Document de référence.

Activités et résultats de Dassault Systèmes, société mère

■ ACTIVITÉ

La société Dassault Systèmes a comme activité opérationnelle, d'une part le développement d'une partie des logiciels du marché du PLM, à savoir l'essentiel du développement des produits CATIA et une partie du développement des produits ENOVIA, d'autre part le développement de l'architecture Version 5, intégrateur des marques associées à ce marché du PLM. Par ailleurs, la société Dassault Systèmes gère l'ensemble de la Société et la relation globale avec IBM.

■ PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2003 ont été préparés et présentés en conformité avec les dispositions de la loi comptable du 30 avril 1983 et son décret d'application du 29 novembre 1983.

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-6 du Code de commerce, les comptes annuels ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes règles d'évaluation que lors de l'exercice précédent.

■ RÉSULTATS

L'exercice 2003 se caractérise par une baisse des produits d'exploitation de Dassault Systèmes qui se sont élevés à 492 millions d'euros, soit une baisse de 5,0 % par rapport à 2002 (26 millions d'euros). Cette réduction est essentiellement localisée sur le chiffre d'affaires logiciels CATIA réalisé par le canal de distribution IBM, qui s'élève à 351 millions d'euros contre 388 millions d'euros en 2002 (- 37 millions d'euros). Elle résulte de la combinaison d'une baisse d'activité du marché européen et, dans une moindre mesure, de la baisse du dollar et du yen par rapport à l'euro. Le chiffre d'affaires services est en léger retrait (- 2 %) par rapport à 2002 en raison, principalement, des conditions de marché difficiles en France en 2003.

La part du chiffre d'affaires réalisé à l'export s'est élevée à 447 millions d'euros, soit 90,8 % du total.

Les redevances CATIA représentent 76,2 % du chiffre d'affaires.

Les ventes de licences de CATIA passent de 33 965 en 2002 à 31 484, soit une baisse de 7,3 %. Les ventes de licences CATIA V5 représentent, en 2003, 73,7 % du total des licences vendues, avec un nombre de licences CATIA V5 vendues de 23 189 en 2003 contre 20 174 en 2002.

Le résultat d'exploitation a baissé en 2003 de 17,5 % pour s'établir à 184 millions d'euros et Dassault Systèmes a dégagé un résultat net de 105 millions d'euros en baisse de 19,8 % par rapport à 2002.

Par ailleurs, les capitaux propres avant répartition s'élèvent, au 31 décembre 2003, à 1 104 millions d'euros.

Enfin, la solidité du bilan de Dassault Systèmes témoigne de sa santé financière.

■ AFFECTATION DES RÉSULTATS

Il résulte des comptes que nous vous avons présentés et des éléments contenus dans le présent Rapport que l'exercice clos le 31 décembre 2003 se traduit par un bénéfice de 104 978 708,31 euros que nous vous proposons d'affecter ainsi qu'il suit, étant précisé que la réserve légale a déjà atteint son taux maximum :

■ bénéfice104 978 708,31 €
 qui, augmenté du report à nouveau
 bénéficiaire des exercices antérieurs,
 soit 593 848 427,09 €
 forme une somme distribuable de..... 698 827 135,40 €

comme suit :

■ à la distribution aux 113 044 227 (*) actions
 composant le capital social
 et ayant droit aux dividendes,
 d'un dividende de 38 435 037,18 €
 (0,34 euro x 113 044 227 actions)
 ■ au report à nouveau660 392 098,40 €

(*) Ce nombre de 113 044 227 correspond au nombre d'actions ayant droit aux dividendes à la date du 31 décembre 2003. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues à la date de mise en paiement sera affecté au compte "report à nouveau".

Si vous acceptez cette proposition, le revenu global par action sera de :

■ 0,51 euro pour les actionnaires personnes physiques et pour les actionnaires personnes morales bénéficiant du maintien du taux de l'avoir fiscal à 50 %, soit 0,34 euro de dividende et 0,17 euro d'avoir fiscal ;
 ■ 0,374 euro pour les actionnaires personnes morales bénéficiant d'un avoir fiscal de 10 %, soit 0,34 euro de dividende et 0,034 euro d'avoir fiscal.

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'au titre des trois exercices précédents, il a été distribué par action :

(montants en euros)	2000 ⁽¹⁾	2001 ⁽²⁾	2002 ⁽³⁾
Dividende	0,31	0,33	0,33
Avoir fiscal 50 %	0,155	0,165	0,165
Avoir fiscal 25 %	0,08	–	–
Avoir fiscal 15 %	–	0,05	–
Avoir fiscal 10 %	–	–	0,033
Revenu global (si avoir fiscal de 50 %)	0,465	0,495	0,495
Revenu global (si avoir fiscal de 25 %)	0,39	–	–
Revenu global (si avoir fiscal de 15 %)	–	0,38	–
Revenu global (si avoir fiscal de 10 %)	–	–	0,363

(1) Capital de 113 926 963 euros divisé en 113 926 963 actions de 1 euro de valeur nominale chacune.

(2) Capital de 114 475 204 euros divisé en 114 475 204 actions de 1 euro de valeur nominale chacune.

(3) Capital de 114 570 841 euros divisé en 114 570 841 actions de 1 euro de valeur nominale chacune.

■ COMPTES CONSOLIDÉS

Outre les comptes sociaux 2003, nous vous proposons d'approuver également les comptes consolidés de Dassault

Systèmes à la date du 31 décembre 2003 établis selon les normes françaises.

■ DOMAINE SOCIAL DE DASSAULT SYSTÈMES, SOCIÉTÉ MÈRE

1. Effectif	
Effectif total de l'entreprise dont CDD ET CDI	Au 31 décembre 2003, Dassault Systèmes avait un effectif de 1 491 salariés dont 1 442 collaborateurs sous contrat à durée indéterminée (CDI), 27 collaborateurs sous contrat à durée déterminée (CDD) et 22 collaborateurs sous contrat en alternance.
Nombre total d'embauches dont CDD et CDI	Dassault Systèmes a embauché, au cours de l'année 2003, 131 salariés tous types de contrats confondus, soit 66 salariés en CDI, 47 en CDD et 18 sous contrat en alternance. Au cours de l'année 2003, 13 contrats CDD ont été transformés en CDI.
Éventuelles difficultés de recrutement	Dassault Systèmes n'a pas rencontré de difficultés de recrutement sur les postes ouverts dans le domaine de la recherche et du développement (R & D), compte tenu des profils recherchés : ingénieurs jeunes diplômés. Par contre, la pénurie de candidats maîtrisant l'anglais dans les métiers de la finance, de la comptabilité et des ressources humaines (bac + 2) et (bac + 5) a posé quelques difficultés de recrutement dans ces secteurs.
Nombre de licenciements et motifs	En 2003, Dassault Systèmes a rompu huit contrats de travail. Les motifs reposent tous sur une cause réelle et sérieuse.
Main-d'œuvre extérieure	Le montant des versements effectués à des entreprises extérieures s'est élevé à 161 473 euros en 2003.

2. Réduction des effectifs	
Plans de réduction des effectifs, plans de sauvegarde de l'emploi, efforts de reclassement, réembauches, mesures d'accompagnement	Dassault Systèmes n'a été concernée par aucune de ces mesures en 2003. Son effectif a progressé de 3,69 % en 2003 par rapport à 2002.
3. Temps de travail	
Organisation du temps de travail, durée pour les salariés à temps plein	La durée du temps de travail pour les cadres autonomes à temps plein en forfait jours est de 216 jours par période annuelle de référence. La durée du travail moyenne des salariés cadres à temps plein en forfait horaire est de 37,80 heures par semaine, en tenant compte des jours de réduction du temps de travail (JRTT). Pour les salariés non cadres, la durée hebdomadaire moyenne est de 35 heures compte tenu des JRTT.
Durée pour les salariés à temps partiel	Le temps de travail moyen des salariés à temps partiel est 76,21 %. Près de 3,55 % du personnel travaille à temps partiel. 21 collaborateurs travaillent sous un régime de forfait jours en temps incomplets et 32 collaborateurs travaillent en forfait horaire à temps partiel.
Heures supplémentaires	L'organisation du temps de travail des salariés au forfait horaire fait l'objet d'un système d'horaire variable, ne prévoyant pas le recours aux heures supplémentaires.
Taux et motifs d'absentéisme	Le taux d'absentéisme 2003, tous motifs confondus, hors congés payés est de 4,80 %. Le détail des jours d'absence au titre de l'année 2003 répartis par motifs est le suivant : <ul style="list-style-type: none"> – Maladie 2 565 jours – Maternité 2 501 jours – Congé paternité 248 jours – Accident travail & trajet 157 jours – Total 5 471 jours
4. Rémunérations	
Évolution des rémunérations	La masse salariale annuelle brute a progressé de 5,97 % en volume, au 31 décembre 2003, par rapport à la même date de l'année précédente.
Charges sociales	Le montant global des charges sociales pour 2003 s'élève à 36 549 733 euros.
Application des Dispositions du Titre IV Livre IV du Code de travail (intéressement & participation)	Le montant global de l'intéressement dégagé au titre de l'exercice 2002 versé en 2003 est de 8 747 942 euros. Le montant global de la dotation au titre de la participation sur l'année 2002 versé en 2003 est de 11 156 487 euros. Les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2003, soumis à l'approbation des actionnaires le 2 juin 2004, devraient permettre de distribuer un intéressement égal à 7 540 403 euros et de dégager une réserve spéciale de participation de 10 225 242 euros. Au titre de l'exercice 2003, l'intéressement dégagé devrait représenter l'équivalent de 10,5 % de la masse salariale annuelle brute 2003 et la dotation de la réserve spéciale de participation devrait représenter l'équivalent de 14,3 % de la masse salariale annuelle brute 2003. Ce montant représente un niveau très élevé de participation des salariés aux résultats de l'entreprise.

Plan d'épargne salariale	Dassault Systèmes s'est dotée, depuis 1993, d'un Plan d'épargne d'entreprise permettant au personnel d'investir des sommes employées à la souscription de parts et de fractions de parts de Fonds Commun de Placements, à l'exclusion de tout investissement dans des actions de Dassault Systèmes.			
Égalité professionnelle hommes/femmes	Au 31 décembre 2003, l'effectif de Dassault Systèmes est constitué à 21,6 % de femmes (322 personnes) et à 78,4 % d'hommes (1 169 personnes). Selon les trois catégories ci-après considérées, les rémunérations moyennes des femmes par rapport à celles des hommes varient de - 3,6 % à +2,3 % (sur la base du salaire annuel fixe).			
		Pourcentage effectifs		Écart constaté sur les rémunérations
	Positions	Femmes	Hommes	Femmes/Hommes
	niveaux I à V : coefficient 140 à 305	78 %	22 %	+ 2,20 %
	cadres coefficientés, PI et PII	20 %	80 %	- 3,50 %
Cadres PIII A	14 %	86 %	+ 2,26 %	
5. Relations professionnelles				
Bilan des accords collectifs	En 2003, Dassault Systèmes a conclu, le 9 avril, deux avenants modifiant les accords des 15 octobre 1999 et 8 février 2000 portant sur la RTT des salariés cadres et non cadres travaillant au forfait horaire. Elle a également conclu quatre accords relatifs : - à la prévention du tabagisme et l'aide au sevrage, signé le 16 juin 2003 ; - à un plan d'épargne salariale en vue de la retraite, signé le 18 septembre 2003 ; - à un protocole préélectoral relatif au renouvellement du Comité d'entreprise et des délégués du personnel en date du 15 décembre 2003 ; - à l'insertion des travailleurs handicapés dans l'entreprise en date du 18 décembre 2003 et agréé par le Préfet des Hauts-de-Seine le 12 mars 2004. Suite aux accords conclus en 2002, relatifs d'une part à la participation et d'autre part à l'intéressement des salariés, Dassault Systèmes a réaménagé le règlement de son Plan d'épargne entreprise (PEE) en date du 18 février 2003.			
6. Hygiène et sécurité				
Les conditions d'hygiène et de sécurité	Dassault Systèmes dispose d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail qui s'est réuni à six reprises au cours de l'année 2003. Conformément aux décrets des 5 novembre 2001 et 24 décembre 2002, Dassault Systèmes a retranscrit dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques par unité de travail. Dassault Systèmes a mené en 2003, des actions spécifiques : - mise en place, dans le cadre d'un accord signé avec les syndicats, d'une campagne de prévention du tabagisme et d'aide au sevrage avec participation financière partagée entre le salarié et Dassault Systèmes ; - remise à neuf de 4 500 m ² de bureaux ; - action de communication spécifique auprès des collaborateurs appelés à se déplacer à l'étranger (SRAS par exemple) ; - formation de 120 secouristes au sein de Dassault Systèmes et sur leur temps de travail ; - formation de 40 personnes à la prévention des incendies.			

7. Formation	
Formation dans Dassault Systèmes	<p>Dassault Systèmes a consacré un budget de l'ordre de 5,40 % de sa masse salariale pour la formation professionnelle de ses collaborateurs.</p> <p>3 759 stagiaires ont participé aux actions de formation qui ont représenté 45 957 heures. 82 % des employés de Dassault Systèmes à Suresnes ont reçu une formation en 2003.</p> <p>Le plan de formation, qui s'inscrit dans le cadre d'un plan groupe déployé mondialement, a comporté trois axes majeurs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les solutions de la Société (1 752 stagiaires*) représentant 31 % des actions de formation ; 2. les activités de recherche & développement et les technologies informatiques (651 stagiaires*) représentant 27 % des actions de formation ; 3. les outils de management (235 managers) représentant 15 % des actions de formation. <p>Dassault Systèmes a également proposé, en 2003, des événements spécifiques de formation ouverts à une très large population :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le lancement de l'université d'été PLM qui s'est adressée majoritairement aux technico-commerciaux et ingénieurs support ; – l'organisation de journées de présentation à l'attention des collaborateurs. Ces "Solutions Overview" permettent d'approfondir et de mettre à jour les connaissances des collaborateurs sur les solutions développées par Dassault Systèmes et leur évolution. <p>Dassault Systèmes a également développé un outil de formation électronique, le "Companion V5". Cet outil d'autoformation, primé en 2002 par l'ICERC (<i>International Competition Educational Research Creation</i>), est un produit commercialisé, mis à la disposition de tous les collaborateurs qui souhaitent se former aux solutions Dassault Systèmes. Les nouveaux embauchés de R & D sont systématiquement formés à l'usage de cet outil au cours du processus de recrutement.</p>
Emploi et Insertion	<p>Dassault Systèmes a conclu, le 18 décembre 2003, un accord en faveur de l'insertion des travailleurs handicapés. Cet accord, qui a pour finalité l'insertion professionnelle de personnes handicapées en créant des conditions favorables à leur intégration, a reçu l'agrément du Préfet des Hauts-de-Seine le 12 mars 2004.</p> <p>Il comporte 3 axes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'accueil en formation de jeunes handicapés ; – des actions visant à favoriser le recrutement des travailleurs handicapés ; – des actions de communication interne et de sensibilisation à la compréhension d'un handicap au sein de l'entreprise.
8. Les œuvres sociales	
	<p>Le Comité d'entreprise de Dassault Systèmes reçoit une subvention annuelle consacrée aux activités sociales et culturelles équivalente à 5 % de la masse salariale brute de l'année en cours. Cette dotation est reconnue comme étant l'une des plus fortes sur le marché. En 2003, le Comité d'entreprise a reçu 3 543 367 euros destinés aux activités sociales et culturelles.</p>

* Nombre de salariés formés sachant qu'une même personne peut être comptabilisée plusieurs fois en cas de participation à plusieurs sessions dans l'année.

9. Sous-traitance	
Importance de la sous-traitance et mode de promotion auprès des sous-traitants des dispositions fondamentales de l'OIT et souci du respect par les filiales du groupe de ces mêmes dispositions	<p>En 2003, Dassault Systèmes a dépensé 60 millions d'euros de sous-traitance, dont 53,5 millions d'euros à l'intérieur de la Société.</p> <p>La Société privilégie les relations contractuelles avec les sous-traitants qui respectent les dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la liberté syndicale et la protection du droit syndical ; – l'abolition du travail forcé ; – l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes ; – l'absence de discrimination (emploi et profession) ; – l'élimination du travail des enfants.
10. Impact territorial des activités	
Sur l'emploi régional et sur le développement régional	<p>La croissance des effectifs de Dassault Systèmes bénéficie au développement local et régional (région parisienne et province : Lille, Lyon...).</p> <p>(Voir également rubrique suivante "Relations avec les parties prenantes, Établissements d'enseignement")</p>
11. Relations avec les parties prenantes	
Associations d'insertion	<p>Dans le cadre de l'accord conclu en 2003, et dont l'agrément a été obtenu le 12 mars 2004, relatif à l'insertion des handicapés, Dassault Systèmes aura recours au tissu associatif pour l'accueil des personnes selon les profils définis et les lieux d'exercice des activités.</p>
Établissements d'enseignement	<p>La présence de Dassault Systèmes dans les écoles, au travers d'offre de stages, d'enseignement et de coopérations dans des projets de recherche, a pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> – de transmettre aux étudiants les compétences PLM et technologies développées par Dassault Systèmes ; – de créer des synergies entre l'industrie et la recherche fondamentale ; – de faciliter l'entrée des étudiants dans la vie active. <p>Dassault Systèmes a offert 140 stages en 2003.</p> <p>Chaque année, Dassault Systèmes participe à des forums de recrutement dans les grandes écoles françaises ainsi qu'à l'étranger.</p>
Associations de défense de l'environnement	<p>Dassault Systèmes n'entretient pas de relations particulières avec les associations de défense de l'environnement, compte tenu de l'activité exercée.</p>
Associations de consommateurs	<p>Dassault Systèmes organise des rencontres annuelles avec ses clients afin de leur présenter ses nouveaux produits, d'écouter leurs retours sur l'utilisation de ses produits. Ces rencontres ont lieu sur les 3 continents : le <i>CATIA Operators Exchange</i> aux Etats Unis, l'<i>European CATIA Forum</i> en Europe, le <i>Japanese CATIA Forum</i> en Asie, le <i>SolidWorks World</i> et le <i>DELMIA User Conference</i>. En 2003, plus de 5 500 de nos clients et partenaires ont participé à ces forums.</p>
Populations riveraines	<p>Dassault Systèmes est présidente de la ZAC où sont installés les locaux de son siège social. À ce titre, elle reste vigilante à l'impact de son activité sur la qualité de vie des riverains et contribue à son amélioration.</p>
12. Filiales	
Manière dont les filiales étrangères de Dassault Systèmes prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales	<p>La croissance des effectifs de la Société a un impact positif sur le développement des régions où sont implantées ses filiales.</p> <p>Dassault Systèmes contribue également à de nombreuses initiatives de développement local. Par exemple, aux États-Unis, elle s'est engagée à verser 1 million de dollars sur une période définie, dans le cadre d'un partenariat avec le Planétarium de Detroit, "<i>New Detroit Sciences Center</i>". Ce partenariat permettra aux jeunes visiteurs de découvrir différents domaines scientifiques et des nouvelles technologies.</p> <p>Ce centre a été rebaptisé "<i>Dassault Systemes Planetarium</i>".</p>

■ DOMAINE ENVIRONNEMENTAL DE DASSAULT SYSTÈMES, SOCIÉTÉ MÈRE

1. Consommations	
Consommations de ressources en :	
– eau	Un total de 16 781 m ³ d'eau a été consommé en 2003, soit une réduction de 2 000 m ³ par rapport à 2002, grâce à l'amélioration de la qualité du matériel et de son entretien.
– matières premières	Depuis sa création, la Société n'a cessé de mettre en place des mesures permettant la réduction de la consommation de matières premières. Par exemple, certaines de nos solutions logicielles sont désormais délivrées via internet, ce qui réduit considérablement les volumes de CD. Grâce à la livraison des documentations de ses produits sous format électronique, Dassault Systèmes a considérablement réduit sa consommation de papier au cours des deux dernières années (– 40 %). En 2003, la consommation de papier au siège social de Dassault Systèmes a été de 9 800 ramettes (4 900 000 feuilles).
– énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique	En 2003, un total de 11 170 983 kWh a été consommé au siège social de Dassault Systèmes. Afin de réduire la consommation d'énergie en 2003, des ampoules économiques ont été installées dans l'ensemble des bâtiments du site.
Recours aux énergies renouvelables	Un procédé de récupération de l'énergie dégagée par les équipements informatiques a été mis en œuvre chez Dassault Systèmes. Ce procédé, qui utilise le principe des pompes à chaleur, constitue l'unique source d'énergie pour le chauffage.
Conditions d'utilisation des sols, rejets dans l'air et dans l'eau, affectant gravement l'environnement, et nuisances sonores et olfactives	Ce point est non significatif compte tenu de l'activité exercée.
Déchets	La nature même des solutions que propose Dassault Systèmes, à travers les simulations technologiques virtuelles, aide à la réduction des déchets. La simulation virtuelle par ordinateur, par exemple, évite la réalisation de plans papier et de maquettes réelles pour tout type de test, dont les crash-tests, ce qui permet une réduction considérable de matières premières puis de déchets. De même, la simulation virtuelle des chaînes d'usinage et d'assemblage permet d'optimiser ces chaînes, de réduire les risques d'erreur et de "faire bien" du premier coup. En ce qui concerne ses propres déchets, Dassault Systèmes sous-traite, auprès de sociétés spécialisées, le recyclage du papier et cartouches d'encre des fax, ampoules néon, bandes magnétiques, cédéroms, etc. Dassault Systèmes loue auprès des constructeurs 95 % de son matériel informatique (ordinateurs, micro-ordinateurs, matériel lourd, écran,...). Ces équipements en location sont retournés au constructeur après utilisation. Les 5 % restants sont vendus à des distributeurs informatiques ou cédés à des sociétés de recyclage qui se chargent de les détruire en respectant l'ensemble des normes et réglementations.
2. Équilibre biologique	
Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique : respect de l'environnement naturel, protection des espèces animales et végétales.	Ces points sont non significatifs compte tenu de l'activité exercée.

3. Démarches environnementales entreprises	
Évaluations, certifications	Ce point est non significatif compte tenu de l'activité exercée.
4. Dispositions légales et réglementaires applicables à l'activité	
Point de toutes les dispositions applicables	Néant compte tenu de l'activité exercée.
Point des mesures prises pour assurer la conformité de l'activité à ces dispositions	Néant compte tenu de l'activité exercée.
5. Prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement	
Dépenses engagées dans ce but de prévention	Ce point est non significatif compte tenu de l'activité exercée.
6. Gestion de l'environnement	
Existence de services internes de gestion de l'environnement	Compte tenu de l'activité de Dassault Systèmes, il n'y a pas de service interne de gestion de l'environnement à Suresnes. La gestion est prise en charge par différents services, et particulièrement par le service des moyens généraux.
Formation et information des salariés sur l'environnement	Il n'y a pas de formation spécifique, compte tenu de l'activité exercée. Des formations relatives à la prévention des incendies au sein du service des moyens généraux ont été faites (40 personnes en 2003 pour un total de 150 personnes formées).
Moyens consacrés à la réduction des risques et organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution à impact externe	Néant compte tenu de l'activité exercée.
7. Provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	
Montant des provisions et garanties	Néant compte tenu de l'activité exercée.
8. Exécution de décision judiciaire durant l'exercice	
Montant des indemnités versées ou actions menées en réparation des dommages causés	Néant.
9. Objectifs assignés aux filiales étrangères	
Sur les points 1 à 6 ci-dessus	Les filiales étrangères de Dassault Systèmes veillent à mettre en place des mesures en faveur de tous les domaines cités ci-dessus.

■ NOTATION DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE DASSAULT SYSTÈMES PAR VIGEO, DÉCEMBRE 2003 ^(*)

Critères (min -- / max ++)	Évaluation Décembre 2003 ^(**)
Ressources humaines	+
Environnement	++
Clients et fournisseurs	+
Gouvernement d'entreprise	+
Engagement sociétal	+
Droits humains	+

(*) Dans le cadre de la notation déclarative et d'un benchmark sectoriel.

(**) Entreprise ++ pionnier, + en avance, = moyenne, - en retard, -- non concernée.

■ PARTICIPATIONS – CONTRÔLES – FILIALES

En vous rendant compte de l'activité de la Société, nous vous avons exposé l'activité des filiales de Dassault Systèmes.

Le 27 mai 2003, Dassault Systèmes a acquis 80 % du capital de la société grenobloise Athys, pour un prix de 3 200 000 euros. Les 20 % restants font l'objet d'une vente à terme qui interviendra au cours du second semestre 2005, pour un prix compris entre 72 000 et 1 600 000 euros en fonction de la réalisation de certaines conditions. Cette acquisition a pour objet d'étendre la couverture fonctionnelle des produits de la Société vers la conception et la simulation du contrôle des systèmes de production.

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

■ ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE DU PRÉSENT RAPPORT

Nous vous avons relaté les événements importants intervenus depuis le 31 décembre 2003 dans l'exposé "Évolution récente", page 65.

■ ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Une grande partie de l'activité de la Société étant réalisée par Dassault Systèmes, société mère, les perspectives d'avenir de cette dernière correspondent à celles de la Société (voir page 67).

■ CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Voir "Gouvernement d'entreprise" pages 30 à 31 du présent Document de référence.

Les Commissaires aux comptes ont établi un Rapport spécial en application de l'article L. 225-40 du Code de commerce. Nous vous invitons à en prendre connaissance en même temps que le Rapport général desdits Commissaires et à approuver lesdites conventions.

■ TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent Rapport est joint le tableau des résultats de Dassault Systèmes au cours de chacun des cinq derniers exercices (voir Document de référence, partie II, page 21).

■ CAPITAL SOCIAL

À la date du 31 décembre 2003, seize plans d'options de souscription d'actions Dassault Systèmes étaient en vigueur :

1. Plan du 28 juin 1996

Nous vous rappelons que le Conseil d'administration du 28 juin 1996, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 15 avril 1996, a consenti à certains membres du personnel de Dassault Systèmes et de deux de ses filiales (Dassault Systemes of America Corp. ("DSA") et Dassault Systemes K.K. ("DSKK")) des options de souscription d'actions Dassault Systèmes donnant droit à la souscription de 513 890 actions Dassault Systèmes de 10 francs de valeur nominale chacune, soit, après division par deux en 1997, et conversion en euro en 1999, de la valeur nominale de l'action, 1 027 780 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 euro. Chaque option donne droit à la souscription d'une action pour un prix de 9 euros (59,01 francs) par action, ou d'une action sous forme d'ADS (*American Depositary Shares*) pour un prix unitaire de 11,5 dollars américains.

Au cours des exercices 1996 à 2002, 732 766 actions et 73 300 actions sous forme d'ADS ont été souscrites dans le cadre de ce plan d'options.

Au cours de l'exercice 2003, 35 555 actions ont été souscrites dans ce même cadre, ce qui se traduit par une augmentation du capital de Dassault Systèmes, en 2003, de 35 555 euros.

2. Plan du 15 décembre 1997

Le 15 décembre 1997, le Conseil d'administration, faisant usage dans son intégralité de l'autorisation qui lui avait été accordée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 6 juin 1997, a attribué 1 031 840 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel de Dassault Systèmes, chaque option donnant droit à la souscription d'une action. Le prix de souscription unitaire des actions a été fixé à 25,92 euros (170 francs).

Au cours des exercices 1999 à 2002, 76 244 actions ont été souscrites dans le cadre de ce plan d'options.

Au cours de l'exercice 2003, 66 660 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 euro ont été souscrites dans ce même cadre, ce qui se traduit par une augmentation du capital de Dassault Systèmes, en 2003, de 66 660 euros.

3. Plan du 28 janvier 1998 (1998-1)

Le 28 janvier 1998, le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation qui lui avait été accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 26 janvier 1998, a attribué 750 000 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel de Delmia, chaque option donnant droit à la souscription d'une action pour un prix de 26,37 euros (173 francs), ou d'une action sous forme d'ADS pour un prix unitaire de 28,59 dollars américains.

Au cours des exercices 1998 à 2002, 624 700 actions sous forme d'ADS ont été souscrites dans le cadre de ce plan d'options.

Au cours de l'exercice 2003, 85 000 actions sous forme d'ADS ont été souscrites dans ce même cadre, ce qui se traduit par une augmentation du capital de Dassault Systèmes, en 2003, de 85 000 euros.

4. Plans du 9 novembre 1998 (1998-2 et 1998-3)

Le 9 novembre 1998, le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation qui lui avait été accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 26 janvier 1998, a attribué, aux termes de deux plans d'options distincts :

■ 2 468 730 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel de Dassault Systèmes, chaque option donnant droit à la souscription d'une action. Le prix de souscription unitaire des actions a été fixé à 29,58 euros (194 francs) ;

■ 354 750 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel de ses filiales DSA, DSKK, Delmia et Enovia, chaque option donnant droit à la souscription d'une action ou d'une action sous forme d'ADS. Le prix de souscription unitaire des actions a été fixé à 29,58 euros ou 34,48 dollars américains.

Au cours des exercices 1999 à 2002, 34 094 actions et 120 482 actions sous forme d'ADS ont été souscrites dans le cadre de ces plans d'options.

Au cours de l'exercice 2003, 10 040 actions et 1 575 actions sous forme d'ADS ont été souscrites dans ce même cadre, ce qui se traduit par une augmentation du capital de Dassault Systèmes, en 2003, de 11 615 euros.

5. Plans du 15 septembre 1999 (1998-4 et 1998-5)

Le 15 septembre 1999, le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation qui lui avait été accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 26 janvier 1998, a attribué, aux termes de deux plans d'options distincts :

■ 3 297 000 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel de Dassault Systèmes et Dassault Systèmes Provence ("DSP"), chaque option donnant droit à la souscription d'une action d'une valeur nominale unitaire de 1 euro. Le prix de souscription unitaire des actions a été fixé à 37 euros ;

■ 320 000 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel de ses filiales DSA, DSKK, Delmia et Enovia, chaque option donnant droit à la souscription d'une action d'une valeur nominale unitaire de 1 euro ou d'une action sous forme d'ADS. Le prix de souscription unitaire des actions a été fixé à 37 euros ou 38,36 dollars américains.

Au cours des exercices 1999 à 2002, 13 500 actions et 66 127 actions sous forme d'ADS ont été souscrites dans le cadre de ces plans d'options.

Au cours de l'exercice 2003, 1 750 actions sous forme d'ADS ont été souscrites dans ce même cadre, ce qui se traduit par une augmentation du capital de Dassault Systèmes, en 2003, de 1 750 euros.

6. Plans du 29 mars 2001 (1998-8 et 1998-9)

Le 29 mars 2001, le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation qui lui avait été accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 26 janvier 1998, a attribué, aux termes de deux plans d'options distincts :

■ 2 909 600 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel de Dassault Systèmes et DSP, chaque option donnant droit à la souscription d'une action d'une valeur nominale unitaire de 1 euro. Le prix de souscription unitaire des actions a été fixé à 52 euros ;

■ 553 300 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel ou dirigeants de ses filiales DSA, DSKK, Delmia, Delmia GmbH, Enovia, Safework et Spatial, chaque option donnant droit à la souscription d'une action d'une valeur nominale unitaire de 1 euro ou d'une action sous forme d'ADS. Le prix de souscription unitaire des actions a été fixé à 52 euros ou 46,55 dollars américains.

Au cours de l'exercice 2002, 650 actions sous forme d'ADS ont été souscrites dans le cadre de ces plans d'options.

Au cours de l'exercice 2003, aucune action ou action sous forme d'ADS n'a été souscrite dans ce même cadre.

7. Plan du 29 juin 2001 (1998-10)

Le 29 juin 2001, le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation qui lui avait été accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 26 janvier 1998, a attribué 138 000 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel ou dirigeants de Structural Research & Analysis Corporation ("SRAC"), chaque option donnant droit à la souscription d'une action pour un prix de 49 euros, ou d'une action sous forme d'ADS pour un prix unitaire de 41,55 dollars américains.

Au cours de l'exercice 2002, 101 actions sous forme d'ADS ont été souscrites dans le cadre de ce plan d'options.

Au cours de l'exercice 2003, aucune action ou action sous forme d'ADS n'a été souscrite dans ce même cadre.

8. Plans du 5 octobre 2001 (1998-11 et 1998-12)

Le 5 octobre 2001, le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation qui lui avait été accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 26 janvier 1998, a attribué, aux termes de deux plans d'options distincts :

■ 1 387 400 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel de Dassault Systèmes, DSP et Dassault Data Services ("DDS"), chaque option donnant droit à la souscription d'une action d'une valeur nominale unitaire de 1 euro. Le prix de souscription unitaire des actions a été fixé à 35 euros ;

■ 328 650 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel ou dirigeants de ses filiales DSKK, Dassault Systèmes AG ("DSAG"), Dassault Systèmes Inc., Delmia GmbH, Enovia, Safework, DSA, Delmia et Spatial, et des propres filiales de ces trois dernières sociétés, chaque option donnant droit à la souscription d'une action d'une valeur nominale unitaire de 1 euro ou d'une action sous forme d'ADS. Le prix de souscription unitaire des actions a été fixé à 35 euros ou 32,11 dollars américains.

Au cours de l'exercice 2002, aucune action ou action sous forme d'ADS n'a été souscrite dans le cadre de ces plans d'options.

Au cours de l'exercice 2003, 7 295 actions sous forme d'ADS ont été souscrites dans ce même cadre, ce qui se traduit par une augmentation du capital de Dassault Systèmes, en 2003, de 7 295 euros.

9. Plans du 28 mai 2002 (2002-01 et 2002-02)

Le 28 mai 2002, le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation qui lui avait été accordée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du même jour, a attribué, aux termes de deux plans d'options distincts :

■ 1 363 563 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel de Dassault Systèmes, DSP et DDS, chaque option donnant droit à la souscription d'une action d'une valeur nominale unitaire de 1 euro. Le prix de souscription unitaire des actions a été fixé à 45,50 euros ;

■ 355 300 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel ou dirigeants de ses filiales DSKK, Dassault Systèmes Inc., Delmia GmbH, Enovia, Safework, DSA, Delmia, Spatial et SolidWorks, et des propres filiales de ces quatre dernières sociétés, chaque option donnant droit à la souscription d'une action d'une valeur nominale unitaire de 1 euro ou d'une action sous forme d'ADS. Le prix de souscription unitaire des actions a été fixé à 45,50 euros ou 41,92 dollars américains.

Au cours de l'exercice 2003, 150 actions sous forme d'ADS ont été souscrites dans le cadre de ces plans d'options, ce qui se traduit par une augmentation du capital de Dassault Systèmes, en 2003, de 150 euros.

10. Plans du 20 janvier 2003 (2002-03 et 2002-04)

Le 20 janvier 2003, le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation qui lui avait été accordée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 28 mai 2002, a attribué, aux termes de deux plans d'options distincts :

■ 3 325 000 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel de Dassault Systèmes, DSP et DDS et la propre filiale de cette dernière, chaque option donnant droit à la souscription d'une action d'une valeur nominale unitaire de 1 euro. Le prix de souscription unitaire des actions a été fixé à 23 euros. Aucune de ces options n'était exerçable avant le 20 janvier 2004 ;

■ 675 000 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel ou dirigeants de ses filiales DSKK, Delmia GmbH, KTI Inc., KTI Ltd., SolidWorks, DSA, Dassault Systèmes Canada Inc., Delmia, Enovia, SmarTeam et Spatial et des propres filiales de ces six dernières sociétés, chaque option donnant droit à la souscription d'une action d'une valeur nominale unitaire de 1 euro ou d'une action sous forme d'ADS. Le prix de souscription unitaire des actions a été fixé à 23 euros ou 24,50 dollars américains. Aucune de ces options n'est exerçable avant le 31 décembre 2004.

Le tableau figurant page 165 du présent Document de référence résume l'exercice des options depuis la mise en place du premier plan (données tenant compte rétroactivement de la division de la valeur nominale intervenue le 14 octobre 1997).

En conséquence, suite à l'exercice de 208 025 options de souscription d'actions au cours de l'exercice écoulé, et à l'annulation, le 31 mai 2003, des 1 375 201 actions Dassault Systèmes alors autodétenues, le capital social de Dassault Systèmes, au 31 décembre 2003, s'élevait à 113 403 665 euros. À cette date, le capital social était donc divisé en 113 403 665 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, ce que le Conseil d'administration a constaté dans sa séance du 26 mars 2004. La levée du solde des options attribuées depuis 1996, non encore levées et pouvant être exercées dès le 31 décembre 2003, entraînerait une augmentation de capital de 11 675 012 euros par émission de 11 675 012 actions de 1 euro de valeur nominale chacune. La levée du solde des options attribuées depuis 1996 et non encore levées, qu'elles soient d'ores et déjà exerçables ou non, entraînerait une augmentation de capital de 17 970 204 euros par émission de 17 970 204 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 euro.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 13 juin 2000 a autorisé le Conseil d'administration à consentir, jusqu'au 12 juin 2005 inclus, des options d'achat d'actions de Dassault Systèmes à certains salariés ou dirigeants exerçant leurs fonctions dans la Société.

■ ACTIONNARIAT

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous

vous précisons que les principaux actionnaires de Dassault Systèmes, au 31 décembre 2003, étaient les suivants :

Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions détenues	Pourcentage du capital	Pourcentage des droits de vote
Groupe Industriel Marcel Dassault	51 184 857	45,1 %	42,4 %
M. Charles Edelstenne	7 658 007	6,8 %	12,7 %

Il est précisé que l'État français, qui détenait au 31 décembre 2002, 15,6 % du capital et 14,6 % des droits de vote de Dassault Systèmes, a cédé l'intégralité de sa participation à effet du 8 septembre 2003 dans le cadre d'un placement effectué exclusivement auprès d'investisseurs qualifiés sur le marché international et selon la technique dite de construction accélérée du livre d'ordres.

Aucun autre actionnaire ne possède, à la connaissance de Dassault Systèmes, plus de 5 % du capital.

À cet actionnariat, il convient d'ajouter 47,8 % d'actionnaires institutionnels ou petits porteurs, représentant 44,9 % des droits de vote, et dont les actions sont librement cessibles sur le marché.

Par ailleurs, au 31 décembre 2003, SW Securities LLC, filiale américaine à 100 % de SolidWorks, détenait 359 438 actions de Dassault Systèmes, soit 0,3 % du capital. Ces actions, qui sont dépourvues du droit de vote et n'ont pas vocation à percevoir des dividendes, ont été émises dans le cadre de la prise de contrôle de SolidWorks afin de rémunérer l'exercice des options de souscription d'actions émis par SolidWorks préalablement à la prise de contrôle de cette société par Dassault Systèmes. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003, 31 972 actions ont été allouées aux titulaires d'options de souscription et 743 options ont été annulées.

■ MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

Voir "Gouvernement d'entreprise" pages 25 à 27 du présent Document de référence.

■ RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Voir "Gouvernement d'entreprise" pages 29 à 30 du présent Document de référence.

■ HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES VERSÉS PAR DASSAULT SYSTÈMES

Voir "Gouvernement d'entreprise" page 32 du présent Document de référence.

■ DÉPENSES SOMPTUAIRES ET FRAIS GÉNÉRAUX VISÉS À L'ARTICLE 223 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et *quinquies* du Code général des impôts, nous portons à votre connaissance le montant global des charges non déductibles pour l'établissement de l'impôt, soit 295 533 euros pour l'exercice écoulé, qui a donné lieu à un impôt sur les sociétés de 104 707 euros.

■ FIXATION DU MONTANT DES JETONS DE PRÉSENCE

Il vous est proposé de fixer le montant des jetons de présence à 140 000 euros pour l'exercice en cours et pour chacun des exercices suivants jusqu'à intervention d'une nouvelle décision.

■ EXPIRATION DES MANDATS D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

Nous vous rappelons que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société Ernst & Young Audit et celui de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur François Carrega viennent à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Nous vous proposons de renouveler, pour une durée de six exercices, les mandats de la société Ernst & Young Audit

d'une part et de M. François Carrega d'autre part. Nous vous précisons que M. Jean-Marc Montserrat représenterait alors la société Ernst & Young Audit dans ses fonctions.

Conformément à la loi, nous vous informons que la société Ernst & Young Audit est affiliée au réseau Ernst & Young. Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003, ce réseau n'a perçu aucun honoraire au titre de prestations fournies aux entités contrôlées par Dassault Systèmes ou qui la contrôle au sens des § I et II de l'article L. 233-3 du Code de commerce et qui ne sont pas directement liées à la mission de Commissariat aux comptes. En 2004 ainsi que durant toute la durée de sa mission de Commissaire aux comptes, la société Ernst & Young Audit n'a fourni et ne fournira pas à la Société de services ne relevant pas directement de sa mission d'audit. Il en est et en sera de même pour les entités membres de son réseau. Il est également précisé que ni Dassault Systèmes ni les sociétés que celle-ci contrôle n'ont fait l'objet d'opérations d'apport ou de fusion au cours des deux derniers exercices. En conséquence, l'article L. 225-228 alinéa 2 du Code de commerce est inapplicable.

■ AUTORISATION D'OPÉRER EN BOURSE SUR SES PROPRES ACTIONS

Voir "Autres informations" pages 116 à 117 du présent Document de référence.

■ AUTORISATION D'ÉMETTRE DES OBLIGATIONS

Nous vous proposons de donner tous pouvoirs au Conseil d'administration, pour une durée de cinq années, à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'obligations ou de titres assimilés, notamment de titres subordonnés à durée déterminée ou non, conférant, dans une même émission, un même droit de créance sur la Société, et assortis ou non de bons donnant droit à l'attribution, l'acquisition ou la souscription d'autres obligations ou titres assimilés.

Le montant nominal maximal pour lequel pourra être libellé l'ensemble des titres à émettre ne pourra excéder 1 milliard d'euros ou la contre-valeur de ce montant en devises ou en unités monétaires fixées par référence à plusieurs devises.

■ AUTORISATION D'ÉMETTRE DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 28 mai 2002 a délégué au Conseil d'administration, pour une

durée de vingt-six mois, les pouvoirs nécessaires pour lui permettre de réaliser des émissions de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de Dassault Systèmes, dans la limite d'un montant nominal maximal de 10 millions d'euros. Le montant nominal des titres d'emprunts susceptibles d'être émis était fixé à 600 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par références à plusieurs monnaies. Cette délégation permettait également au Conseil d'administration de réaliser des augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfiques, primes d'émission, ou autres sommes dont la capitalisation serait admise. Elle lui permettait enfin de réaliser des augmentations de capital réservées aux salariés de Dassault Systèmes et/ou des sociétés dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou des droits de vote, adhérents à des plans d'épargne d'entreprise ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire.

Nous vous informons que le Conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation globale.

Nous vous proposons de renouveler ladite délégation et de donner ainsi tous pouvoirs au Conseil d'administration, pour une nouvelle durée de vingt-six mois, à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, dans les proportions qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions et/ou de toutes autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription d'actions nouvelles (et/ou, le cas échéant, d'attribution d'actions existantes) émis de manière autonome, donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à une quotité du capital de Dassault Systèmes. Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de cette délégation ne pourra excéder un montant nominal maximal de 25 millions d'euros, étant précisé que, dans la limite de ce plafond, les émissions d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote ou les émissions de certificats d'investissement ne pourront avoir pour conséquence d'augmenter le capital, pour chacun de ces types d'émission, d'un montant nominal total supérieur à 10 millions d'euros. Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances, susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation, sera au maximum de 1 milliard d'euros ou de la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.

Dans ce cadre, le Conseil pourra procéder à l'émission de valeurs mobilières soit en permettant aux actionnaires

de conserver leur droit préférentiel de souscription, soit en décidant de leur supprimer ce droit préférentiel de souscription.

Le Conseil d'administration pourra également procéder, avec suppression du droit préférentiel de souscription, à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières représentatives d'une quote-part du capital de Dassault Systèmes à la suite de l'émission, par ses filiales, d'obligations avec bons de souscription d'action de Dassault Systèmes ou de toutes autres valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, ou de toute autre manière, à l'attribution de titres qui, à cet effet, seront émis en représentation d'une quotité du capital de Dassault Systèmes.

a) Émission de valeurs mobilières avec droit préférentiel de souscription

Les actionnaires disposeront d'un droit préférentiel de souscription à titre irréductible et, le cas échéant, réductible, le Conseil ayant la possibilité de conférer aux actionnaires le droit de souscription à titre réductible d'un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, réductible n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le Conseil d'administration pourra utiliser l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible ;
- offrir au public, totalement ou partiellement, les titres non souscrits.

L'émission de bons de souscription d'actions nouvelles (et/ou, le cas échéant, d'attribution d'actions existantes) pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes. En cas d'attribution gratuite de bons, le Conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les bons correspondants seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires de droits au plus tard dans les 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de bons attribués. La délégation emportera de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de Dassault Systèmes susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit. Le droit préférentiel de souscription des

actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations, ou par exercice de bons de souscription d'actions nouvelles (et/ou, le cas échéant, d'attribution d'actions existantes) émis de manière autonome, sera supprimé.

La somme revenant ou devant revenir à Dassault Systèmes pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions nouvelles (et/ou, le cas échéant, d'attribution d'actions existantes), du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au pair des actions de Dassault Systèmes à la date d'émission.

b) Émission de valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription

Dans le cas d'une émission de valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre sera supprimé. Le Conseil pourra éventuellement assortir ladite émission d'une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission pendant le délai et selon les conditions qu'il fixera. Dans ce cas, l'augmentation de capital pourra résulter également de l'exercice d'un droit d'attribution, par voie de conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, ou de toute autre manière, résultant de toutes valeurs mobilières émises par toute société dont Dassault Systèmes détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital et avec l'accord de cette dernière. En outre, le Conseil d'administration pourra faire usage de cette délégation avec suppression du droit préférentiel de souscription, en tout ou partie, à l'effet de rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par Dassault Systèmes dans les limites et sous les conditions prévues par la loi. La délégation emportera de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de Dassault Systèmes susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit. Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations, ou par exercice de bons de souscription d'actions nouvelles (et/ou, le cas échéant, d'attribution d'actions existantes) émis de manière autonome, sera supprimé. La somme revenant ou devant revenir à Dassault Systèmes pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de cette délégation, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions (et/ou, le cas échéant, d'attribution d'actions existantes), du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la valeur minimum fixée par la loi.

c) Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes

Il est précisé que la délégation globale qui vous est proposée permet également au Conseil d'administration de réaliser des augmentations de capital par incorporation de réserves,

bénéfices, primes d'émission ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, ou encore par la conjugaison avec une augmentation de capital en numéraire réalisée avec ou sans droit préférentiel de souscription, à réaliser par émission et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes, ou, enfin, en combinant les deux opérations.

Cette nouvelle délégation globale annulera et remplacera, à compter de votre approbation, celle donnée par l'Assemblée Générale du 28 mai 2002 et actuellement en vigueur.

d) Augmentation du capital en cas d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de Dassault Systèmes

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration à faire usage des autorisations consenties dans le cadre des paragraphes a), b) et c) ci-dessus, pour augmenter le capital social, avec ou sans droit préférentiel de souscription ou par incorporation de réserves, par émission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement ou à terme, accès à des actions Dassault Systèmes en cas d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de Dassault Systèmes. Cette autorisation sera valable jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

e) Augmentation du capital social réservée aux salariés

Afin de nous conformer aux dispositions du Code de commerce introduites par la loi du 9 février 2001 sur l'épargne salariale, nous vous proposons également de permettre au Conseil d'administration de réaliser des augmentations de capital réservées aux salariés de Dassault Systèmes et/ou des sociétés qui lui sont liées et adhérents à des plans d'épargne d'entreprise. Le montant nominal maximum des augmentations de capital pouvant être réalisées en une ou plusieurs fois dans ce cadre serait de 10 millions d'euros par l'émission d'actions nouvelles ou d'autres titres donnant accès au capital de Dassault Systèmes dans les conditions fixées par la loi. Cette nouvelle délégation annulera et remplacera celle donnée par l'Assemblée Générale du 28 mai 2002 et actuellement en vigueur.

f) Augmentation du capital social réservée à une catégorie de bénéficiaires

Ainsi que nous y autorise le Code de commerce, nous vous proposons enfin de permettre au Conseil d'administration de réaliser des augmentations de capital réservées à des investisseurs qualifiés. Le montant nominal maximum des augmentations de capital pouvant être réalisées, en une ou

plusieurs fois, dans ce cadre serait de 15 millions d'euros par l'émission d'actions nouvelles, assorties ou non de bons de souscription d'actions, par l'émission de valeurs mobilières autres que des actions donnant droit à l'attribution d'actions et/ou par l'émission de bons de souscription d'actions (et/ou, le cas échéant, d'attribution d'actions existantes) seuls ou attachés à des valeurs mobilières émises simultanément. Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur Dassault Systèmes susceptibles d'être émises en vertu de cette autorisation ne pourrait excéder 600 millions d'euros.

■ MODIFICATIONS STATUTAIRES

Afin de mettre en conformité les statuts de Dassault Systèmes avec les nouvelles dispositions de la loi de sécurité financière n° 2003-706 du 1^{er} août 2003, nous vous proposons d'en modifier les dispositions suivantes :

- réduction à 5 jours de bourse du délai d'information prévu en cas de franchissement de seuil ;
- droit d'information des Administrateurs ;
- suppression de la disposition énonçant que le Président du Conseil d'administration représente celui-ci ;
- modification de la définition des conventions réglementées ;
- convocation des Commissaires aux comptes aux Conseils d'administration d'examen et d'arrêté des comptes intermédiaires.

■ RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE INTERNE

Voir "Gouvernement d'entreprise" pages 33 à 36 du présent Document de référence.

■ QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

Au bénéfice des explications qui précèdent et de celles que le Conseil ne manquera pas de vous donner au cours de l'Assemblée, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003 tels qu'ils vous sont présentés et de donner à votre Conseil d'administration quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Si vous approuvez nos propositions, nous vous demandons de bien vouloir adopter les résolutions qui vous sont présentées.

Le Conseil d'administration

PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 2 JUIN 2004

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

■ PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions qui s'y trouvent visées.

■ DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et notamment, conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts, le montant global des charges non déductibles des résultats imposables qui s'est élevé à 295 533 euros et qui a donné lieu à un impôt sur les sociétés de 104 707 euros.

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé.

■ TROISIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du groupe tel qu'inclus dans le rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ainsi que les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes consolidés ou résumées dans ces rapports.

■ QUATRIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 104 978 708,31 euros

qui, augmenté du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs, soit 593 848 427,09 euros

forme une somme distribuable de 698 827 135,40 euros

comme suit :

à la distribution aux 113 044 227(*) actions composant le capital social et ayant droit aux dividendes, d'un dividende de 38 435 037,18 euros (0,34 euros x 113 044 227 actions)

au report à nouveau 660 392 098,22 euros.

(*) Ce nombre de 113 044 227 correspond au nombre d'actions ayant droit aux dividendes à la date du 31 décembre 2003.

L'Assemblée Générale décide que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues à la date de mise en paiement sera affecté au compte "report à nouveau".

Comme conséquence des affectations ci-dessus, il sera distribué un dividende net de 0,34 euro par action auquel correspond un avoir fiscal :

■ de 0,17 euro, soit un revenu global de 0,51 euro par action, pour les actionnaires personnes physiques et pour

les actionnaires personnes morales bénéficiant du maintien du taux de l'avoir fiscal à 50 % ;

■ de 0,034 euro, soit un revenu global de 0,374 euro par action, pour les actionnaires personnes morales bénéficiant d'un avoir fiscal de 10 %.

Ce dividende sera payé à compter du 22 juin 2004.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents, et l'avoir fiscal correspondant, ont été les suivants :

(montants en euros)	2000 ⁽¹⁾	2001 ⁽²⁾	2002 ⁽³⁾
Dividende	0,31	0,33	0,33
Avoir fiscal 50 %	0,155	0,165	0,165
Avoir fiscal 25 %	0,08	-	-
Avoir fiscal 15 %	-	0,05	-
Avoir fiscal 10 %	-	-	0,033
Revenu global (si avoir fiscal de 50 %)	0,465	0,495	0,495
Revenu global (si avoir fiscal de 25 %)	0,39	-	-
Revenu global (si avoir fiscal de 15 %)	-	0,38	-
Revenu global (si avoir fiscal de 10 %)	-	-	0,363

(1) Capital de 113 926 963 euros divisé en 113 926 963 actions de 1 euro de valeur nominale chacune.

(2) Capital de 114 475 204 euros divisé en 114 475 204 actions de 1 euro de valeur nominale chacune.

(3) Capital de 114 570 841 euros divisé en 114 570 841 actions de 1 euro de valeur nominale chacune.

■ CINQUIÈME RÉSOLUTION

Autorisation d'acquérir des actions de la Société

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et pris connaissance de la note d'information émise à l'occasion de ce programme de rachat, autorise le Conseil d'administration à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital de la Société, selon les modalités prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Cette autorisation permettra, par ordre de priorité décroissant, sans pour autant préjuger de l'ordre effectif d'utilisation de l'autorisation de rachat qui sera fonction des besoins et des opportunités, de :

1°) Annuler des actions afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, sous réserve de l'adoption de la onzième résolution de la présente Assemblée Générale dans sa partie extraordinaire ;

2°) Remettre des titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ou de restructuration interne ;

3°) Régulariser le cours de bourse de la Société par intervention systématique en contre-tendance ;

4°) Attribuer des actions aux salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées, notamment dans le cadre d'un programme de motivation de ces salariés à la réalisation des objectifs des sociétés concernées, en application des dispositions des articles L. 225-179 et L. 225-180 du Code de commerce relatifs aux options d'achat d'actions, ou en application des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail relatifs aux plans d'épargne d'entreprise ;

5°) Remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières qui, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière donnent droit à l'attribution d'actions de la Société ;

6°) Conserver des titres acquis et, le cas échéant, les céder par tous les moyens permis par la loi, y compris par des opérations optionnelles, dans le cadre d'une gestion active des fonds propres de la Société.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, notamment par rachat de blocs, et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur subdélégation décidera.

Ces moyens incluent l'utilisation de la trésorerie disponible, l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré, et la mise en place de stratégies optionnelles (achat et vente d'options, sous réserve que l'utilisation de ces moyens n'entraîne pas un accroissement significatif de la volatilité du cours).

Le montant maximal des fonds destinés au rachat des actions de la Société ne pourra dépasser 400 millions d'euros.

La Société ne pourra pas acheter d'actions à un prix unitaire supérieur à 60 euros (hors frais d'acquisition) sous réserve des ajustements liés aux opérations sur son capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions et/ou division de la valeur nominale des actions ou regroupement des actions.

Cette autorisation est valable dès la présente Assemblée Générale jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004. Elle pourra être utilisée à tout moment y compris en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange dans les limites permises par la réglementation applicable.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation à son Président ou à toute autre personne de son choix, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir

tous documents notamment d'information, fixer les modalités d'intervention de la Société sur le marché ainsi que les conditions d'acquisition et de cession des actions, effectuer toutes déclarations notamment auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes formalités et, plus généralement, faire le nécessaire pour réaliser ces opérations.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-211 du Code de commerce, 185-1 et 185-2 du décret du 23 mars 1967, la Société ou la personne chargée du service des titres tiendra les registres d'achat et de vente des actions acquises et vendues dans le cadre de ce programme.

La présente autorisation met fin au précédent programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 mai 2003 dans sa cinquième résolution.

■ SIXIÈME RÉSOLUTION

Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée Générale fixe le montant de jetons de présence à répartir entre les administrateurs à 140 000 euros pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale. Elle donne tous pouvoirs au Conseil d'administration aux fins d'allouer ces jetons de présence, en tout ou en partie, et selon les modalités qu'il fixera.

■ SEPTIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée Générale constate que le mandat de la société Ernst & Young Audit vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée et renouvelle pour une durée de six exercices le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société Ernst & Young Audit, dont la fonction prendra fin avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

■ HUITIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée Générale constate que le mandat de Monsieur François Carrega vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée et renouvelle pour une durée de six exercices le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur François Carrega, dont la fonction prendra fin avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

■ NEUVIÈME RÉSOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'administration d'émettre des obligations, des titres assimilés ou d'autres titres conférant un même droit de créance sur la Société

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration à procéder en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, en France, à l'étranger et/ou sur le marché international, à l'émission d'obligations ou de titres assimilés, notamment de titres subordonnés à durée déterminée ou non, ou de tous autres titres conférant, pour une même émission, un même droit de créance sur la Société, et assortis ou non de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'autres obligations, de titres assimilés ou d'autres titres conférant un tel droit de créance sur la Société.

L'Assemblée Générale décide :

■ que le montant nominal maximal pour lequel pourra être libellé l'ensemble des titres à émettre mentionnés ci-dessus ne pourra excéder 1 milliard d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en devises ou en toutes unités monétaires établies

par référence à plusieurs devises, étant précisé que ce montant nominal maximum s'appliquera globalement aux obligations ou titres assimilés ainsi qu'aux autres titres de créance émis immédiatement ou à la suite de l'exercice de bons, mais que ce même montant ne comprendrait pas la ou les primes de remboursement, s'il en était prévu,

■ que cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à compter du jour de la présente Assemblée.

Elle confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, pour :

■ procéder aux dites émissions dans la limite ci-dessus fixée, en déterminer la date, la nature, les montants et monnaie d'émission,

■ arrêter les caractéristiques des titres à émettre, et notamment leur valeur nominale et leur date de jouissance, leur prix d'émission, le cas échéant avec prime, leur taux d'intérêt, fixe et/ou variable, et sa date de paiement, ou en cas de titres à taux variable, les modalités de détermination de leur taux d'intérêt, ou encore les conditions de capitalisation de l'intérêt,

■ fixer, en fonction des conditions du marché, les modalités d'amortissement et/ou de remboursement anticipé des titres émis, le cas échéant, avec une prime fixe ou variable, ou même de rachat par la Société,

■ s'il y a lieu, décider de conférer une garantie ou des sûretés aux titres à émettre, et en arrêter la nature et les caractéristiques,

■ d'une manière générale, arrêter l'ensemble des modalités de chacune des émissions, passer toutes conventions, conclure tous accords avec toutes banques et tous organismes, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités requises, et généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

■ DIXIÈME RÉOLUTION

Harmonisation des statuts avec les nouvelles dispositions de la loi du 1^{er} août 2003 de sécurité financière

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide d'apporter les modifications suivantes aux statuts de la Société :

- 1°) Aux premiers alinéas des articles 13-4 et 13-5 des statuts, les mots "dans un délai de 15 jours" sont remplacés par "dans un délai de 5 jours de Bourse".
- 2°) Au deuxième alinéa de l'article 13-4 des statuts, les mots "Conseil des marchés financiers ou toute autorité qui serait substituée audit Conseil" sont remplacés par "Autorité des marchés financiers ou toute autorité qui serait substituée à la dite Autorité".
- 3°) L'article 13-6 des statuts est supprimé.
- 4°) La première phrase de l'article 16-2 des statuts est supprimée.
- 5°) Le troisième alinéa de l'article 19 des statuts est désormais libellé de la façon suivante :
"Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur Général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission".
- 6°) Au premier alinéa de l'article 23 des statuts, le pourcentage de "5 %" est remplacé par "10 %".
- 7°) Le quatrième alinéa de l'article 24 des statuts est désormais libellé de la façon suivante :
"Les Commissaires aux comptes doivent être convoqués à toutes les Assemblées Générales d'actionnaires ainsi qu'aux séances du Conseil d'administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires".

8°) À la fin de l'article 27-2 des statuts, est ajoutée la phrase suivante :

"Ces projets sont ensuite portés par la Société à la connaissance des actionnaires dans les conditions prévues par la Loi".

■ ONZIÈME RÉOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions précédemment rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et le rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à :

- réduire le capital social par voie d'annulation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions acquises par la Société dans le cadre d'un programme de rachat de ses propres actions, et ce dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt-quatre mois,
- imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

L'Assemblée Générale donne, plus généralement, à cet effet tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer les conditions et modalités de cette ou ces réductions de capital, constater la réalisation de la ou des réductions du capital consécutives aux opérations d'annulations autorisées par la présente résolution, modifier, le cas échéant, les statuts de la Société en conséquence, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers ou tout autre organisme, remplir toutes formalités et, plus généralement, faire le nécessaire à la bonne fin de cette opération.

Cette autorisation est donnée pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

■ DOUZIÈME RÉSOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission de valeurs mobilières donnant, immédiatement ou à terme, accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- 1°) Délégué au Conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L.225-129 III du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, dans les proportions qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions et/ou de toutes autres valeurs mobilières – y compris de bons de souscription d'actions nouvelles (et/ou, le cas échéant, d'attribution d'actions existantes) émis de manière autonome – donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à une quotité du capital de la Société ;
- 2°) Décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 25 millions d'euros, étant précisé :
- a) que dans la limite de ce plafond :
 - les émissions d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote ne pourront avoir pour conséquence d'augmenter le capital d'un montant nominal total supérieur à 10 millions d'euros,
 - les émissions de certificats d'investissement ne pourront avoir pour conséquence d'augmenter le capital d'un montant nominal total supérieur à 10 millions d'euros ;
 - b) que tous les plafonds ci-dessus visés sont fixés compte non tenu du montant nominal des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement ;
- 3°) Décide en outre que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société, susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation, sera au maximum de 1 milliard d'euros ou la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que ce montant est indépendant du montant de titres de créance ne donnant pas accès au capital de la Société dont l'émission est autorisée par la neuvième résolution de la présente Assemblée ;
- 4°) Décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies à la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts au moins de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible,
- offrir au public, totalement ou partiellement, les titres non souscrits.

5°) Décide que l'émission de bons de souscription d'actions nouvelles (et/ou, le cas échéant, d'attribution d'actions existantes) de la Société en application de l'article L. 228-95 du Code de commerce pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes.

En cas d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions nouvelles (et/ou, le cas échéant, d'attribution d'actions existantes), le Conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les bons correspondants seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires de droits au plus tard dans les 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de bons attribués ;

6°) Constate que cette délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la Société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ; et

7°) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons de souscription d'actions nouvelles (et/ou, le cas échéant, d'attribution d'actions existantes) émis de manière autonome ;

8°) Décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions nouvelles (et/ou, le cas échéant, d'attribution d'actions existantes), du prix d'émission desdits bons, devra être au moins égale au pair des actions à la date d'émission ;

9°) Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs avec, dans les cas où la loi l'autorise, faculté de sub-délégation à son Président, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les conditions et prix des émissions, fixer les montants à émettre, déterminer la date de jouissance, avec ou sans effet rétroactif, des titres à émettre et, le cas échéant, fixer les conditions de leur rachat, suspendre le cas

échéant l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles seront assurées, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations sur un marché réglementé en France et/ou hors de France des droits, actions, valeurs mobilières ou bons créés et en fixer, le cas échéant, les modalités d'exercice, d'attribution, d'achat, d'offre, d'échange ou de remboursement, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

En cas d'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de sub-délégation à son Président, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société ;

10°) Décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure de même nature, et en particulier celle consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 mai 2002 dans sa douzième résolution.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

■ TREIZIÈME RÉSOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission de valeurs mobilières donnant, immédiatement ou à terme, accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1°) Délègue au Conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L. 225-129 III du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, par voie d'appel public à l'épargne, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, dans les proportions qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger,

a) à l'émission d'actions et/ou de toutes autres valeurs mobilières – y compris de bons de souscription d'actions nouvelles (et/ou, le cas échéant, d'attribution d'actions existantes) émis de manière autonome – donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à une quotité du capital de la Société ;

b) à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières représentatives d'une quote-part du capital social de la Société à émettre à la suite de l'émission par les sociétés dont Dassault Systèmes détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, avec l'accord de cette dernière :

- d'obligations émises par les filiales avec bons de souscription d'actions de la Société,
- de toutes autres valeurs mobilières émises par les filiales donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution à tout moment ou à date fixe, de titres qui à cet effet seront émis en représentation d'une quotité du capital de la Société.

La présente décision emporte de plein droit, au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises par les filiales, renonciation des actionnaires de la Société à leur droit préférentiel de souscription aux actions ou autres titres auxquels ces valeurs donnent droit.

L'émission des actions ou des bons et des titres en représentation d'une quote-part du capital de la Société à la suite des opérations visées au 1 b) ne pourra, en tout état de cause, et compte non tenu des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, avoir pour effet d'augmenter le capital nominal de la Société d'un montant de plus de 25 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant qui s'imputera sur le plafond global fixé ci-dessous au paragraphe 2 ;

2°) Décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 25 millions d'euros, étant précisé :

a) que, dans la limite de ce plafond, s'appliquent les plafonds fixés également au titre de la douzième résolution pour :

- les émissions d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote,
- les émissions de certificats d'investissement ;

b) que tous les plafonds ci-dessus sont fixés compte non tenu du montant nominal des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement ;

3°) Décide que le montant nominal maximum susceptible d'être émis en vertu de la présente résolution s'imputera sur le plafond nominal maximum des augmentations de capital de 25 millions d'euros fixé au titre de la douzième résolution de la présente Assemblée ;

4°) Décide que cette augmentation de capital pourra résulter de l'exercice d'un droit d'attribution, par voie de conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, ou de toute autre manière, résultant de toutes valeurs mobilières émises par toute société dont la Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital et avec l'accord de cette dernière ;

- 5°) Décide, en outre, que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société, susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation, sera au maximum de 1 milliard d'euros ou encore la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que ce montant est indépendant du montant de titres de créance ne donnant pas accès au capital de la Société dont l'émission est autorisée par la neuvième résolution de la présente Assemblée ;
- 6°) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le Conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et selon les conditions qu'il fixera. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables ;
- 7°) Constate que cette délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la Société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ; et
- 8°) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons de souscription d'actions nouvelles (et/ou, le cas échéant, d'attribution d'actions existantes) émis de manière autonome ;
- 9°) Décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation, après prise en compte, le cas échéant, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions (et/ou, le cas échéant, d'attribution d'actions existantes), du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la valeur minimum fixée par la loi applicable au moment où il est fait usage de la présente délégation, soit actuellement la moyenne des cours constatés de l'action de la Société sur le Premier Marché pendant 10 jours de bourse consécutifs choisis parmi les 20 derniers jours de bourse précédant le début de l'émission des valeurs mobilières précitées, après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;
- 10°) Décide que le Conseil d'administration pourra faire usage de la présente délégation, en tout ou en partie, à l'effet de rémunérer tous titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société, dans les limites et sous les conditions prévues par la loi en vigueur au moment de l'utilisation de la présente résolution ;
- 11°) Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les conditions et prix des émissions, fixer les montants à émettre, déterminer la date de jouissance, avec ou sans effet rétroactif, des titres à émettre et, le cas échéant, fixer les conditions de leur rachat, dans le cas prévu au paragraphe 10, fixer la parité d'échange avec ou sans soulte, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations sur un marché réglementé en France et/ou hors de France des droits, actions, valeurs mobilières ou bons créés, et en fixer, le cas échéant, les modalités d'exercice, d'attribution, d'achat, d'offre, d'échange ou de remboursement, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

En cas d'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation à son Président, dans les conditions fixées par la loi, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt,

leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société ;

12°) Décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure de même nature, et en particulier celle consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 mai 2002 dans sa treizième résolution.

La présente délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

■ QUATORZIÈME RÉSOLUTION

Délégation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes

L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires en application des dispositions de l'article L. 225-129 II du Code de commerce, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

1°) Délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, dans les proportions qu'il appréciera, par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, ou encore par la conjugaison avec une augmentation de capital en numéraire réalisée en vertu de la douzième ou de la treizième résolution de la présente Assemblée, à réaliser par émission et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes, ou enfin en combinant les deux opérations ;

2°) Décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 25 millions d'euros ;

3°) Décide que ce montant nominal maximum s'imputera sur le plafond nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la douzième résolution de la présente Assemblée ;

4°) Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment :

- d'arrêter toutes les modalités et conditions des émissions autorisées et, notamment, de fixer le montant et la nature des réserves et primes à incorporer au capital, de fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont la valeur nominale des actions existantes composant le capital social sera augmenté, d'arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation de la valeur nominale portera effet, de prendre toutes mesures destinées à protéger les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions existantes au jour de l'augmentation de capital conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, et de procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions,
- de décider, le cas échéant, par dérogation aux dispositions de l'article L. 225-149 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées,

- de prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords afin d'assurer la bonne fin de la ou des opérations envisagées et, généralement, de faire tout ce qui sera nécessaire, d'accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente délégation ainsi que de procéder à la modification corrélative des statuts ;

5°) Décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, et en particulier celle consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 mai 2002 dans sa quatorzième résolution.

La présente délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

■ QUINZIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à conférer au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social en cas d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129 IV du Code de commerce, d'autoriser le Conseil d'administration à faire usage des autorisations consenties sous les douzième à quatorzième résolutions de la présente Assemblée, pour augmenter le capital social, avec ou sans droit préférentiel de souscription ou par incorporation de réserves, par émission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement ou à terme, accès à des actions de la Société en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société.

Cette autorisation est valable jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

■ SEIZIÈME RÉSOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'administration d'augmenter le capital dans les conditions de l'article L. 443-5 du Code du travail

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail et de l'article L. 225-138 du Code de commerce et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129 VII du Code de commerce :

1°) Autorise le Conseil d'administration à augmenter le capital social de la Société en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, d'un montant nominal maximum de 10 millions d'euros, par l'émission d'actions nouvelles ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société dans les conditions fixées par la loi, réservés aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 444-3 du Code du travail ;

2°) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre ou autres titres donnant accès au capital et aux titres auxquels donneront droit ces titres émis en application de la présente résolution en faveur des adhérents des plans définis au paragraphe précédent et de renoncer aux actions ou autres titres qui seraient attribués par application de la présente résolution ;

3°) Décide que les montants visés aux trois résolutions précédentes et à la présente résolution ne sont pas cumulatifs ;

4°) Décide que le prix des actions souscrites par les adhérents visés ci-dessus, en application de la présente autorisation, sera fixé par le Conseil d'administration d'après les cours de bourse de l'action, sans pouvoir être ni supérieur à la moyenne des premiers cours cotés de l'action sur le Premier Marché lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L. 443-6 du Code du travail est respectivement inférieure à 10 ans ou supérieure ou égale à 10 ans ;

5°) Décide que le Conseil d'administration pourra prévoir, en application de l'article L. 443-5 du Code du travail, l'attribution, à titre gratuit, d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution au titre de l'abondement ou, le cas échéant, de la décote sur le prix de souscription, ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires ;

- 6°) Décide que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le Conseil d'administration dans les conditions fixées par la réglementation ;
- 7°) Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation ou de subdélégation à son Président, conformément aux dispositions légales et réglementaires, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, pour déterminer toutes les conditions et modalités des opérations et notamment décider le montant à émettre, le prix d'émission, les modalités de chaque émission, décider et fixer les modalités d'attribution à titre gratuit d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, en application de l'autorisation conférée ci-avant, arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, fixer, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, demander leur admission à la cotation en bourse partout où il en avisera, constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital, et sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- 8°) Décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'augmentation du capital réservée aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise et en particulier celle consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 mai 2002 dans sa quinzième résolution.

La présente délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

■ DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

Délégation donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant, immédiatement ou à terme, accès au capital de la Société et de réserver cette augmentation à une catégorie de bénéficiaires

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 II du Code de commerce, notamment de son alinéa 2 :

- 1°) Délégué au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximum de 15 millions d'euros, étant précisé que ce plafond s'imputera sur le plafond maximum d'augmentation de capital fixé par la douzième résolution soumise à la présente Assemblée Générale :
- a) par l'émission d'actions nouvelles, assorties ou non de bons de souscription d'actions, à souscrire en espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission,
- b) par l'émission de valeurs mobilières autres que des actions, donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions, à tout moment ou à dates fixes,
- c) par l'émission de bons de souscription d'actions (et/ou, le cas échéant, d'attribution d'actions existantes), à souscrire en espèces ou attribués gratuitement, étant précisé que ces bons pourront être émis seuls ou attachés à des valeurs mobilières visées au b) ci-dessus émises simultanément, ou
- d) par mise en œuvre simultanée de plusieurs de ces procédés.

Le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution ne pourra être supérieur à 600 millions d'euros ou à la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies ;

2°) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières faisant l'objet de la présente résolution et de réserver le droit de les souscrire :

(a) à des investisseurs qualifiés au sens de l'article L. 411-1 du Code monétaire et financier et du décret n° 98-880 du 1^{er} octobre 1998, et

(b) à tous autres investisseurs équivalant à ceux mentionnés au (a) au sens de droits étrangers ;

3°) Constate que la présente délégation emporte, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auquel les valeurs mobilières émises donnent droit, et décide de supprimer expressément le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons ;

4°) Décide que le Conseil d'administration fixera la liste précise des bénéficiaires au sein de la catégorie des bénéficiaires mentionnée précédemment au profit de laquelle le droit préférentiel de souscription a été supprimé et arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que les modalités de libération des titres émis. Notamment, il déterminera le nombre de titres à émettre au profit de chaque bénéficiaire et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, le prix de souscription desdits titres, leur date de jouissance, étant précisé que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation, après prise en compte, le cas échéant, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la moyenne pondérée par les volumes (dans le carnet d'ordre central et hors blocs hors marché) des cours de l'action de la Société des 3 jours de bourse précédant l'émission, cette moyenne pouvant, le cas échéant, être corrigée pour tenir compte des différences de date de jouissance et être éventuellement diminuée d'une décote maximum de 5 % ;

5°) Décide qu'au montant de 15 millions d'euros fixé au paragraphe 1 s'ajoute le montant des augmentations de capital supplémentaires, rendues nécessaires pour la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières et bons donnant droit, d'une manière quelconque, à l'attribution d'actions de la Société ;

6°) Décide que le Conseil d'administration disposera, conformément à la loi, de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi :

■ pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour procéder aux émissions susvisées conduisant à l'augmentation de capital, en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts et établir le rapport complémentaire prévu par la loi, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avéreraient nécessaires à la réalisation de ces émissions,

■ pour suspendre l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières émises pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois et fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant droit à des actions, en conformité avec les dispositions légales ou réglementaires,

■ prendre toutes mesures et faire procéder, le cas échéant, à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations sur un marché réglementé des titres émis, imputer les frais d'émission des titres sur le montant des primes afférentes aux augmentations de capital et prélever sur ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital résultant de ces augmentations,

■ en cas d'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant droit à l'attribution d'actions, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer le taux d'intérêt et leur devise, leur durée, le cas échéant, indéterminée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société,

■ en cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions, acheter en bourse ou de gré à gré ces valeurs mobilières, en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales en vigueur ;

7. Décide que la présente délégation est valable pour une durée de deux ans.

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

■ DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal des présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

ATTESTATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Suresnes, le 27 mai 2004

“À notre connaissance, les données du présent Document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société et son groupe ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.”

Le Directeur Général
Bernard Charlès

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Dassault Systèmes et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé conformément aux normes professionnelles applicables en France à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Directeur Général. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Les données prospectives présentées correspondent à des objectifs des dirigeants, et non des données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2001, 2002 et 2003, arrêtés par le Conseil d'administration, selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Paris et Neuilly, le 27 mai 2004
Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
Jean-Marc MONTSERRAT

Deloitte Touche Tohmatsu
Philippe MOURARET

Nota Bene :

Le présent document inclut :

- le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2003 des Commissaires aux comptes comportant respectivement en page 2 du document intitulé “Dassault Systèmes - Comptes annuels 2003 - Document de référence - Partie II” et en page 69 du Document de référence, la justification des appréciations établies en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce.
- le rapport des Commissaires aux comptes (page 37) établi en application du dernier alinéa L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Bernard Charlès – Directeur Général

CONTRÔLE EXTERNE

Les Commissaires aux comptes sont :

■ TITULAIRES

Deloitte Touche Tohmatsu, représentée par Philippe Mouraret, 185 avenue du Général de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, entrée en fonction le 2 juin 1999 et dont le mandat vient à expiration lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Ernst & Young Audit, représentée par Jean-Marc Montserrat, 34 boulevard Haussmann, 75009 Paris, entrée en fonction le 5 juin 1998 et dont le mandat vient à expiration lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

■ SUPPLÉANTS

Alain Pons, Deloitte Touche Tohmatsu, 185 avenue du Général de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, dont le mandat court du 2 juin 1999 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

François Carrega, Ernst & Young Audit, 13 boulevard des Invalides, 75007 Paris, dont le mandat court du 5 juin 1998 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Pour obtenir tous les documents publiés par le groupe Dassault Systèmes, ainsi que pour toute information financière, veuillez contacter :

Didier Gaillot

Responsable des relations avec les investisseurs

9 quai Marcel Dassault – BP 310

92156 Suresnes Cedex

Téléphone : 01 40 99 69 24 – Télécopie : 01 55 49 82 55

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Afin de faciliter la lecture du Rapport annuel déposé comme Document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité

des marchés financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

INFORMATIONS

RAPPORT ANNUEL

Pages :

ATTESTATIONS DE RESPONSABLES

■ Attestation du responsable du Document de référence	158
■ Attestation des contrôleurs légaux des comptes	158
■ Politique d'information	159

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Capital

■ Particularités (limitation à l'exercice des droits de vote...)	110 et 111
■ Capital autorisé non émis	117
■ Capital potentiel	122, 123, 136 à 139, 141 à 143
■ Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	118

Marché des titres

■ Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	125 et 126
■ Dividendes	124, 128 et 129

CAPITAL ET DROITS DE VOTE

■ Répartition actuelle du capital et des droits de vote	119 et 120
■ Évolution de l'actionnariat	119 et 120
■ Pactes d'actionnaires	N/A

ACTIVITÉ DU GROUPE

■ Organisation du groupe (relations mère et filiales, information sur les filiales)	23 et 121
■ Chiffres clés du groupe	44
■ Informations chiffrées sectorielles (par activité, par zone géographique et/ou pays)	11, 45, 46, 48, 49, 53, 54, 57, 94 à 98
■ Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	5, 8 à 11, 22, 65
■ Politique d'investissements	51, 60 et 61
■ Indicateurs de performance (création de valeur pour l'entreprise...)	39 à 43

RAPPORT ANNUEL

Pages :

ANALYSE DES RISQUES DU GROUPE**■ Facteurs de risques**

- **Risques de marché** (liquidité, taux, change, portefeuille actions) 61 à 63
 - **Risques particuliers liés à l'activité** (dont dépendance à l'égard de fournisseurs, clients, sous-traitants, contrats, procédés de fabrication...) 101 à 107
 - **Risques juridiques** (réglementation particulière, concessions, brevets, licences, litiges significatifs, faits exceptionnels...) 64, 101 à 104
 - **Risques industriels et liés à l'environnement** 106, 134 et 135
- Assurances et couverture des risques** 113 à 115

PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS

- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés** 69
- Comptes consolidés et annexe** 70 à 99
- Engagements hors bilan** 63
- Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux** 32
- Rapports des Commissaires sur les comptes annuels et les conventions réglementées** Document de référence Partie II - 2 à 5
- Comptes sociaux et annexe** Document de référence Partie II - 6 à 20

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

- Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance** 25 à 29, 33 et 34
- Composition et fonctionnement des Comités** 28, 33 et 34
- Dirigeants mandataires sociaux** (rémunérations et avantages, options consenties et levées, BSA et BSPCE) 29 à 31, 123 et 140
- Dix premiers salariés non mandataires sociaux** (options consenties et levées) 122 et 123
- Conventions réglementées** 30 et 31
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les procédures de contrôle interne en matière comptable et financière** 37

ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

- Évolution récente** 65 à 67
- Perspectives** 67 et 68

GLOSSAIRE DES TERMES ET ABRÉVIATIONS

CAA V5 (*Component Application Architecture Version 5*)
Architecture Applicative à base de Composants.

CAO (Conception Assistée par Ordinateur)
Solutions logicielles spécialisées dans la conception d'un produit.

Commande numérique (CN)
La commande numérique est la technique qui consiste à contrôler une machine ou un processus grâce à des instructions en format numérique codé.

Conception mécanique
La conception mécanique consiste en la conception, la modélisation et l'élaboration de systèmes mécaniques.

CRM (*Customer Relationship Management* - Gestion de la relation client)

DMU (*Digital Mock-Up* - maquette numérique)
La conception et simulation virtuelle en 3D d'un produit et de tous ses composants.

ERP (*Enterprise Resources Planning* – planification des ressources de l'entreprise)
Une stratégie d'entreprise qui permet de gérer les secteurs clés d'activité, c'est-à-dire l'achat, l'inventaire, la chaîne de sous-traitance, les services aux clients et le suivi de commandes.

FAO (Fabrication Assistée par Ordinateur)
Acronyme pour Fabrication Assistée par Ordinateur (*Computer-Aided Manufacturing* ou CAM). Solutions logicielles spécialisées dans la définition des processus de production.

Fabrication numérique
La fabrication numérique regroupe la conception et la simulation des procédés de fabrication proposées dans DELMIA V5.

IAO (Ingénierie Assistée par Ordinateur)
Acronyme pour Ingénierie Assistée par Ordinateur (*Computer-Aided Engineering* ou CAE). Solutions logicielles spécialisées dans l'analyse de la conception d'un produit.

Marché axé sur la conception (Design-Centric)
Marché axé sur la conception, dans lequel les clients se focalisent principalement sur la conception.

Marché axé sur les processus (Process-Centric)
Marché axé sur les processus, qui regroupe les clients désireux d'intégrer conception, développement, production et maintenance de leurs produits.

Middleware
Classe de logiciels qui assurent l'intermédiaire entre les applications et le transport des données par les réseaux.

Morphing
Le "morphing" du produit consiste, lors de la conception, à appliquer de nouvelles spécifications à des produits ou à des processus afin de générer de nouvelles définitions de produits.

PDM (*Product Data Management* - Gestion des données produit)
La gestion de données produit est la base de toute solution PLM pour les connaissances liées au produit et les processus commerciaux.

PLM (*Product Lifecycle Management* - Gestion du cycle de vie des produits)
Le PLM est une stratégie d'entreprise qui aide les sociétés à partager leurs données produit, à mettre en œuvre des processus communs et à déployer le savoir-faire métier pour le développement des produits, depuis leur conception jusqu'à leur retrait du marché.

PPR (Produit, Processus, Ressources)
Le modèle PPR de Dassault Systèmes est le modèle qui lie les représentations du produit, les ressources nécessaires à sa fabrication (l'outillage, l'usine, les opérateurs) et les processus de production.

RADE (Rapid Application Development Environment)

Savoir-faire (*Knowledge*)
Ensemble d'outils qui permettent aux entreprises de capturer facilement, de partager et de réutiliser le savoir-faire métier.

SCM (*Supply Chain Management* - Gestion de la chaîne logistique)
Stratégie d'entreprise qui aide les sociétés à coordonner les flux de marchandises, d'information, ainsi que les aspects financiers entre les entreprises qui participent à la chaîne de valeur.

Usine Numérique
Il s'agit de la simulation graphique en trois dimensions (3D) d'une usine en fonctionnement, proposée dans l'offre DELMIA V5.

XML (Extensible Markup Language)
Norme permettant de définir des langages de structuration de données.

Dassault Systèmes

Comptes annuels 2003

exercice clos le 31 décembre 2003

Document de référence - Partie II



Comptes annuels

☐ Sommaire

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	p. 2
Rapport général sur les Comptes annuels	p. 2
Rapport spécial sur les conventions réglementées	p. 4
BILAN	p. 6
COMPTE DE RÉSULTAT	p. 8
ANNEXES	p. 9
Faits significatifs de l'exercice	p. 9
Événements postérieurs à la clôture	p. 10
Règles et méthodes comptables	p. 10
Notes sur le bilan	p. 11
Notes sur le compte de résultat	p. 18
Informations complémentaires	p. 19
Informations relatives aux filiales et participations	p. 20
RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES .	p. 21

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2003

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre Rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- le contrôle des Comptes annuels de la société Dassault Systèmes, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les Comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces Comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les Comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note (c) de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valeur des immobilisations financières. Nous avons vérifié le bien-fondé de ces méthodes comptables et, en tant que de besoin, la cohérence des valeurs d'utilité des titres de participation avec notamment les valeurs retenues pour l'établissement des Comptes consolidés.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des Comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce Rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les Comptes annuels des informations données dans le Rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le Rapport de gestion.

Paris et Neuilly, le 28 avril 2004
Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
Jean-Marc MONTSERRAT

Deloitte Touche Tohmatsu
Philippe MOURARET

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2003

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre Rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A) Avenant au contrat de travail du directeur général

Personne concernée : M. Bernard Charlès

Nature et objet :

Le Conseil d'administration du 23 septembre 2003 a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de travail de Bernard Charlès ayant pour objet notamment de prévoir une indemnité forfaitaire équivalente à 24 mois de la dernière rémunération annuelle brute qu'il aura reçue au titre de son contrat de travail, en cas de licenciement pour une raison autre que la faute grave ou lourde.

B) Indemnité en cas de révocation du mandat social

Personne concernée : M. Bernard Charlès

Nature et objet :

Le Conseil d'administration du 23 septembre 2003 a autorisé la décision d'accorder à M. Bernard Charlès une indemnité égale à 24 mois de la dernière rémunération annuelle brute au titre du mandat social, à verser en cas de révocation du mandat social de Directeur Général, sauf dans le cas où cette révocation serait motivée par une faute commise avec intention de nuire aux intérêts de la Société.

C) Prise en charge des frais de défense des administrateurs

Personnes concernées : MM. Charles Edelstenne, Paul Brown, Bernard Charlès, Laurent Dassault, Christian Decaix, Bernard Dufau, André Kudelski, Loïk Segalen et Thibault de Tersant.

Nature et objet :

Le Conseil d'administration du 23 septembre 2003 a autorisé la décision de prise en charge par votre Société des honoraires et frais de déplacement que les administrateurs de la Société et de ses filiales seraient amenés

à devoir assumer pour préparer leur défense personnelle devant une juridiction civile, pénale ou administrative aux Etats-Unis lorsque cette défense s'exercera dans le cadre d'une enquête, instruction ou investigation menée à l'encontre de Dassault Systèmes.

La prise en charge est assurée sous la triple réserve que les administrateurs et dirigeants concernés soient assistés par des avocats choisis par la Société, que celle-ci reste maîtresse de ses choix stratégiques en matière de procédure et de moyens de défense et que les frais encourus soient raisonnables.

D) Rémunération exceptionnelle des membres du comité d'audit

Personnes concernées : MM. Paul Brown, Bernard Dufau et André Kudelski

Nature et objet :

Le Conseil d'administration du 28 mai 2003 a décidé d'attribuer à chacun des membres du Comité d'audit une rémunération exceptionnelle pour chaque réunion du Comité d'audit ayant lieu entre le 28 mai et le 31 décembre 2003. Le montant de cette rémunération a varié entre 500 euros pour une réunion téléphonique de revue des annonces de résultats et 1 000 euros pour une réunion formelle du Comité.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

A) Avec la Société Enovia Corp.

Personnes concernées : MM. Bernard Charlès et Thibault de Tersant

Nature et objet :

Contrat de licence de marque concédé à titre gratuit.

Modalités :

Une licence non exclusive et gratuite de la marque ENOVIA a été concédée à la société Enovia Corp. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration le 11 mars 1998. Elle a été conclue le 28 décembre 1998 pour une durée indéterminée.

B) Avec la Compagnie AIG Europe

Nature et objet :

Police d'assurance "Responsabilité des dirigeants"

Modalités :

Une police d'assurance "Responsabilité des dirigeants" a été souscrite auprès de la Compagnie AIG Europe et autorisée par le Conseil d'administration du 28 juin 1996.

Cette police d'assurance permet de couvrir l'ensemble des dirigeants, passés, présents ou futurs, de la société Dassault Systèmes et de l'ensemble de ses filiales, pour une prime annuelle de USD.130.000 hors taxes.

Paris et Neuilly, le 28 avril 2004
Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
Jean-Marc MONTSERRAT

Deloitte Touche Tohmatsu
Philippe MOURARET

BILAN

		31 décembre			
ACTIF		2003	2002	2001	
	Montants bruts	Amortissements ou provisions pour dépréciation	Montants nets	Montants nets	Montants nets
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Actif immobilisé	871 562	50 391	821 171	802 943	729 456
Immobilisations incorporelles	18 805	17 236	1 569	3 231	1 217
Concessions, brevets, licences, marques	18 788	17 236	1 552	3 125	1 180
Avances et acomptes	17	–	17	106	37
Immobilisations corporelles	46 748	31 655	15 093	14 367	13 999
Installations techniques, matériels et outillages	21 262	18 743	2 519	3 652	2 987
Autres immobilisations corporelles	24 129	12 912	11 217	9 394	9 993
Immobilisations en cours	1 357	–	1 357	1 321	1 019
Immobilisations financières	806 009	1 500	804 509	785 345	714 240
Participations	769 017	1 500	767 517	755 377	664 571
Créances rattachées à des participations	14 466	–	14 466	15 197	38 274
Prêts	21 169	–	21 169	13 490	10 247
Dépôts et cautionnements	1 357	–	1 357	1 281	1 148
Actif circulant	463 306	4 631	458 675	414 400	379 595
Créances d'exploitation	172 914	4 631	168 283	168 388	165 178
Créances clients et comptes rattachés	149 095	4 631	144 464	150 062	153 841
Autres créances d'exploitation	23 819	–	23 819	18 326	11 337
Valeurs mobilières de placement	285 713	–	285 713	237 827	209 959
Disponibilités	4 679	–	4 679	8 185	4 458
Charges constatées d'avance	5 093	–	5 093	8 381	10 410
Écarts de conversion	1 875	–	1 875	1 548	47
Total de l'actif	1 341 836	55 022	1 286 814	1 227 272	1 119 508

PASSIF	31 décembre		
	2003	2002	2001
	Avant décisions de l'AGO	Avant décisions de l'AGO	Avant décisions de l'AGO
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capitaux propres	1 104 121	1 059 637	963 052
Capital	113 404	114 571	114 475
Prime d'émission	4 939	28 496	26 216
Primes d'apport	269 978	269 978	269 978
Réserve légale	11 457	11 447	11 392
Réserve réglementée	2	2	2
Report à nouveau	593 848	500 424	394 041
Résultat de l'exercice	104 979	130 659	144 039
Provisions réglementées	5 514	4 060	2 909
Provisions pour risques et charges	7 550	6 017	4 141
Dettes	154 957	138 219	133 193
Dettes financières	21 213	18 117	18 318
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 494	957	1 321
Emprunts et dettes financières divers	17 719	17 160	16 997
Dettes d'exploitation	133 744	120 102	114 875
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 208	42 706	37 219
Dettes fiscales et sociales	66 865	64 796	64 254
Autres dettes d'exploitation	20 671	12 600	13 402
Produits constatés d'avance	20 186	22 853	17 879
Écarts de conversion	-	546	1 243
Total du passif	1 286 814	1 227 272	1 119 508

ANNEXES

Faits significatifs de l'exercice

■ RÉPARTITION DU CAPITAL

En septembre 2003, l'État français a vendu la participation de 15,6 % qu'il détenait dans le capital de la Société depuis mai 2001.

Au 31 décembre, le capital de Dassault Systèmes était détenu par :

(en %)	2003	2002
Public	48,1	33,0
Groupe Industriel Marcel Dassault	45,1	44,7
État français	–	15,6
Monsieur Charles Edelstenne, Président du Conseil d'administration	6,8	6,7
Total	100	100

Au 31 décembre, les droits de vote dans Dassault Systèmes étaient détenus par :

(en %)	2003	2002
Public	45,0	30,9
Groupe Industriel Marcel Dassault	42,4	42,0
État français	–	14,6
Monsieur Charles Edelstenne, Président du Conseil d'administration	12,6	12,5
Total	100	100

■ AUGMENTATION DE CAPITAL DE DASSAULT SYSTEMES CORP.

Au cours de l'exercice 2003, Dassault Systèmes a procédé à des augmentations de capital dans Dassault Systemes Corp. pour un montant cumulé de 9,3 millions d'euros.

■ RAND A TECHNOLOGY CORPORATION

En avril 2002, la Société a conclu un accord avec la société RAND A Technology Corporation ("Rand") afin d'accélérer le développement des infrastructures marketing, ventes et services requises pour supporter ses applications de PLM. Dans le cadre de cet accord, la Société a accordé à Rand deux prêts convertibles d'une durée de 10 ans ("les prêts"), pour un montant total de 13,2 millions d'euros. Le premier de ces prêts a été versé en 2002, et le second a été versé en 2003.

L'un des deux prêts est convertible, sous certaines conditions, en actions ordinaires de Rand à l'initiative de Rand. L'autre prêt est convertible, sous certaines conditions, en actions ordinaires de Rand à l'initiative de Dassault Systèmes. Les prêts sont garantis par certaines immobilisations corporelles et incorporelles de Rand. Ils sont rémunérés au taux de 5,5 % et sont remboursables à partir de 2004.

En novembre et décembre 2003, la Société a accordé à Rand des avances de trésorerie à court terme pour un montant de 5,5 millions d'euros. Ces avances sont rémunérées au taux de 5,5 % et sont remboursables en 2004.

■ DISTRIBUTION DE DIVIDENDE

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 mai 2003 a décidé la distribution d'un dividende de 37 225 milliers d'euros qui a été versé au mois de juin 2003.

■ OPTIONS CONFÉRÉES AU PERSONNEL SUR DES ACTIONS DE DASSAULT SYSTEMES

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 26 janvier 1998, modifiée par celle du 28 juin 2002, a autorisé le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, jusqu'au 27 juillet 2005, des options de souscription d'actions Dassault Systèmes à certains salariés ou dirigeants de la Société ou de ses filiales françaises ou étrangères, le nombre maximum d'options pouvant être consenties par le Conseil et non encore levées ne pouvant donner droit à souscrire un nombre d'actions excédant 17 % du capital social de Dassault Systèmes.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration a procédé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003, à l'attribution suivante :

Le 20 janvier 2003 : 4 000 000 d'options de souscriptions d'actions au prix d'exercice de 23,00 euros ou 24,50 dollars américains, au profit de certains salariés de Dassault Systèmes et de certaines de ses filiales.

Événements postérieurs à la clôture

Postérieurement à la clôture de l'exercice, il n'est survenu aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur

la situation financière ou les résultats de la Société ou de nécessiter une mention dans la présente annexe.

Règles et méthodes comptables

L'exercice social a une durée de 12 mois couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2003 ont été préparés et présentés conformément au règlement CRC 99-03 Les conventions comptables de base ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, du principe de permanence des méthodes d'un exercice à l'autre, de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

■ BILAN

a – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de leur durée probable d'utilisation.

Les durées et les modalités d'amortissement sont présentées ci-dessous :

1) Mode dégressif :

- Matériel informatique neuf3 à 5 ans
- Matériel de bureau neuf5 ans
- Matériel de services sociaux6 ans 2/3

2) Mode linéaire :

- Matériel informatique d'occasion3 à 5 ans
- Matériel de transport4 ans
- Agencements et installations10 ans
- Matériel de bureau d'occasion5 ans
- Mobilier de bureau10 ans

b – Immobilisations incorporelles

Les brevets et les licences sont amortis suivant le mode linéaire sur leur durée d'utilisation. Les logiciels acquis sont amortis suivant le mode linéaire sur une durée d'un an.

c – Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués au coût historique d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée si leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur brute. La valeur d'inventaire des titres tient compte notamment du montant des capitaux propres, de la rentabilité à long terme et d'éléments stratégiques.

d – Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur prix d'acquisition et sont dépréciées, le cas échéant, par référence à leur valeur boursière à la clôture de l'exercice. Les valeurs mobilières de placement acquises en devises sont converties au cours de clôture.

e – Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable.

f – Écart de conversion

Les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au cours de clôture ou au taux couvert lorsqu'elles font l'objet d'une couverture de change. Les différences de conversion sont inscrites au bilan sous la rubrique "Écart de conversion". En cas de pertes latentes, une provision pour risques (perte de change) est comptabilisée.

■ COMPTE DE RÉSULTAT

a – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué principalement de redevances perçues au titre de la commercialisation par IBM des logiciels CATIA, ENOVIA et SMARTEAM développés par Dassault Systèmes.

Le chiffre d'affaires s'entend net des ristournes accordées à IBM. Celles-ci sont enregistrées au bilan dans le poste "Autres dettes d'exploitation".

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de services est constaté lors de la réalisation desdites prestations.

Le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre de l'activité de revente de matériels informatiques est reconnu lors de la livraison desdits matériels.

b – Frais de recherche appliquée et de développement

Les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées si l'analyse de critères techniques ne les rend pas immobilisables.

L'application de ce principe comptable a conduit, dans tous les cas, à l'enregistrement de ces coûts en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

Notes sur le bilan

■ NOTE 1 – MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute au 31/12/02	Augmentations 2003	Diminutions 2003	Valeur brute au 31/12/03
Immobilisations incorporelles	17 328	1 566	89	18 805
Brevets, licences et marques	17 328	1 566	89	18 805
Immobilisations corporelles	41 929	5 527	708	46 748
Matériel informatique	20 338	1 587	487	21 438
Autres immobilisations corporelles	21 591	3 940	221	25 310
<i>Matériel automobile</i>	345	–	–	345
<i>Mobilier de bureau</i>	2 759	214	116	2 857
<i>Matériel de bureau et social</i>	1 861	56	105	1 812
<i>Agencements et installations</i>	16 626	3 670	–	20 296
Immobilisations financières	785 345	31 699	11 035	806 009
	844 602	38 792	11 832	871 562

Les immobilisations en cours et les avances et acomptes sur immobilisations sont rattachés aux postes d'immobilisations auxquels ils se rapportent. Les immobilisations financières comprennent essentiellement les titres des filiales

(769 millions d'euros), dont le détail est présenté dans les informations relatives aux filiales et participations, les prêts et avances consentis au personnel et les dépôts et cautionnements.

■ NOTE 2 – MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Amortissements au 31/12/02	Dotations 2003	Reprises et cessions 2003	Amortissements au 31/12/03
Immobilisations incorporelles	14 097	3 139	–	17 236
Brevets, licences et marques	14 097	3 139	–	17 236
Immobilisations corporelles	27 562	4 490	397	31 655
Matériels informatiques	16 298	2 621	176	18 743
Autres immobilisations corporelles	11 264	1 869	221	12 912
<i>Matériel automobile</i>	230	51	–	281
<i>Mobilier de bureau</i>	1 202	262	116	1 348
<i>Matériel de bureau</i>	1 338	197	105	1 430
<i>Agencements et installations</i>	8 494	1 359	–	9 853
	41 659	7 629	397	48 891

NOTE 3 – ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Les échéances des créances au 31 décembre 2003 s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant net	Degré de liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts salariés	850	–	850
Dépôts et cautionnements	1 357	–	1 357
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	144 464	144 464	–
Autres créances d'exploitation	23 819	23 819	–
Charges constatées d'avance	5 093	5 093	–

■ NOTE 4 – PRODUITS À RECEVOIR

Les produits à recevoir se composent des éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/03	31/12/02
Clients factures à établir	88 668	93 666
Fournisseurs avoirs à recevoir	526	144
Intérêts courus sur créances	–	14
Intérêts courus sur placements	1 238	883
	90 432	94 707

■ NOTE 5 – VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/03	31/12/02
VMP	285 713	237 827

La valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement, au 31 décembre 2003, s'élève à 285 757 milliers d'euros (2002 : 237 865 milliers d'euros).

Au 31 décembre 2003, 96 % de ces valeurs mobilières de placement étaient libellées en euros et 4 % en dollars américains.

■ NOTE 6 – CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/03	31/12/02
Achats non stockés de matières et fournitures	1 264	3 354
Services extérieurs		
Loyer crédit-bail immobilier	455	488
Locations mobilières	670	–
Assurances	60	74
Divers	2 644	4 465
	5 093	8 381

■ NOTE 7 – CAPITAUX PROPRES

7.1 – Capital social

Les mouvements intervenus sur le capital social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003 s'analysent comme suit :

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital
		<i>(en euros)</i>	<i>(en euros)</i>
Actions au 1^{er} janvier 2003	114 570 841	1	114 570 841
Actions émises dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions (voir Note 7.2)	208 025	1	208 025
Actions propres annulées	(1 375 201)	1	(1 375 201)
Actions au 31 décembre 2003	113 403 665	1	113 403 665

La Société a procédé en 2003 à l'annulation des actions propres autodétenues pour une valeur de 29 450 milliers d'euros.

7.2 – Plans d'options de souscription d'actions

Le tableau ci-dessous résume les exercices des options depuis la mise en place de chacun des plans :

	Plan du 28 juin 1996	Plan du 15 décembre 1997	Plan du 28 janvier 1998	Plans du 9 novembre 1998	Plans du 15 septembre 1999	Plans du 29 mars 2001	Plan du 29 juin 2001	Plans du 5 octobre 2001	Plans du 28 mai 2002	Plans du 20 janvier 2003	Total						
	1998-01	1998-02	1998-03	1998-04	1998-05	1998-08	1998-09	1998-10	1998-11	1998-12	2002-01	2002-02	2002-03	2002-04			
Nombre d'options attribuées	1 027 780	1 031 840	750 000	2 468 730	354 750	3 297 000	320 000	2 909 600	553 300	138 000	1 387 400	328 650	1 363 563	355 300	3 325 000	675 000	20 285 915
Prix d'exercice d'une option	9,00 €	25,92 €	26,37 €	29,58 €	29,58 €	37,00 €	37,00 €	52,00 €	52,00 €	49,00 €	35,00 €	35,00 €	45,50 €	45,50 €	23,00 €	23,00 €	
Dates d'exercice	du 28/6/96 au 27/6/06	du 15/12/99 au 14/12/07	du 28/1/98 au 27/1/08	du 9/11/00 au 8/11/08	du 9/11/98 au 8/11/08	du 15/9/01 au 14/9/09	du 15/9/99 au 14/9/09	du 29/3/03 au 28/3/11	du 29/3/01 au 28/3/11	du 29/6/01 au 28/6/11	du 5/10/02 au 4/10/11	du 5/10/02 au 4/10/11	du 28/5/03 au 27/5/12	du 28/5/03 au 27/5/12	du 20/1/04 au 19/1/13	du 31/12/04 au 19/1/13	
Nombre d'options exercées en 1996	406 120	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	406 120
Nombre d'options exercées en 1997	55 110	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	55 110
Nombre d'options exercées en 1998	34 310	-	19 200	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	53 510
Nombre d'options exercées en 1999	85 505	7 000	87 583	-	23 937	-	8 662	-	-	-	-	-	-	-	-	-	212 687
Nombre d'options exercées en 2000	128 636	25 670	442 917	5 870	77 695	-	40 888	-	-	-	-	-	-	-	-	-	721 676
Nombre d'options exercées en 2001	70 975	10 952	50 000	14 314	10 825	1 600	9 525	-	-	-	-	-	-	-	-	-	168 191
Nombre d'options exercées en 2002	25 410	32 622	25 000	13 910	8 025	11 900	7 052	-	650	101	-	-	-	-	-	-	124 670
Nombre d'options exercées en 2003	35 555	66 660	85 000	10 040	1 575	-	1 750	-	-	-	-	7 295	-	150	-	-	208 025
Nombre d'options annulées	29 960	29 846	27 800	55 410	39 888	53 980	42 688	26 580	32 890	-	8 400	8 500	6 578	-	3 200	-	365 720
Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2003	156 199	859 090	12 500	2 369 186	192 805	3 229 520	209 435	2 883 020	519 760	137 899	1 379 000	312 855	1 356 985	355 150	3 321 800	675 000	17 970 204

Le Conseil d'administration se réserve le droit de suspendre temporairement l'exercice des options pendant les périodes de réalisation d'opérations sur le capital ou impliquant le détachement d'un droit.

Par ailleurs, les actions souscrites dans le cadre de l'exercice des options provenant des plans du 15 décembre 1997, 1998-02 du 9 novembre 1998, 1998-04 du 15 septembre 1999, 1998-08

du 29 mars 2001, 1998-11 du 5 octobre 2001, 2002-01 du 28 mai 2002 et 2002-03 du 20 janvier 2003 ne peuvent être cédées respectivement avant le 15 décembre 2002, le 9 novembre 2003, le 15 septembre 2004, le 29 mars 2005, le 5 octobre 2005, le 28 mai 2006 et le 20 janvier 2007.

7.3 – Mouvements des capitaux propres

Les mouvements intervenus sur les capitaux propres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003 s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	2002 avant décisions de l'AGO	Affectation du résultat 2002 par l'AGO du 28 mai 2003	Effet des levées d'options	Résultat net de l'exercice 2003	Réduction de capital par annulation d'actions propres et autres	2003 avant décisions de l'AGO
Capital social	114 571	–	208	–	(1 375)	113 404
Prime d'émission	28 496	–	4 518	–	(28 075)	4 939
Prime d'apport	269 978	–	–	–	–	269 978
Réserve légale	11 447	10	–	–	–	11 457
Réserve réglementée	2	–	–	–	–	2
Report à nouveau	500 424	93 424	–	–	–	593 848
Résultat de l'exercice	130 659	(130 659)	–	104 979	–	104 979
Provisions réglementées	4 060	–	–	–	1 454	5 514 ⁽¹⁾
Capitaux Propres	1 059 637	(37 225)	4 726	104 979	(27 996)	1 104 121

(1) Les provisions réglementées, au 31 décembre 2003, résultent de l'accord dérogatoire de participation aux résultats de l'entreprise dont bénéficient les salariés de Dassault Systèmes.

■ NOTE 8 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les mouvements des provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Solde d'ouverture au 01/01/03	Dotations de l'exercice 2003	Reprises (utilisées) 2003	Reprises (non utilisées) 2003	Solde de clôture au 31/12/03
Provisions pour indemnités de départ en retraite	4 469	1 205	–	–	5 674
Provisions pour perte de change	1 548	1 876	1 548	–	1 876
Autres provisions pour risques et charges	–	–	–	–	–
Total des provisions	6 017	3 081	1 548	–	7 550

L'engagement de la Société en matière d'indemnités de fin de carrière a été évalué suivant les dispositions de la norme américaine n° 87 du Financial Accounting Standards Board (FASB), selon la méthode du *prorata* des droits au terme.

Cette méthode qui repose sur une évaluation actuarielle des droits prend en compte les droits que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite, calculés en fonction de l'ancienneté et du salaire annuel du salarié au moment de son départ. Ce droit est acquis et est versé au salarié au moment de son départ sous la forme d'une somme forfaitaire. Les droits à indemnités de départ à la retraite acquis par les salariés au cours de leur vie active sont provisionnés sur la base d'hypothèses et de calculs actuariels.

Les engagements de retraite au 31 décembre 2003 ont été déterminés selon la méthode prospective en retenant 60 ans comme âge de départ à la retraite, ainsi que les hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 5 %, taux d'augmentation moyen des salaires de 3 % et taux de rentabilité des placements de 5,5 %.

La Société a souscrit, en 1998, un contrat d'assurance avec la Sogecap, une compagnie d'assurance vie affiliée à la Société Générale, destiné à couvrir les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite. Dans le cadre de ce contrat, la Société a investi 4 550 milliers d'euros en 1998 et 1 517 milliers d'euros en 2001. La Société ne prévoit pas d'effectuer de versement additionnel en 2004.

■ NOTE 9 – ÉCHÉANCES DES DETTES

Les échéances des dettes au 31 décembre 2003 s'analysent comme suit :

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif	
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Dettes financières			
Banques	3 494	3 494	–
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	17 451	3 303	14 148
Emprunts et dettes financières divers	268	112	156
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 208	46 208	–
Dettes fiscales et sociales	66 865	66 865	–
Autres dettes d'exploitation	20 671	20 671	–
Produits constatés d'avance	20 186	20 186	–

Les échéances à plus d'un an des dettes d'exploitation concernent principalement la participation des salariés aux résultats de l'entreprise.

■ NOTE 10 – INFORMATIONS SUR LES CRÉANCES ET DETTES REPRÉSENTÉES PAR DES EFFETS DE COMMERCE

Les créances représentées par des effets à recevoir s'élèvent à 827 milliers d'euros au 31 décembre 2003 (2002 : 1 103 milliers d'euros).

Au 31 décembre 2003, aucun effet à payer ne figure dans les dettes (2002 : aucun effet).

■ NOTE 11 – ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

	Entreprises liées		Avec lien de participation	
	31/12/03	31/12/02	31/12/03	31/12/02
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Prêts accordés	–	–	14 466	15 197
Intérêts reçus ou provisionnés pendant l'exercice sur les prêts accordés	–	–	441	900
Créances clients et comptes rattachés	5 237	9 014	9 596	14 042
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70	60	18 773	22 838

Les prêts accordés aux filiales sont rémunérés aux conditions du marché.

■ NOTE 12 – CHARGES À PAYER

Les charges à payer se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/03	31/12/02
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs, factures non parvenues	21 244	8 435
Dettes fiscales et sociales		
Dettes provisionnées pour congés à payer	9 734	9 261
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux fruits de l'expansion	10 225	11 156
Dettes provisionnées pour intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise	3 201	4 596
Personnel, charges à payer	7 494	7 502
Organismes sociaux, charges à payer	7 483	7 230
Autres dettes d'exploitation		
Clients, ristournes à accorder et avoirs à établir	13 419	12 600
	72 800	60 780

■ NOTE 13 – PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance comprennent les éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/03	31/12/02
Redevances logiciels	18 540	21 923
Autres produits	1 646	930
	20 186	22 853

■ NOTE 14 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

14.1 – Crédit-bail

Les opérations de crédit-bail en cours au 31 décembre 2003 concernent exclusivement des engagements immobiliers qui font l'objet d'une rémunération variable, assise sur l'EURIBOR

à 6 mois. Les redevances restant à payer au 31 décembre 2003 ont été calculées sur la base du taux de facturation pour la période d'octobre 2003 à mars 2004.

Immobilisations en crédit-bail

<i>(en milliers d'euros)</i>	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Terrain	5 680	–	–	5 680
Construction	27 188	906	10 649	16 539
	32 868	906	10 649	22 219

Engagements de crédit-bail

<i>(en milliers d'euros)</i>	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total	
Terrain	430	6 241	413	892	–	1 305	1
Construction	1 437	34 051	1 378	2 980	–	4 358	
	1 867	40 292	1 791	3 872	–	5 663	1

14.2 – Placements financiers

Dans le cadre de la gestion de son risque de change, la Société est amenée à acheter ou vendre des contrats d'options portant sur des devises, ou souscrire toute autre forme de contrat portant sur des devises.

Le portefeuille d'instruments financiers était le suivant au 31 décembre 2003 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant notionnel	Valeur de marché
Achats d'opt. d'achat USD/EUR	1 979	–
Tunnels optionnels USD/EUR	35 629	3 441
Tunnels optionnels JPY/EUR	41 468	7 893
Ventes à terme USD/EUR	10 821	1 454

Le portefeuille d'instruments financiers était le suivant au 31 décembre 2002 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant notionnel	Valeur de marché
Achat d'opt. digitales JPY/EUR	400	135
Tunnels optionnels USD/EUR	47 082	7 096
Tunnels optionnels JPY/EUR	86 017	7 073
Ventes à terme USD/EUR	20 625	4 246
Ventes à terme JPY/EUR	15 274	2 395

Ces instruments financiers, qui ont été souscrits dans le cadre d'opérations de couverture, ont des échéances généralement inférieures à 24 mois. Le risque de contrepartie afférent à ces instruments financiers est limité dans la mesure où la Société traite avec des banques ou des institutions financières de premier rang.

Notes sur le compte de résultat

■ NOTE 15 – VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/03	31/12/02
Ventes de matériels	22 935	18 159
Redevances	386 109	429 963
Support technique	41 919	44 544
Autres produits	40 346	22 897
	491 309	515 563

La répartition par zone géographique du chiffre d'affaires redevances s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/03	31/12/02
Europe	197 115	219 635
Amériques	84 205	114 482
Asie	104 789	95 846
	386 109	429 963

14.3 – Accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les sociétés

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les sociétés ont été évalués sur la base du taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés, majoré des contributions exceptionnelles lorsque les différences temporaires se reversent à l'intérieur des périodes d'application de ces contributions. Ils proviennent des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et des charges.

Nature des différences temporaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/03	31/12/02
Provision pour participation	10 225	11 156
Provision pour indemnités de fin de carrière	5 674	4 469
Écart de valeur liquidative	44	38
Contribution sociale de solidarité	662	669
Écart de conversion passif	–	546
Moins-value long terme	1 500	–
Allègement net de la dette future d'impôt sur les sociétés	6 049	5 887

14.4 Autres engagements

Les engagements afférents à des contrats de locations immobilières s'élevaient à 6 millions d'euros au 31 décembre 2003.

■ NOTE 16 – RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier de l'exercice 2003 est de 1 120 milliers d'euros contre 161 milliers d'euros pour l'exercice 2002.

■ NOTE 17 – RÉSULTAT HORS ÉVALUATION FISCALE DÉROGATOIRE

L'incidence des dispositions fiscales dérogatoires sur la formation du résultat net n'est pas significative.

NOTE 18 – VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre le résultat courant et le résultat exceptionnel, pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	(Charge) profit d'impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	185 041	(68 522)	116 519
Résultat exceptionnel ⁽¹⁾	(18 383)	6 843	(11 540)
	166 658	(61 679)	104 979

(1) Y compris la participation des salariés aux fruits de l'expansion et l'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise.

Le taux effectif de l'impôt sur les bénéfices est de 37,01 % au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003 (2002 : 35,59 %). Une convention d'intégration fiscale a été conclue le 28 septembre 1999 entre Dassault Systèmes et Dassault Systèmes Provence.

En l'absence de convention d'intégration fiscale, la charge d'impôt aurait été de 61 361 milliers d'euros en 2003.

Informations complémentaires

■ NOTE 19 – RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération brute totale en euros versée par la Société aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2003 se décompose en :

Salaires	1 729 925 €
Avantages en nature	7 527 €
Jetons de présence	100 000 €
Rémunérations exceptionnelles	9 000 €
Soit un total de	1 846 452 €

Les sociétés contrôlées par Dassault Systèmes n'ont ni versé de rémunération ni accordé d'avantages en nature aux mandataires sociaux ci-dessus.

Il n'existe aucune avance ou crédit alloué aux dirigeants sociaux.

■ NOTE 20 – EFFECTIF MOYEN ET VENTILATION PAR CATÉGORIE

Personnel salarié ventilé par catégorie	31/12/03	31/12/02
Cadres	1 363	1 312
Agents de maîtrise et techniciens	20	20
Employés	79	84
	1 462	1 416

■ NOTE 21 – IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

L'activité de Dassault Systèmes est incluse, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société anonyme Groupe Industriel Marcel Dassault, dont le siège social est situé au 9 Rond-Point des Champs-Élysées – Marcel Dassault, 75008 Paris.

Informations relatives aux filiales et participations

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)

	Valeur d'inventaire des titres brute	Valeur d'inventaire des titres nette	%	Capital et primes d'émission	Réserves et report à nouveau	Bénéfice net ou (perte) du dernier exercice	Chiffre d'affaires	Dividendes encaissés	Prêts et avances	Cautions et avances
Dassault Data Services	892	892	95	3 000	6 718	1 153	30 999	0	–	–
Dassault Systemes K.K.	2 655	2 655	100	2 592	(821)	(42)	21 803	0	185	–
SolidWorks Corporation	280 557	280 557	99	27 219	55 477	24 157	138 911	0	–	Immobilier
Dassault Systemes AG	1 500	–	100	1 500	(6 567)	(1 433)	697	0	5 386	–
Dassault Systèmes Provence	32 248	32 248	100	32 571	(1 197)	2 520	13 149	0	–	–
SmarTeam Corporation Ltd.	64 883	64 883	100	27 799	(50 356)	(2 075)	20 079	0	4 041	–
Delmia GmbH	47 854	47 854	100	10 600	4 353	(1 031)	17 417	0	2 500	–
Dassault Systemes Srl	22	22	99	20	(293)	10	751	0	345	–
Dassault Systemes (Switzerland) Ltd	68	68	98	64	59	(276)	173	0	–	–
3D PLM Software Solutions Ltd	90	90	30	225	1 327	1 387	4 087	249	–	–
Knowledge Technologies Int. Ltd	–	–	100	173	32	645	4 531	0	–	–
Dassault Systemes Canada Inc. ⁽¹⁾	19 235	19 235	100	16 429	1	(1)	–	0	1 109	–
Athys	3 200	3 200	80	360	(1 661)	334	92	0	900	–
Dassault Systemes Corp. ⁽²⁾	315 813	315 813	100	266 095	(6 097)	1 688	–	0	–	Immobilier
	769 017	767 517		388 647	3 426	18 912	252 168	249	14 466	

(1) Société holding canadienne détenant 100 % de Safework Inc. et de Dassault Systemes Inc.

(2) Société holding américaine détenant 100 % de Dassault Systemes of America Corp., Delmia Corp., Enovia Corp., Spatial Corp., Structural Research and Analysis Corporation et de Knowledge Technologies International Inc.

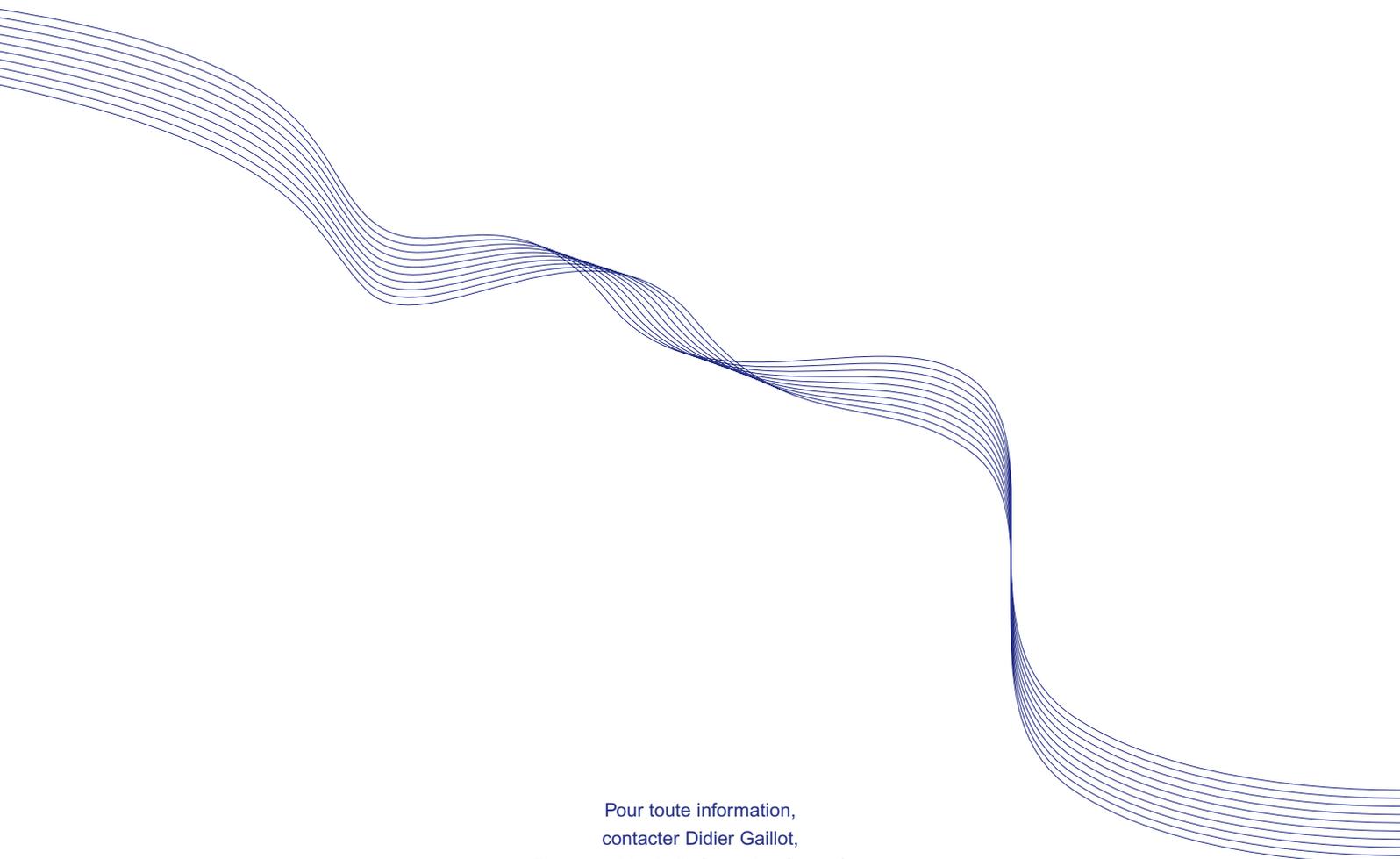
Dassault Systèmes s'est portée caution de SolidWorks Corporation, de Delmia Corp. et d'Enovia Corp. auprès de leurs bailleurs. Aucune autre caution ou aval n'a été octroyée par Dassault Systèmes à ses filiales. Les prêts accordés aux filiales sont présentés en note 11.

Les résultats des filiales étrangères ont été convertis sur la base des cours moyens annuels des devises concernées. Les montants des capitaux propres des filiales étrangères ont été, quant à eux, convertis sur la base des taux en vigueur à la clôture de l'exercice.

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>(en euros)</i>	2003	2002	2001	2000	1999
Capital en fin d'exercice					
Capital social	113 403 665	114 570 841	114 475 204	113 926 963	113 205 287
Nombre d'actions	113 403 665	114 570 841	114 475 204	113 926 963	113 205 287
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	491 309 591	515 562 648	496 799 156	449 650 106	379 810 549
Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	199 561 117	233 769 039	255 476 963	240 265 323	197 418 321
Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions et reprises de provisions	197 361 971	231 645 162	252 772 360	237 027 424	195 643 457
Impôts sur les bénéfices	61 679 364	72 195 885	81 811 307	75 327 305	62 451 935
Participation des salariés due au titre de l'exercice	10 225 242	11 156 487	11 528 322	10 826 502	9 811 464
Intéressement des salariés	7 540 403	8 747 942	8 804 892	7 621 501	6 011 172
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	104 978 708	130 658 876	144 039 483	133 508 425	104 663 469
Résultat par part ou par action					
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions et reprises de provisions	1,04	1,22	1,32	1,26	1,04
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et reprises de provisions	0,93	1,14	1,26	1,17	0,92
Dividende attribué par action	0,34 ⁽¹⁾	0,33	0,33	0,31	0,27
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 462	1 416	1 324	1 240	1 182
Montant de la masse salariale de l'exercice	71 616 875	67 580 662	62 195 629	55 718 748	52 152 157
Montant des charges sociales de l'exercice	36 549 733	37 423 985	34 667 897	30 180 671	28 604 671

(1) Dividende proposé à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires



Pour toute information,
contacter Didier Gaillot,
Responsable de l'information financière

DASSAULT SYSTÈMES – Direction Financière
9 quai Marcel Dassault - BP 310
92156 SURESNES CEDEX

Téléphone 01 40 99 40 99 – Télécopie 01 42 04 45 81
DASSAULT SYSTÈMES, SA au capital de 113 403 665 euros

